LE POINT publié le 11/11/2008

Sabotages à la SNCF : les dix suspects issus de l'ultra-gauche

Dix personnes issues de la mouvance "ultra-gauche" - dont leur leader présumé - en garde à vue, des perquisitions en plusieurs lieux du territoire : la police a frappé fort mardi dans le cadre d'une enquête éclair sur les "sabotages" qui ont entravé le trafic SNCF ce week-end. Aucun cheminot ne figure parmi les individus arrêtés, selon Michèle Alliot-Marie, au grand soulagement du président de la SNCF, Guillaume Pepy, et des syndicats de l'entreprise.
Les dix personnes interpellées, dont six femmes âgées de 23 à 33 ans, sont toujours en garde à vue mercredi matin. Neuf, dont cinq femmes, sont à la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), à Levallois, dans les Hauts-de-Seine ; la dixième, une femme de 64 ans, a été transférée à Nancy. Parmi ces personnes figurent un Français né en Belgique et une femme native de Suisse. Leur garde à vue peut durer jusqu'à 96 heures puisqu'il s'agit d'un dossier de terrorisme.

Perquisitions fructueuses
Selon une source proche de l'enquête, les perquisitions ont donné du grain à moudre aux enquêteurs pour leurs interrogatoires. Ils ont retrouvé des documents consignant les heures de passage des trains, commune par commune, avec horaires de départ et d'arrivée dans les gares, ainsi que du matériel d'escalade, dont ils se demandent s'il n'aurait pas été utilisé pour poser les fers à béton, doté d'un système de verrouillage, qui avaient été placés sur des caténaires. Autre découverte des enquêteurs : un manuel contenant des indications sur le comportement à adopter lors d'une garde à vue.
Pour ce coup de filet, le dispositif mis en place à l'occasion du passage d'un train transportant des déchets nucléaires de Cherbourg vers l'Allemagne, via Strasbourg, dans la nuit de vendredi à samedi, s'est avéré payant. Il a en effet permis d'identifier la présence, de nuit, du chef présumé du groupe et de sa compagne aux abords d'une ligne TGV, en Seine-et-Marne, où un sabotage a été découvert depuis. Par ailleurs, samedi matin, trois personnes, qui sont également en garde à vue, avaient fait l'objet d'un contrôle routier en Meurthe-et-Moselle, entre une ligne TGV et la ligne sur laquelle devait passer ce même train de déchets.

Possibles liens avec l'ultra-gauche allemande
Mardi, la ministre de l'Intérieur a indiqué que les personnes arrêtées appartenaient à "l'ultra-gauche, mouvance anarcho-autonome". Ce coup de filet semble donc accréditer l'hypothèse d'une action concertée. Une hypothèse évoquée dès samedi par la direction de la SNCF et reprise dimanche par le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant. Selon une source proche du dossier, la sous-direction antiterroriste (SDAT), qui avait la mouvance anarcho-autonome dans le collimateur depuis avril pour des "dégradations", s'interroge sur "d'éventuels liens avec l'ultra-gauche allemande qui a déjà revendiqué des actions contre des trains transportant des déchets nucléaires".
Le président Nicolas Sarkozy s'est aussitôt "réjoui des progrès rapides et prometteurs obtenus" dans le cadre de l'enquête , saluant "l'efficacité et la mobilisation de la police et de la gendarmerie", notamment de "la Direction centrale du renseignement intérieur et la SDAT sous l'autorité de" Michèle Alliot-Marie.
Ces interpellations interviennent dans le cadre des investigations sur les "actes de sabotage" commis contre des caténaires SNCF ces derniers jours. Depuis six mois, la DCRI surveillait cette mouvance et c'est sur ses informations que la sous-direction antiterroriste (SDAT) a opéré. Elle a ainsi mis en évidence que plusieurs membres du groupe interpellé à Tarnac ont participé à des manifestations, aux côtés notamment d'altermondialistes, à l'occasion de grandes réunions internationales (G20, G8...). Le travail technique de la gendarmerie s'est aussi avéré très important, avec notamment la découverte d'une "trace ADN" près d'une caténaire visée.

LE MONDE publié le 12.11.08

Sabotages à la SNCF : la police ne dispose encore d'aucune preuve matérielle

Au lendemain de l'arrestation spectaculaire de dix membres présumés d'un groupe d'ultra-gauche suspectés d'actes de sabotage contre le réseau SNCF, la police et la justice se sont montrées prudentes, mercredi 12 novembre, sur les charges éventuelles pesant sur eux. Les gardes à vue de ces suspects, six femmes et quatre hommes, parmi lesquels deux ressortissants belges, ont d'ailleurs été prolongées, apprend-on de source judiciaire.
Un train régional reliant Caen à Tours a dû s'arrêter, mardi, après avoir heurté des plaques de béton posées sur la voie, près Alençon, a-t-on appris mercredi auprès de la SNCF et de la justice. Une quarantaine de personnes se trouvait à bord du train, a précisé le porte-parole. Une enquête de flagrance a été ouverte. "Il semble que les plaques de béton utilisées se trouvaient à proximité immédiate des lieux et qu'elles n'aient pas été transportées [tout spécialement]. Il s'agit apparemment de plaques qui servaient de caniveau", a expliqué la procureure de la République d'Alençon Carole Etienne."Il est prématuré de dire si cet acte de malveillance a un lien avec les arrestations qui ont eu lieu au niveau national", a-t-elle ajouté, en rappelant que la peine encourue pour des faits de cette nature allait jusqu'à 10 ans de prison. - (Avec AFP.)
Les policiers du renseignement intérieur et de la sous-direction antiterroriste chargés de l'enquête ne disposent pour l'instant d'aucune preuve matérielle "qui permette de les rattacher directement aux actes de malveillance", explique une source policière. "On ne peut pas leur imputer individuellement tel ou tel fait précis", précise-t-on de source judiciaire. Les interrogatoires, qui se déroulent à Paris pour neuf des suspects et en Lorraine pour l'un d'entre eux, peuvent se prolonger

durant quatre jours, soit jusqu'à samedi. Les suspects devront ensuite être présentés à un magistrat antiterroriste, ou remis en liberté sans charges.
La ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, avait annoncé elle-même les arrestations dès mardi matin, avant même les premiers interrogatoires, et laissé entendre que des indices désignaient les suspects comme les auteurs des actes. A la sortie du conseil des ministres, mercredi, elle s'est montrée plus mesurée. "Les perquisitions ont permis de recueillir beaucoup de documents très intéressants", a-t-elle dit sans autre précision.

EMPREINTES GÉNÉTIQUES ET DIGITALES

Certains suspects, qui étaient surveillés depuis avril par la sous-direction antiterroriste dans le cadre d'une enquête préliminaire, avaient été aperçus en train de s'approcher, dans la nuit de vendredi à samedi, d'une voie ferrée en Seine-et-Marne, ce qui a mené à leur interpellation. Les policiers n'ont cependant pas constaté de visu qu'ils avaient mis en place un dispositif de sabotage et n'ont rien remarqué d'anormal sur le coup. Aucun lien n'est donc établi avec un acte précis.
La police ne dispose pas encore, par ailleurs, des résultats des comparaisons entre les empreintes digitales et génétiques des suspects et les traces relevées sur les mécanismes utilisés pour les sabotages. Enfin, la police n'a retrouvé ni horaires de train, ni carte détaillée du réseau SNCF, ni explosifs lors des perquisitions, a déclaré cette source policière, démentant des informations de presse. Aurait en revanche été découvert, selon plusieurs médias, un manuel décrivant la conduite à tenir en cas de garde à vue, mais ce type de document circule largement parmi les activistes habitués aux interpellations après des manifestations.

LE NOUVEL OBSERVATEUR publié le 11.11.2008

SNCF: dix interpellations dans l'"ultra-gauche" après les actes de sabotage

Dix personnes "appartenant à l'ultra-gauche, mouvance anarcho-autonome" ont été interpellées mardi matin et placées en garde à vue dans le cadre de l'enquête sur les actes de sabotage qui ont visé des caténaires SNCF ces derniers jours. "Aucun cheminot" ne figure parmi les suspects, arrêtés mardi à l'aube en Corrèze, dans la Meuse, en région parisienne ainsi qu'à Rouen (Seine-Maritime), a annoncé la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie.
"Depuis mon arrivée (place Beauvau, NDLR), j'avais souligné les risques de résurgence violente de l'extrême-gauche radicale", a insisté la ministre. "J'avais demandé un renforcement de sa surveillance".
Des perquisitions étaient en cours, a précisé la ministre lors d'une conférence de presse place Beauvau, soulignant qu'"aucun cheminot ne figure parmi les suspects".
D'après Mme Alliot-Marie, des éléments de police technique et scientifique ont été recueillis lors des constatations de la gendarmerie. Des liens auraient d'ores et déjà été établis entre les sabotages et certains suspects. "Ces gens ont voulu s'attaquer à la SNCF, car c'est un symbole de l'Etat et ils savaient que leurs actes auraient un fort retentissement médiatique", selon la ministre.
"La bonne nouvelle est qu'il n'y ait pas de cheminots parmi les interpellés", s'est félicité le président de la SNCF Guillaume Pepy, président de la SNCF, présent place Beauvau. Il a salué cette "enquête rapide qui a donné des résultats".
"Pour les voyageurs et les cheminots, c'est un soulagement", a-t-il ajouté, reconnaissant que le réseau ferré constituait "une cible particulière pour des gens qui ont envie d'empêcher notre société de fonctionner".
L'opération a été "rendue possible grâce au travail de renseignement effectué depuis des mois sur cette mouvance par la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI), et aux investigations conduites sur ce groupe par la Sous-Direction Anti-Terroriste (SDAT)", avait précisé Mme Alliot-Marie dans un communiqué mardi matin.

Le président Nicolas Sarkozy s'est réjoui "des progrès rapides et prometteurs" de l'enquête, saluant dans un communiqué publié par l'Elysée, "l'efficacité et la mobilisation des forces de police et de gendarmerie dans cette enquête".
La ministre de la Justice Rachida Dati a félicité magistrats et enquêteurs dans un communiqué, et a indiqué avoir donné des instructions aux procureurs de la République "dès samedi 8 novembre", "pour que les auteurs de ces actions qui causent un préjudice considérable aux usagers et à la SNCF soient identifiés, interpellés et traduits devant la Justice pour y répondre de leurs actes".
Après les cinq actes de malveillance commis ces dernières semaines contre des caténaires du réseau ferré de la SNCF, les services antiterroristes de l'Etat avaient été chargés de l'enquête.
Cinq faits de même nature sont survenus depuis le 26 octobre à Vigny (Moselle) où un fer à béton avait été posé sur la caténaire du TGV est. Le week-end dernier, quatre objets de même nature ont été disposés à des endroits similaires dans l'Oise, l'Yonne, la Seine-et-Marne entraînant des retards sur la ligne TGV Paris-Lille. Un sixième acte de malveillance, impliquant lui des plaques de béton posées sur la voie, avait affecté dimanche un TGV circulant près de Narbonne (Aude).
Les peines encourues pour ces actes de dégradations de bien public vont de trois à dix ans de prison ferme et jusqu'à 75.000 euros d'amende.

"L'arrestation des saboteurs présumés est source de satisfaction et de soulagement pour les cheminots et pour leur entreprise", a déclaré pour sa part Bernard Aubin, secrétaire fédéral CFTC Transports, espérant dans un communiqué que la justice fera preuve de "la plus grande sévérité", après des "actes odieux". "Si la motivation de ces actes était d'ordre politique, leurs auteurs auraient choisi la pire manière d'exprimer leurs conclusions", conclut M. Aubin.
La fédération SUD-Rail a de son côté pris acte des déclarations du gouvernement et mis en garde "ceux qui frisent la diffamation en voulant confondre 'terrorisme' et action syndicale". Dans un communiqué, "la fédération SUD-Rail souhaite que le chemin de fer cesse de servir d'exutoire", ajoute le syndicat,

qui conclut en rappelant qu' "il faut arrêter de supprimer les emplois de cheminots, et mettre un terme à la casse du chemin de fer".
La Ligue communiste révolutionnaire (LCR) note dans un communiqué que "comme par hasard, cette "affaire" fait l'actualité à la veille du jeudi 13 novembre, journée nationale de mobilisation des cheminots en faveur de la défense du service public. La LCR déclare qu'elle "condamne totalement ces agissements" et "appelle à déjouer toutes les provocations" à la veille de la journée de mobilisation. AP

LE MONDE publié le 12.11.08

Les "autonomes", de petits groupes sous surveillance particulière

La garde à vue des dix personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de malveillance contre la SNCF a été prolongée, mercredi 12 novembre. Le groupe, présenté par la ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, comme faisant partie de "l'ultra-gauche, mouvance anarcho-autonome" avait été interpellé la veille, mardi, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Paris dès le mois d'avril pour association de malfaiteurs à visée terroriste (Le Monde du 12 novembre). Il reste toutefois aux enquêteurs à démontrer que ses membres sont bien impliqués dans les destructions de caténaires intervenues sur des voies ferrées, le 26 octobre puis le 8 novembre, dans quatre endroits différents. Des sabotages qui ont engendré d'importants retards pour 160 TGV. Les deux enquêtes, alors, se rejoindraient.

Pour l'heure, les perquisitions ont permis de trouver, dans la ferme de Tarnac, en Corrèze, où résidait Julien Coupat, 34 ans, présenté comme le leader du groupe, des éléments matériels susceptibles d'être utilisés pour des actions de sabotage ainsi que des documents sur le réseau ferré. Les policiers ont également la "certitude" que deux des membres du groupe se trouvaient à proximité de l'un des lieux où ont été commises les dégradations. Et pour cause : ces deux personnes faisaient l'objet d'une filature. Ceci explique, notamment, la rapidité des interpellations, 48 heures à peine après les faits. Mais alors pourquoi ne pas les avoir arrêtés sur le moment ? Depuis plusieurs mois, le groupe Coupat, ainsi que le nomme un enquêteur, était sous étroite surveillance policière. L'enquête, confiée à la sous-direction de la lutte antiterroriste (SDAT) de la police judiciaire, avait été ouverte sur la base d'indications fournies par la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), selon lesquelles le groupe devenait "potentiellement" dangereux. Des "connexions" avec d'autres groupes dans des pays, comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, ou la Grèce, auraient été établies. A plusieurs reprises, Mme Alliot-Marie avait agité la menace anarcho-autonome sur la foi de notes du renseignement.

Un livre, L'Insurrection qui vient (éd. La Fabrique) rédigé par un Comité invisible, avait particulièrement suscité l'émoi. Les auteurs, revenant sur l'expérience du mouvement anti-CPE, y expliquaient : "Tout bloquer, voilà désormais le premier réflexe de tout ce qui se dresse." "L'infrastructure technique de la métropole est vulnérable (...), écrivaient-ils. Saboter avec quelque conséquence la machine sociale implique aujourd'hui de reconquérir et réinventer les moyens d'interrompre ces réseaux. Comment rendre inutilisable une ligne de TGV, un réseau électrique ?" Ils précisaient : "Retenons du sabotage le principe suivant : un minimum de risque dans l'action, un minimum de temps, un maximum de dommages".
Dans cette "mouvance", Julien Coupat apparaît depuis plusieurs années. Issu d'une famille bourgeoise, doctorant en histoire et civilisation à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), il a abandonné ses études en 1999. Il a été membre du comité de rédaction de la revue Tiqqun, influencée par le situationnisme de Guy Debord et qui a connu un certain écho dans les milieux autonomes avant de s'autodissoudre en 2001.

A la faveur des mouvements des chômeurs de l'hiver 1997, des rassemblements contre les G8, puis de la contestation contre le CPE en 2006, les "totos" (autonomes) ont connu une petite résurgence d'activité. Impliqués dans "l'anti-carcéralisme", la lutte contre les prisons et les centres de rétention, actifs dans le mouvement des squats politiques, développant des modes de vie alternatifs en rupture avec la société de consommation, ils s'affichent anti-parti et anti-syndicat. Et fonctionnent en groupes affinitaires.
Le gouvernement tient aujourd'hui ces milieux en ligne de mire. Au mois de juin, la chancellerie avait ainsi donné des instructions pour renvoyer toutes les affaires les concernant au parquet antiterroriste de Paris. Ces derniers mois, plusieurs jeunes ont été arrêtés, en possession d'engins incendiaires ou de substances pouvant servir à la confection de petits explosifs. L'un d'entre eux, Juan, accusé d'avoir placé l'un de ces engins sous une dépanneuse de la préfecture de police en mai 2007, a fait parvenir

depuis la prison de Rouen, où il se trouve en détention provisoire, une lettre ouverte diffusée sur Internet le 10 novembre. "Je crois bien avoir le profil recherché, non pas celui d'un fanatique qui veut semer la terreur (...), écrit-il, mais plutôt celui d'un révolté parmi les autres." Réfutant le terme "d'organisation terroriste à laquelle nous sommes supposés appartenir", il dénonce : "Le mot "mouvance" montre à quel point c'est flou. Il peut suffire d'un contrôle d'identité, au cours d'un moment de contestation sauvage, de la fréquentation d'un lieu ou d'une personne, d'une lecture subversive."
Isabelle Mandraud
Article paru dans l'édition du MONDE du 13.11.08.

LE FIGARO publié le 12/11/2008

Sabotages de la SNCF : la piste de l'ultragauche

La police a appréhendé des membres du réseau, à Tarnac, en Corrèze, où ils vivaient retranchés dans une ferme isolée.
Crédits photo : AFP
Susceptibles d'être violents, ces nihilistes clandestins voulaient s'attaquer à un symbole de l'État.
Les saboteurs du rail auraient presque pu être interpellés en flagrant délit tant ils étaient surveillés depuis des mois par les services de renseignements. Il aura donc fallu une enquête éclair d'à peine 48 heures avant de démanteler le groupuscule d'ultragauche qui a posé dans la nuit de vendredi à samedi dernier cinq pièges d'acier sur les caténaires du réseau SNCF enfin d'en perturber le trafic.
Mardi, pas moins de dix personnes - cinq hommes, quatre de leurs compagnes et la mère d'un dernier - ont été interpellées par la sous-direction antiterroriste (SDAT) et les gendarmes à Rouen, Paris, Limoges, dans la région de Nancy ainsi qu'à Tarnac. C'est d'ailleurs dans ce petit village corrézien que les gendarmes ont appréhendé, retranchés dans une ferme isolée, le «cerveau» et deux femmes membres présumées du réseau.
Présentés comme «appartenant à l'ultragauche, mouvance anarcho-autonome», les suspects, en totale rupture de ban avec la société, vivaient en communauté. «Leur vie autarcique, qui n'avait aucune connotation sectaire, garantissait leur clandestinité», précise un policier. Embarqués dans un mode de vie altermondialiste, vivotant pour certains du négoce de produits agricoles, fuyant le regard des rares riverains qui les entouraient, ces apprentis terroristes de la gauche ultra présentaient un profil bien particulier. Âgés de 25 à 35 ans pour le plus âgé, ces nihilistes considérés comme «potentiellement très violents» étaient articulés autour d'un petit «noyau dur» d'activistes déjà fichés pour divers actes de violences et de dégradation.

Aucun ne travaillait
Deux d'entre eux avaient notamment été repérés à la fin de janvier pour des troubles à l'ordre public provoqués en marge d'une réunion anarchiste se tenant à Times Square à New York. Avec une rare véhémence, ils protestaient alors devant un centre de recrutement de l'armée américaine qui, d'ailleurs, a été frappé par un attentat le mois suivant. En France, le groupuscule s'était distingué lors des manifestations lycéennes de décembre 2007 ou, plus récemment, parmi les associatifs appelant à la disparition du fichier de police Edvige.
A priori, aucun d'entre eux ne travaillait. «Cela ne correspondait pas à leur philosophie», lâche un enquêteur. Les femmes de la bande, quant à elles, sont plus volontiers dépeintes sous les traits de «filles de bonne famille issues de la bourgeoisie de province». Un profil somme toute guère étonnant au regard de la jeune fille chic en Burberry qui répondait au nom de Joëlle Aubron à l'époque d'Action Directe.
Dès son arrivée au ministère de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, très sensible aux «risques de résurgence violente de l'extrême gauche radicale», a demandé à ses services de renforcer les surveillances. Les agents de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI, ex RG-DST), qui avaient secrètement déployé leurs antennes, ont ciblé et identifié avec patience les «objectifs» appréhendés mardi. Olivier Besancenot, le leader trotskiste, a affirmé que les actes de sabotage «ne sont pas et ne seront jamais ceux de la LCR», tandis que SUD-Rail a mis en garde «ceux qui frisent la diffamation en voulant confondre terrorisme et action syndicale».
Déjà confondus par des éléments techniques, dont de l'ADN, les saboteurs du rail devront expliquer la présence de matériel d'escalade confisqué en perquisition à leur domicile. «Nous commençons à imaginer comment ils ont fixé les fers à béton sur les caténaires, confiait mardi après-midi une source proche de l'enquête. En revanche, nous tentons toujours de comprendre comment ils ont pu intervenir sur des câbles dans lesquels courent 25 000 volts…»
Dans la mesure où aucun cheminot ne figure parmi les suspects, reste à déterminer s'ils ont bénéficié d'une aide extérieure. «Ces gens ont voulu s'attaquer à la SNCF, car c'est un symbole de l'État et ils savaient que leurs actes auraient un fort retentissement médiatique», a affirmé Michèle Alliot-Marie.

Mais mardi, alors qu'un dernier suspect était recherché, la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) s'attendait à ce que les suspects ne soient guère loquaces pendant les 96 heures que doit durer leur garde à vue. Ils encourent trois à dix ans d'emprisonnement et jusqu'à 75 000 euros d'amende.

Christophe Cornevin
****
LE POINT publié le 12/11/2008

interview Ultra-gauche : "On est pour l'instant au stade préterroriste"

Propos recueillis par Chloé Durand-Parenti

L'ultra-gauche est constituée de quelques centaines d'individus à l'échelon national, le plus souvent issus de la bourgeoisie éduquée
Après l' arrestation de dix individus appartenant à l'ultra-gauche , mouvance anarcho-autonome, suspectés dans l'affaire des sabotages à la SNCF, Jean-Yves Camus, politologue associé à l'IRIS, spécialiste des extrémismes, décode pour lepoint.fr ce que cette appellation signifie.

Lepoint.fr : "Qu'est-ce que l'ultra-gauche ?

Jean-Yves Camus : Cette mouvance se situe à la gauche de l'extrême gauche participant au processus électoral. Elle récuse d'ailleurs la participation à ce processus. Elle considère au contraire que l'objectif à atteindre est un renversement global du système qui ne peut être obtenu que par un passage à la révolution, à l'insurrection, laquelle peut, à un moment donné, justifier le recours à la violence. Pour donner le ton, un bulletin de cette mouvance s'intitule "tout doit partir" et son sous-titre est "liquidation totale de ce qui nous détruit".

Qui sont les individus qui la composent ?

L'ultra-gauche est constituée de quelques centaines d'individus à l'échelon national. Ceux-ci sont le plus souvent issus d'une bourgeoisie éduquée, ce qui est à peu près une constante de l'extrême gauche qui recrute finalement peu en milieu prolétaire. Les personnes du milieu populaire, qui connaissent des difficultés économiques, sont sans doute beaucoup plus sensibles au fait de s'investir dans des luttes, politiques ou syndicales, qui font directement avancer leur cause. Cette espèce d'optique, qui n'est pas nihiliste, mais qui vise à une liquidation complète du système, a quelque chose d'un luxe de petits bourgeois.

S'agit-il d'un mouvement homogène ?

C'est un mouvement très homogène dans son analyse - et dans son rejet - du système. Cette analyse consiste à dire que les terroristes ne sont pas ceux qui entrent en rébellion mais plutôt ceux qui tiennent les commandes. Ainsi, un texte de cette mouvance explique que les véritables terroristes sont ceux qui imposent aux individus un monde de plus en plus dur, de plus en plus centré sur la privatisation tous azimuts, sur le tout sécuritaire et sur le rejet des étrangers. Il y a également un thème très fréquent chez eux, c'est la lutte contre les mécanismes de contrôle social autoritaire : ces gens ont l'impression que l'ensemble du spectre politique, et la bourgeoisie dans ces multiples variantes, essayent de maintenir en lisière l'ensemble des contestations sociales et des volontés individuelles d'émancipation, en mettant en place une société qui fonctionne sur la peur. Peur de perdre son emploi, peur de perdre son logement, peur par la manipulation de tout ce qui peut toucher au risque terroriste.

Que signifie l'appellation "anarcho-autonome" ?

Même si les individus interpellés dimanche se réclament de l'anarchisme, il me semble qu'il s'agit plutôt de révolutionnaires autonomes.

En effet, ils adoptent une organisation non pyramidale et non centralisée. Ils fonctionnent en cellules qui correspondent en réseau. En revanche, même s'il y a dans leurs écrits des références constantes aux idées libertaires, je trouve leur bagage anarchiste bien mince.

Comment sont-ils organisés ?

Ils sont structurés en petits groupes qui agissent chacun au plan local en se raccrochant aux grandes mobilisations pouvant exister à l'extrême gauche, par exemple, contre le CPE (ndlr : contrat première embauche), contre la loi LRU (ndlr : relative aux libertés et responsabilités des universités) etc. On les voit aussi correspondre avec leurs homologues de certains pays étrangers, notamment par l'intermédiaire des grandes manifestations qui ont lieu en marge des sommets internationaux du style G8.

Est-ce un phénomène nouveau ?

Il y a toujours eu une activité, à plus ou moins haute intensité, de l'ultra-gauche, ce n'est en rien une nouveauté. Simplement, il y a des infléchissements politiques depuis l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy qui font que ces gens ont décidé de passer à un stade supérieur d'actions. Ils pensent que la politique menée par l'actuel gouvernement est plus sécuritaire, plus répressive à l'égard des étrangers, plus libérale ? Et ils ont, pour reprendre leur terme, une impression, sans doute plus forte qu'ils ne l'avaient avant, que l'État est en train de se fasciser. Certains essayent d'établir une continuité entre Olivier Besancenot et son parti anticapitaliste et les "anarcho-autonomes" en question, or il n'y a rien de plus faux. Les gens de la mouvance autonome considèrent la tentative de création du NPA comme une sorte de piège tendu par la bourgeoisie afin d'annihiler un certain nombre de velléités révolutionnaires, qui seraient ainsi récupérées par le système, au travers de ce qui

est, pour eux, l'impasse démocratique. Car, ces gens décrivent la démocratie comme le totalitarisme démocratique.

Sont-ils dangereux ?

Ce sera à l'enquête de répondre à cette question. On est pour l'instant au stade préterroriste et je remarque notamment que contrairement aux militants d'Action directe dans les années 1970, les gens à qui on a affaire là n'ont pas choisi de s'attaquer à des individus en raison de la place qu'ils occupent dans l'appareil d'État, mais procèdent à des sabotages qui n'avaient guère de chances de faire des victimes, même si cela aurait pu arriver. En l'espèce, l'objectif poursuivi était la médiatisation de leurs actions tout en s'attaquant à une entreprise qui est au coeur de l'État, qui est particulièrement symbolique de la bonne marche d'une société industrielle sophistiquée, à savoir le transport.

LE POPULAIRE (Corrèze) publié le mercredi 12 novembre 2008

Arrestations éclair en haute Corrèze

TARNAC, Terrorisme



Les habitants de Tarnac sont tombés des nues, hier matin, avec le bouclage de la commune et l'interpellation de cinq personnes.

«Drôle de réveil ! » Hier, vers 8 heures, le maire de Tarnac, Bernard Leduc, est averti par un voisin « que le bourg est rempli de policiers ». Le premier élu de cette commune de 330 âmes, au c?ur du plateau de Millevaches, est « alors dans le flou le plus complet ». Il n'a pas été prévenu de l'interpellation prévue ce 11 novembre au petit matin de cinq habitants, trois hommes et deux femmes, âgés de 23 à 33 ans, par plusieurs dizaines de policiers, dont ceux de la sous-direction antiterroriste, du renseigement intérieur et de la police judiciaire de Limoges.
Une opération couplée avec deux autres à Paris et à Rouen dans le cadre de l'enquête sur les actes de « sabotage » commis contre des caténaires de lignes TGV ces derniers jours.
À Tarnac, tout comme leur maire, les habitants sont « tombés des nues face à ce surprenant déploiement de forces ».

"Mode de vie communautaire"

Déployés autour du bourg, les gendarmes empêchent toute voiture d'y pénétrer. « Un conseiller municipal a essayé d'entrer dans Tarnac avant 10 heures pour assister à la cérémonie du 11 novembre, explique Bernard Leduc. Il a dû faire demi-tour ! Et je ne savais même si la cérémonie pourrait avoir lieu ».
Finalement à 11 heures, le traditionnel rassemblement a pu se tenir, mais les voitures ont été contrôlées jusqu'en milieu d'après-midi. Dans la population, la stupéfaction est longtemps restée de mise : « On ne sait pas ce qui se passe » !

Le bruit circule cependant vite que des interpellations auraient eu lieu dans un appartement locatif au-dessus de la mairie. Idem dans l'épicerie du village avec des perquisitions, et à la ferme du Goutaillou, dont l'accès est resté bloqué par les forces de police, jusque vers 16 heures.
Dans ces trois lieux résidaient des jeunes gens récemment installés à Tarnac. Certains avaient repris l'épicerie-bar-restaurant-station-service, il y a un an. « Ils sont très gentils, serviables et polis », raconte une cliente très surprise de ces interpellations. Si ces jeunes « n'ont jamais causé de problèmes dans la commune, ni de nuisances sonores ou autres », selon les témoignages, certains se méfiaient de « leur mode de vie communautaire et d'extrême gauche »...
Les cinq Tarnacois, sur les dix interpellés en France, ont été placés en garde à vue et transférés sur Levallois.

Christine Moutte et Alain Albinet

SUD OUEST publié le mercredi 12 Novembre 2008

Sur la voie de l'ultra-gauche

SABOTAGES A LA SNCF. Vaste coup de filet hier matin après les actes de malveillance sur les lignes TGV dans l'est de la France. 10 hommes et femmes sont en garde à vue

Policiers et gendarmes ont frappé fort. Et vite. Au terme d'une enquête éclair sur les sabotages qui ont entravé le trafic SNCF le week-end dernier, 20 personnes ont été interpellées, hier avant l'aube, à Paris, Rouen, dans la Meuse et en Corrèze. 10 ont rapidement été mises hors de cause, notamment quand elles n'avaient fait qu'héberger en toute bonne foi d'autres protagonistes du dossier.
Les 10 autres individus arrêtés, des hommes et femmes de 23 à 33 ans, ont été placés en garde à vue. Ils peuvent y rester jusqu'à quatre-vingt-seize heures. Lundi, l'enquête sur ces graves faits de malveillance assimilés à des actes terroristes avait en effet été centralisée et confiée à la section antiterroriste du parquet de Paris. Compétence nationale et grands moyens.

Ultra-gauche.
La ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, a révélé que ces personnes interpellées appartenaient à « l'ultra-gauche, mouvance anarcho-autonome » (lire par ailleurs). Ces arrestations semblent en tout cas accréditer la thèse d'une action concertée, évoquée dès samedi par la direction de la SNCF et reprise dimanche par le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant.
Car le mode opératoire était identique. Selon un dispositif techniquement élaboré, des fers à béton ouvragés en forme de crochets, arrimés sur les caténaires des lignes des TGV Nord, Est et Sud-Est et verrouillés de façon à résister au choc, avaient provoqué la rupture des câbles d'alimentation. Ce qui avait eu pour effet une coupure de courant et des retards pour quelque 160 trains.
D'aucuns commentaient même le savoir-faire des saboteurs, se demandant s'ils ne faisaient pas partie de la SNCF. « La bonne nouvelle aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de cheminot parmi ces 10 personnes », a déclaré le président de la SNCF, Guillaume Pepy, pour couper court à la rumeur. « Je crois que pour la SNCF, pour tous les voyageurs, pour tous les cheminots, c'est un très grand soulagement de voir ces actes de sabotage identifiés et donc poursuivis dans les trois jours », a-t-il ajouté.
Suivi depuis six mois.
Les félicitations sont également venues du président de la République, Nicolas Sarkozy, qui s'est « réjoui des progrès rapides et prometteurs obtenus », saluant « l'efficacité et la mobilisation » de la police et la gendarmerie. Congratulations également formulées par le Premier ministre, François Fillon, et la garde des Sceaux, Rachida Dati.
Le groupuscule et son leader présumé, un Corrézien de 33 ans (lire par ailleurs), étaient sous surveillance de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) depuis le mois d'avril. À cette date, la ministre de l'Intérieur avait demandé le « renforcement » de la surveillance de la mouvance ultra-gauche. Depuis les premiers « attentats » commis contre des installations de la SNCF, une « cellule de travail » regroupant la DCRI, la sous-direction antiterroriste de la police judiciaire et la gendarmerie avait été mise en place à Levallois (Hauts-de-Seine), dans les locaux de la première.

Mobile flou.
Filatures, surveillances, écoutes téléphoniques sont venues appuyer les investigations jusqu'à « établir le lien entre les lieux et heures des sabotages et l'activité d'un certain nombre de membres du groupe, d'où l'opération menée » hier matin, a révélé Michèle Alliot-Marie. Hier, pas moins de 150 policiers ont été mobilisés sur les interpellations.
Une trace ADN découverte par les gendarmes à proximité d'une des caténaires visées et d'autres empreintes, digitales celles-là et en cours d'exploitation, devraient faire encore progresser l'enquête.
Reste désormais à la justice à déterminer les mobiles de ces actes de sabotage s'ils sont imputés aux personnes arrêtées. Et à décoder leur signification, notamment politique. La SDAT s'interrogerait déjà sur « d'éventuels liens avec l'ultra-gauche allemande qui a déjà revendiqué des actions contre des trains transportant des déchets nucléaires ».

Derrière les « jeunes gens très gentils », la signature du Comité invisible



Tarnac, hier matin. Un village corrézien sous haute surveillance photo afp

La petite commune de Tarnac (430 habitants perchés à 700 mètres sur le plateau de Millevaches) a vécu un 11 Novembre en état de siège. Les gendarmes ont encerclé le village dès l'aube, tandis que les enquêteurs de la sous-direction antiterroriste investissaient Le Goutailloux, une ferme située à l'écart du bourg. C'est là que vivait ce que le ministère de l'Intérieur a qualifié de « communauté libertaire ».
« La ferme a été rachetée il y a bientôt quatre ans, raconte une voisine. Une quarantaine d'hectares, quelques bêtes, un jardin... Des jeunes gens très gentils, très serviables. L'hiver, ils sont une dizaine, mais l'été, ça circule beaucoup ! »
À entendre les témoignages des habitants, le groupe s'était parfaitement intégré au village. Il avait repris l'épicerie, organisant des livraisons à domicile pour les personnes âgées ou les familles isolées. « Ils jouaient de la musique, aussi, il y avait des concerts. Ça faisait de l'animation ! »
Le patron de l'Hôtel des Voyageurs n'a pas grand-chose à en dire sinon qu'« il n'y a jamais eu de problème avec eux ». « Ils viennent ici acheter les journaux, toujours très polis. Mais pour vous dire ce qu'ils sont et de quoi ils vivent, ça, je n'en sais rien. Des anarchistes ? Vous me l'apprenez ! »

« L'insurrection qui vient ».
Le Goutailloux est propriété d'une société civile immobilière dont le gérant s'appelle Benjamin Rosoux. C'est lui qui est présenté par les enquêteurs comme le « chef » du « réseau » soupçonné d'avoir commis des actes de sabotage sur les voies SNCF. Cet homme de 33 ans, qui serait passé par la Fédération des jeunes écologistes européens, aurait agrégé autour de lui des déçus de l'écologisme et de l'altermondialisme tentés par la radicalisation.
Benjamin Rosoux et le « groupe du Goutailloux » ont participé à la rédaction de « L'Insurrection qui vient », un essai collectif publié en mars 2007 (le 22, comme par hasard) par les éditions parisiennes de La Fabrique. Signé d'un mystérieux Comité invisible, cet ouvrage explique pourquoi les tensions qui agitent notre société en décomposition vont déboucher immanquablement sur une insurrection. Laquelle « tourne autour de l'appropriation locale du pouvoir par le peuple, du blocage physique de l'économie et de l'anéantissement des forces de police ».
« L'Insurrection qui vient » a suscité un vif débat au sein de l'« autre gauche » et des milieux anarchistes dont la blogosphère s'est fait l'écho. Qualifiés d'« autonomes bourgeois », voire d'« anarcho-bobos qui titillent leur pulsion de mort », ses signataires ne semblent pas avoir été pris très au sérieux. Sauf par la police qui, depuis, garde le Comité invisible à l'oeil. L'opération Tarnac vient de là.
« Mouvance en rupture avec l'extrême gauche »
La mouvance mise en cause dans les « sabotages » a connu un renouveau depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, selon le politologue Jean-Yves Camus : « On observe effectivement un petit renouveau d'activités de cette mouvance depuis des manifestations qui ont immédiatement suivi la prise de fonction du président l'année dernière. » Selon ce chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), il s'agit d'une « mouvance qui est extrêmement réduite - quelques centaines d'individus sans doute au plan national ». « Et il ne faut pas la confondre avec la mouvance anarchiste classique. Il s'agit davantage d'une mouvance autonome d'ultra-gauche que d'une mouvance

anarcho-autonome. » « Autonomes ne veut pas dire qu'ils ne soient pas organisés », souligne ce spécialiste de l'extrémisme, de droite comme de gauche, parlant de « petits noyaux d'individus qui communiquent entre eux notamment par des bulletins comme "Cette semaine", édité à Nancy, et des sites Internet ou des émissions de radio ».

Cibles.

Le sursaut de cette mouvance est également favorisé par le déclin électoral récent du Front national, qui a détourné certaines énergies de la lutte antifasciste, assure le politologue.
Pour ces militants minoritaires de l'ultra-gauche, souligne le chercheur, « tous les symboles de l'État et de ce qu'ils conçoivent comme la régression sociale du tout sécuritaire, qui s'est à leurs yeux renforcé avec l'élection de Nicolas Sarkozy et la politique du gouvernement Fillon, constituent des cibles ». Même si certains de ses membres participent aux manifestations lors de sommets internationaux (G8, etc.), les autonomes aujourd'hui sont « beaucoup moins liés structurellement à des organisations étrangères que la mouvance de l'ultra-gauche armée des années 1970-1980 ».
Critique du NPA.

Le politologue met enfin en garde contre tout amalgame avec le reste de l'extrême gauche. « On est bien en face d'actions qui sont violentes, mais il faut faire attention à ne pas faire d'amalgame avec l'ensemble de l'extrême gauche ». Les autonomes sont « extrêmement critiques à l'égard de l'extrême gauche qui participe au jeu électoral et notamment du NPA » (Nouveau Parti anticapitaliste), accusé de « légitimer une démocratie que la mouvance autonome estime factice ».

LE FIGARO publié le 12/11/2008

Sabotages SNCF: prudence autour des gardés à vue

Les dix militants «ultra gauche» ont été interpellés dans le cadre d'une autre enquête que celle ouverte après les sabotages de la SNCF.
Après le coup de filet opéré dans la mouvance «ultra gauche» et des perquisitions présentées comme fructueuses, les enquêteurs ne disposaient mercredi d'aucune preuve formelle de l'implication des dix personnes placées en garde à vue dans les actes de sabotage de caténaires SNCF. «Il faut rester prudent», a confié une source proche de l'enquête. «Il y a possiblement des auteurs des dégradations parmi les gardés à vue mais il n'est pas possible d'imputer une action» à tel ou tel d'entre eux, a-t-il ajouté.
Contrairement à certaines interprétations en cours ces derniers jours, cette source judiciaire affirme que les dix personnes n'ont pas été interpellées dans le cadre de l'enquête de flagrance ouverte lundi après les dégradations mais dans celui d'une enquête préliminaire ouverte le 16 avril par le parquet antiterroriste.
Cette enquête vise «les activités d'un petit groupe de jeunes gens versant dans la contestation violente», notamment lors de manifestations à Vichy le 3 novembre ou à Thessalonique (Grèce) début septembre, a affirmé cette source. Le chef présumé du groupe, âgé de 34 ans, avait par ailleurs fait l'objet d'un signalement du FBI à l'occasion d'une manifestation devant un centre de recrutement de l'armée à New York en janvier 2008.

Des éléments concordants

Au lendemain de leur interpellation, les dix activistes présumés, six femmes et quatre hommes, étaient toujours interrogés mercredi. Ces gardes à vue peuvent durer jusqu'à 96 heures s'agissant d'un dossier de terrorisme. Les jeunes gens se sont jusqu'à maintenant montrés «peu diserts», selon une source judiciaire. Mais plusieurs éléments permettent toutefois aux enquêteurs de lier les gardes à vue aux dégradations

Selon une source proche de l'enquête, les policiers de la Sous-direction anti-terroriste (SDAT) de la Police judiciaire ont en effet retrouvé des documents consignant les heures de passage des trains, commune par commune, avec horaire de départ et d'arrivée dans les gares. Ils ont également mis la main sur du matériel d'escalade dont ils se demandent s'il n'aurait pas été utilisé par les «saboteurs» pour poser sur des caténaires ces fameux fers à béton, en forme de crochet doté d'un système de verrouillage afin de résister au premier choc et provoquer le maximum de dégâts possible. Autre trouvaille des enquêteurs lors des perquisitions: un document contenant des indications sur le comportement à adopter lors d'une garde à vue pour résister au mieux à la pression des policiers.
Les enquêteurs disposent d'autres éléments intrigants. Les policiers de la DCRI et de la SDAT (sous-direction antiterroriste, de la direction centrale de la police judiciaire), qui avaient pris en filature le chef du groupe et son amie, ont ainsi pu les voir en Seine-et-Marne, dans la nuit de vendredi à samedi, aux abords d'une ligne TGV, descendre de leur véhicule et observer les lieux, avant de repartir.
Presque dans le même temps, «au petit matin de samedi», selon une source proche du dossier, les gendarmes ont procédé à une série de contrôles routiers en Meurthe-et-Moselle. Parmi les personnes contrôlées «à proximité de l'endroit où le 26 octobre un dispositif semblable à ceux utilisés pour les sabotages avait été découvert sur une caténaire», selon la même source, figurent trois des dix interpellées de mardi matin. Reste que les enquêteurs ne disposent pas encore de preuves formelles contre le groupe.
Ils tentent dans le même temps de préciser les profils des «saboteurs». Présentés par les autorités comme des membres de «l'ultra-gauche», tendance «anarcho-autonome», ils seraient également proche de militants écologistes allemand.

«Comment rendre inutilisable une ligne de TGV ?»

Sans profession véritable, ils vivaient aux quatre coins du pays, mais le noyau était établi dans la ferme dite «Le Goutailloux », à Tarnac (Corrèze). C'est là qu'a été arrêté Benjamin Rosoux, un Franco-Belge de 30 ans, gérant de la société civile immobilière qui porte le nom de la ferme. Lors de ce coup de filet ont également étés arrêtés Julien C., présenté comme le chef du groupe, et Ydun, 26 ans, sa compagne, selon Le Parisien.
Tous trois vivaient dans ce que la police présente comme une «communauté libertaire», mais qui semblait bien intégrée à la vie du village, selon les témoignages.
Selon Sud-Ouest, ce «groupe du Goutailloux» aurait participé à la rédaction d'un ouvrage intitulé «L'insurrection qui vient», signé d'un énigmatique «Comité invisible» et paru aux éditions de La Fabrique. Contactée par lefigaro.fr, la maison d'éditions dit ne pouvoir ni confirmer ni démentir cette information, n'ayant «aucun lien ni contrat avec les auteurs du titre» et ne sachant pas qui se cache derrière ce «Comité invisible». Reste que ce groupe écrivait : «Saboter avec quelque conséquence la machine sociale implique aujourd'hui de reconquérir et réinventer les moyens d'interrompre ses réseaux. Comment rendre inutilisable une ligne de TGV, un réseau électrique ?»

Laurent Suply

LE POPULAIRE (journal de Corrèze), mercredi 12 novembre 2008
Exclusif: nous avions rencontré les épiciers de Tarnac
TARNAC, Terrorisme



Au coeur des interpellations d'hier, l'épicerie de Tarnac avait fait l'objet d'un reportage en janvier dernier. En voici les grandes lignes

Il y a trois ans, en posant leurs valises sur le plateau, dans un hameau non loin de Tarnac, Gaëtan, 25 ans, et Benjamin, 30 ans, ne pensaient pas devenir commerçants.
La croissance à tout crin, ce n'est pas franchement leur truc. Lorsqu'ils ont débarqué avec une vingtaine de potes pour retaper une vieille ferme, les rumeurs ont d'ailleurs été bon train.
Et s'il s'agissait d'une secte ? « On n'est pas venu ici pour faire du fric » Ils n'ont toutefois pas tardé à trouver leur place dans la commune, allant jusqu'à racheter, le 1er octobre, le magasin général d'alimentation du bourg. « Je n'aurais jamais pensé me retrouver derrière un comptoir, être ainsi pris dans des rapports marchands », insiste Gaëtan ; « faire des journées pas possibles, des livraisons », ajoute Benjamin.
Car le magasin général n'est pas seulement la petite épicerie du village. Il fait aussi bar, tabac, restaurant ouvrier, station-service, et salle de spectacles. Ici, on ne veut pas faire les choses comme ailleurs. Ça tombe bien, le plateau n'est pas un lieu comme les autres.
Une autre proximité
Pour racheter l'endroit et conserver ses deux salariées (rejointes depuis par trois autres personnes à temps partiel), les trois gérants n'ont d'ailleurs pas fait appel aux banques. En plus de l'aide de leurs proches, ils ont émis des bons de souscription qui seront échangeables, à partir du 1er mai 2008, contre des produits vendus au magasin.
Plus de 150 habitants du village y ont participé. Il faut dire que tout le monde y trouve son compte. "Tout est parti de notre volonté de travailler là où on vit.", explique Gaëtan. Pour preuve, il est également devenu président du comité des fêtes.
Au travers du « magasin », il aspire à mettre en place une dynamique d'échange à rebours de ce que la société propose. Tout simplement faire passer la vie avant, sans forcément essayer de se faire passer pour un exemple. Une démarche plus compliquée qu'il n'y paraît, mais qui se met peu à peu en place avec le soutien des habitants dont beaucoup n'osent imaginer ce que serait devenue leur ville sans ce commerce qui prône une autre proximité.

Michael Nicolas
mickael.nicolas@centrefrance.com

LE POPULAIRE (journal de Corrèze), mercredi 12 novembre 2008

Le plateau, refuge de toutes les utopies

TARNAC



Le plateau de Millevaches, terre de terroristes ?Une chose est sûre, ce territoire est depuis des décennies un lieu de refuge et d'accueil.

Leur décision de venir s'installer en haute Corrèze, à Tarnac, n'était pas le fruit du « hasard ». Les jeunes du présumé groupuscule « ultra-gauche » ne s'en sont jamais cachés. « Il y a une tradition d'ancrage à gauche, ici. C'est une terre de résistance, marquée par les combats du maquis de Guingouin », nous avait ainsi expliqué l'un d'entre eux en janvier dernier. Les propriétaires de l'épicerie de la petite commune ne faisaient pas plus mystère de leur net penchant à gauche, illustré, justement, par le portrait du « Préfet du maquis » accroché dans la partie restaurant-bar du magasin.

"Espace refuge"
Les arrestations du 11 novembre viennent, en effet, rappeler que le plateau de Millevaches, aussi bien dans sa partie corrézienne que sur ses flancs creusois et haut-viennois, n'est pas une terre tout à fait comme les autres. Parce que reculée et isolée. Au cours du siècle dernier, elle a accueilli pêle-mêle des républicains espagnols fuyant la dictature de Franco, des juifs pourchassés par le nazisme, des réfractaires au STO, les maquisards réunis autour de Guingouin... Et, plus récemment, des post-soixante-huitards, des anarchistes ou des terroristes de l'ETA. Bref, des gens qui n'ont pas grand-chose en commun, si ce n'est une volonté, comme l'explique l'historien d'origine corrézienne Jean-Pierre Rioux, « de se protéger des curiosités des plats pays ».
« Le plateau de Millevaches, comme d'autres lieux d'altitude, mélanges de landes et de bois, est un espace refuge pour des gens qui veulent ou ont voulu un lieu déserté où concrétiser leur utopie et préparer des actions futures ». À ce titre, « il est depuis longtemps un territoire de rébellion et de résistance vis-à-vis de la société », souligne l'historien. Pour autant, « il ne faut pas fantasmer et penser qu'il y a une prédestination historique derrière tout cela », précise encore Jean-Pierre Rioux.
(...)

Michaël Nicolas
michael.nicolas@centrefrance.com

RUE 89 publié le 12/11/2008
« Comment je n'ai jamais pu interviewer un autonome »

Qui sont les "anarcho-autonomes", mouvance dont est issu le groupe accusé d'avoir saboté des voies SNCF?
Depuis mardi soir, les médias relatent l'arrestation de dix militants autonomes placés en garde à vue pour quatre jours, comme le permet la législation antiterroriste. Ces activistes, dont presque une moitié de filles, ont entre 20 et 34 ans et sont soupçonnés de sabotages à répétition contre le réseau ferré.
Ce mercredi 12 novembre, en début d'après-midi, Angelo, internaute, nous envoie ce message:
"On entend en ce moment parler d'une mouvance de l'ultra-gauche responsable des sabotages sur les lignes TGV et de l'arrestation de son chef. Peut-être que si on lui avait donné la parole, elle ne serait pas passé à l'acte."
Le problème, c'est qu'on aurait bien voulu la leur donner, la parole. Depuis des mois, d'ailleurs. Le 13 juin, le ministère de la Justice lance les hostilités contre ce qui devient officiellement "la mouvance anarcho-autonome".
A cette date-là, j'en suis déjà à plusieurs tentatives de prises de contact avec des internautes de Rue89 très critiques contre le traitement de leur mouvement par le gros des médias.
Tentative de dialogue, jusqu'au 6 août. Ce jour-là, une autre riveraine, X*, me contacte pour dénoncer "l'amalgame" dans les journaux qui parlent de "groupuscules d’extrême-gauche qualifiés d’ultra-violents".
Ses deux fils sont autonomes et elle a une autre vision du mouvement:

"Ce ne sont que des militants. Tout cela ressemble à une belle entreprise de désinformation, construite petit à petit. Jusqu'à ce qu'on les mette tous en taule. Si vous le souhaitez, je peux vous faire rencontrer ces vrais gens, pour désamorcer les bombes qu'ils n'ont jamais voulu poser."
Rencontrons donc ses fils, qui vivent dans un squat de la banlieue parisienne! Leur mère est partante, envisage un dîner de famille, pense d'ailleurs que les laisser s'exprimer dégonflera pas mal de fantasmes. Puis elle finit par renoncer à les convaincre:
"Ils ont des copains en prison, et ne savent pas ce qui est le mieux pour eux, le faire savoir ou au contraire faire le moins de bruit possible pour qu'ils abandonnent faute de preuves."
A Vichy, nouveau rendez-vous avorté
Le dernier échange de mail avec cette mère de famille remonte à fin août. Deux mois plus tard, le contre-sommet de Vichy se prépare. Sur les médias alternatifs, l'info circule, les réseaux s'agitent. De nouveaux e-mails arrivent, pas mal de procès d'intention aussi ("De toute façon, aucun journaliste ne couvrira le contre-sommet...")
Raté: le but était justement d'aller rencontrer la France qui se bat contre Brice Hortefeux, remontée à bloc par le choix de la ville de Vichy.
La partie de cache-cache dure jusqu'au lundi 3 novembre, et le rendez-vous fixé par les autonomes devant la gare de Vichy. Une négociation difficile s'engage avec certains militants, qui refusent de "parler à la presse"... mais se plaignent aussi du traitement médiatique, qui ignore l'opposition à Brice Hortefeux.
J'apprends à l'occasion qu'en tant que "suppôt du capitalisme" et incarnation vivante de "l'ordre bourgeois", j'aiderais quand même "les forces répressives" en leur donnant la parole. Y compris si c'était justement pour dessiner une vision affinée, moins caricaturale et même polymorphe de ce mouvement, qui fédère aussi bien des autonomes pur jus que des militants CNT ou des anars "à l'ancienne".
Paradoxe temporaire? Pas franchement: de retour de Vichy, un premier commentaire de l'internaute "BurnOutTheRich" ("libertaire", qui se dit "dans une orga") cingle:
"Camarade Chloé. Tu n'as pas, camarade journaliste, à te positionner en faveur des forces répressive en leurs fournissant des images de nous, révolutionnaires, même si la pertinence ou la portée révolutionnaire de nos actes ne t'apparraissent pas. Commence à respecter nos luttes, comme tu respectent les représentants de la bourgeoisie, politicards et patrons, respecte notre droit à l'image, peut être alors, nous te parlerons."

"Nous te reconnaîtrons"
Dans la foulée, nouveau message, destiné cette fois à ma boîte mail. L'auteur est le même, le ton un chouïa plus tendu (en voici seulement un extrait):
"Strasbourg est un rendez-vous important, si tu y es, nous te reconnaitrons, en tout cas, je te reconnaitrai. A toi de voir, par tes prises de positions, par la façon dont tu nous exposes à la répression, à toi de voir si tu choisis que nous te parlions ou si tu choisis que nous te considérions comme tous les autres journalistes…"
De procès pour "collaboration avec les forces répressives" en tentatives avortées, maigre bilan pour qui voulait juste donner la parole à ces militants sous surveillance. Restait toutefois Charles, militant d'un comité de défense belge des sans-papiers. Rencontré lui aussi devant la gare de Vichy, il expliquait face caméra qu'il partageait "certaines revendications autonomes", notamment l'anticapitalisme.

"Un mouvement difficile à cerner"
Charles a accepté de nous parler. Après publication (et garde à vue d'une partie de son comité de soutien), Charles a eu des regrets, notamment sur l'utilisation du terme "autonome", décidément à géométrie subtile:
"C'est un mouvement encore une fois très difficile a cerner, puisque très divisé sur de multiples aspects. Pour ma part, je m'accorde sur des actions de communisme immédiat par exemple, mais me rallie largement à la frange autonome pour un Etat fort capable d'appliquer des lois d'autonomies."
Je vais donc devoir dresser un portrait en creux de ce mouvement pourtant pas si clandestin que ça, vu le nombre de policiers en civil sur les flancs du petit cortège à Vichy. Pourquoi? "Parce que nous avons nos propres médias, nos propres réseaux, et besoin de personne", dira l'un d'eux à Vichy.
Allons donc faire un tour sur ces médias, largement diffusés sur le web.
On y trouve quoi? En vrac, des citations de René Char ("Agir en primitif et penser en stratège"), une féminisation scrupuleuse des termes et surtout une rubrique "Sabotages" fort d'actualité, qui promet explicitement de s'en prendre à la SNCF.
Ainsi, le numéro de mai d'Incendo -"le journal qui brûle d'en découdre", qui affirme par exemple, contrairement aux enquêteurs cette semaine, que certains saboteurs du réseau ferré comptent bien parmi les rangs des cheminots. Ou encore d'autres pages qui proposent un mode d'emploi très explicite pour asmather une caténaire.
"Pas d'assise intellectuelle forte"
Notre blogueur Jean-Yves Camus, chercheur en science-politique, fouille depuis longtemps dans cette prose militante. Il propose ses réponses de chercheur et une lecture historique de cette mouvance, qui a gagné en puissance depuis les manifs anti-CPE (contrat première embauche) en 2006:
Quel terreau idéologique?
"Il est disparate, mais les autonomes partagent la certitude que "tout doit disparaître". Ils veulent tout liquider, y compris l'Etat, fasciste par essence.
Pour eux, la logique ultra-sécuritaire de la société de surveillance a pour premières victimes les étrangers, les chômeurs et les précaires. Ils détestent le NPA de Besancenot, tombé dans le piège bourgeois par excellence.

Ils sont anticapitalistes, mais n'ont pas d'assise intellectuelle forte ou de culture politique d'extrême-gauche. Ce ne sont pas les héritiers de Mao et de la Gauche prolétarienne ! Plus spontanéistes, ils sont surtout idéologues du temps libre, du repli sur soi et de la décroissance."
Pourquoi les retrouve-t-on dans le combat pour les sans-papiers?
"Les sans-papiers et le combat contre les centres de rétention ou les prisons ont remplacé l'internationalisme et le combat tiers-mondiste de l'extrême-gauche.
Même s'ils se déplacent pour les sommets internationaux type G8, leur action est d'ailleurs très peu internationalisée. Même le combat palestinien y a très peu de place."
Pourquoi la SNCF?
"Ils sont très hostiles au travail salarié et à tous les symboles des Trente glorieuses ou de la technologie adossée à l'appareil d'Etat.

La SNCF incarne cela, mais aussi l'échec des luttes syndicales contre la privatisation rampante ou le service minimum. Sans compter la délation contre les sans-papiers ou le transport de déchets nucléaires."
Par Chloé Leprince

LE NOUVEL OBSERVATEUR publié le 12 nov. 2008
SNCF : Des pieds nickelés dangereux

par Jean-Marcel Bouguereau,
rédacteur en chef au Nouvel Observateur et éditorialiste à la République des Pyrénées

LA COINCIDENCE entre l'arrestation des auteurs appartenant "à la mouvance anarcho-autonome", avec la sortie, aujourd'hui, du film « la Bande à Baader », réveille de mauvais souvenirs, sans que l'on puisse faire quelque parallèle avec les deux histoires, sinon leur commune folie. Ces fous, car il faut bien les appeler par leur nom, membre d'un groupuscule "sans nom" se voulaient une "force de persuasion". Pour persuader qui ? Et en menaçant la vie de passagers des trains touchés ? Il y a comme un sentiment de déjà-vu entre ces Pieds nickelés aux petits pieds, dont beaucoup vivaient dans des communautés « libertaires » dans un petit village de 350 habitants, repéré depuis longtemps par les Renseignements généraux et le souvenir des arrestations des derniers membres d'action directe dans une ferme du Loiret en 1987. Même croyance à l'action directe, cette vieille lune qui remonte à la préhistoire du syndicalisme révolutionnaire. Mais comme le disait Marx, «lorsque l'histoire se répète, elle n'est que la caricature d'elle-même», cette dernière résurgence est une caricature de caricature, avec son mélange d'extrême technicité et d'amateurisme approximatif. Les auteurs de ces actes ont agi en utilisant des tiges de fer à béton et transformés en crochets de sorte qu'ils ne puissent plus être retirés après leur pose.. Le moment était soigneusement choisi : le premier train "ouvreur", en passant sur la voie, heurtait fatalement le crochet, arrachant ainsi le caténaire avec la vitesse plusieurs dizaines de mètres. Pour la SNCF, ce n'était pas du travail « d'amateur ». Mais c'était aussi, heureusement, du travail d'amateur. Ces acrobates n'avaient pas mis de gants, la gendarmerie qui a effectué "un très gros travail" de police technique et scientifique, a découvert "une trace ADN" et des empreintes digitales ! Il faut se féliciter de la célérité avec laquelle cette enquête a été menée. Peut-on craindre une résurgence de tels mouvements ? C'est ce que pense un ancien "patron" des RG, Jean-Pierre Pochon, qui avait traqué Action directe en France dans les années 80 : "Un rejet de Nicolas Sarkozy, des mouvements apparus dans les squats ou le développement du net, véhiculant tout et son contraire, font qu'il y a des éléments incitant à être attentif". En juin, le Syndicat de la magistrature s'était ému d'une note du ministère de la Justice, alertant les parquets sur "une résurgence de faits en lien avec la mouvance anarcho-autonome", y voyant une menace indirecte visant le "mouvement social".

BACKCHICH INFO mercredi 12 novembre

Ces ultras-gauchistes qui sabotent les trains
par Arthur

On connaissait Ultra, la lessive, mais voici que ce vocable revient à la mode avec les odieux malfaisants de « l'ultra-gauche » qui ont saboté quelques caténaires de la SNCF. Ne pas confondre avec l'extrême-gauche polie et encartée. L'ultra, c'est encore plus à gauche, aux confins de la galaxie politique. C'est bien simple : au delà de cet ultra, on tombe dans les trous noirs. Faut voir combien les journalistes de la télé et de la radio se régalent avec ces « ultras ». Le 11 novembre, date anniversaire de l'ultra-guerre, conduite par les ultra-politiciens qui ont envoyé à l'ultra-boucherie des millions de biffins innocents, les journaux de France 2 et France 3 ont ouvert sur l'arrestation des ces ultras-saboteurs. La France (qui avait peur, certainement, de rater une correspondance) respire : les trains arriveront à l'heure. La France est sauve.
Pendant ce temps, cette diversion arrive à point pour faire oublier aux masses interloquées l'ultra-crise financière dont sont responsables nos ultra-banquiers. On reconnaît là l'habileté du monde politique qui trouve des milliards pour sauver les banques en même temps qu'il trouve un quarteron d'ultras dans la campagne corrézienne. Avec la même vitesse.

Dans ces mêmes journaux télévisés, le sujet « ultra-gauche » venait, comme par hasard, à côté d'un film allemand sur la bande à Baader. Judicieux rapprochement. Certes, nos ultras libertaires sont plus gentils et moins efficaces que les terroristes allemands. Ils ne posent pas des bombes dans les gares mais des bouts de ferraille sur les lignes SNCF. Mais le message est le même : attention à ces extrémistes qui menacent la paix sociale et refusent l'ordre établi. L'enquête le prouvera : mais ces

ultras, si ça se trouve, n'avaient pas de compte bancaire au Crédit Agricole et n'ont pas perdu un centime dans la débâcle boursière ! C'est dire leur incivisme : refuser de partager le sort de millions de Français ! On rêve pour eux une peine exemplaire : l'interdiction bancaire à la Banque de France !

LIBETOULOUSE publié le 12-11-2008

L'ultra-gauche toulousaine: « les sabotages à la SNCF, c'est pas nous »



Dix présumés saboteurs du TGV sont identifiés et arrêtés depuis mardi 11 novembre. L'ultra-gauche est mise en cause par le ministère de l'Intérieur ? Une de ses branches toulousaine réagit.
Dans quel cas un sabotage à la SNCF se justifierait-il ? interroge le site mai68.org. Réponse: «uniquement dans le cadre d'un mouvement social tellement fort qu'une partie non négligeable de la population et des employés SNCF prendrait partie pour les saboteurs (…) Et à la condition «rédhibitoire» que cela n'entraîne «aucun risque» pour personne.
«Mais, en ce moment, poursuit Do, l'auteure du texte, il n'y a aucun mouvement social réel à la SNCF! Les personnes d'ultra-gauche n'ont donc aucune raison de participer à de tels sabotages».
Pour le coup, ces ultra-gauchistes donneraient presque des leçons de réalisme politique au plus social-démocrate de leurs contradicteurs.
Mai68.org ne défend pas aveuglément les militants interpellés dans la Moselle, la région Parisienne et le Corrèze toute proche. Tout juste l'hypothèse est-elle émise qu'ils auraient pu être manipulés :
«Et si les coupables étaient les Services Secrets français ?», demandent ces toulousains de «l'extrême extrême-gauche», comme ils se qualifient eux-mêmes.
Le but de ces services pourrait être, selon eux, de «neutraliser l'ultra-gauche en mettant en prison une partie de celles et de ceux qui s'en réclament et en faisant passer les autres pour des fous dangereux auprès de la population».
Son "réalisme politique" ne signifie pas que cette ultra-gauche renonce à tout brin de paranoïa… Ses sympathisants ont une autre explication: l'ultra-gauche serait un très pratique bouc émissaire pour un ministère de l'Intérieur en panne de pistes.

Les services de Michèle Alliot-Marie décrivent les auteurs présumés de ces sabotages comme étant des "anarcho-autonome"».Là, c'est la Fédération Anarchiste qui réagit. Elle dit n'avoir jamais fait le choix de «l'avant-gardisme» et réfute donc toute responsabilité.
Ce passage sous les projecteurs donne à cette Fédération une occasion de parler. Pour le coup, elle appele «les cheminot-e-s à entrer en lutte pour gérer sans patron le service public ferroviaire»…

Gilbert LAVAL.

LE FIGARO publié le 13/11/2008

Sabotage du rail : l'ADN au cœur de l'enquête

Christophe Cornevin

.



Des policiers mardi à Tarnac, où les saboteurs présumés ont été arrêtés. (AFP/Thierry ZOCCOLAN)

La garde à vue des dix personnes soupçonnées d'avoir saboté les caténaires de a SNCF a été prolongée de 24 heures jeudi matin. Mené par un fils de cadre supérieur, le groupuscule suspecté, en lien avec la gauche radicale européenne, était surveillé depuis onze mois.

L'interrogatoire des saboteurs présumés de la SNCF a été prolongé de 24 heures jeudi matin. Neuf personnes sont en garde à vue dans les locaux de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), à Levallois (Hauts-de-Seine) et une dixième personne interpellée à Baccarat (Meurthe-et-Moselle) et mère d'une des gardées à vue, est en garde à vue à Nancy. Leurs gardes à vue peuvent être prolongées une dernière fois vendredi matin. Ces personnes se sont jusqu'à maintenant montrées «peu disertes», selon une source judiciaire.

Qui est le mystérieux «cerveau» du groupuscule d'ultragauche ?

Présenté comme le «principal mis en cause» dans la campagne de sabotages ayant visé la SNCF, Julien C. n'a rien de la caricature du squatter alternatif ou du marginal hirsute. Au contraire, cet ultra de 34 ans aurait pu avoir une vie sociale parfaitement intégrée s'il n'en vomissait pas les règles. Se réclamant de l'héritage d'Action directe, des Brigades rouges italiennes et d'un esprit libertaire post-soixante-huitard assez paranoïaque, ce fils de cadre supérieur a confortablement grandi à Paris où il a suivi ses études jusqu'à intégrer l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Fasciné par le romantisme de la clandestinité, le jeune intellectuel, taiseux au téléphone, vivotait reclus dans une ferme communautaire de Tarnac (Corrèze). Un mode de vie altermondialiste, qu'il mettait volontiers entre parenthèses lorsqu'il revenait sur Paris. Il y dispose d'un coquet appartement dans le XXe arrondissement, qu'il partage avec sa compagne. Âgée de 26 ans, cette dernière y a été interpellée lors du coup de filet. Le petit-bourgeois en rupture de ban - mais roulant en Mercedes - est connu pour violences et dégradations.

Depuis combien de temps le groupe était-il surveillé ?

Depuis au moins onze mois pour son noyau dur, sinon plus : Julien C. et au moins un de ses «compagnons de lutte» ont été repérés à New York dès la fin janvier 2008, lors d'une manifestation violente contre un centre de recrutement de l'armée à Times Square. Le FBI avait alors demandé des renseignements à ses homologues français. Un mois plus tard, alors que le même bâtiment était la cible d'un attentat, trois inconnus avaient pris la fuite lors d'un contrôle à la frontière canadienne en abandonnant sur place des papiers d'identité français. Les services de renseignement étaient remontés sur des «activistes en lien avec l'extrême gauche allemande et divers réseaux européens». Comme en témoigne le ballet de voitures immatriculées de toute la France et de l'étranger décrit par les riverains de la ferme corrézienne, les «anarcho autonomes» disposaient de «relais» à l'extérieur du pays. Lors de leur coup de filet, les policiers ont interpellé Benjamin R., un Franco-Belge de 30 ans qui avait quitté le royaume en 1984, un autre suspect né en Belgique ainsi qu'une femme originaire de Suisse. La présence du groupuscule aurait été remarquée en marge de sommets internationaux, comme les récents G8 organisés en Allemagne et en Grèce. Ils ont été vus aussi lors des manifestations anti-CPE en 2006, des mouvements lycéens de décembre 2007 ou, plus récemment, des défilés contre le fichier de police Edvige.

Les perquisitions ont-elles été fructueuses ?

Policiers et magistrats restent discrets sur le degré d'implication des suspects tant que les gardes à vue menées par la sous-direction antiterroriste (SDAT) ne sont pas achevées. Les enquêteurs ont cependant retrouvé en perquisition à Paris, à Tarnac ou vers Nancy du matériel d'alpinisme susceptible de permettre de grimper jusqu'aux caténaires, des cylindres de fer forgé ou encore un manuel sur le «comportement à adopter lors d'une garde à vue». Aucun indice matériel n'autorisait cependant

mercredi de les rattacher directement aux sabotages. Diverses comparaisons génétiques sont en cours avec l'échantillon d'ADN recueilli par les gendarmes lors d'un sabotage. Elles décideront du sort des suspects.

Le groupuscule aurait-il pu être démantelé plus tôt ?

Les policiers n'avaient aucun motif pour appréhender le groupe. Pourtant, dans la nuit du 7 au 8 novembre, ils avaient pris en filature Julien et sa compagne alors en «repérage» le long des voies de chemins de fer, du côté de Dhuisy, en Seine-et-Marne. Pour une obscure raison, le couple avait réussi à se volatiliser. Quatre actes de sabotage ont été découverts le lendemain, dont un à Coulombs-en-Valois, commune vers laquelle les «anarcho-autonomes» se seraient volatilisés quelques heures auparavant.

Ont-ils bénéficié d'une complicité éventuelle avec des cheminots ou des relais syndicaux ?

Les enquêteurs n'ont laissé filtrer aucun élément permettant de l'affirmer. Les gardes à vue devraient permettre de déterminer s'ils ont pu accomplir ce travail de spécialistes sur des installations où courent 25 000 volts alors qu'aucun cheminot ne figure parmi les gardés à vue. A priori, ces derniers sont censés être peu loquaces face aux policiers, assimilés à des représentants de l'«État impérialiste et bourgeois». Mais les langues peuvent parfois se délier au terme d'une garde à vue de 96 heures, surtout quand des suspects d'à peine 25 ans sont sur le gril.

LE POPULAIRE publié le jeudi 13 novembre 2008
TARNAC

«Terroristes? N'importe quoi!»


Au lendemain de l'opération policière en Haute-Corrèze, notre journal a rencontré des amis des jeunes gens interpellés. Et des habitants de la commune qui prennent leur défense...

« Terroristes, nous ? C'est du n'importe quoi. Croyez-moi, on ne pensait pas un jour être réveillés à 6 heures du matin, un flingue devant le visage.» Le ventre légèrement rebondi, Mélanie (*) nous accueille devant la ferme de Tarnac en Haute-Corrèze, où a eu lieu l'interpellation la veille de cinq de ses amis. « Encore déboussolée », cette jeune femme enceinte était présente quand les policiers de l'anti-terrorisme et ceux de la police judiciaire de Limoges ont débarqué dans la ferme. « Ils n'ont, j'en suis sûr, rien à voir avec ce qu'on leur reproche ».

"Absurdité"

A ses côtés, Cédric (*), 30 ans, vêtu d'un jean et d'un pull accepte de répondre à quelques questions. Il se dit musicien, donne un coup de main pour retaper la ferme, va bientôt aider à la construction d'appentis pour le bois. Pour lui ces interpellations sont « une absurdité totale. Les analogies avec l'ETA, ou Action Directe, c'est incroyable. Le gouvernement cherche à faire revivre des spectres enterrés depuis longtemps pour susciter la peur. » Le discours est politisé. Il le reconnaît. « Effectivement, notre idée de l'humanité ne correspond pas aux canons de la droite ! » lâche-t-il. Mais il assure que « le passage à l'acte est hors de question ». Etonnamment, ce n'est pas ici, auprès des amis, que l'on entend les plus vives réactions. Mais dans le village. La plupart des habitants rencontrés hier étaient particulièrement remontés. Et n'hésitaient pas à prendre la défense des jeunes gens. Comme Laurent, employé communal depuis 16 ans. « Vous ne les connaissez même pas et vous les jetez en pâture ! Les jeunes, nous on les connaît. Ils ont fait plein de choses pour notre village. On ne peut rien leur reprocher. Pour moi, c'est un coup médiatique du gouvernement. Ils n'ont jamais fait de mal à personne ici. Et certainement pas fait ce qu'on leur reproche!. »

(*) Les prénoms ont été modifiés
Franck Lagier
franck.lagier@centrefrance.com

LA TRIBUNE DE GENEVE publié le 13-11-2208

Pris pour l'un des «saboteurs» de TGV un Genevois raconte

TÉMOIGNAGE | Mardi à l'aube, l'épicerie de Tarnac (France) a été perquisitionnée par la Brigade antiterroriste. Son gérant, un Genevois, a été réveillé en sursaut.



© AFP | Descente de police dans l'épicerie de Tarnac, en Corèze. C'est ici que Paul Kohler, ancien secrétaire de la Fédération genevoise d'échecs, a choisi de venir s'établir.

XAVIER LAFARGUE | 13.11.2008 | 00:00

«C'est un mauvais film!» Au téléphone, Paul Kohler. Cet ancien secrétaire de la Fédération genevoise d'échecs, âgé de 38 ans, est parti s'établir dans un village paumé au milieu de la France, Tarnac, en Corèze. Il y a ouvert une petite épicerie. Qui a été perquisitionnée avec fracas, mardi matin à l'aube, par les hommes de la Brigade antiterroriste française. Une descente musclée qui fait suite aux multiples actes de sabotage ayant touché le réseau TGV français, entre le 26 octobre et le 8 novembre (lire la «Tribune» d'hier). Pris pour l'un des «saboteurs», Paul raconte.
«Les policiers nous ont réveillés sans ménagement, à 6 h du matin. Ils cherchaient des personnes impliquées dans les actes de sabotage visant la SNCF. Je dormais ici, dans l'épicerie, dont je suis l'un des cogérants. On fait aussi bar, tabac et station-service. La police est restée jusque dans l'après-midi. Je n'ai pu rouvrir qu'à 15 h 30.»
Des documents ont-ils été saisis, des personnes interpellées? Hier soir, Paul ne souhaitait pas s'étendre sur ce sujet. En revanche, à aucun moment lui-même n'a été inquiété. Ni placé en garde à vue, comme le laissaient entendre certains journaux. «Là, je tombe des nues, lance-t-il. J'ai seulement dû décliner mon identité. Je n'ai pas du tout été interpellé! J'ajoute qu'aujourd'hui, j'ai fait ma tournée dans les patelins avoisinants, car l'épicerie est ambulante, et j'ai plutôt eu des encouragements et du soutien partout où je me suis arrêté.»
Biennois d'origine, Paul a pendant bien des années élu domicile à Genève. Il était connu dans le petit monde des échecs. Il a été secrétaire de la Fédération genevoise pendant deux ans, jusqu'en 2006. «Un bon joueur de club, 1800 à 1900 points au classement ELO», confirme Philippe Martin, l'actuel président de la fédération, qui l'a côtoyé durant ces années. «Mais je ne peux pas croire qu'il a pu participer à des actes de sabotage sur les lignes TGV! Non, Paul était sans aucun doute en marge de la société, il habitait dans un squat, je crois. Il avait des idées bien à gauche, mais quand même! Il avait d'ailleurs monté un club d'échecs dans un squat. Là, il était très positif, constructif socialement.»

Une épicerie appréciée

C'est sans doute pour vivre un peu différemment que Paul est parti à Tarnac, petit village de 350 âmes. Et qui se félicite d'avoir, aujourd'hui, une épicerie-bar-tabac, vantée par les habitants. D'autant plus chaleureusement depuis les événements de mardi. «Mais songez qu'à la fin des années 60, il y avait encore une bonne dizaine de bars à Tarnac, souligne Paul. C'est un village qu'on a vidé de ses habitants…»
Mais qui a été bien secoué, mardi matin! D'autres perquisitions ont également eu lieu à Paris, Rouen et dans la Meuse. Une

dizaine de personnes ont été placées en garde à vue, dont une femme née en Suisse. Il semble néanmoins que le chef présumé de ce groupuscule défini comme «anarcho-autonome» était établi à Tarnac.
Hier soir, cependant, selon les agences, une source judiciaire confiait que les enquêteurs ne disposaient d'aucune preuve formelle de l'implication de ces dix personnes dans les actes de sabotage ayant visé le réseau de la SNCF.

FIGARO MAGAZINE publié le 13/11/2008

Sabotage : «Sans coupables, la police en fabrique»
Propos recueillis par Aziz Zemouri ()

.**INTERVIEW - Sébastien Schifres** est doctorant en science politique et militant du mouvement des «autonomes», classé à l'ultra-gauche, auquel sont soupçonnées d'appartenir les dix personnes gardées à vue en lien avec les sabotages de caténaires à la SNCF. Il dénonce des arrestations sans «aucun élément matériel».

Connaissez-vous certains des interpellés ?
Pour le moment, la seule personne dont l'identité a été rendu publique c'est Julien Coupat (ancien de l'École des hautes études en sciences sociales et fondateur de la revue Tiqqun, ndlr). C'est un ami à moi qui a souvent été à mes côtés dans le mouvement étudiant. Je suis scandalisé des accusations que la police ose porter contre lui. Aujourd'hui, un intellectuel est en garde à vue pour ses idées. Il n'y a aucun élément matériel pour appuyer la thèse de la police. Et évidemment, quand la police ne trouve pas de coupables, elle les fabrique. En Julien Coupat elle a donc trouvé un faux coupable sous prétexte qu'il a écrit dans une revue révolutionnaire. Michèle Alliot-Marie prétend défendre la démocratie, mais le capitalisme n'a jamais été un régime démocratique.

Vous faites partie du mouvement des «autonomes», qu'est-ce que c'est ?
Il y a aujourd'hui en France des gens qui pensent que Mai 68 ce n'est pas fini et que ce n'est pas en votant pour Olivier Besancenot que l'on fera la révolution. Le mouvement autonome est une tendance du mouvement libertaire qui est apparu en France à la fin des années 70. A la différence des anarcho-syndicalistes qui considèrent que la lutte contre le capitalisme doit s'organiser dans les syndicats, les autonomes préfèrent s'organiser dans des collectifs informels, sans existence légale.

Vous avez vous-même participé à des actions, notamment l'occupation de l'EHESS en 2006. La violence est-elle inhérente au mouvement?
Les autonomes ne sont pas nécessairement violents. Généralement, la violence vient plutôt de la police comme on l'a vu à Gênes avec la mort de Carlo Giuliani, ce manifestant tué par balle par la police italienne. La plupart des actions des autonomes sont aujourd'hui des actions non-violentes du type manifestation, occupation, ou piquets de grève.

Pourquoi ne pas faire de la politique dans des mouvements légaux ?
Le fait de s'organiser en dehors des structures légales est une question de cohérence révolutionnaire : c'est l'idée que la révolution ne peut se faire à l'intérieur d'un cadre légal. Si un révolutionnaire

authentique était élu Président de la république, en admettant qu'il veuille sincèrement mettre fin au système capitaliste, je pense qu'il serait renversé par un coup d'Etat militaire.

Etes-vous hostiles à la démocratie parlementaire ?
Les lois ne sont pas faites pour défendre l'intérêt général. Elles sont faites pour défendre les intérêts de la bourgeoisie. Comme ces lois ne peuvent être changées par un processus légal, on ne peut les changer que par un rapport de forces. Or, ce rapport de forces est nécessairement illégal. Il n'existe pas dans l'histoire d'exemple de révolution qui se soit faite en respectant un processus légal. Pour ces raisons, le mouvement autonome est contre la démocratie représentative car il la considère comme une dictature. De mon point de vue, la seule véritable démocratie c'est celle que pratique le mouvement social : c'est la démocratie directe des assemblées générales.
Historiquement, le mouvement autonome est l'expression de cette démocratie directe née en Italie dans les assemblées ouvrières. Pour ma part, c'est cet engagement pour la démocratie directe qui fonde ma participation au mouvement autonome, dans une perspective autogestionnaire à la fois communiste et libertaire.

Vous avez rédigé une thèse sur le mouvement autonome en France de 1976 à 1984. Le mouvement autonome actuel a-t-il des similitudes avec celui des années 1970 ?
D'une certaine manière, à travers le mouvement des squats et le mouvement étudiant, le mouvement autonome d'aujourd'hui est à mon avis assez similaire à celui des années 70. Cependant, il faut reconnaître que depuis les années 90 les autonomes ont abandonné le recours à la violence militaire. Les hold-up, les attentats à l'explosif, la violence systématique, tout ça c'est terminé ! C'est une question de génération. Entre-temps, la société française a été largement pacifiée. En particulier, on a aboli la peine de mort et le service militaire. Le contexte international a également profondément changé. Les années 70 c'était encore la guerre froide, l'époque de la RDA. La Grèce, l'Espagne, et le Portugal étaient encore des Etats fascistes. L'un des premiers groupes autonomes, le MIL (Mouvement Ibérique de Libération), avait d'ailleurs été fondé par Jean-Marc Rouillan pour lutter contre le régime de Franco en Espagne. Donc le contexte a profondément changé.

Le mouvement a-t-il jamais cessé d'exister ? Pourquoi refait-il parler de lui aujourd'hui ?

Le mouvement autonome n'a jamais disparu même s'il a eu tendance à s'effondrer dans les périodes de repli du mouvement social, lorsque la gauche était au pouvoir. Depuis cinq ans, il y a donc une résurgence du mouvement autonome qui correspond au retour de la droite au gouvernement et à la reprise de l'agitation sociale. Mais si on en reparle aujourd'hui, c'est surtout parce que le ministère de l'Intérieur a décidé d'en faire une campagne médiatique pour se faire valoir.

LE MONDE publié le 13.11.08

Deux villages corréziens dans la mire des enquêteurs

La ferme dite Le Goutailloux, à Tarnac, en Corrèze, où se trouvaient six des dix personnes interpellées dans le cadre de l'enquête sur les actes de malveillance commis contre la SNCF, n'était pas inconnue de la police.
Située sur le plateau des Millevaches, cette ferme avait été enregistrée en Société civile immobilière le 18 mars 2005, avec un capital de 2 000 euros, par Benjamin Rosoux. Né à Seraing, en Belgique, mais de nationalité française, cet homme de 30 ans, fils d'un médecin, aurait milité à la Fédération des jeunes écologistes européens. Pour les enquêteurs, c'est aujourd'hui l'un des membres actifs du groupe Coupat - du nom du chef de file de jeunes autonomes soupçonnés d'avoir saboté des voies SNCF le 26 octobre et le 8 novembre. La police s'intéresse aussi à un autre lieu-dit, dans le petit village tout proche de Viam, où certains résidaient.
Dans cette "communauté" figurent quatre femmes, Yldune L., présentée comme la compagne de Julien Coupat, Gabrielle H., Elsa H. et Manon G., ainsi que deux autres hommes, Mathieu B. et Bertrand D. La plupart sont âgés d'une vingtaine d'années. Tous étaient surveillés depuis plusieurs mois. Selon un policier, il s'agit d'un noyau homogène, qui avait adopté une attitude de groupe clandestin, se méfiant de tout, préférant les cabines téléphoniques plutôt que les portables. Quasiment une fois par mois, ils se seraient réunis avec des jeunes grecs, allemands, italiens et anglais, lors de rencontres "de nature conspirative". L'une d'entre elles se serait tenue cette année sur le territoire français, à Metz.
Julien Coupat et sa compagne avaient été signalés à la police française par le FBI après qu'ils se sont soustraits à un contrôle d'identité à la frontière canadienne en 2007, déclenchant l'ouverture d'une enquête préliminaire. Ils auraient participé à une manifestation contre un centre de recrutement de l'armée à New York.
Voilà pour la partie renseignement, antérieure aux interpellations. Mais la justice doit aujourd'hui faire la démonstration de la responsabilité individuelle de chacun dans les actions contre la SNCF. Ce qui ne sera peut-être pas chose aisée. Pour l'heure, les membres du groupe se sont montrés peu diserts lors des auditions. Reste les perquisitions. Au Goutailloux, la police a saisi un arsenal hétéroclite : gilets pare-balles, pinces de forge, fumigène SNCF, matériel d'escalade, horaires de train, instructions pour cocktails Molotov et tracts appelant à manifester à Vichy, lors de la réunion des ministres européens de l'intégration, le 3 novembre. Ils ont également trouvé des tubes métalliques de 2,2 mètres à Paris. Toutes les gardes à vue ont à nouveau été prolongées jeudi 13 novembre.

Isabelle Mandraud

LIBERATION 13 NOV 2008

Sabotages SNCF : le bréviaire anarchiste qui intéresse les enquêteurs,.

L'essai retrouvé chez les gardés à vue soupçonnés de s'en être pris au réseau ferroviaire se présente comme un manuel de l'insurrection, sabotage de lignes TGV compris.
C'est un petit livre vert de 125 pages qui intéresse fortement les enquêteurs. Il a retrouvé chez les activistes présumés arrêtés mardi – et toujours en garde à vue – dans le cadre de l'enquête sur les dégradations des voies ferrées. Publié en mars 2007 aux éditions La Fabrique et téléchargeable en intégralité ici, L'Insurrection qui vient est signé par un «collectif invisible» qui se présente comme «une tendance de la subversion présente». Les enquêteurs attribuent sa rédaction au chef présumé du groupe, 34 ans, ancien doctorant en sociologie.
Au paragraphe «Renverser, de proche en proche, tous les obstacles», on trouve ces phrases : «Rutilant ou déglingué, le mobilier urbain (...) matérialise notre commune dépossession. Persévérant dans son néant, il ne demande qu'à y retourner pour de bon. (...) Pour la méthode, retenons du sabotage le principe suivant: un minimum de risque dans l'action, un minimum de temps, un maximum de dommages. (...) Comment rendre inutilisable une ligne de TGV, un réseau électrique? Comment trouver les points faibles des réseaux informatiques, comment brouiller des ondes radios et rendre à la neige le petit écran?»
Bréviaire anarchiste, l'essai se veut à la fois pamphlet contre une société «grotesque» qui accumule les symptômes de sa propre «agonie» et manuel de l'insurrection : «Nous partons d'un point d'extrême isolement, d'extrême impuissance. Tout est à bâtir d'un processus insurrectionnel. Rien ne paraît moins probable qu'une insurrection, mais rien n'est plus nécessaire.»
«Ce qu'il est important de cultiver, de diffuser, c'est cette nécessaire disposition à la fraude»
Dans les quatre derniers chapitres, le collectif appelle à le peuple à s'approprier le pouvoir localement, à s'affranchir du travail, à bloquer physiquement l'économie et à anéantir les forces de police.
Plutôt que de «s'engager dans tel ou tel collectif citoyen, dans telle ou telle impasse d'extrême gauche, dans la dernière imposture associative», le collectif appelle à se constituer en communes, «une multiplicité de communes qui se substitueraient aux institutions de la société».
Ces communes, en attendant le point d'«auto-suffisance», vivraient de «combines multiples». «Outre le RMI, il y a les allocations, les arrêts maladie, les bourses d'études cumulées, les primes soutirées pour des accouchements fictifs, tous les trafics, et tant d'autres moyens qui naissent à chaque mutation du contrôle. Il ne tient pas à nous de les défendre, ni de nous installer dans ces abris de fortune ou de les préserver comme un privilège d'initié. Ce qu'il est important de cultiver, de diffuser, c'est cette nécessaire disposition à la fraude.»

SUD OUEST publié jeudi 13 Novembre 2008

SABOTAGES SNCF. Les enquêteurs poursuivent les interrogatoires des dix personnes interpellées mardi. Aucune inculpation n'a encore été notifiée

Pas encore d'aveux

Après le coup de filet opéré mardi dans la mouvance « ultra-gauche » et les perquisitions présentées comme « fructueuses », les policiers qui enquêtent sur le sabotage de caténaires SNCF poursuivent les interrogatoires des dix personnes en garde à vue. « Il faut rester prudent », a toutefois confié hier une source judiciaire selon laquelle - à ce stade - il n'est « pas possible d'imputer une action » à tel ou tel d'entre eux.

Les dix activistes présumés - il s'agit de six femmes et de quatre hommes - ont été arrêtés après les actes de malveillance ayant gravement affecté le trafic TGV, Thalys et Eurostar, samedi.
Contrairement à certaines interprétations en cours ces derniers jours, cette source judiciaire affirme que les dix personnes n'ont pas été interpellées dans le cadre de l'enquête de flagrance ouverte lundi après les dégradations mais dans celui d'une enquête préliminaire ouverte le 16 avril par le parquet antiterroriste.
Cette enquête vise « les activités d'un petit groupe de jeunes gens versant dans la contestation violente », notamment lors de manifestations à Vichy le 3 novembre ou à Thessalonique (Grèce) début septembre, a affirmé cette source. Le chef présumé du groupe, âgé de 34 ans, avait par ailleurs fait l'objet d'un signalement du FBI à l'occasion d'une manifestation devant un centre de recrutement de l'armée à New York en janvier 2008.

Les déchets nucléaires.

La surveillance de ce groupe s'était resserrée la semaine dernière à l'occasion du passage d'un « train Castor » transportant des déchets nucléaires de Cherbourg à Strasbourg. C'est dans ce cadre que les policiers ont notamment procédé à la filature du chef du groupe et de son amie. Ils ont ainsi pu les voir en Seine-et-Marne dans la nuit de vendredi à samedi, aux abords d'une ligne TGV, descendre de leur véhicule et observer les lieux avant de repartir.
Presque dans le même temps, les gendarmes ont effectué une série de contrôles routiers en Meurthe-et-Moselle. Parmi les personnes contrôlées « à proximité de l'endroit où, le 26 octobre, un dispositif semblable à ceux utilisés pour les sabotages avait été découvert sur une caténaire », selon une source proche du dossier, figurent trois des dix interpellées de mardi matin. Ces personnes sont des Français, dont un né en Belgique et une femme née en Suisse, ainsi qu'un Franco-Belge.

Familles aisées.

Face à des jeunes gens « peu diserts » en garde à vue, les enquêteurs comptent sur les éléments saisis lors des perquisitions pour les confondre. Ils ont ainsi mis la main sur de la documentation anarchiste et sur les moyens de s'en prendre aux caténaires, sur un ouvrage intitulé « L'Insurrection qui vient » que les enquêteurs attribuent au chef du groupe - un ancien doctorant en sociologie - et qui légitime les attaques contre le réseau ferré. Des coupe-boulons, des gilets pare-balles, des talkies-walkies et quatre cartes d'identité falsifiées ont également été saisis, ainsi qu'un fumigène SNCF et une carte du réseau ferré, des disques durs et des clés USB informatiques.
Autre trouvaille lors des perquisitions : un manuel contenant des indications sur le comportement à adopter lors d'une garde à vue pour résister au mieux à la pression des policiers.
D'après cette source judiciaire, ces jeunes de 22 à 34 ans sont issus de « familles très aisées, ce qui les dispensait de travailler ». « Il s'agit de gens en rupture sociale, en train de basculer dans la révolution sociale », qui n'avaient pas de téléphone, pas de domicile établi, et se faisaient prêter des voitures lorsqu'ils en avaient besoin.

RUE 89 publié le 13/11/2008

On a retrouvé les écrits du gardé à vue pour sabotages à la SNCF
Par Chloé Leprince

Julien Coupat, leader du groupe des autonomes de Tarnac, avait fondé une revue philosophique, Tiqqun, que Rue89 a exhumée.
Depuis la mise en examen de dix militants soupçonnés d'être derrière les sabotages de caténaires de la SNCF, les médias s'essayent à reconstituer le parcours de ces jeunes réputés autonomes, souvent présentés (un peu vite) comme "terroristes d'extrême gauche".
Les équipes de télé défilent en Corrèze, où est installé Julien Coupat, présenté par les médias comme "le leader du groupe" (un terme que réprouvent les Autonomes eux-mêmes). Tandis que les voisins y vont chacun de sa petite anecdote, on apprend au passage que le FBI enquêtait depuis le printemps sur ces Français en rupture.
Jeudi après-midi, un universitaire visiblement proche de Julien Coupat dénonçait sur LeFigaro.fr qu'on place "un intellectuel en garde à vue pour ses idées".
Autant le dire, je ne savais rien de ces dix personnes avant leur interpellation. Mais, depuis qu'elles ont été placées en garde à vue (laquelle peut durer jusqu'à quatre jours à la faveur des lois antiterroristes), je cherche.
Et voilà que, dans un commentaire posté sous l'article de mercredi sur la mouvance autonome, un riverain indique qu'il a déjà croisé les auteurs de "Tiqqun", la revue fondée par Julien Coupat à l'époque où il était encore thésard à l'EHESS, l'Ecole des hautes études en sciences sociales.
Des riverains lecteurs de la prose de Julien Coupat... en 1999
Numerosix, ce riverain, se souvient les avoir rencontrés "en 1999, à vue de nez". Il se rappelle d'un "vieux rade fermé" dans le XIIe arrondissement à Paris, où il était allé acheter cette fameuse revue "formidable,intelligente, très bien faite, très situationniste et parfaitement légale avec aucun appel au meurtre".
Lui qui précise n'avoir plus jamais eu de contacts avec "l'utragauche" par la suite a gardé en mémoire un groupe d'étudiants "un tout petit peu exaltés mais tres gentils et super sympas". Au lancement du premier numéro (Tiqqun en comptera deux en tout et pour tout avant de s'autodissoudre en 2001), Julien Coupat abandonnera l'EHESS.
Or il se trouve qu'un autre riverain croise son chemin à peu près au même moment. Cet internaute-ci, qui tient à rester anonyme, conserve un souvenir sensiblement plus critique. A propos de Tiqqun, il parle carrément de "dérive mystique et bouffonne". Avant de m'aiguiller dans la foulée vers une autre contribution, extrêmement à charge, qui s'intitule: "Avant-garde et mission: la Tiqqounnerie".

La référence à la mystique juive: "un pot-pourri fantaisiste"
Ce riverain n'est pas seul à prendre ses distances avec la pensée situationniste développée par Julien Coupat dans ses écrits. Ainsi, jeudi matin, Jean-Yves Camus, notre blogueur, restait sceptique quand à l'usage-même du terme "tiqqun", emprunté à la mystique juive de la Kabbale:
:"Cette notion que le monde est imparfait et qu'une observance et de bonnes pratiques religieuses permettront de le réparer était très présente chez les gauchistes juifs des années 60-70, qui n'étaient pas religieux. Mais qu'est ce que ça veut dire de mélanger Talmud et Heiddeger dans un tel pot-pourri fantaisiste ? Guy Debord et les situationnistes n'avançaient rien de tel."

De fil en aiguille, j'ai fini par retrouver sur la Toile le premier numéro de cette fameuse revue Tiqqun, qui date donc de 1999. En voici plusieurs extraits en PDF, sur un total de 162 pages intitulées "Tiqqun, organe conscient du parti imaginaire". Sous-titre: "Exercices de métaphysique critique".
Toujours sur le Web, on découvre un article que Jacques Guigou, universitaire à Montpellier III et fondateur de la revue Temps critiques, a justement consacré à cette revue dans le sillage de Guy Debord, il y a deux ans.
Pour Rue89, il a accepté de décrypter les principaux points théoriques et métaphysiques étayés par les auteurs de Tiqqun. Proche du mouvement autogéré dans les années 60, il n'est pas aussi assassin que

Jean-Claude Camus. Pour lui, cette revue "érudite" n'est pas aussi dépourvue de références, "même si l'on peut pointer des contradictions et des faiblesses du raisonnement", voire des culs de sac.
Sur la violence et la lutte armée: "un discours plutôt sophistiqué"
Il y est certes question de violence dans le premier tome de Tiqqun : "La période historique dans laquelle nous entrons doit être un temps d'une extrême violence et de grands désordres", écrivent les auteurs de Tiqqun. Mais pour sophistiquer tout de même un peu plus leur pensée en matière d'insurrection:
"On se méprendrait gravement sur la stratégie du Parti Imaginaire en la réduisant à la poursuite de lacatastrophe. On ne se méprendrait pas moins en nous prêtant l'enfantillage de vouloir pulvériser en un coup on ne sait quel quartier général où le pouvoir se trouverait concentré (...)
Quoique le Parti imaginaire n'abandonne à aucun instant le dessein de l'achever lui-même, sa tactique n'est pas de l'attaquer de front mais, dans l'acte même de se dérober, d'orienter et hâter l'issue de sa maladie."
Pour Jacques Guigou, il ne faut pas infantiliser le rapport de ces jeunes penseurs de l'autonomie en matière de violence :
"Leur critique de l'Etat est plutôt intéressante, ce ne sont pas des forcenés de la critique radicale en la matière, même si l'on peut noter des contradictions sur ce point. Bien sûr, il y a une radicalité dans leur discours: ils sont dans la scission.
Mais il n'y a pas d'appel au meurtre, contrairement à la prose qui s'inscrit dans la lutte des classes. D'ailleurs, je serais extrêmement étonné de les entendre revendiquer quelque chose, comme c'était le cas pour Action directe, qui avait décidé de passer à la lutte armée et au meurtre. Eux préconisent le silence."
Rejet de la société marchande... et ses symboles
Puisqu'il est question de caténaires et de la SNCF, puisque le mouvement autonome, infiniment protéiforme comme on le rappelle depuis plusieurs jours, se retrouve globalement sur l'anticapitalisme, voilà ce qu'on peut aussi trouver dans la prose de Julien Coupat, en 1999:
"C'est dans la mesure exacte où la catastrophe est la vérité à l'état de fulguration que les hommes du Parti Imaginaire travaillent à la faire advenir, par tous les moyens. Les axes de communication sont pour eux des cibles privilégiées. Ils savent comment des infrastructures qui "valent des milliards" peuvent être anéanties en un coup d'audace. "

Autonome, kesako ici ?
Dans leurs écrits, Julien Coupat et les siens reposent la question de l'individu par rapport à la communauté et critiquent la passivité des individus. Leur cynisme, aussi :
"La domination dans ses formes les plus avancées a incorporé à son discours la critique de la société de consommation, du spectacle et de leur misère. La "culture Canal+" et "l'esprit Inrockuptibles" en donnent, pour la France, des exemples passagers mais significatifs.
C'est plus généralement le language scintillant et sophistiqué du cynique moderne, qui a définitivement identifié tout usage de la liberté à la liberté abstraite de tout accepter, mais à sa manière."
En s'exprimant sur les ruines des théories révolutionnaires, ils s'inscrivent dans un sillage qui est loin d'être décérébré, note Jacques Guigou:
"Tiqqun arrive après la fin du cycle des révolutions prolétariennes. Ils ont lu le situationnisme, notamment en Italie où le mouvement autonome a duré plus de dix ans dans les années 60-70. Ils connaissent aussi Negri et son concept d'empire, mais encore Deleuze et Guattari et leur "individu-réseau". Inspirés par Castoriadis, ils critiquent même l'aliénation au sein des groupes révolutionnaires, comme la CNT, les syndicats."
Ils esquissent quelque chose: ils créent bien un "Parti imaginaire" mais c'est justement un antiparti; ils rejettent l'être vivant mais il veulent quand même faire avec lui pour agir: ils lui parlent, ils lui font des serments, c'est leur côté mystique et messianique."
Au final c'est un autre individu qu'ils exhaltent, plus anonyme, plus invisible aussi:
"On a vu se répandre parmi les Bloom [les individus aliénés par le système, appelés à se révolter, ndlr], en même temps que la haine des choses, le goût de l'anonymat et une certaine défiance enfers la

visibilité (...) Que son ennemi n'ait ni visage ni nom ni rien qui puisse lui tenir lieu d'identité est propre à déchainer la paranoïa du pouvoir."

Un dernier constat pour terminer: ces derniers mots, exhumés d'ecrits datant de 1999, résonnent comme un écho à de nombreux commentaires publiés sur Rue89, lorsqu'il s'agissait de brosser les contours de ce que le ministère de l'Intérieur appelle "la mouvance anarcho-autonome" depuis le printemps.

20 MINUTES publié le 13 nov.2008

Deux mois de prison avec sursis pour s'être baladé avec un M-16 près d'une ligne SNCF



DR ¦ Image d'un M-16, le fusil d'assaut de l'armée américaine.

Un homme de 19 ans, jugé pour avoir été vu mardi dans un champ à Varreddes (Seine-et-Marne) à proximité de la ligne à grande vitesse Est en possession d'une arme de guerre, a été condamné ce jeudi à deux mois de prison avec sursis, indique l'AFP, citant la gendarmerie.
Il a été condamné dans le cadre de la procédure du plaider coupable pour «transport d'arme de première catégorie sans motif légitime». Il était accompagné d'un jeune homme de 18 ans qui fera l'objet d'une convocation devant le procureur de Meaux pour un rappel à la loi.
Les services de sécurité présidentiels à cran
Ces deux jeunes ont fait paniquer les services de sécurité présidentiels. Mardi après-midi, à Varreddes, les deux compères se baladent près de la ligne TGV reliant la capitale à l'Est de la France, raconte Europe 1. L'un d'eux est armé d'un M-16, le fusil d'assaut des militaires américains, ici en version civile, c'est à dire qui tire au coup par coup. Il est chargé, équipé d'un silencieux et d'une lunette.
Les deux jeunes cherchent un endroit pour s'entraîner à tirer. Problème, la ligne TGV est un enjeu national en cette journée du 11-Novembre. Nicolas Sarkozy, après les cérémonies à l'ossuaire de Douaumont, doit ensuite regagner Paris par ce biais. Et après les sabotages en série sur le réseau, la Sous-direction anti-terroriste (SDAT), qui vient juste d'arrêter les pirates du rail, est aux abois.
Les deux copains sont interpellés illico presto par des gendarmes qui surveillent les champs bordant la ligne. Lors de la perquisition, les gendarmes découvrent un arsenal, quatre pistolets, des munitions... Ils croient avoir déjoué un complot contre Nicolas Sarkozy.

Des inconscients, pas des terroristes
Sauf que les deux inconscients n'avaient pas la moindre intention criminelle. Le détenteur des armes a une licence et des permis de port d'arme en règle. C'est un fana de tir sportif qui voulait juste assouvir sa passion et initier son ami.
Le procureur de Meaux, convaincu qu'ils ne sont pas dangereux, leur a proposeé de plaider coupable pour s'en tirer avec du sursis. Tirer dans un champ est interdit par le Code pénal, il faut se rendre dans un stand de tir .
En attendant, Lee Harvey Oswald n'a toujours pas d'équivalent en France.

LE FIGARO publié le 14/11/2008

SNCF: le retour de l'ultra-gauche activiste
Dominique Rizet et Aziz Zemouri

Sept mois de surveillance, par la DCRI, des milieux « autonomes » français ont permis l'arrestation quasi immédiate d'une dizaine de présumés saboteurs de caténaires.

C'était une crainte, c'est maintenant une certitude. La Direction centrale des renseignements généraux - devenue depuis Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) - avait vu juste en remettant, courant mars, au ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie, un rapport alertant le gouvernement sur une menace sérieuse de résurgence de la violence « anarcho-autonome ».

Selon ce document, près de 2 000 personnes sur l'ensemble du territoire national étaient susceptibles de faire partie de cette mouvance radicale. Huit mois après, la pertinence de cette note des services de renseignements prend tout son sens avec l'arrestation, mardi à l'aube, des présumés auteurs de la série de sabotages commis contre les installations TGV de la SNCF samedi 8 novembre - dans l'Oise, la Seine-et-Marne et l'Yonne.

Placés en garde à vue selon une procédure judiciaire de lutte contre le terrorisme qui peut permettre aux enquêteurs - policiers et gendarmes saisis conjointement par le parquet antiterroriste de Paris - de les entendre pendant un délai pouvant aller jusqu'à 96 heures, ces six femmes et quatre hommes sont âgés de 23 à 33 ans. Celui que le ministère de l'Intérieur présente comme le leader du groupe, Julien C., 33 ans, a été interpellé dans une communauté libertaire de Tarnac, en Corrèze, pendant que son amie était arrêtée à Rouen dans une maison du centre-ville.

De source officielle, la DCRI surveillait ce groupe depuis le mois d'avril dernier, après que le ministre de l'Intérieur eut demandé un renforcement de la surveillance de la mouvance ultra-gauche. Les premiers attentats commis contre des installations de la SNCF, au mois d'octobre 2007, avaient provoqué la constitution d'une cellule de travail regroupant les gendarmes de la sous-direction de la police judiciaire (SDPJ) chargés de l'enquête, les policiers de la DCRI et ceux de la sous-direction antiterroriste (SDAT).

Des anars en possession de bombes artisanales

C'est l'accumulation de plusieurs « signes » qui a alerté les enquêteurs, dès mars 2006, sur la possible résurgence en France d'une mouvance anarcho-autonome. A cette époque, la Sorbonne, le Collège de France et l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris sont occupés par des individus se réclamant des « Totos », surnom que se donnent eux-mêmes les sympathisants des « milieux autonomes ». Plusieurs personnes sont placées en garde à vue.

En novembre 2007, à Toulouse, la police interpelle trois jeunes - deux hommes et une femme - circulant dans une voiture à bord de laquelle on retrouve tous les éléments entrant dans la fabrication d'une bombe artisanale. Parmi eux, Daphnée C., 22 ans, est déjà connue pour avoir organisé, avec une vingtaine de camarades, un coup de main contre le consulat du Danemark à Nantes, en soutien à des militants danois expulsés d'un squat à Copenhague. Randal V., 21 ans, est l'un des meneurs des manifestations anti-CPE à Saint-Nazaire. Quant à Grégoire M., 23 ans, une « petite frappe » de Rennes, il est plus connu pour des délits de droit commun que pour son engagement politique. Selon la police, ces trois personnes revendiquent leur appartenance à un groupe anarchiste.

Le 24 janvier 2008, les douaniers intervenant sur l'autoroute à hauteur de Vierzon, dans le Cher, découvrent dans le coffre d'une voiture deux sachets de un kilo de chlorate de soude. Les occupants du
véhicule, un homme de 26 ans et une femme de 24 ans, soupçonnés d'appartenir à la mouvance de l'ultra-gauche, sont mis en examen quelques jours plus tard pour « détention et transport d'un produit incendiaire ou explosif destiné à entrer dans la composition d'un engin explosif » et « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Soumise au Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), l'ADN de la jeune femme « matche ». C'est celui d'une empreinte relevée à Paris, le 2 mai 2007, sur un engin explosif artisanal trouvé sous une voiture de police aux abords du commissariat central du XVIIIe arrondissement de Paris, à quelques jours du second tour de l'élection présidentielle.

Plus récemment, au mois de juin 2008, la section antiterroriste du parquet de Paris est saisie d'une enquête sur des appels téléphoniques anonymes revendiquant la pose de bombes dans des TGV et le long de lignes SNCF en Savoie. Aucune bombe n'est retrouvée, mais les enquêteurs découvrent, dans l'une des cabines d'où ont été passés les appels anonymes, une lettre de revendication rédigée en italien « en souvenir des Brigades rouges ».

Michèle Alliot-Marie évoquait justement ce mardi, quelques heures après les interpellations menées par la police et la gendarmerie dans les sabotages contre les installations des TGV, l'existence de « liens » entre ces autonomes français et les milieux de l'ultra-gauche allemande, belge, italienne et grecque. Selon le ministre de l'Intérieur, dans leur rapport du mois de mars, les policiers fixaient à 2 000 le nombre de sympathisants des milieux autonomes en France - dont 300 véritablement actifs.

Julien C., présenté comme l'un des théoriciens du groupe, est un intellectuel issu de la prestigieuse Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), boulevard Raspail à Paris. Il est l'un des fondateurs de la revue Tiqqun - aujourd'hui disparue - qui se prétendait l'« organe conscient du parti imaginaire » et constituait l'une des lectures de référence du milieu des squats et des communautés autogérées. « Métaphysicien », Julien C. défend une idéologie que l'on pourrait qualifier de « post-matérialiste », où le bien-être de l'individu lui-même prime sur les biens matériels. Tiqqun, qui vient de la tradition kabbaliste et messianique juive, signifie en même temps réparation, restitution et rédemption. Un « parti imaginaire » prêt, pourtant, au passage à l'acte pour parvenir à la réalisation de ses buts.

« Une belle idéologie qui ne justifie cependant rien », confiait mercredi un enquêteur de la DCRI, visiblement un peu déstabilisé par les premières déclarations des gardés à vue.

De la documentation sur la bande à Baader

Côté enquête, les perquisitions menées après les interpellations avaient déjà permis, mercredi matin, de mettre la main sur une importante documentation concernant notamment la « Rote Armee Fraktion-RAF » (Fraction armée rouge allemande), plus communément appelée « Bande à Baader », dont un film racontant la dérive terroriste sortait justement sur les écrans ce mercredi 12 novembre.

Les analyses des empreintes digitales et des ADN recueillis sur les lieux des sabotages et confiés aux gendarmes de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) de Rosny-sous-Bois devaient être connues mercredi en fin de journée. Elles pourraient aussi permettre de savoir si ces suspects ont un rapport avec un précédent sabotage, le 26 octobre 2008, en Moselle, sur la Ligne à grande vitesse Est, où 200 mètres de caténaires avaient été arrachés avec un dispositif identique - une tige de fer à béton fixée sur les caténaires - à ceux découverts le week-end dernier dans l'Oise, la Seine-et-Marne et l'Yonne.
Sept mois de surveillances, donc, qui n'ont pas vraiment permis aux enquêteurs d'avancer grâce aux écoutes puisque les suspects, méfiants, étaient très avares de conversations téléphoniques. Les vieilles méthodes fonctionnent toujours et c'est d'abord en infiltrant le milieu, comme l'avait fait le commissaire Jean-Pierre Pochon à la tête des RGPP (préfecture de police) il y a trente ans, lors de la première arrestation des militants d'Action directe, qu'ont procédé les hommes de la DCRI. La Direction centrale est aussi allée chercher des informations sur certains sites internet connus pour recueillir les propos rageurs des autonomes tels que Bellaciao, du nom de la chanson antifasciste qui dénonçait les conditions de travail des femmes trimant dans les rizières de l'Italie du Nord, ou Indymedia. Les policiers ont lu, aussi, le trimestriel Cette semaine publié en Lorraine depuis maintenant seize ans. Ce

journal d'information politique circule dans le milieu des squats et s'enflammait dans son dernier numéro : « Que crève le meilleur des mondes »... Et avec lui ses trains, peut-être, puisque dans ce
même numéro du printemps 2008, le journal recense les actes de sabotage commis contre la SNCF depuis novembre 2007... Ceux connus de tous et beaucoup d'autres passés totalement inaperçus, depuis des pierres glissées dans les systèmes d'aiguillages jusqu'à de l'huile déversée sur les rails.

LE MONDE 14/11/2008

Sabotages à la SNCF, les neuf prévenus vont être mis en examen

Le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, a annoncé, vendredi 14 novembre, l'ouverture d'une information judiciaire sur les récents sabotages à la SNCF et le défèrement samedi au parquet des neuf personnes placées en garde à vue. Un "noyau dur" de cinq personnes, dont le dirigeant présumé du groupe, sera mis en examen pour "association de malfaiteurs à vocation terroriste", et les quatre autres pour des "dégradations sur les lignes ferroviaires", a souligné M. Marin.
"Des éléments nouveaux ont été réunis", a déclaré une source proche du dossier à l'agence Reuters. Les cinq femmes et quatre hommes, âgés de 22 à 34 ans et issus de milieux sociaux aisés, sont soupçonnés d'avoir agi dans un but politique, l'idée étant de créer un désordre dans le pays pour favoriser l'émergence des mouvements sociaux. Une femme, mère d'un des suspects, a été libérée sans charges jeudi.

"L'INSURRECTION QUI VIENT"

L'enquête porte sur quatre actes de malveillance constatés le 8 novembre sur des caténaires dans l'Oise, en Seine-et-Marne et dans l'Yonne et un autre commis le 26 octobre en Moselle. A chaque fois, un fer à béton tordu et muni d'un système de verrouillage avait été placé sur une caténaire (câble), entraînant la rupture de celle-ci au premier passage de trains. Ces actions avaient causé d'importants retards de cent soixante TGV.
Les policiers avaient arrêté le chef présumé du groupe, âgé de 34 ans et surveillé depuis le printemps, car il avait été vu la veille des sabotages par des policiers circulant en voiture près du réseau ferré du TGV-Est. Trois autres suspects avaient fait l'objet le même soir d'un contrôle routier par des gendarmes à proximité d'une des voies ferrées visées, en rase campagne. Des perquisitions avaient permis de découvrir de fausses cartes d'identité, des talkies-walkies, des gilets pare-balles, une carte du réseau ferré, des horaires de train et des outils du type coupe-boulons ou pinces de forge, susceptibles d'avoir servi au sabotage, ainsi qu'un ouvrage intitulé L'insurrection qui vient. Signé par un "Comité invisible", cet ouvrage justifie la pertinence d'une action politique contre les réseaux de transport.

LE FIGARO publié le 14/11/2008

Sabotage SNCF : neuf personnes déférées

.



Voici un des systèmes de sabotage utilisé : un fer à béton ouvragé en forme de crochet est arrimé au câble de la caténaire, situé à sept mètres de hauteur le long de la voie. Photo le Figaro Magazine
Cinq d'entre elles sont directement impliquées dans les actes de malveillance ayant visé le réseau ferroviaire.

L'enquête progresse dans l'affaire des sabotages à la SNCF. Vendredi, le procureur de la République de Paris Jean-Claude Marin a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire, et qu'il allait déférer au parquet les neuf personnes placées en garde à vue, dont cinq pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste». Selon le procureur, l'enquête a permis de déterminer que ces cinq personnes sont directement impliquées dans les actes de malveillance ayant visé le réseau ferroviaire, tandis qu'il est reproché aux quatre autres leur appartenance à la mouvance anarcho-autonome, soupçonnée d'avoir participé à des actions violentes en France et à l'étranger.

Les neuf personnes sont interrogées depuis plus de 72 heures dans les locaux de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), à Levallois : il s'agit de quatre hommes et cinq femmes âgés de 22 à 34 ans. La police antiterroriste les soupçonne d'être à l'origine de cinq actes de malveillance commis le 26 octobre et dans la nuit de vendredi à samedi qui ont gravement affecté le trafic TGV. Une dixième personne gardée à vue depuis mardi avait été remise en liberté jeudi en fin d'après-midi à Nancy. Reste à éclairer la personnalité de Julien C., le mystérieux «cerveau» du groupuscule présenté comme le «principal mis en cause».

LE PARISIEN publié le 14.11.2008,

TGV sabotés : vers la mise en examen des suspects

Ils s'étaient baptisés la Cellule invisible. Les neuf personnes appartenant à l'ultra-gauche, interpellées mardi après les sabotages de caténaires sur des lignes TGV, vont être déférées devant le juge d'instruction samedi en vue d'une mise en examen, pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste», a annoncé vendredi le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, lors d'une conférence de presse.

Ces neuf personnes, quatre hommes et cinq femmes, âgés de 22 à 34 ans, sont interrogées depuis plus de 72 heures dans les locaux de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), à Levallois (Hauts-de-Seine). Si les suspects ont été peu diserts lors de leur garde à vue, et en l'absence de preuve formelle, notamment ADN, de leur implication directe, les réquisitions de mise en examen formulées par le parquet signifient que celui-ci considère disposer d'«indices graves et concordants». La police antiterroriste soupçonne ces jeunes gens d'être à l'origine de cinq actes de malveillance commis le 26 octobre et dans la nuit de vendredi à samedi, qui ont gravement affecté le trafic TGV.

Un noyau dur autour de Julien Coupat

Au sein de cette Cellule invisible, le procureur a distingué deux groupes selon leur degré d'implication présumé. Le premier, une sorte de «noyau dur», est composé de cinq personnes soupçonnées d'avoir eu un rôle dans les sabotages de caténaires, a précisé M. Marin. Son chef présumé, Julien Coupat, 34 ans, est soupçonné d'avoir «dirigé une structure à vocation terroriste», un crime passible de 20 ans de réclusion.

Avec lui, sa petite amie, deux femmes et un homme «ont en commun d'avoir participé à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et d'être les auteurs de dégradations en réunion dans une perspective terroriste», délits passibles de dix ans d'emprisonnement, a affirmé Jean-Claude Marin.

Deux d'entre elles ont été aperçues à proximité des lieux d'une des dégradations en Seine-et-Marne dans la nuit du 7 au 8 novembre. Les trois autres ont été l'objet d'un contrôle routier près de deux autres sites dans l'Oise la même nuit. Le parquet a requis des mandats de dépôt à l'encontre des cinq.

Il compte requérir à l'encontre des quatre membres du second groupe (deux femmes et deux hommes) une mise en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

Les deux enquêtes réunies
Ces neuf personnes étaient sous surveillance dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte le 16 avril sur «les activités d'un petit groupe de jeunes gens versant dans la contestation violente», selon le procureur, qui avait ouvert lundi une enquête de flagrance après les dégradations. «Ces deux enquêtes ne forment aujourd'hui plus qu'une procédure», a-t-il souligné.
Dans cette affaire, une dixième personne avait été également interpellée à Baccarat (Meurthe-et-Moselle). Une femme âgée de 64 ans et mère d'une des suspectes. Elle avait été notamment interrogée sur ses fréquentes visites à la ferme Le Goutailloux à Tarnac (Corrèze), où vivait une partie du groupe, avant d'être remise en liberté jeudi en fin d'après-midi.
Toutes avaient été arrêtées dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte le 16 avril contre les agissements et intentions prêtés à un groupuscule de la mouvance anarcho-autonome, et non dans celui de l'enquête de flagrance ouverte sur les dégradations dont a été victime la SNCF.

LIBERATION 14 nov. 2008

Sabotages SNCF: le parquet accuse «une structure à vocation terroriste»

Les neuf personnes gardées à vue sont accusées de terrorisme par le procureur de Paris. Le supposé leader du groupe sort d'une «prestigieuse école de commerce», a-t-il révélé.
Les neuf jeunes en garde à vue après les dégradations de lignes TGV vont être déférés samedi matin, a annoncé le procureur de Paris, Jean-Claude Marin, qui a décidé vendredi d'ouvrir une information judiciaire pour des faits de terrorisme.
Parmi ces neuf personnes, formant un cercle qui s'est lui-même baptisé «cellule invisible», le procureur a distingué au cours d'une conférence de presse «deux groupes» selon leur degré d'implication présumé.
Le premier, une sorte de «noyau dur», est composé de cinq personnes soupçonnées d'avoir eu un rôle dans les sabotages de caténaires, a précisé M. Marin.
Son chef présumé, un homme de 34 ans, est soupçonné d'avoir «dirigé une structure à vocation terroriste», un crime passible de 20 ans de réclusion.

Avec lui, les quatre autres personnes de ce groupe (sa petite amie, deux femmes et un homme) «ont en commun d'avoir participé à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et d'être les auteurs de dégradations en réunion dans une perspective terroriste», délits passibles de dix ans d'emprisonnement, a affirmé Jean-Claude Marin.
Deux d'entre elles ont été aperçues à proximité des lieux d'une des dégradations en Seine-et-Marne dans la nuit du 7 au 8 novembre. Les trois autres ont été l'objet d'un contrôle routier près de deux autres sites dans l'Oise la même nuit. Le parquet a requis des mandats de dépôt à l'encontre des cinq.
Il compte requérir à l'encontre des quatre membres du second groupe (deux femmes et deux hommes) une mise en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.
«Un petit groupe de jeunes gens versant dans la contestation violente»
Ces neuf personnes, peu disertes au cours de leur garde à vue, étaient sous surveillance dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte le 16 avril sur «les activités d'un petit groupe de jeunes gens versant dans la contestation violente», selon le procureur, qui avait ouvert lundi une enquête de flagrance après les dégradations.
«Ces deux enquêtes ne forment aujourd'hui plus qu'une procédure», a-t-il souligné.
S'il n'y a pas de preuve formelle, notamment ADN, de leur implication directe, les réquisitions de mise en examen formulées par le parquet signifient que celui-ci considère disposer d'«indices graves et concordants».
Dans cette perspective, ces neuf personnes, âgées de 22 à 34 ans, doivent être présentées samedi à des juges antiterroristes.

«Le Goutailloux, une base arrière pour les actions violentes»

Cette «cellule invisible», formée vers 2002-2003, «se caractérise par une solidarité qui se centre dans la marginalité. Le Goutailloux (nom de la ferme de Tarnac en Corrèze, ndlr) est devenu le lieu de rassemblement, d'endoctrinement, une base arrière pour les actions violentes», a expliqué M. Marin.
Le groupe entretenait, selon lui, «à l'évidence des liens avec des cellules équivalentes agissant en Allemagne, en Grèce, en Italie et aux Etats-Unis».
Pour le procureur, l'action de ce groupe revêt un caractère terroriste parce que «le but de leur entreprise est bien d'atteindre les institutions de l'Etat et de parvenir par la violence — je dis bien par la violence et non pas par la contestation qui est permise — à troubler l'ordre politique, économique et social».
Il a également détaillé le parcours du chef présumé du groupe, désigné par l'un des gardés à vue comme l'auteur de l'ouvrage «L'insurrection qui vient» légitimant les attaques contre le réseau ferré.
Issu d'une famille aisée, cet ancien élève d'une «prestigieuse école de commerce a changé radicalement d'orientation» pour «s'ancrer dans l'action violente et la conception de cette cellule invisible».

BACKCHICH INFO publié vendredi 14 novembre 2008

« Bakchich » s'est procuré une note de la PJ sur l'ultragauche

par Nicolas Beau, Jacques-Marie Bourget

Dès le 26 janvier 2008, les flics anti-terroristes de la PJ pondaient une note sur la mouvance de l'ultra gauche. Laquelle agrégeait apparement les membres présumés du « commando anti-SNCF ». Extraits.
Le 19 janvier dernier, une manifestation était organisée aux abords du centre de rétention de Vincennes. L'ambiance était très tendue, des groupes d'autonomes se regroupaient en cherchant visiblement l'affrontement et appelant à une mutinerie dans l'établissement.
En marge de ces incidents, trois militants baptisés par les flics d'« anarcho autonomes » étaient interpellés dans le Val-de-Marne. On trouvait à leur domicile des clous, une boite en plastique contenant de la poudre beige qui devait se révéler être du chlorate de soude mélangé à du sucre. La police découvrait également des lunettes de ski et des pétards de chantier. Autant dire des pièces jugées suffisamment probantes pour que le trio soit mis en examen pour détention en bande organisée de produits incendiaires ou explosifs.

Une perruque, des cordes et des mousquetons
Depuis ces incidents, les flics anti-terroristes se sont penchés de près sur cette résurgence de l'ultra gauche.
Les suspects qui viennent d'être arrêtés dans l'affaire du sabotage des lignes de la SNCF appartiennent eux aussi à cette ultra gauche. Et d'ailleurs les « armes de guerre » du trio de janvier et les présumés saboteurs d'aujourd'hui se ressemblent étrangement. Si l'on en croit la lecture du Parisien du 13 novembre, la police a en effet saisi chez eux : trois talkies walkies, des cordes, des mousquetons, un fumigène, des gilets pare balles, une perruque châtain et des documents permettant de fabriquer des cocktails molotov…
Le 26 janvier 2008, la sous direction anti terroriste de la Direction centrale de la Police Justice a rédigé une note fort instructive sur cette fameuse ultra gauche. Les flics s'obstinent à la qualifier de « mouvance anarcho autonome ». En effet, les autonomes et les anars ne partagent rien. Et Michèle Alliot-Marie, ça se sent, n'a pas fait ses classes dans les milieux néo-situationnistes.
Il ressort, de cette note, que le noyau de cette mouvance s'élève « à une cinquantaine d'individus, d'origine européenne, auxquelles s'agrègent selon les circonstances 150 à 200 personnes. » . On respire ! Le thème fédérateur de ces rebelles serait, d'après la police, « la haine de l'État bourgeois, du capitalisme et de ses appareils ». Et cette mouvance n'est pas constituée d'enfants de chœur, à en juger par le nombre d'actes de vandalisme recensés par la police anti-terroriste.

Vive le feu !!!
« Ce rejet s'exprime », poursuivent les policiers antiterroristes dans leur note du 26 janvier, « par des actions concertées à l'encontre des forces de l'ordre et des symboles du capital (banques, agences d'intérim, compagnies d'assurances, sociétés commerciales internationales…), préparées par les intéressés lors de rencontres dans les squats, à la fois lieu de vie, de réunion et de passage »
« Depuis le début de l'année 2007, on constate , en Ile-de-France, une radicalisation de la mouvance anarcho-autonome. Deux raisons expliquent cette évolution. D'une part, l'apparition d'une nouvelle génération, née du conflit anti-CPE de 2006, d'autre part, le contexte électoral, un certain nombre de ces jeunes ayant éprouvé une véritable aversion à l'encontre de l'Union pour la Majorité Présidentielle (UMP) »
Et la note de poursuivre : « La campagne pour l'élection présidentielle a en effet été marquée par un certain nombre d'actions imputables à la mouvance anarcho-autonome : dégradations de permanences de partis politiques (21 de l'UMP ont été visées à Paris) revendiquées par voie d'affichage : "Une façon bien plus claire que d'aller mettre mon bulletin dans l'urne" ».
Dégradations de bâtiments publics, mais aussi incendies de véhicules dont il faut rappeler qu'il est devenu, hélas, un sport national. Dans la nuit du 5 au 6 mai 2007, vingt sept véhicules étaient incendiés : « cramer des voitures aura toujours plus d'impact politique que de mettre un bulletin de vote dans une urne. Vive le feu ! »
Et les flics de recenser un certain nombre d'actions spectaculaires, certaines violentes : mise à feu du maître d'hôtel du Fouquet's, le 11 mai 2007 ; graffitis sur les bâtiments publics, échappées belles vers le G8 qui se réunissait en Allemagne, lancement de cocktails sur deux grues jouxtant un établissement de jeunes détenus….
En juin 2008, la ministre de la Justice prend une circulaire enjoignant le Parquet de Paris de suivre cette terrible mouvance de très près. La découverte d'un engin incendiaire, le 23 août 2007, sur le site d'HEC à Jouy en Josas (Yvelines) provoque, à lui seul, le déclenchement d'une enquête préliminaire de la section antiterroriste « pour association de malfaiteurs en vue de préparer des actions terroristes. » Disons qu'une telle mobilisation de nos meilleurs limiers pour un simple engin incendiaire trouvé en plein été sur un campus déserté montre une vraie vigilance à l'œuvre !
Attention à ce que les pétards dans les salles de classe, devenus malheureusement trop courants, ne déclenchent bientôt le zèle intempestif du Procureur de Paris, Jean-Claude Marin.

Comparaison n'est pas raison
Depuis son arrivée au ministère de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, n'a eu de cesse de présenter cette ultra gauche comme extrêmement violente. A écouter certains de ses conseillers et quelques grands

flics de la place Beauvau, on vivrait en France une sorte de résurgence du mouvement Action Directe dans les années 70 et 80. Rappelons que les patrons de ce mouvement ont été condamnés pour les assassinats de Georges Besse et du général Audran.
Autant d'actions terroristes dont la mouvance « anarcho-autonome » actuelle ne s'est jamais rendue coupable. Et ce ne sont pas les boulons, les pétards et les cocktails trouvés chez eux en janvier et novembre 2008 qui sont capables de tuer.

Certes, les joujoux trouvés chez les membres présumés du commando anti-SNCF n'appartiennent pas exactement à la panoplie du bon étudiant sage. Et on peut imaginer que ces jeunes révoltés aient participé aux manifs musclées qui marquent souvent, à travers l'Europe, les rassemblements des chefs d'États.
Les mêmes ont ils été capables de fabriquer les dispositifs extrêmement sophistiqués à l'origine des dégâts subis par la SNCF le week-end dernier ? Au passage du train, le dispositif mis en place était capable d'accrocher le pantographe de la locomotive et d'arracher les fils électriques. Il faut un sacré savoir faire pour installer un tel piège.
En l'état de connaissance que la presse a du dossier, rien ne démontre que les provocateurs de fins de manifs soient devenus les terroristes que le parquet spécialisé a l'habitude de voir défiler dans ses locaux. A moins qu'ils n'aient sacrément progressé en quelques mois !

LE POPULAIRE, vendredi 14 novembre 2008

La version des membres de la communauté du Goutaillou sur ces derniers jours
TARNAC, Fait divers



Plusieurs proches des gardés à vue de Tarnac ont rencontré la population, hier soir, à la salle des fêtes, afin de s'expliquer avec elle sur les récents événements.

Hier soir, ils ont donné leur version des événements qui ont eu lieu le 11 novembre (voir nos précédentes éditions). À la population de Tarnac mais aussi aux habitants des villages environnants qu'ils côtoient depuis leur arrivée en haute Corrèze.
Une décision prise collectivement par plusieurs membres de la communauté du Goutaillou, des proches et l'un des gérants du magasin général.
Face à eux, dans la salle des fêtes de la petite cité habituellement si tranquille, 80 personnes parmi lesquelles des élus de Tarnac et des proches communes (Rempnat, Viam...)
"Interdit des journalistes"
On sait qu'il a été question des personnes interpellées, mardi matin, par les policiers, de l'incompréhension qu'elle suscite, y compris au sein de la population. Mais on n'en sait pas plus. Sur les affiches placardées devant le magasin général, le message était on ne peut plus clair : « Interdit aux journalistes ».

Une démarche pas plus étonnante que cela, sachant que ces jeunes, placés, malgré eux, sous les projecteurs, depuis le début de la semaine, ne portent pas particulièrement les médias dans leur c?ur.
Conférence de presse aujourd'hui
Une démarche qui se justifie aussi par leur volonté de s'expliquer, les yeux dans les yeux, avec ceux qui les ont accueillis et qui leur ont fait une place, ces trois dernières années. Car les présomptions qui pèsent sur les interpellés rejaillissent forcément sur eux.
Une première étape nécessaire donc si l'on en croit l'un des gérants de la petite épicerie que nous avons contacté, hier, et qui nous a confirmé qu'à la suite de cette réunion une conférence de presse sera vraisemblablement organisée, aujourd'hui, pour les très nombreux journalistes sur place, depuis mardi.
Michaël Nicolas

michael.nicolas@centrefrance.com

AFP 14/11/2008

Sabotages SNCF: création d'un comité de soutien aux interpellés de Tarnac

TARNAC (Corrèze), 14 nov 2008 (AFP)

Un comité de soutien aux cinq jeunes corréziens interpellés dans l'enquête sur les "sabotages" contre le réseau SNCF a été officiellement crée vendredi soir à Tarnac, le village dans lequel ils vivaient, a constaté un correspondant de l'AFP.
Ce comité, créé par trois personnes se revendiquant "de gauche", a pour principal objectif de dénoncer la manière dont les cinq personnes ont été interpellées, a expliqué lors d'une conférence de presse un des co-fondateurs, Thierry Letellier, maire de la commune voisine de La Villedieu. "Leur façon de faire était inacceptable", a-t-il souligné, estimant que c'est "une affaire qui tombe à pic politiquement". "Ce sont des gens qui fuient l'anonymat et l'aggressivité des grandes villes et que l'on vient rafler car ils ont décidé de vivre autrement et pour cela on fait l'amalgame avec des terroristes", a pour sa part dénoncé Michel Ginnaber, un habitant de la commune proche de la communauté à laquelle appartenaient les cinq jeunes. Pour ce co-fondateur du comité, créé au lendemain d'une réunion qui a rassemblé, selon les organisateurs, près d'une centaine d'habitants de Tarnac, "la façon dont on les présente est différente de la réalité partagée ici dans le village", ajoutant qu'ils "vivent de façon ouverte et sont bien intégrés". Des propos confirmés par Jean Plazanet, élu municipal et maire PC de la commune entre 1967 et 2008, qui a expliqué avoir été "le premier à accueillir" le chef présumé, un homme de 34 ans, en lui permettant de louer une chambre dans l'ancienne maison de retraite. "Il est d'une grande intelligence et gentillesse", a-t-il affirmé. Pour lui, cette vingtaine de jeunes venaient repeupler ce village du plateau de Millevaches, et donc "il y avait nécessité d'être fraternels avec eux". "Grâce à eux, il y a encore une épicerie et de quoi manger dans le village", a souligné l'élu municipal, les qualifiant de "monsieur et madame tout le monde" qui "se lèvent à 6 heures du matin pour préparer leurs légumes et les amener aux vieux". Le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, a annoncé vendredi l'ouverture d'une information judiciaire sur les récents sabotages à la SNCF et requis la mise en examen des neuf gardés à vue, notamment pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".

LE MONDE publié le 15.11.08

SNCF : neuf jeunes autonomes présentés au juge antiterroriste

A l'issue de quatre jours de garde à vue, les neuf personnes interpellées dans le cadre de l'enquête sur les actions commises contre les voies ferroviaires ont toutes été déférées, samedi 15 novembre, devant un juge antiterroriste. Julien Coupat, 34 ans, a été mis en examen comme "dirigeant d'une structure à vocation terroriste" et encourt vingt ans d'emprisonnement. Quatre autres sont mises en examen pour "association de malfaiteurs à visée terroriste et dégradation en réunion sur des lignes ferroviaires dans une perspective d'action terroriste". Ces cinq personnes, a affirmé vendredi Jean-Claude Marin, procureur de Paris, forment le "noyau dur d'une cellule qui avait pour objet la lutte armée".
Les quatre derniers jeunes interpellés sont visés par l'incrimination d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ; mais leur implication dans le sabotage de voies ferroviaires, le 8 novembre, n'étant pas démontrée, le parquet devait requérir pour certains leur remise en liberté sous contrôle judiciaire.
L'enquête préliminaire, ouverte en avril, sur ce groupe de la mouvance anarcho-autonome - "identifié pour des actions fondées sur une sorte de philosophie d'insurrection contre les institutions", selon M. Marin, et qui faisait déjà l'objet d'une étroite surveillance policière - et l'enquête sur les dégradations ferroviaires ne font plus qu'une. Le Goutailloux, a assuré M. Marin, en référence au nom de la ferme de Tarnac (Corrèze) où résident la plupart des jeunes autonomes, "est devenu le lieu de rassemblement, d'endoctrinement, une base arrière pour les actions violentes".
La "cellule invisible", ainsi que se serait désigné le groupe, avait le projet "d'actions plus violentes contre des personnes", a avancé le procureur, tout en reconnaissant qu'il ne disposait pas, là, "d'éléments solidifiés, pour l'instant".
Aucune arme n'a été trouvée lors des perquisitions. Aucune trace ADN n'a pu être exploitée, ni aucune écoute. Il n'y a aucun témoin direct des dégradations commises contre les voies ferroviaires. L'enquête repose sur le compte rendu de la filature policière dont ont fait l'objet Julien Coupat et sa compagne, Yldune L. Le couple a été épié, à distance, dans la nuit du 7 au 8 novembre, à Dhuisy (Seine-et-Marne), tout près du lieu où un crochet en fer de forge, arrimé sur un câble, a endommagé une caténaire.
Méfiants, les deux jeunes autonomes patientent longtemps, selon le récit qu'en fait un policier, jettent des objets dans la poubelle, reviennent contrôler s'ils s'y trouvent toujours quelques instants plus tard. Peu avant quatre heures du matin, ils s'arrêtent sous un pont ferroviaire. Ce n'est que lorsqu'ils ont la certitude que le couple est bien en train de regagner Paris que des policiers reviennent sur place et constatent, à l'heure où le premier train ouvreur passe, un problème.
Ils ont vu une "gerbe d'étincelles", a précisé M. Marin, "et des caténaires qui se détendent aussitôt". Dans la poubelle, les enquêteurs trouvent des horaires SNCF et l'emballage d'une lampe frontale. Cela s'ajoute au matériel saisi lors des perquisitions, notamment à Tarnac : pinces coupe-boulons, un fumigène SNCF, etc. Deux autres membres du groupe ont été contrôlés dans la région de Metz, non loin de l'endroit où une opération du même type a été commise.
Pour le parquet, l'ensemble de ces éléments suffit à étayer la thèse d'un groupe montant en puissance dans le terrorisme. M. Marin ajoute "comme un élément de contexte" leur comportement en garde à vue, quasi muet. L'un d'entre eux, toutefois, a "laissé entendre" que Julien Coupat serait l'inspirateur du livre L'insurrection qui vient (ed. La Fabrique). Diplômé d'une

grande école de commerce, puis doctorant à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, le jeune homme, décrit comme le fils unique d'une famille bourgeoise, est considéré, selon M. Marin, comme le chef de file d'une "entreprise dont le but est bien d'atteindre les institutions de l'Etat par la violence et non la contestation".
Selon le procureur, le groupe se serait constitué en Corrèze en 2002 ou 2003 et aurait participé à des manifestations violentes, la dernière étant celle du 3 novembre, à Vichy, contre la politique d'immigration.
Mais à Tarnac, au lendemain d'une réunion avec les habitants, fermée aux journalistes, un comité de soutien s'est formé, animé par l'ancien maire communiste Jean Plazanet, Thierry Letellier, maire de la petite commune voisine La Villedieu et Michel Gillabert, un tailleur de pierres de Rempnat. "Je les ai

accueillis moi-même et le premier d'entre eux était Julien Coupat, il était d'une gentillesse extrême et très intelligent, a déclaré, vendredi soir, M. Plazanet, devant la presse. Ils ont relancé l'épicerie et les tournées dans les campagnes... Vous ne pouvez pas savoir le plaisir que j'éprouvais de revoir des fenêtres illuminées dans une ferme abandonnée depuis quarante ans."
"Cette opération est une cabale médiatique, s'est, de son côté, indigné M. Letellier. Nous refusons l'amalgame qui est fait avec le terrorisme. Avec les actes de malveillance qui se passent sur le réseau SNCF, ça tombe à pic d'aller à Tarnac et de rafler quelques gauchistes... Souvenez-vous de l'affaire des Irlandais de Vincennes, cela tombait à pic aussi !"
L'avocate Irène Terrel, qui s'est occupée dernièrement de Marina Petrella, ancien membre des Brigades rouges, va assurer la défense de plusieurs jeunes autonomes.

Isabelle Mandraud

LIBERATION publié le 15 nov. 2008

Sabotage à la SNCF: deux personnes mises en examen

Il s'agit d'un jeune homme de 23 ans et d'une jeune femme de 22. Leur avocate estime qu'il y a une «disproportion totale entre la qualification d'association de malfaiteurs terroriste et ce qu'on peut réellement leur reprocher».
Un jeune homme de 23 ans et une jeune femme de 22 ans ont été mis en examen samedi pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et placés sous contrôle judiciaire dans l'affaire des dégradations contre les lignes TGV, a annoncé leur avocate.
Bertrand D. et Elsa H., soupçonnés d'avoir participé à des manifestations violentes, ont été les premiers à être présentés devant le juge antiterroriste Thierry Fragnoli. Sept autres personnes, dont le chef présumé du groupe, devaient à leur tour être présentés au cours de la journée.
L'avocate de ces deux prévenus, Me Dominique Valles, a estimé qu'il y avait "une disproportion totale entre la qualification d'association de malfaiteurs terroriste et ce qu'on peut réellement leur reprocher".
"Ce sont des étudiants qui avaient certes une vie engagée mais il n'est pas interdit d'avoir des opinions politiques", a-t-elle affirmé, soulignant qu'ils n'avaient "pas le profil d'anarchistes inquiétants.
Bertrand est étudiant en sociologie et garçon d'orchestre tandis qu'Elsa prépare un master d'anglais et donne des cours de rattrapage d'anglais, a-t-elle précisé.
"Il est choquant de stigmatiser à ce point à partir de données floues", a-t-elle déclaré, dénonçant "ce qui peut apparaître comme une volonté de criminaliser ce qui correspond à l'expression d'opinions politiques".
Tous deux font partie du groupe de quatre personnes contre lequel le procureur de la République de Paris a reconnu vendredi que les enquêteurs ne disposaient pas de suffisamment d'éléments pour leur imputer une participation aux sabotages de caténaires de la SNCF.

LE FIGARO publié le 15/11/2008

Premières mises en examen dans l'affaire des sabotages

.
Voici un des systèmes de sabotage utilisé : un fer à béton ouvragé en forme de crochet est arrimé au câble de la caténaire, situé à sept mètres de hauteur le long de la voie. Photo le Figaro Magazine
Neuf personnes sont présentées à un juge d'instruction antiterroriste pour des dégradations contre des lignes TGV. Sept d'entre elles ont été mises en examen.

L'enquête progresse dans l'affaire des sabotages à la SNCF. Vendredi, le procureur de la République de Paris Jean-Claude Marin a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire, et qu'il allait déférer au parquet les neuf personnes placées en gare à vue, dont cinq pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste». Selon le procureur, l'enquête a permis de déterminer que ces cinq personnes sont directement impliquées dans les actes de malveillance ayant visé le réseau ferroviaire, tandis qu'il est reproché aux quatre autres leur appartenance à la mouvance anarcho-autonome, soupçonnée d'avoir participé à des actions violentes en France et à l'étranger.
Samedi, sept de ces jeunes gens ont été mis en examen. Deux autres devraient l'être dans la soirée. Bertrand D. et Elsa H., tout d'abord. «Des étudiants qui avaient certes une vie engagée mais il n'est pas interdit d'avoir des opinions politiques» a lancé leur avocate, estimant qu'il y avait «une disproportion totale entre la qualification d'association de malfaiteurs terroriste et ce qu'on peut réellement leur reprocher».
Le responsable présumé du groupuscule anarcho-autonome a également été mis en examen samedi pour «direction d'une structure à vocation terroriste», un crime passible de vingt ans de réclusion criminelle. Julien Coupat, 34 ans, chef présumé de la «cellule invisible», devrait être présenté dans la soirée à un juge des libertés et de la détention qui devra statuer sur son incarcération provisoire.
La police antiterroriste soupçonne le groupe d'être à l'origine de cinq actes de malveillance commis le 26 octobre et dans la nuit de vendredi à samedi qui ont gravement affecté le trafic TGV. Une dixième personne gardée à vue depuis mardi avait été remise en liberté jeudi en fin d'après-midi à Nancy. Reste à éclairer la personnalité de Julien C., le mystérieux «cerveau» du groupuscule présenté comme le «principal mis en cause».

LE PARISIEN publié le 15.11.2008

Sabotages des lignes TGV: Coupat mis en examen

Le présumé leader de la "cellule invisible", cette structure d'inspiration anarchiste, qui serait à l'origine des sabotages de lignes de TGV la semaine dernière, a été mis en examen en début de soirée pour " destructions en relation avec une entreprise terroriste" et pour "direction d'une entreprise terrorisiste" par le juge d'instruction parisien Thierry Fragnoli.
Ce jeune homme de bonne famille, en rupture de ban, qui avait entamé des études prometteuses avant de les délaisser, est resté obstinément muet face aux enquêteurs.
Neuf membres de ce groupe - quatre hommes et cinq femmes - ont été placés en garde à vue mardi dernier, à la suite d'une gigantesque opération policière. Sept d'entre eux ont déjà été mis en examen, mais tous ne sont pas concernés par la participation à la dégradation de caténaires du réseau SNCF.
Pour le moment, le parquet de Paris a requis cinq mandats de dépôt, tandis que deux autres membres du groupe ont été remis en liberté et placés sous contrôle judiciaire. Le juge des libertés et de la détention se prononcera ce soir sur ces demandes de détention.

LA TRIBUNE DE GENEVE publié le 15/11/2008

Neuf personnes inculpées pour les sabotages à la SNCF

FRANCE | Neuf personnes ont été inculpées samedi à Paris dans l´affaire des dégradations contre le réseau ferré français. Un homme de 34 ans, présenté comme le chef présumé du groupe, est notamment accusé d´avoir dirigé une structure terroriste. Une Suissesse devait également être déférée au parquet.

Cinq des inculpés devaient être présentés samedi soir à un juge des libertés et de la détention (JLD) qui doit statuer sur leur placement en détention provisoire. Deux autres, dont l´implication dans les dégradations contre des caténaires qui ont perturbé le trafic ferroviaire n´a pas été avérée, ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire.
Deux membres du groupe devaient encore être présentés au juge d´instruction qui doit décider d´une éventuelle inculpation. Parmi les personnes arrêtées figure une Genevoise de 26 ans. Selon le procureur de la République de Paris, elle fait partie des membres pour lesquels les enquêteurs ne disposent pas d´assez d´éléments indiquant une participation aux sabotages de caténaires.

Disproportionné
L´avocate de deux inculpés, Dominique Valles, s´est insurgée contre la "disproportion totale entre la qualification d´association de malfaiteurs terroriste et ce qu´on peut réellement leur reprocher". Selon elle, "ce sont des étudiants (...) qui n´avaient "pas le profil d´anarchistes inquiétants".
Les suspects, quatre hommes et cinq femmes, sont âgés de 22 à 34 ans.
Les enquêteurs travaillent sur cinq cas de dégradations de caténaires de lignes à grande vitesse fin octobre et dans la nuit du 7 au 8 novembre. Ces actes de sabotage avaient perturbé le trafic ferroviaire, entraînant des retards pour 160 trains, Thalys et Eurostar, et des milliers de passagers.
Anti-nucléaires?

Dans la nuit du 7 au 8 novembre, alors qu´un train devait transporter des déchets nucléaires de Cherbourg vers l´Allemagne, via Strasbourg, le dispositif de surveillance installé sur le parcours avait permis d´identifier la présence du chef présumé du groupe et de sa compagne aux abords d´une ligne TGV, en région parisienne. Un sabotage a été découvert dans cette zone depuis.

LE POPULAIRE publié le 15 nov. 2008

La justice avance, Tarnac résiste

TEMPS FORT : Tulle
TARNAC


Le procureur de Paris a requis, hier, la mise en examen des neuf gardés à vue. Peu après, un comité de soutien se formait à Tarnac pour défendre les jeunes de la communauté du Goutaillaux.

Deux heures seulement séparent les deux événements. L'un à Paris, l'autre à Tarnac. Ils présentent deux versions différentes d'une même réalité encore floue qui prend sa source sur le plateau de Millevaches.
17 heures. Le procureur Jean-Claude Marin se présente devant les médias. Il annonce que les neuf jeunes en garde à vue après les dégradations de lignes TGV vont être présentés, ce matin, à des juges antiterroristes. Parmi eux, le procureur distingue « deux groupes » selon leur degré d'implication présumé. Le premier, une sorte de « noyau dur », est composé de cinq personnes soupçonnées d'avoir eu un rôle dans les sabotages de caténaires, précise-t-il.
« Perspective terroriste »
Son chef présumé, un homme de 34 ans, est soupçonné d'avoir « dirigé une structure à vocation terroriste », un crime passible de 20 ans de réclusion. Avec lui, quatre autres personnes du groupe « ont en commun d'avoir participé à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et d'être les auteurs de dégradations en réunion dans une perspective terroriste », délits passibles de dix ans d'emprisonnement.
S'il n'y a pas de preuve formelle, notamment ADN, de leur implication directe, les réquisitions de mise en examen formulées par le parquet signifient que celui-ci considère disposer d'« indices graves et concordants ». (...)

Tarnac et Paris : des réalités s'affrontent
19 heures. Trois personnes font, cette fois, face aux caméras et aux micros : Jean Plazanet, ancien maire communiste de Tarnac; Thierry Letellier, agriculteur et maire de La Villedieu (Creuse), et Michel Gillabert, tailleur de pierres à Rempnat (Haute-Vienne). Ils annoncent la création d'un comité de soutien aux cinq interpellés et à la communauté du Goutailloux et dénoncent « une affaire médiatique et politique » (...).

Peu avant, Jean Plazanet avait pour sa part évoqué le bonne intégration des cinq jeunes et plus généralement de la communauté du Goutailloux. « De grâce, ces gens travaillent comme ils veulent chez eux (...) Ils ont repris cette épicerie et le restaurant qui sert 15 à 20 repas chaque jour. Ce sont des gens qui travaillent et se lèvent à 6 heures du matin ». « Si eux sont terroristes, moi aussi je l'ai été durant la guerre d'Algérie »...
Entre Tarnac et Paris, plus que jamais, deux réalités s'affrontent. Radicalement différentes.

Michaël NICOLAS

PARIS NORMANDIE 15-11-2008

" Menottés dix heures dans une salle de bain"

Des Rouennais ont vécu les perquisitions policières à Rouen mais aussi à Tarnac en Corrèze.
Dans le village de Tarnac, la ferme dite Le Goutailloux sur le plateau de Millevaches en Corrèze ou dans deux maisons à Rouen, partout le scénario a été le même mardi matin: «Des policiers cagoulés ont fait irruption arme au poing en hurlant: police, police», témoignent Olivier, Pascal, Corinne et Isabelle (les prénoms ont été modifiés), Rouennais, qui ont tous moins de 30 ans.
Rencontrés hier en centre-ville, ils racontent ce qu'ils ont vécu au même moment à trois endroits différents, dans le cadre de l'enquête sur les malveillances commises contre la SNCF. «Dans le petit appartement de Tarnac, où j'avais rejoint des connaissances avec une amie, les policiers ont débarqué à une vingtaine. Nous avons été rapidement menottés et mis à l'écart» de Mathieu B.et sa compagne qui ont été interpellés, explique Pascal. «Au bout d'un moment, et vu l'absence d'éléments probants dans la perquisition, les policiers se sont un peu détendus. L'un d'entre eux nous a dit qu'il s'agissait d'une enquête pour terrorisme et que les ordres venaient de haut.Au bout de trois heures, nous avons été détachés et nos amis embarqués. Nous avons dû nous occuper de leur fils (un nourrisson), qui est aujourd'hui chez ses grands-parents.»

Dispositif impressionnant
Dans la ferme du Goutailloux, le dispositif est encore plus impressionnant. «Entre 50 et 100 policiers, un hélicoptère, des chiens… assure Olivier. La porte a été défoncée alors que tout le monde dormait. Armes et lampes torches ont été braquées sur nous. A l'aide de photographies, les policiers ont identifié les personnes qu'ils recherchaient et nous avons été menottés, mis à l'écart dans une ancienne salle de bains. A huit, nous y sommes restés dix heures.» Le corps de ferme a été méticuleusement fouillé. «Les policiers disposaient de nombreux appareils, des détecteurs de métaux comme à la plage (sic).Pendant six heures, il nous était interdit de parler entre nous, de nous déplacer… Vers 12heures, la tension est un peu tombée et nous avons pu boire un verre d'eau, fumer et pisser… toujours menotté à un policier.» L'issue de cette journée est pour lui «surréaliste». «Nous avons été libérés des menottes avant la nuit tombée. Certains policiers ont pris congé en nous lançant: Bonne journée !»
Les occupants de la ferme découvrent l'étendue des dégâts: tout a été dévasté, la cage du poulailler ouverte, les poubelles éventrées… En premier lieu, ils allument la radio «pour tenter de comprendre ce qui se passe». Sur les ondes, ils apprennent qu'à Rouen, deux de leurs amis ont été arrêtés. La perquisition y a aussi été virile: «J'ai eu très peur, atteste Isabelle. Nous avons été menottés quasiment nus. Les policiers cherchaient Elsa (arrêtée dans la maison du quartier Sant-Gervais aussi perquisitionnée, en compagnie de Bertrand). Etant locataire des lieux, j'ai assisté à la perquisition.» A Rouen, disques durs, ordinateurs portables, littérature, brochure politique, le DVD du Grand détournement ont été saisis. «Aussi du matériel d'escalade. Mais trois d'entre nous pratiquent à la salle Dévé, et un des colocs est même cordiste! Son outil de travail a été confisqué. Il y en a pour 800€.»

« Arrêtés pour leurs idées »
Les Rouennais sont peu diserts sur les raisons de leur présence à Tarnac. Il s'agit en fait de précaution à l'encontre de leurs camarades en garde à vue, redoutant l'emballement de la machine judiciaire «adossée à des lois de l'ordre du régime d'exception». Simplement, «ils sont étrangers aux sabotages du week-end dernier, assure Olivier. Dans la nuit de vendredi à samedi, Elsa et Bertrand étaient dans un bus qui les emmenait à Amsterdam à l'occasion d'un voyage étudiant. D'ailleurs, j'ai bon espoir qu'ils soient libérés dès demain (aujourd'hui, NDLR).»
«On a l'impression qu'ils ont été arrêtés pour leurs idées (très à gauche). C'est d'ailleurs ce que permettent les lois antiterroristes de Perben», appuie Pascal.
Après l'arrestation, la séparation d'avec leurs amis a été le moment le plus dur à vivre cette semaine. Les retrouvailles pourraient être assez rapides (peut-être ce matin) selon l'avocate d'Elsa et Bertrand, Dominique Vallès.

PAUL MOUCHEL

LE MONDE publié le 15 NOV. 2008

Saboteurs présumés de la SNCF: un air de résistance souffle sur le plateau de Millevaches

Un comité de soutien aux cinq jeunes corréziens interpellés dans l'enquête sur les "sabotages" contre le réseau SNCF a été crée vendredi soir à Tarnac. Les trois fondateurs, des habitants du plateau de Millevaches qui se revendiquent de gauche, dénoncent la méthode employée pour procéder aux interpellations.

C’est par une conférence de presse organisée vendredi soir à Tarnac (Corréze) que les fondateurs du comité de soutien (Thierry Letellier, maire de la commune voisine de La Villedieu, Michel Ginnaber et Jean Plazanet, ancien maire PC de Tarnac) ont expliqué leurs motivations.
Thierry Letellier, a dénoncé la forme employée “Leur façon de faire était inacceptable”, et a estimé que c’est “une affaire qui tombe à pic politiquement”. Pour sa part, Michel Ginnaber a relevé que “Ce sont des gens qui fuient l’anonymat et l’aggressivité des grandes villes et que l’on vient rafler car ils ont décidé de vivre autrement et pour cela on fait l’amalgame avec des terroristes”. Toujours selon ce dernier, ”la façon dont on les présente est différente de la réalité partagée ici dans le village”. Une vision que partage Jean Plazanet, le premier à avoir accueilli le chef présumé en lui permettant de louer une chambre dans l’ancienne maison de retraite.
Le coup de filet a porté un coup rude aux 330 habitants de Tarnac et au-delà à la population du plateau de Millevaches toujours sensible à l’accueil de nouveaux habitants. L’arrivée d’une vingtaine de jeunes avait été ressentie comme un cadeau du ciel. “Grâce à eux, il y a encore une épicerie et de quoi manger dans le village”, a tenu à rappeler l’ancien maire de Tarnac précisant que contrairement à l’image de jeunes désoeuvrés reprise par les médias, il s’agit plutôt de “monsieur et madame tout le monde” qui “se lèvent à 6 heures du matin pour préparer leurs légumes et les amener aux vieux”.
Face au traumatisme lié à des interpellations réalisées avec une débauche de moyens, des proches des gardés à vue ont rencontré jeudi soir, dans la salle des fêtes du village, la population de Tarnac mais aussi des habitants des villages environnants, afin de s’expliquer et de donner leur version. 80 personnes ont répondu présent.
La décision de ces jeunes urbains de venir s’installer sur le plateau n’est pas, comme le rappelle le quotidien régional La Montagne, le fruit du hasard. A l’occasion d’une interview au quotidien en janvier dernier les nouveaux propriétaires de l’épicerie, et au-delà leur communauté, n’ont jamais fait mystère de leur net penchant à gauche. La présence dans la partie restaurant-bar du magasin du portrait de Georges Guingouin figure tutélaire de la résistance limousine surnommé le « Préfet du maquis » n’est pas innocente pour des jeunes qui s’estiment en rébellion contre l’autorité.
A la croisée de la Creuse de la Haute-Vienne et de la Corrèze, le plateau de Millevaches est traditionnellement une haute terre de résistance, propice aux insoumis. Isolée, au climat rude, elle a accueilli au siècle dernier des républicains espagnols fuyant la dictature de Franco, des juifs pourchassés par le nazisme, des réfractaires au STO, et de nombreux maquisards. Dans ce passé riche qui innerve le présent, la création d’un comité de soutien illustre bien une méfiance aux discours officiels, aux vérités trop criantes, aux emballements médiatiques parisiens. Pour autant, le Comité se garde bien de porter un jugement sur le fond de l’affaire, conscient que ceux à qui il a ouvert les bras ne sont sans doute pas des oies blanches même si, quelques jours après les interpellations, l’instruction semble patiner.
A cette heure, les neuf gardés à vue sont sous le coup d’une mise en examen notamment pour “association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste”.

REUTERS publié le 16-11-2008

Sabotages à la SNCF: MAM évoque des éléments convaincants

La justice dispose d'éléments convaincants contre les neuf jeunes gens mis en examen pour des faits terroristes dans l'enquête sur les sabotages de caténaires de la SNCF, estime Michèle Alliot-Marie.
Invitée dimanche sur radio J, la ministre de l'Intérieur a rejeté les critiques formulées par les avocats des suspects qui ont dénoncé une affaire "aux dimensions totalement démesurées."
"Les différents éléments retrouvés étaient des éléments qui sont apparus comme suffisamment convaincants aux juges", a-t-elle dit.
Michèle Alliot-Marie a souligné que d'autres groupes d'ultra-gauche étaient surveillés, évaluant le nombre de membres de cette mouvance à environ "300 personnes", dont toutes ne sont pas prêtes, selon elle, à des actions violentes.
Les neuf personnes proches de l'ultra-gauche gardées à vue dans l'enquête sur les actes de malveillance contre la SNCF la semaine dernière ont été mises en examen samedi soir pour des délits qualifiés de terroristes par la justice.
Cinq d'entre eux ont été placés en détention provisoire par un juge des libertés et de la détention.
Parmi ce "noyau dur", Julien Coupat, 34 ans, le chef présumé de ce groupe qui s'était baptisé "cellule invisible" selon le procureur de Paris Jean-Claude Marin, a été mis en examen pour avoir dirigé une structure à vocation terroriste.

Il risque vingt ans de prison.
Les quatre autres personnes de ce premier groupe ont été aperçues à proximité des lignes SNCF sabotées.
Parallèlement, quatre autres suspects mis en cause par les enquêteurs à un moindre degré ont été mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" et laissés en liberté sous contrôle judiciaire.
Pour le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, il ne fait aucun doute que l'objectif du groupe "s'apparente réellement à une entreprise terroriste" dont le but est "d'atteindre l'appareil d'Etat par la violence."
Mais la plupart des avocats des membres du groupe ont dénoncé un "dossier vide" et une volonté d'instrumentalisation.
"Il n'y a aucune proportionnalité entre des faits reprochés qui ne sont en rien établis et qui, quand bien même ne seraient que des dégradations qui n'ont même pas mis en danger de vies, et une procédure terroriste", a dit aux journalistes Irène Terrel, avocate de Julien Coupat.
L'enquête porte sur quatre actes de malveillance constatés il y a un peu plus d'une semaine sur des caténaires de l'Oise, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne et un autre commis le 26 octobre en Moselle.

Gérard Bon

LE MONDE publié le 16-11-2008

SNCF : cinq des neuf autonomes placés en détention provisoire après leur audition

Pour Me Dominique Valles, l'avocate de Elsa et Bertrand, deux des neuf personnes interpellées le 11 novembre dernier après les actes de sabotage contre la SNCF, il y a "une disproportion totale entre la qualification (...) et ce qu'on peut réellement leur reprocher".
Les neuf membres du groupe soupçonné d'avoir provoqué des dégradations contre des lignes TGV, dont un homme de 34 ans présenté comme son chef, ont été mis en examen samedi par un juge d'instruction pour des délits qualifiés de "terroristes" par la justice. Cinq d'entre eux, dont Julien Coupat, un ancien étudiant en sociologie et chef présumé du groupe, ont été placés en détention provisoire par un juge des libertés et de la détention (JLD), selon leurs avocats.
Elles sont soupçonnées sur la base d'indices montrant la présence de cinq d'entre elles à proximité de lieux où des dégradations ont été commises, de documents à caractère anarchiste, de cartes du réseau ferré ou encore de pinces à forge, mais en l'absence de toute preuve directe, comme des traces d'ADN ou d'empreinte digitale.
A la tête de ce groupe qui s'était baptisé "cellule invisible" selon le procureur de Paris Jean-Claude Marin, Julien Coupat a été mis en examen par le juge d'instruction antiterroriste Thierry Fragnoli pour avoir dirigé une structure à vocation terroriste et écroué. Cette incrimination criminelle est passible de vingt ans de réclusion. Quatre autres personnes - celles aperçues à proximité des lignes sabotées - sont considérées par le parquet comme formant le "noyau dur" de ce groupuscule et ont été également incarcérées.
Le juge a opéré un distingo en poursuivant ces quatre personnes pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" mais deux d'entre elles - Yldun L. et Gabrielle H. - pour le chef de "destructions en réunion", selon la source judiciaire qui n'en a pas précisé les raisons. La mise en examen signifie que le juge estime, selon la loi, disposer d'"éléments graves et concordants" à leur encontre. Dans cette "cellule invisible" de neuf membres, le parquet considère ne pas avoir suffisamment d'éléments pour incriminer dans les dégradations quatre autres personnes mais suffisamment pour les poursuivre pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".
Ces autres personnes, Bertrand D, Elsa H, Mathieu B et Aria T, ont été mis en examen pour ce chef et remis en liberté sous contrôle judiciaire. Etudiants respectivement en sociologie et en master d'anglais, Bertrand et Elsa, 23 et 22 ans, sont notamment soupçonnés d'avoir participé à des manifestations violentes.
Pour leur avocate, Me Dominique Valles, il y a "une disproportion totale entre la qualification (...) et ce qu'on peut réellement leur reprocher". "Il est choquant de stigmatiser à ce point à partir de données floues", a-t-elle dit, dénonçant "ce qui peut apparaître comme une volonté de criminaliser ce qui correspond à l'expression d'opinions politiques". Pour Me Cédric Alépée, avocat de Mathieu B, "on a ratissé large". Avocate de Julien Coupat et de trois autres jeunes incarcérés, Me Irène Terrel a évoqué une "affaire aux dimensions totalement démesurées"."Il n'y a aucune proportionnalité entre des faits reprochés qui ne sont en rien établis et qui, quand bien même ne seraient que des dégradations qui n'ont même pas mis en danger de vies, et une procédure terroriste", a-t-elle estimé.

LE MONDE publié le 16-11-2008

Michèle Alliot-Marie évalue les effectifs de l'"ultra-gauche" à quelque 300 personnes

Interrogée sur Radio J sur la mouvance de l'ultra-gauche dont feraient partie les neuf membres du groupe soupçonné d'avoir provoqué des dégradations contre des lignes TGV, la ministre de l'intérieur Michèle Alliot-Marie a estimé, dimanche 16 novembre, que le mouvement était "de l'ordre de 300 personnes". "Cela ne veut pas dire, a-t-elle précisé, que toutes ces personnes sont prêtes à des actions violentes mais, parmi elles, il peut y avoir une radicalisation allant jusqu'à la violence."
La ministre a par ailleurs refusé de faire un quelconque lien entre cette mouvance et l'extrême-gauche.
A propos de la mise en examen de ces neuf personnes, dont cinq ont été placées en détention provisoire, Mme Alliot-Marie a jugé qu'"il est possible qu'il y ait d'autres personnes. Cela ressortira de l'enquête. Ce que nous savons, c'est qu'il y a d'autres groupes."

"RELAIS À L'ÉTRANGER"
Mettant en garde contre une "radicalisation de l'ultra-gauche", elle a rappelé qu'"en fin d'année dernière et au début de cette année", il y a eu "interpellation de deux groupes de personnes qui détenaient des explosifs ou de quoi fabriquer des explosifs". "Nous savons, a-t-elle ajouté, que ces groupes ont des relais à l'étranger", citant l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Grèce ainsi que le Canada et les Etats-Unis.
Interrogée sur un éventuel lien entre le leader d'extrême-gauche Olivier Besancenot et cette mouvance de l'ultra-gauche, elle a déclaré que cette dernière, contrairement à la LCR, "refuse le dialogue démocratique".

NOUVEL OBSERVATEUR publié le 16.11.2008

L'ultra-gauche rassemble environ "300 personnes" en France, selon M. Alliot-Marie

L'ultra-gauche représente environ "300 personnes" en France, a estimé dimanche Michèle Alliot-Marie sur Radio-J, interrogée sur l'arrestation de membres présumés d'un groupuscule anarcho-autonome, soupçonnés d'actes de malveillance contre les lignes TGV de la SNCF.
"Ce que nous savons, c'est qu'il y a d'autres groupes", a expliqué la ministre de l'Intérieur, évoquant la "montée d'une radicalisation de l'ultra-gauche avec des actions violentes".
Ces mouvements représentent "quelques centaines de personnes, probablement de l'ordre de 300 personnes" en France, a-t-elle dit.
Mais cela "ne veut pas dire que toutes ces personnes sont prêtes à des actions violentes", a précisé Mme Alliot-Marie. Simplement, "parmi certaines d'entre elles, il peut y avoir une radicalisation allant jusqu'à la violence".
Selon la ministre, "cinq pays européens (..) comptent des mouvements de ce type": la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et la Grèce.
Mme Alliot-Marie a fait une distinction entre l'ultra-gauche et l'extrême gauche comme la Ligue communiste révolutionnaire d'Olivier Besancenot: l'ultra-gauche, "ce sont des groupuscules qui refusent le dialogue démocratique". En revanche, "Olivier Besancenot se situe dans une démarche qui est celle de l'expression d'opinions, même contestataires, au sein des institutions".
Interrogée sur les films récents sur Jacques Mesrine en France ou la Bande à Baader en Allemagne, la ministre de l'Intérieur s'est dite "un peu étonnée et un peu surprise de la fascination que peuvent exercer des individus ou des groupes qui ont représenté un danger, qui ont commis un certain nombre d'assassinats".
"Ma crainte, c'est l'effet que cela peut avoir sur un certain nombre d'esprit fragiles", a-t-elle ajouté.
AP

LE NOUVELOBSERVATEUR publié le 16.11.2008

Ultra-gauche : "pas de complot", selon un chercheur

Christophe Bourseiller, écrivain et chercheur, estime en revanche que les actions envers les TGV pourraient s'inscrire dans le cadre d'une solidarité à l'égard des cheminots. Dix personnes ont été placées en garde à vue après les actes de sabotage qui ont visé des caténaires ces derniers jours.
L'écrivain et chercheur Christophe Bourseiller, auteur de "Histoire générale de l'ultra-gauche" (Denoël, 2003), juge que les actions contre les TGV attribuées à "l'ultra-gauche", à ne "pas confondre avec l'extrême gauche", pourraient témoigner "d'une solidarité à l'égard des cheminots".
10 personnes ont été placées en garde à vue mardi dans le cadre de l'enquête sur les actes de sabotage qui ont visé des caténaires SNCF ces derniers jours.
"L'ultra-gauche ne doit surtout pas être confondue avec l'extrême gauche officielle, qui s'incarne aujourd'hui dans Olivier Besancenot ou Arlette Laguiller", a-t-il souligné mardi 11 novembre, interrogé par l'AFP.
"Historiquement, l'ultra-gauche regroupe les opposants de gauche au léninisme" et "il s'agit d'un courant très petit, qui critique 'l'extrême gauche officielle' et pratique une forme de surenchère idéologique", ajoute-t-il.
"L'ultra-gauche est divisée sur la question de l'action directe" et "ceux qui prônent la lutte armée ne se coordonnent entre eux que de façon fugace", note-t-il.

Pas de "volonté de tuer"
Il souligne que s'il y a "une multiplication des 'petits' attentats", en revanche "il n'y a pas de complot, pas de chef d'orchestre, plutôt une série d'actions autonomes", émanant d'une mouvance regroupant "actuellement 3 ou 400 personnes" qui ont "la plupart entre 20 et 35 ans", soit "un net rajeunissement".
Christophe Bourseiller ne croit "pas que ces groupes aient jusqu'à présent pour volonté de tuer". Selon lui, "les actions

contre les TGV pourraient s'inscrire en revanche dans le cadre d'une solidarité à l'égard des cheminots, dont les revendications n'ont pas toujours été satisfaites".
"Lors de récentes grèves à la SNCF, on a vu circuler des tracts appelant au sabotage pour empêcher la reprise du travail. Ces pamphlets étaient généralement l'oeuvre de cheminots ultra-minoritaires, proches de l'anarchisme ou de l'ultra-gauche", observe-t-il. (avec AFP)

LIBERATION publié le 17 nov. 2008

« Fabrication d'épouvantails, mode d'emploi » Daniel Scheidermann

Stupeur et consternation ! Les terroristes «d'ultragauche» accusés par la ministre de l'Intérieur d'avoir saboté des caténaires de TGV, vivaient paisiblement à Tarnac, petit village de Corrèze. Ils y tenaient même l'épicerie-bar. Les habitants du village expriment tout le bien qu'ils pensaient de leurs commerçants uniques. Qu'à cela ne tienne. Les journaux télévisés unanimes brodent sur la clandestinité du groupe, «qui avait balancé ordinateurs et téléphones portables». Une épicerie, peut-être, mais «une épicerie tapie dans l'ombre», précisa fort sérieusement un journaliste de France 2.
Le journalisme policier est un art difficile. Il ne s'agit pas seulement de recueillir les confidences des enquêteurs, et de tenter tant bien que mal de séparer infos et intox. Il faut encore leur donner la forme d'un roman conforme à ce qu'attendent, selon les cas, les lecteurs, la hiérarchie du journal, ou le ministère. D'où la fabrication ultrarapide «d'épicerie tapie dans l'ombre», d'un «commando» composé d'un «cerveau» et de «lieutenants» réfugiés dans un «QG» ou de «nihilistes potentiellement très violents».
Fabrication, ou résurrection ? Aux plus âgés d'entre nous (disons, les quadragénaires bien avancés) les journaux télévisés de la semaine dernière auront au moins rappelé leur jeunesse. Aux «prêcheurs barbus

des caves», aux «gangs ethniques des banlieues», a en effet succédé une autre catégorie de «méchants», bien oubliée, «la mouvance anarcho-autonome». Et resurgissent pêle-mêle les fantômes des glorieux prédécesseurs de MAM, Michel Poniatowski (ministre de Giscard), ou même Raymond Marcellin, titulaire du poste sous Pompidou.
Dans ce concours de fabrication d'épouvantails, notre confrère du Figaro, Christophe Cornevin, se classe hors catégorie. Les ultraépiciers de Tarnac, aux yeux du Figaro, étaient «en totale rupture de ban avec la société», «embarqués dans un mode de vie altermondialiste, vivotant pour certains du négoce de produits agricoles, fuyant le regard des rares riverains qui les entouraient, ces apprentis terroristes de la gauche ultra présentaient un profil bien particulier. Agés de 25 à35 ans pour le plus âgé, ces nihilistes considérés comme «potentiellement très violents» étaient articulés autour d'un petit «noyau dur» d'activistes déjà fichés pour divers actes de violences et de dégradation. A priori, aucun d'entre eux ne travaillait. «Cela ne correspondait pas à leur philosophie», lâche un enquêteur. Les femmes de la bande, quant à elles, sont plus volontiers dépeintes sous les traits de "filles de bonne famille issues de la bourgeoisie de province". Un profil somme toute guère étonnant au regard de la jeune fille chic en Burberry qui répondait au nom de Joëlle Aubron à l'époque d'Action Directe».
Paresse, lâcheté, violence, trahison de sa classe d'origine : tous ces traits de caractères individuellement, sont inquiétants. Regroupés, ils composent un tableau terrifiant. Le lendemain, le titre d'un article du même journaliste nous apprend que «l'ADN est au cœur de l'enquête». Mais au cœur de l'article… rien sur les preuves ADN.
A croire d'ailleurs que la fabrication d'épouvantails médiatiques est une spécialité en soi. Une recherche au sujet de Christophe Cornevin dans le moteur Google, donne une idée de l'ampleur des compétences du confrère. «Une dizaine de lascars sont affalés sur les bancs de la salle des pas perdus de la 23e chambre correctionnelle, écrit le journaliste. Agés de 17 à 22 ans, ils sont dans leur écrasante majorité originaires d'Afrique noire» (7 septembre 2007, article intitulé «L'essor des gangs africains dominés par le vol et la violence»). «Les barbus s'activent derrière les barreaux», titre leFigaro en septembre. Détails : «Ces religieux clandestins se sont radicalisés en surfant sur Internet, confie un haut responsable de l'AP. Ils distillent des fragments de sourates pouvant faire référence à la violence et reprennent un discours moyenâgeux pour convertir leurs compagnons de cellule.»
Mais lorsque la tendance des épouvantails vire au modèle «trader fou», notre artisan sait aussi se reconvertir, comme dans cette description balzacienne des objets saisis lors d'une perquisition chez l'ancien trader de la Société générale Jérôme Kerviel : «Sur une table placée aux abords de l'impressionnant écran plat qui trône dans la pièce principale, ils ont notamment trouvé deux téléphones portables, un livre de réglementation bancaire, un numéro de la revue Investir intitulé «Comment s'enrichir en 2008», une canette entamée, une boîte de cigares Monte-Cristo et un exemplaire du Coran comprenant une version arabe et sa traduction en français.»
Ça ferait rire, si ça ne faisait pas peur. Ça ferait peur, si ça ne faisait pas rire.

BACKCHICH INFO lundi 17 novembre

Retour sur la traque de l'ultra-gauche
par Jacques-Marie Bourget

L'arrestation de neuf anars présentés comme « ennemis de la société », accusés d'avoir saboté les TGV, leur mise en examen et en détention ce week-end, pour cinq d'entre eux, est une histoire complexe.
Il se trouve que Julien Coupat, présenté par le procureur Jean-Claude Marin et une partie de la presse, comme « le cerveau de la cellule invisible », est une cible du FBI.
Comme les flics de ce service « mythique » ont beaucoup œuvré pour collecter un maximum d'éléments sur Hassan Diab, un Palestinien qui a longtemps vécu aux Etats-Unis (voir encadré), il y a dans l'arrestation de Coupat et consort un

synchronisme magique : on vous aide sur Coupat, aidez-nous sur Diab. Il s'agit de recueillir des traces, ADN, empreintes, adresses, écrits, relevés téléphoniques, listes des amis du palestinien aujourd'hui prof de socio lors de son séjour aux USA. Outre une

éventuelle embuscade tendue à nos fiers TGV, les anars sont aussi victimes d'un renvoi d'ascenseur qui marche de mieux en mieux entre Washington et Paris.

Hassan Diab et l'attentat de la rue Copernic
Hassan Diab, depuis que des policiers allemands ont retrouvé son nom sur une liste de militants, membres du Front de Libération de la Palestine Organisation Spéciale (FPLP-OS dirigé par Wadi Haddad), liste achetée à un informateur inconnu, a été élevé au statut « d'ennemi public ». Et la France, 28 ans après l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic à Paris (4 morts de confession juive, mais aucun « Français innocents » avait alors proclamé le premier Ministre Raymond Barre) réclame l'extradition de Diab au Canada, pays où il vit et enseigne la sociologie.
Mais que fait donc Julien Coupat, diplômé de l'ESSEC, 34 ans dans un dossier du FBI ? Lui qui, après avoir renoncé à l'immense bonheur d'une vie bourgeoise vit discrètement entre une ferme en Corrèze et un appartement à Paris ? Si l'histoire de l'intello relève d'un épisode de New York Police Blues, c'est parce que le camarade Coupat, outre la Corrèze, aime voyager. Ainsi, avec sa fiancée Yldune, il a, à la fin 2007, effectué un voyage un aux Etats-Unis. Mais, incorrigible, Coupat a choisit de fréquenter des anars, ces ennemis de l'ordre qui existent encore au paradis de Bush.

Des gauchos dans l'oeil du FBI
En janvier 2008, lors de son passage à New York, bon touriste, notre révolutionnaire de la Corrèze prend des photos de Time Square, le point le plus visité de la Big Apple. Quand, avec sa fiancée, notre Guevara de Tulle quitte les USA pour retourner au Canada, son visa qui n'est plus en règle. Il est « retenu » par le FBI, et la littérature, retrouvée dans ses bagages, confirme aux policiers que, pour changer le monde, Coupat croit davantage en Bakounine qu'en Arnold Schwarzenegger. Le voyage du Corrézien est donc reconstitué, ses amitiés militantes démasquées, ses documents et photos, dont les jolies vues de Time Square sont dupliquées.
Un peu plus de deux mois plus tard, le 6 mars, une grenade d'exercice fait sauter les vitres d'un centre de recrutement de l'armée situé, justement, à Time Square. C'est là que, pour le FBI, Coupat et ses potes américains deviennent un cœur de cible… D'où, a partir du printemps, une certaine pression de nos amis US sur l'ermite de Tarnac, le charmant bled où l'intello s'est retiré du monde.
Dès que cette requête venue d'outre-Atlantique tombe sur son bureau, la merveilleuse MAM se met à voir des anarchistes partout. Et il commence à pleuvoir dru sur les révoltés qui traînent trop aux manifs anti G8, G20 et autre « G »… Pour la toute nouvelle super police, la DCRI, qui regroupe DST et RG, c'est une « priorité absolue », que de pister et « neutraliser » ces anars.
Pourquoi pas capables, pense MAM, de nous faire un remake d'Action Directe ou encore un coup de folie à la Florence Rey et Audry Maupin (flingage à tout va place de la Nation) ?
Un autre élément, de « sécurité intérieure », pèse lourd sur le dos de ces jeunes enragés… Comme Mitterrand avait peur d'un attentat d'extrême droite, et avait créé sa pathétique cellule de l'Elysée pour le déjouer, Sarkozy craint un peu du côté de l'extrême gauche (pas celle de Besancenot).
Mitterrand avait peur d'Erulin, un agité du facho, et Sarko du Coupat, un agité du gaucho. Un lecteur de Proudhon et sans doute lui-même auteur d'un livre mystérieux, publié aux éditions La Fabrique », intitulé : L'Insurrection qui vient, un « mode d'emploi de l'action violente », dixit le procureur Marin. Les RG et les services de polices en général, ayant observé une « montée des violences et incivilités » contre ce qui symbolise l'Ump et Sarkozy, la traque de l'anar est devenue une grande cause nationale.

La chasse au drapeau noir ouverte depuis mai 2007
Dans l'affaire, premier protecteur du président à policier jusqu'à la mort, Claude Guéant qui continue de jouer un rôle à la Fouquet. Il faut dire que, dès l'élection de Nicolas Sarkozy nos zigotos pas contents étaient allés au (justement) « Fouquet's », lieu de la libation néo présidentielle, pour se cogner avec le service d'ordre et même de mettre le feu au pantalon d'un maître d'hôtel !
Depuis dix mois, la chasse aux drapeaux noirs est donc ouverte. Et des maladroits se sont déjà fait prendre. Le 24 janvier deux jeunes, un garçon, F.F. et une fille, I.M., sont arrêtés par des douaniers pisteurs de shit au péage nord de Vierzon. Dans le sac d'I.M., les douaniers trouvent 1634 grammes de chlorate de soude, un désherbant qui, placé entre des mains expertes, permet de fabriquer un explosif.

Aussi dans le sac à dos de la demoiselle, un manuscrit en italien : A chacun le vôtre. Mille façons de saboter le monde… F.F. et I.M. sont mis en prison. Si le garçon est aujourd'hui en liberté conditionnelle après 6 mois de cellule, au cours desquels il a été salement tabassé, I.M. est toujours en taule. On a trouvé son ADN sur une « botte » de quatre cigarettes qui, en se consumant, devaient mettre le feu à un allume barbecue, le tout placé, en mai 2007 donc pendant la présidentielle, sous une voiture grue de la préfecture de police de Paris parquée rue de Clignancourt. L'ADN, relevé sur la machine infernale qui a fait long feu, désignera aussi DB, autre jeune anar, comme co-auteur du piège à feu… Et lui aussi est en prison.

Le 19 janvier, donc cinq jours avant le « coup de filet » du péage de Vierzon, les policiers antiterroristes avaient déjà arrêté trois autres jeunes I.H,D.B celui qui est maintenant en cellule, et B.L, lors d'une manif contre le Centre de rétention des sans papiers de Vincennes. Ils avaient dans leurs sacs de gros pétards, des lunettes de ski (?), et des clous (comme Ravachol à croire que la chose est culturelle chez l'anar). Regroupés dans le même dossier, les mis en examen de cette rafle judiciaire

de janvier 2008, attendent aujourd'hui de passer devant un tribunal. Pour éviter de réunir les magistrats de la Cour Anti terroriste pour une affaire de pétards et d'allume barbecue, il est à prévoir que ces cinq jeunes révolutionnaires risquent de se retrouver, on ne sait quand mais pas demain, dans le même box que Julien Coupat, « le cerveau ».
Et c'est ici que nous retombons sur la dernière battue de la traque, celle qui vient de conduire Coupat et ses amis, en prison. Les mises en examen des neufs de « la cellule invisible » n'a pas été une affaire simple. D'un côté nous avions MAM qui, peu soucieuse de respecter la présomption d'innocence, affirmait à Radio J « que les éléments de culpabilité étaient réunis pour accuser le groupe du sabotage des caténaires », une MAM aidée par le poids des mots du procureur Marin, et en face le juge Thierry Fragoli qui, visiblement, a lu des bouquins sur l'affaire des « Irlandais de Vincennes ». Un magistrat prudent qui n'a pas accepté de faire un show à la Bruguière. Heureusement, l'incrimination « d'association de malfaiteurs », cette originalité du droit français, qui permet elle de coller n'importe qui en prison, était là pour venir au secours du juge. Les neufs de la SNCF sont donc présumés coupables « d'association de malfaiteurs dans le but de commettre des actes terroristes »…
Puisqu'il faut bien reconnaître qu'en matière de preuves matérielles, dixit les avocats qui sont là pour ça, « le dossier est vide ». Et il est vrai que, pour placer les fameux étriers métalliques sur les caténaires des TGV à Pépy, il fallait emmancher l'étrier en question dans une perche d'au moins cinq mètres et que rien de semblable retrouvé par les enquêteurs. Par ailleurs, pour fabriquer le fameux piège, outre un savoir faire en métallurgie, il fallait une forge ou un chalumeau ainsi que du fer à béton et une disqueuse. La encore, c'est le bide.
L'accusation la plus déterminante a été recueilli selon un mode opératoire qui fait déjà bondir les avocats. Un personnage, disant être un « repenti » de la bande à Coupat s'est présenté dans une gendarmerie du Puy-de-Dôme. Il a expliqué aux pandores comment ses anciens amis voulaient changer le monde en pourrissant la SNCF… Le problème est que ce témoin capital est, et restera sans doute, anonyme puisque, à la suite d'une modification du code pénal, ce procédé qui rappel celui utilisé naguère par les Anglais contre les Nord-Irlandais, est maintenant admis.

Selon un avocat appelé à défendre l'un des membres de la bande à Coupat : « l'accusation est nue. Rien ne démontre la culpabilité de mon client ni celle de ses amis dans cette histoire de TGV. Ces mises en examen ne sont rien de plus que la sanction du délit d'opinion, et du droit à manifester. Une forme de Patriot Act à la française »… Pour connaître la vérité (ou à peu près), lire les journaux ne nous suffira pas. Il faudra sans doute attendre le moment d'un procès. Mais l'important est que la Section antiterrorisme du parquet de Paris, et son procureur Marin et sa MAM n'aient plus peur du noir.

LE PARISIEN publié le 17.11.2008

Faits divers : Sabotage SNCF: un comité de soutien aux interpellés

Le comité de soutien aux personnes interpellées le 11 novembre dans l'enquête sur les «sabotages» contre le réseau SNCF va se constituer en association ayant pour but de leur fournir un «soutien moral et financier», a-t-il annoncé lors d'une réunion à Tarnac.
Environ 200 personnes ont participé lundi soir à une «assemblée» organisée dans la salle des fêtes par le comité de soutien, officiellement créé vendredi et qui prendra prochainement la forme d'une association dénommée «Comité de soutien aux inculpés de Tarnac», a constaté un correspondant de l'AFP.
«Notre objectif est double: d'une part créer du lien entre les inculpés, leurs avocats et leurs soutiens et d'autre part leur permettre de récolter des dons pour leur permettre de faire face aux frais de justice», a dit Michel Gillabert, président du comité de soutien.
Un proche de la communauté de Tarnac à laquelle appartenaient cinq personnes interpellées le 11 novembre, a par ailleurs déclaré, sous couvert d'anonymat : «leur garde à vue s'était passée dans les règles, même si l'un d'entre eux a subi quatorze interrogatoires en quatre jours et un autre un interrogatoire de plus de quatre heures».
Selon lui, trois familles des personnes interpellées devraient par ailleurs faire le déplacement à Tarnac «samedi ou dimanche» pour «échanger avec les membres de la communauté» installée dans une ferme de la commune.
Les neuf membres du groupe soupçonné d'avoir provoqué des dégradations contre des lignes TGV ont été mis en examen samedi par un juge d'instruction pour des délits qualifiés de «terroristes» par la justice. Cinq d'entre eux ont été placés en détention provisoire.

Leparisien.fr avec AFP

LE POPULAIRE publié le lundi 17 nov 2008

Le village n'en revient toujours pas
de Christine Moutte

Après la mise en examen des jeunes interpellés à Tarnac, les habitants ont toujours du mal à croire à ce qui se passe. Le comité de soutien, lui, s'organise.
Hier matin, les clients de l'épicerie de Tarnac qui a ouvert (presque) comme tous les dimanches matins, s'avouaient « sous le choc » des dernières nouvelles concernant les cinq jeunes arrêtés sur la commune mardi dernier. Ils ont été mis en examen pour des délits qualifiés de « terroristes » par la justice. Trois d'entre eux ont été incarcérés dans la soirée de samedi.

D'autant plus que si Julien, le chef présumé arrêté à Tarnac, n'était pas très connu dans le village, l'une des quatre personnes considérées comme formant « le noyau dur », est l'un des cogérants de l'épicerie, donc en contact quotidien avec les habitants : « Tout le monde l'appréciait ; il n'y avait pas plus gentil que lui, raconte Jean, un fidèle client. Je ne comprends pas ! Il reste beaucoup de points d'interrogation ».
Jean n'est pas le seul à avoir du mal à réaliser la tournure qu'ont pris les derniers événements liés à une communauté de jeunes bien intégrée à Tarnac : « Je n'en reviens pas, c'est une histoire de fous, s'interroge un autre habitant. Ces jeunes ne créaient aucun problème ; ils ont même fait revivre l'épicerie. Mais si certains ont été écroués, c'est que la justice doit avoir un faisceau de présomptions. S'il s'avère que les accusations sont vérifiées, je ne veux cependant pas faire d'amalgames avec l'ensemble des jeunes ».

LIBERATION publié le 18 nov. 2008

«Saboter toute forme de représentation»

Selon la police, «l'Insurrection qui vient», court essai lyrique et radical publié en 2007 par La Fabrique, serait le vademecum des membres de "l'ultra gauche" soupçonnés d'avoir saboté des lignes du TGV.

Pour le ministère de l'Intérieur, ce serait le «manuel de l'insurrection de l'ultra gauche». Paru en mars 2007 aux éditions La Fabrique, l'Insurrection qui vient (téléchargeable en intégralité ici) a été rédigé par un «comité invisible» d'anonymes. A l'époque, l'ouvrage n'avait pas suscité beaucoup d'échos en dehors du web. Puis voilà que l'affaire du sabotage des voies ferrées le met en vedette: on l'aurait retrouvé chez des suspects. La police pense avoir identifié quelques-uns de ses auteurs parmi le «groupe du Goutailloux», du nom de cette ferme de Tarnac (Corrèze) où cinq personnes ont été interpellées, puis mises en examen et placées en détention ce week-end.
Radical et effervescent, ce livre court est à la fois un manifeste politique et une transe poétique, où s'exprime la colère d'individus qui vivent la société comme un carcan absurde et souhaitent faire table rase, sans trop savoir comment. Il y a un peu de pose là-dedans, mais aussi le malaise d'une génération à laquelle l'exutoire des utopies politiques est désormais interdit (lire ici des extraits).
La prose emprunte à Auguste Blanqui (la Commune) comme à Guy Debord (le situationnisme), mais peut se lire comme du Lautréamont (les Chants de Maldoror). Il s'agit d'en finir avec toutes les représentations, tous les discours dominants, vus comme autant de «fictions». L'ouvrage est ponctué de mots d'ordre printaniers : «S'organiser pour ne plus devoir travailler», «Multiplier les zones d'opacité», «Saboter toute forme de représentation», «Bloquer l'économie», «Libérer le territoire de l'occupation policière», etc.
La première partie décrit une «impasse du présent», partout, jusque dans le couple, «dernier échelon de la grande débâcle sociale». On y retrouve des influences intellectuelles très diverses, allant de la critique néomarxiste de l'Ecole de Francfort (Adorno, Benjamin) jusqu'à celle du philosophe italien Giorgio Agamben, théoricien de la biopolitique dans le sillage de Foucault. On perçoit ça et là du Alain Badiou et du Jacques Rancière, dans des versions amphigouriques. On voit enfin une communauté d'idées avec la radicalité poétique du groupe Tiqqun et son manifeste Premiers matériaux pour une théorie de la jeune fille (Fayard, 2001), bien que les tenants du «comité invisible» et de Tiqqun semblent s'être brouillés.
La deuxième partie, plus originale et plus épineuse, détaille les méthodes de l'insurrection. C'est la Commune à l'heure d'Internet et du TGV. Entraver la machine de l'intérieur, brouiller les cartes, tirer au flanc.
Le livre raille par ailleurs les altermondialistes et les apôtres de la décroissance. «Les auteurs ne veulent pas d'un autre monde, mais prendre celui-là et le changer», résume Eric Hazan, gérant des éditions la Fabrique et éditeur du livre, qui dit avoir des «convergences» de vues avec le «comité invisible».
Une bible de l'«ultra gauche»? Hazan rigole : «L'ultra gauche, je ne vois pas ce que c'est. A partir de ce livre, retrouvé dans des perquisitions au printemps dernier, il semble qu'il y ait eu une sorte de construction policière de l'ennemi intérieur.»
Eric Hazan, auteur de Changement de propriétaire : la guerre civile continue (Seuil, 2007), estime que le «comité invisible» a produit «un bon texte, qui vient à son heure et correspond à une vision de notre époque».

SUD OUEST publié le 17-11-2008

Sabotage SNCF: Le chef présumé de la « cellule invisible » serait propriétaire d'un appartement dans une belle villa d'Arcachon, avec vue sur le Bassin

Les neuf membres du groupe soupçonné d'avoir commis des dégradations contre des lignes TGV ont été mis en examen par le juge antiterroriste Thierry Fragnoli. Quatre le sont uniquement pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et les cinq autres y ajoutent le chef de « destructions en réunion » pour leur participation supposée aux

actes de sabotage. Tous les cinq ont été placés en détention provisoire tandis que leurs camarades étaient remis en liberté sous contrôle judiciaire.
Julien Coupat est présenté comme le cerveau de ce groupe qui s'était baptisé la « cellule invisible ». Cet homme de 34 ans, ancien élève de l'Essec de Paris - l'une des plus prestigieuses écoles de commerce - s'était réorienté vers la sociologie politique en intégrant l'École des hautes études en sciences sociales.
Julien Coupat est né à Bordeaux le 4 juin 1974. Il y aurait vécu quelques années avant de rejoindre la région parisienne. Son père, médecin psychiatre, et sa mère, médecin également et cadre dirigeant dans un groupe pharmaceutique important, vivent tous deux dans une belle propriété de Rueil-Malmaison (92).

Deux appartements

Il semble que la famille ait gardé des attaches en Gironde. Gérard Coupat et son fils Julien figurent en effet parmi les neuf copropriétaires d'une superbe villa sise à Arcachon, avec vue imprenable sur le Bassin. Cette villa typique de l'architecture balnéaire du XIXe siècle a été divisée en appartements il y a une vingtaine d'années. M. Coupat en aurait acheté un premier en 1992 qu'il aurait mis au nom de son fils, à peine majeur, tout en en gardant l'usufruit. Puis un second, en 2005, situé juste au-dessus du premier. Julien Coupat apparaît sous l'intitulé « société JC » sur une feuille d'émargement d'une assemblée générale de la copropriété en juillet 2005.
Un voisin est formel. C'est bien le chef de la « cellule invisible » qui venait de temps à autre se ressourcer dans le Bassin. « Ses parents viennent plus souvent, mais lui, je l'ai vu à plusieurs reprises. Il venait pour les vacances ou pour préparer ses examens. Le plus souvent seul, ou alors avec une copine. On n'a jamais vraiment discuté. Le temps qu'il fait, les bateaux, les vacances, c'est tout. Il était plutôt barbu et hirsute avant ! »
Julien Coupat dort aujourd'hui en prison. Son avocate, Irène Terrel, dénonce une « affaire aux dimensions totalement démesurées ». « Il n'y a aucune proportionnalité entre les faits reprochés, qui ne sont en rien établis, et une procédure terroriste », a-t-elle déclaré.

pierre-Marie lemaire

RUE 89 publié le 18/11/2008

Extrême gauche : on fabrique un épouvantail médiatique

Tribune de Serge Quadruppani, nomade italo-bellevillois

Ecrivain, traducteur et journaliste, un riverain, "perplexe" quant à la couverture dans les médias de l'arrestation et de la mise en examen des neuf militants autonomes dans l'affaire des caténaires SNCF, nous a proposé cette contribution critique. Il revient sur la réplique judiciaire et l'inculpation des protagonistes samedi soir, et sur la diabolisation de l'extrême gauche.
En l'état actuel des informations disponibles, toute personne dotée d'un minimum d'esprit critique a la possibilité de faire quelques observations minimales à propos des interpellations à Tarnac et autres lieux. Ces observations sont simples, vite dites. Mais elles sont accablantes pour le tohu-bohu médiatique orchestré par la ministre de la police et pour ceux qui s'y sont joints.
Le retour de l'épouvantail... sur le mode de la farce
Première observation: à l'heure actuelle, le dossier de l'accusation contre les personnes interpellées ne tient pas debout. Pas l'ombre d'un aveu ou d'une preuve matérielle. Juste des rapports de police sur des comportements jugés suspects. Qu'un représentant du parquet présente comme une organisation "terroriste" le "Comité invisible", pseudonyme de l'auteur collectif (ou pas) d'un livre publié depuis un an et demi chez un excellent éditeur parisien, donne la mesure du sérieux des accusations.
On a comme l'impression de revoir, sur le mode de la farce, les constructions abracadabrantes des juges italiens des années 70 contre l'extrême gauche enfermée tout entière dans l'épouvantail terroriste. Et ce n'est pas le surgissement d'un "témoin sous x" qui va nous rassurer: l'usage des repentis racontant ce qu'on veut qu'ils racontent a déshonoré pour toujours une certaine "justice" transalpine.
Sera-ce le dernier moyen tenté par la police et la justice hexagonales pour échapper au ridicule d'une affaire qui pourrait se dégonfler bien vite?
Deuxième observation: assimiler à du terrorisme des actes de sabotage pensés pour éviter tout dégât humain, est une bouffonnerie. Rappelons au passage que le sabotage a, depuis Emile Pouget, une longue tradition dans le mouvement ouvrier.

Et quand, naguère, des ouvriers menaçaient de répandre des produits toxiques dans un canal pour protester contre la fermeture de leur usine, on leur répondait en tendant des micros compassionnels, pas en leur envoyant des superflics cagoulés. Pour ne pas parler des nervis d'un syndicat agricole saccageant le bureau d'une ministre ou des viticulteurs détruisant la cargaison d'un pinardier. Personne à ce propos n'a parlé de terrorisme.

Quand MAM fabrique une "mouvance"...

Troisième observation: la fabrication de la "mouvance anarcho-autonome" par la ministre de la police et par les médias qui ont relayé sa parole sans aucun recul critique n'a été possible que grâce à l'extrême ignorance journalistique sur tout ce qui touche à la critique radicale du capitalisme.
Personne n'est obligé de connaître l'histoire de l'anarchie ni celle de l'autonomie ouvrière. On fera cependant observer que, pour des gens dont le travail est de parler des phénomènes de société, un effort de documentation ne serait pas de trop: si ces courants n'occupent pas le devant de la scène médiatique, ils furent comme des poissons dans l'eau dans quelques-uns des grands événements du siècle, de Mai 68 à l'automne chaud italien.
Evénements qui ont profondément marqué la fin du siècle dernier et, sait-on jamais en ces temps de crise, qui pourraient bien connaître une nouvelle jeunesse, une nouvelle figure dans les années à venir. "L'Insurrection qui vient" (dont le ou les auteurs, jusqu'à preuve du contraire, restent inconnus) est une œuvre complexe, profonde, éminement discutable et criticable mais certainement pas réductible, en sortant deux phrases, à une espèce de pièce à conviction dans un dossier de police.
L'exemple de la résistance au battage médiatique est venu, comme toujours, d'"en bas", du terrain de la vie réelle, des gens de Tarnac qui ont constitué un comité de défense. Il serait bon que ceux qui se chargent de nous informer aillent y faire un tour et répercutent aussi les voix dissidentes.

LE POINT publié le le 18/11/2008

Sabotage à la SNCF : "Il n'y a aucune preuve contre mon fils"
Par Marc Vignaud

"Il n'y a aucune preuve." Interrogé sur l'implication de son fils comme cerveau présumé des sabotages contre les lignes SNCF, Gérard Coupat n'a pu contenir son indignation mardi matin. "Je vais devenir moi aussi un terroriste et j'espère que beaucoup de Français vont devenir aussi des terroristes", a-t-il lancé sur RTL , réfutant les accusations du ministère de l'Intérieur. "Depuis le 11 novembre, je n'ai aucune nouvelle, c'est le silence complet", a-t-il affirmé, expliquant que son fils Julien était, d'après les dires de son avocat, en pleine forme.
Ancien étudiant "brillant" en sociologie, le jeune homme avait des activités d'écrivain engagé dans la critique sociale et le militantisme, a volontiers reconnu son père qui nie avoir été au courant d'une quelconque activité terroriste "parce qu'[elle] n'existe pas". "J'ai entendu parler qu'il avait écrit quelque chose sur le cycle du 'parti imaginaire', c'est plus du André Breton que du terrorisme", a-t-il fait valoir. D'ailleurs "il y avait plein de choses qui me passaient au-dessus de la tête".
Pour ce père de famille qui a toujours été très proche de son garçon, le concept "d'ultra gauche" n'est qu'une "création du directeur marketing du ministère de l'Intérieur (...) On est dans un monde d'intellos qui cherchent à avoir des activités autres qu'intellos", a-t-il insisté. Avec d'éventuelles "actions violentes" ?, lui a demandé la journaliste. "Si ça veut dire qu'il se révolte parce qu'il y a des trains qui passent avec des déchets nucléaires qui vont être enfouis et foutre en l'air des choses (...) bien sûr (...) moi aussi quand je n'étais pas content en 68, j'étais de l'ultra-gauche", a-t-il balayé.

BACKCHICH INFO mercredi 19 novembre 2008
L'ultra-gauche, la police et l'article prémonitoire de « Bakchich »
par Arnaud Viviant

La police affirme ne s'être intéressée à Julien Coupat, principal suspect des sabotages SNCF, qu'à partir d'avril.
« Bakchich » l'évoquait dès le mois de février. Un coup de chapeau d'Arnaud Viviant…
Mis en ligne le 20 février 2008, un article de Bakchich intitulé « Alliot-Marie voit Action directe partout » se terminait par une allusion directe à Julien Coupat, aujourd'hui passible de vingt ans de prison pour « direction d'une structure à vocation terroriste » : « De doux poètes, ces autonomes, qui rêvent de "zones libérées", se verraient bien vivre, à l'instar des pirates, sur l'île de la Tortue, libres du "joug" de toute société normalement constituée… Il faut dire que parmi les trois tendances qui composent les mouvements autonomes, la première est influencée par des idées anarchistes, la deuxième est plus proche de l'ultra-gauche, c'est-à-dire de la gauche de la gauche des partis communistes, et la troisième puise carrément dans les idées situationnistes, la critique radicale de la société du spectacle chère à Guy Debord. On les voit d'ailleurs graviter autour d'un imaginé Parti imaginaire. »

Une revue pas si confidentielle

Brillante intuition que de finir cet article sur ce Parti imaginaire. Mais nullement imaginé, puisque Julien Coupat dirigeait bel et bien, jusqu'en 2001, une revue aussi intellectuelle que confidentielle, Tiqqun (http://fr.wikipedia.org/wiki/Tiqqun), qui se voulait « l'organe conscient du Parti imaginaire » pour son premier numéro en 1999, puis « l'agent de liaison du Parti imaginaire » pour son deuxième et dernier numéro en 2001. Tiqqun que France Culture décrivait cet été comme ayant été dans le droit fil des grandes revues d'avant-garde, comme l'Acéphale ou Le Grand Jeu, excusez du peu.

D’ailleurs, deux articles de cette revue ont fait l’objet de publications en livres, Théorie de la jeune fille aux éditions Mille et une Nuits et Théorie du Bloom aux éditions de la Fabrique, avant que celles-ci ne publient deux ans plus tard L’insurrection qui vient au milieu d’écrits de socialistes révolutionnaires du XIXe siècle, réédités avec l’appui de la région Ile-de-France.

Une cellule invisible au JT de France 2

Contrairement à ceux de Blanqui ou de Marx, voilà en tout cas « un livre qui intéresse les policiers », comme le titrait Le Parisien. Et désormais beaucoup d’autres puisqu’il pointait, dimanche, parmi les cent meilleures ventes d’Amazon.fr, à la soixante-dixième place. Un livre, surtout, qui vaut à Julien Coupat d’être désormais considéré comme le « cerveau » de cette « communauté invisible » décidément très visible. Une communauté que le JT de France 2 n’hésitait plus à qualifier de commando dans son édition de samedi soir, en dépit de la présomption d’innocence. Et de « toute preuve solidifiée » ainsi que le déclarait le procureur Jean-Claude Marin, en sa brave novlangue juridique.
Il est vrai aussi que l’article prémonitoire de Bakchich en février s’inscrivait, pour le dénoncer naturellement, dans un plan com’ de la ministre de l’Intérieur, qui s’inquiétait de la résurgence des mouvements autonomes. « Une manœuvre pas tout à fait innocente » écrivait alors Bakchich.
Un mouchard a même été placé sur la voiture de Coupat
Reste à comprendre comment et pourquoi cette cellule invisible pour les uns, visible pour les autres, n’a pas été stoppée plus tôt au vu de son extrême dangerosité. Ces « doux rêveurs » étaient surveillés depuis des mois. Un mouchard a même été placé sur la voiture de Coupat, ce qui a permis de le filer jusqu’à proximité des rails de chemins de fer le soir même où il est soupçonné d’avoir commis un acte « terroriste » de malveillance contre la SNCF, mais pas, hélas, de le filer jusqu’au moment où il le commettait. Une intervention plus rapide aurait permis à des dizaines de trains d’arriver pour une fois à l’heure, entre le 26 octobre et le 8 novembre.
Mais pas de faire totalement oublier la crise économique, il est vrai.

LE FIGARO publié le 19/11/2008.

SNCF: l'étrange itinéraire du saboteur présumé
Christophe Cornevin

Diplômé de l'Essec et doctorant à l'EHESS, Julien Coupat a été mis en examen, le week-end dernier, pour «direction d'une entreprise terroriste et destructions en réunion».
Julien Coupat, 34 ans, a suivi un parcours exemplaire avant de devenir un théoricien de l'ultragauche décrit comme un «philosophe» par ses proches.
Cerveau présumé de la «cellule invisible» pour le parquet de Paris, gros poisson de l'opération «Taïga» menée par le ministère de l'Intérieur, saboteur en chef de caténaires pour la SNCF, mais étudiant brillant sans casier judiciaire n'ayant «rien à faire en prison», selon son avocate : le 11 novembre, sitôt mené le coup de filet de Tarnac (Corrèze), Julien Coupat, 34 ans, est sorti de l'anonymat pour devenir tout cela à la fois. Mis en examen le week-end dernier pour «direction d'une entreprise terroriste et destructions en réunion», ce fils unique formé dans les grandes écoles et élevé à l'abri d'une villa du parc de la Malmaison (Hauts-de-Seine) dort aujourd'hui à la prison de la Santé. Il encourt jusqu'à vingt ans de réclusion criminelle. Quatre de ses camarades ont également été écroués ; cinq ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire.

Changement brutal
Né à Bordeaux, le 4 juin 1974, Julien Coupat affiche un curriculum vitae irréprochable. Diplômé de l'Essec en 1996, doctorant en histoire et civilisation à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) jusqu'en 1999, il soutient avec brio un DEA consacré aux essais de Guy Debord. Pour avoir suivi avec lui un séminaire dédié à l'histoire de la pensée allemande, l'un de ses anciens amis se
souvient d'une «excellente plume littéraire». «Nous avons arpenté la rue Mouffetard à maintes reprises avec les yeux et les mains ouvertes vers la liberté», rapporte ainsi Olivier Pascault, sur Internet.
À la veille de l'an 2000, le fort en thème change brutalement de trajectoire. «Il s'est mué dans une contestation au départ politique et philosophique, a assuré la semaine dernière Jean-Claude Marin,

procureur de la République de Paris. Peu à peu, il s'est ancré dans l'action violente et la conception d'une cellule invisible», ainsi autoproclamée par les présumés saboteurs du réseau ferroviaire. Autant de convictions que ses parents, médecin à la retraite et cadre dans un laboratoire pharmaceutique, cherchent à décrypter. «On aimerait comprendre ce qu'il y a dans la tête de cette génération», confie Gérard Coupat au Figaro.
Avec quelques amis altermondialistes, Julien s'installe dès la fin de ses études dans la ferme du Goutailloux, à Tarnac (Corrèze), sur le plateau de Millevaches. On y organise des «choucroute party», on y sert un repas ouvrier à 12 euros. Ces jeunes se lèvent parfois «à 6 heures du matin pour préparer leurs légumes et les amener aux vieux». La bâtisse est à la fois restaurant, salle de spectacles, dépôt de pain et épicerie. «Ce sont des gens qui fuient l'anonymat et l'agressivité des grandes villes», les défend un habitant. Premier à accueillir Julien Coupat en lui permettant de louer une chambre dans l'ancienne maison de retraite, Jean Plazanet, élu municipal et maire PC de la commune entre 1967 et 2008, est, lui, presque apologétique : «Julien Coupat est d'une grande intelligence et gentillesse.» Sa petite amie, Yldune L., 25 ans, partage avec lui «les mêmes convergences de vue», selon son avocat, Me Steeve Montagne. Fille de philosophe, elle est étudiante en DEA d'archéologie et titulaire d'une maîtrise en sciences humaines et sociales, mention très bien.

«Pure construction policière»

Mutique, allant jusqu'à refuser tout prélèvement ADN dans les locaux de la Direction centrale du renseignement intérieur, Julien a été désigné en garde à vue par un de ses complices présumés comme étant l'auteur d'un ouvrage de 128 pages au titre éloquent : L'Insurrection qui vient. Légitimant les attaques contre le réseau ferré et publié en mars 2007 par La Fabrique éditions, il est signé d'un mystérieux «Comité invisible». «À chaque réseau ses points faibles, ses nœuds qu'il faut défaire pour que la circulation s'arrête, pour que la toile implose», peut-on notamment y lire. Interrogé par Le Figaro, l'éditeur Éric Hazan vole à la rescousse de Julien, son «ami depuis dix ans» : «Julien n'a jamais fait partie du comité d'auteurs, qui m'a demandé un anonymat que je respecte . Le pointer ainsi du doigt est une pure construction policière participant à l'intoxication générale de l'opinion publique.»
Éric Hazan le martèle : «Loin d'être le gourou sectaire en rupture de ban décrit ici et là, Julien est quelqu'un de gai, charmant, n'hésitant pas à boire le coup comme tout le monde et ayant des dizaines d'amis et de soutiens dans le milieu intellectuel.» Parmi eux figure notamment le philosophe vénitien Giorgio Agamben. Il a connu Julien quand ce dernier, encore thésard à l'EHESS, a participé à la fondation de Tiqqun, une revue philosophique d'inspiration anarchiste se définissant comme l'«organe conscient du parti imaginaire». «La période historique dans laquelle nous entrons doit être un temps d'une extrême violence et de grands désordres», est-il écrit dans le premier opus sorti en 1999.
Se battant pour que son fils n'incarne pas à lui seul l'ultragauche violente, le docteur Gérard Coupat pourfend sur les ondes la justice qui «est en train de mettre en prison des gens pour délit d'opinion». Il n'en démord pas : Julien et ses amis avaient «décidé de mener une vie différente», préférant «avoir moins que d'accepter le consumérisme et la compromission». À l'en croire, tout sauf des terroristes.

RUE 89 publié le 19/11/2008

Sabotages à la SNCF: le terrorisme invisible

Tribune par Marco Diani Sociologue au CNRS

Depuis les arrestations d'un groupe de jeunes qui serait à l'origine d'actes de sabotage des lignes de la SNCF, les commentateurs et l'opinion publique manifestent des grandes difficultés à comprendre cette dynamique violente et destructrice, qui pourrait avoir des conséquences graves: mises en examen pour association de malfaiteurs à vocation terroriste, les inculpés risquent de 10 à 20 ans de prison.
Comment des personnes si gentilles et serviables, auraient pu être, en même temps, les organisateurs d'une cellule terroriste, voire même à la tête d'une structure aux ramifications internationales, comme l'a expliqué le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin?
Les habitants du village, leurs voisins et les parents des inculpés sont encore plus surpris et font part de leur étonnement, tantôt en invoquant leur disponibilité:
"Toujours prêts à rendre service. Ils ont aidé ma fille pour les langues. Un jour, ils lui ont donné du pain qu'ils font, super bon."
Tantôt, comme pour le père du "cerveau" présumé du groupe, en invoquant la qualité de ses études dans les "grandes écoles" (ESSEC et Ecole des hautes études en sciences sociales) de son fils.
Deux types de terrorisme, l'un à base territoriale, l'autre politique
Incrédulité, voire même dérision et sarcasme chez certains journalistes, tel Daniel Schneidermann qui ironise, dans Libération, sur la chasse aux sorcières et la fabrication d'épouvantails qui seraient opérées conjointement par le journalisme policier et le ministère de l'Intérieur.
Pour faire vite, civilité, bonnes manières, savoir-faire culinaire et un cursus studiorum de qualité seraient le meilleur antidote à la violence et au passage à l'acte de sabotage. Ces jeunes seraient:
"Des militants politiques avec une culture politique d'extrême gauche, alternative, proche des analyses de Gramsci mais je ne les vois pas dans l'action directe. S'ils voulaient donner dans le terrorisme, ils se couperaient du monde."
Reste que des actes de terrorisme et de sabotage ont été commis, et que cela surprend tant les autorités que les intellectuels. Il peut être utile d'y regarder de plus prés. Pour faire bref, il existe en Europe essentiellement deux types de terrorisme, pour citer les plus importants:
Les terrorismes à base territoriale, d'inspiration nationaliste, de la Corse à l'Irlande, au Pays basque.
Les terrorismes à base politique, de la bande Baader-Meinhof allemande aux Brigades rouges, et aux autonomies violentes dans divers pays d'Europe du Nord.

Historiquement, selon les époques et circonstances il y a eu des échanges et coopérations plus ou moins intenses entre ces deux mondes: parfois de la logistique, des informations, ou des armes et de l'entraînement, et même, plus rarement, des actions communes.

"The girl next door" et le voisin baba-cool

Un personnage comme Carlos ne peut pas être entièrement compris et mise en perspective si on ne l'intègre pas complètement dans son rôle de "go between", de médiateur à la fois financier et structurant, entre ces deux mondes. Et on pourrait en citer beaucoup d'autres, avec, parfois, la pègre ou les mafias: Italie des années de plomb et Russie d'aujourd'hui pour preuve.
Si Carlos appartient désormais au passé, il n'est pas inutile de réfléchir au fait que le terrorisme politique que l'on pensait désormais anéanti en Europe y refasse surface: les "nouvelles" Brigades rouges en Italie, et maintenant les "cellules invisibles" en France.
Cette résurgence a déjà produit quelques morts, et des attentats plus ou moins sérieux et potentiellement dangereux dans divers pays d'Europe. Des terroristes "de l'intérieur" existent bel et bien, même si on ne sait pas encore leur attribuer une personnalité et détecter leur mode d'organisation. Qui sont donc ces "nouveaux terroristes"?

Comme, et plus encore que ceux d'il y a 40 ans, ils sont exactement "the girl next door", c'est-à-dire l'adorable voisin baba-cool, la jeune employée si gentille, le paisible professeur aimé de tous ses étudiants, l'ouvrier si serviable.

La stratégie des autorités est inadéquate

La nouveauté est que ces nouvelles générations "insurrectionnelles" ont une vision du "sabotage", de la destruction des structures de l'Etat qui a fait son aggiornamento théorique et technologique, qui a bien étudié les nouvelles formes de la révolte sociale, de l'Intifada au hacking technologique et a parfaitement compris les avantages d'une structure légère et en "réseau" comme Al-Qaida.
Soyons clairs: il n'y a aucune connexion directe, mais il y a certainement des filiations, des modus operandi et aussi des inspirations mutuelles entre tous ces mouvements. Il y a aussi et surtout le recours à la notion de "contamination par l'exemple" qui se multiplie à l'infini grâce à Internet et aux réseaux de communications planétaires.
Sur tous ces points, les moyens et la stratégie des autorités se révèlent totalement inadéquates, tant pour ce qui est des pistes d'investigation qu'au niveau de la communication politique des résultats des enquêtes.
La police et la justice utilisent des argumentaires d'un autre âge, qui n'ont plus rien à voir avec la stratégie politique et les formes organisationnelles de ces nouveaux groupes insurrectionnels. Et ce faisant, les autorités se ridiculisent et se décrédibilisent face à l'opinion publique, et il devient alors facile de les accuser de vouloir construire par tous les moyens l'ennemi intérieur.
Les rejetons des beaux quartiers et les "enragés" des mouvements sociaux
On ne trouve pas de caches d'armes ou des explosifs, mais des livres et des ordinateurs; plus de tracts avec l'étoile à cinq branches, mais des traités plus ou moins intelligibles arguant par exemple:
"Tous les moyens sont bons pour construire l'ennemi intérieur. Construire l'ennemi intérieur, c'est très important pour un pouvoir qui tient en partie la route par l'inflation policière.
Il faut justifier l'empilement de lois antiterroristes, qui n'ont plus rien à voir avec le droit. L'ensemble des forces antiterroristes, aujourd'hui, est énorme, avec un outillage technique extrêmement élaboré. Il faut justifier cet appareillage légal et militaire."
Reconnaissons que nous sommes confrontés à une nouvelle forme hyperconflictuelle (pour ne pas utiliser trop souvent le terme inflationné de "terrorisme") face à laquelle les pouvoirs publics sont largement peu préparés, trop occupés qu'ils ont été à se focaliser uniquement sur les "banlieues" ou les casseurs de vitrines de luxe.
On assiste à l'émergence d'une nouvelle forme extrême de conflictualité qui vient et fait la jonction entre les rejetons des beaux quartiers et les "enragés" des mouvements sociaux abandonnés par la gauche.
C'est dans ce dangereux creuset, d'ambiguïté politique et de bourdes administratives, que peut prendre racine le véritable terrorisme invisible.

LE MONDE publié le 20.11.08

Les neuf de Tarnac

Quand Mathieu B., 27 ans, se souvient de son arrestation, il a cette image, à la fois drôle et amère, d'hommes encagoulés de la police antiterroriste cherchant "des explosifs dans les pots de confiture de (sa) mère". Etudiant il y a encore peu en mastère de sociologie à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), il fait partie des neuf jeunes arrêtés le 11 novembre et mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". Cinq d'entre eux - "le noyau dur", pour le parquet - doivent, en plus, répondre du chef d'accusation de "dégradations en réunion sur des lignes ferroviaires dans une perspective d'action terroriste", les fameux sabotages de caténaires de la SNCF.
Ce n'est pas le cas de Mathieu. Il a été remis en liberté sous contrôle judiciaire, comme trois autres, après quatre jours de garde à vue. Des heures et des heures d'interrogatoire dont il retient ceci : "On est ton pote. On va te foutre en taule. On est d'accord avec toi. Tu as de la merde dans le cerveau parce que tu as lu des livres. On va aller te chercher un sandwich. Tu reverras jamais ton fils." Lorsque nous l'avons contacté, il a demandé un peu de temps pour réfléchir parce que "ce type d'expérience est assez difficile à relater".
Comme lui, la plupart des neuf interpellés sont des étudiants brillants ultradiplômés. Tous fichés pour leur appartenance, selon les mots de la ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, à "l'ultragauche, mouvance anarcho-autonome". Julien Coupat - présenté par la police comme le chef de file et dont le nom a été mis en avant -, 34 ans, a fait une grande école de commerce, l'Essec, puis un DEA, avant d'enchaîner un début de doctorat à l'EHESS en histoire et civilisation. Au dire de son père, il envisageait de se lancer bientôt dans des études de médecine. Son amie, Yldune L., 25 ans, fille d'universitaire, a eu la mention très bien à son master d'archéologie. Benjamin R., 30 ans, a fait Sciences Po Rennes et a passé un an à l'université d'Edimbourg en sociologie du développement et responsabilité environnementale. A Rouen, Les plus jeunes, Elsa H., 23 ans, et Bertrand D., 22 ans, sont respectivement en première année de master d'anglais et en licence de sociologie. Trois se distinguent : Gabrielle H., 29 ans, inscrite depuis septembre dans une école d'infirmières, Manon G., 25 ans, musicienne, premier prix de clarinette dans son conservatoire, et Aria T., 26 ans, qui a longtemps joué le rôle d'une ado un peu rebelle dans une sitcom populaire en Suisse, Les Pique-Meurons.
Aucun n'est en rupture familiale. Les parents, dirigeant de laboratoire pharmaceutique, médecin, ingénieur, universitaire, prof ou de la classe moyenne, continuaient à les voir régulièrement. Yldune, l'étudiante en archéologie, incarcérée depuis sa mise en examen le 15 novembre, habitait encore chez son père et sa mère. Pas de rupture donc. Mais tous avaient décidé de vivre selon des canons différents de ceux de leur milieu, à l'écart de la société marchande.
Un jour de 2003, en quête d'une ferme "pas trop chère", Julien Coupat débarque dans le bureau de Jean Plazanet, alors maire communiste de Tarnac, un village de 335 habitants sur le plateau de Millevaches, en Corrèze. L'affaire est vite conclue : une bâtisse, des dépendances, 40 hectares. Le Goutailloux. "Ensuite, j'ai vu arriver un groupe de jeunes, très sympas, serviables", raconte avec enthousiasme Jean Plazanet.
Ils reprennent l'épicerie du hameau. La gérance est confiée à Benjamin R., qui a l'expérience de l'animation d'un lieu de vie alternatif pour avoir fait fonctionner un squat - l'Ekluserie - à Rennes. C'est le plus écolo de la bande. Entre 16 et 19 ans, il a travaillé bénévolement dans des associations de protection du gibier d'eau, des rapaces et des loutres. Il a brièvement présidé la fédération des Jeunes

Verts européens.
A Tarnac, le groupe élève des moutons, des poules, des canards, ravitaille les personnes âgées alentour. "Je ne crois pas me tromper en disant que l'un des buts était de se donner les moyens matériels et affectifs de fuir la frénésie métropolitaine pour élaborer des formes de partage", dit Mathieu B.
Ils fuient le travail salarié, rejettent le système capitaliste et l'hyperconsommation. Sans concessions, ils bannissent les téléphones portables. Par refus de la sujétion, plaident-ils. Par souci de clandestinité,

pense la police. Leur radicalité est dans leurs écrits, leurs lectures, leurs comportements, estiment amis et réseaux. Elle s'est traduite en actes, soupçonnent les enquêteurs qui les surveillaient depuis le
printemps et affirment avoir vu deux d'entre eux à proximité d'une des caténaires endommagées la nuit du 8 novembre. Des "projets d'attentats consommés", a estimé le procureur de Paris, Jean-Claude Marin.
"Je suis un communiste, du temps de la Commune de Paris", a dit un jour Julien Coupat à son père. Les neuf se réservent de longues heures pour la lecture et l'écriture. Mais bougent aussi beaucoup. Certains font des milliers de kilomètres pour visiter des squats politiques, participer à des contre-rassemblements à l'occasion de G8 ou de sommets européens. Le 3 novembre, plusieurs se sont retrouvés à Vichy lors de la réunion des ministres de l'intégration des Vingt-Sept. Autant de manifestations qui se sont soldées par des heurts avec la police.
Julien Coupat ne réside pas à demeure à Tarnac, où est née la petite fille qu'il a eue avec Gabrielle H., il y a trois ans. A Paris, il fréquente les milieux intellectuels. Il a tissé des vrais liens avec le philosophe italien Giorgio Agamben, rencontré lors d'un séminaire. Ils jouent de temps à autre au football, le philosophe l'a aidé au moment du lancement de la revue Tiqqun en lui trouvant un imprimeur en Italie. Julien Coupat était membre du comité de rédaction de cette publication éphémère influencée par le situationnisme.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

LE NOUVEL OBSERVATEUR publié le 20 nov. 2008

Saboteurs ou dangereux terroristes ? Les guérilleros du TGV

Suspectés d'avoir tenté de paralyser le réseau ferroviaire, les «autonomes» étaient sous haute surveillance policière depuis un an. Récit

Cette nuit du 7 au 8 novembre, un couple semble aux aguets. Il s'attarde anormalement dans une morne pizzeria d'une petite ville de Seine-et-Marne. L'homme sort une première fois pour jeter des papiers dans une poubelle publique. Revient s'attabler. Puis ressort vérifier que l'exemplaire du guide du voyageur SNCF, le tableau des horaires de la ligne TGV et l'emballage d'une lampe frontale qu'il vient de jeter sont toujours là. Julien Coupat, 34 ans, et sa copine Yldune Levy- Guéant, 25 ans, sont sur leur garde. Logique : ils sont tous les deux fichés «S», la lettre qui désigne les agitateurs autonomes, les «totos», dans les archives policières. Et ils le savent. Depuis plusieurs mois, ils sont filochés par une équipe mixte de la Sous-Direction antiterroriste (SDAT) et de la Direction centrale du Renseigne ment intérieur (DCRI). Les flics ont même placé une balise sous le plancher de la Mercedes avec laquelle le jeune couple reprend la route.
Il fait nuit noire en rase campagne. Les flics suivent à bonne distance pour ne pas se faire «détroncher». Au beau milieu de la nuit, le couple s'arrête à proximité d'une ligne TGV sur la commune de Dhuisy. Il repart une vingtaine de minutes plus tard. Intrigués, les policiers descendent à leur tour, à la recherche d'un éventuel engin explosif. Ils pensent à un attentat contre un train Castor, un convoi de déchets nucléaires. Or aucun train de ce type n'est signalé sur cette ligne. Inspection rapide des voies. Rien à signaler. Fin de la filature.

A quoi ça tient, un flagrant délit ? A une légère torsion du cou : s'ils avaient levé la tête, les enquêteurs auraient pu repérer un fer à béton tordu sur la ligne électrique... En s'éloignant, c'est à peine s'ils remarquent une gerbe d'étincelles sur les caténaires au passage de la locomotive qui ouvre la ligne. Ils ne feront le rapprochement entre le sabotage et la présence du couple de «totos» sur les lieux que le lendemain. Trop tard. Le réseau SNCF, avec 160 TGV durablement retardés, est déjà sens dessus dessous. Moins d'une semaine après, Julien Coupat, Yldune Levy-Guéant et trois de leurs camarades, soupçonnés d'avoir saboté au même moment une autre ligne du TGV-Est en Moselle, dorment en prison. «Ils composaient le noyau dur d'une structure à visée terroriste baptisée «cellule invisible» et dédiée à la lutte armée», assure, péremptoire, le procureur de Paris, Jean-Claude Marin.

Ils risquent entre dix et vingt ans de prison.
Terroristes ? Rien que cela ? Alors qu'aucune trace ADN ne les a confondus, ni la moindre écoute téléphonique. Aucune arme n'a été retrouvée dans les multiples perquisitions réalisées depuis leur arrestation. Juste du matériel d'escalade, des tiges métalliques et une lampe frontale. Drôles de terroristes, décidément ! «C'est la définition même du mot qui est en cause, s'insurge Me Steeve Montagne, l'avocat de Yldune Levy-Guéant. Si, comme on le dit, dégrader des voies SNCF relève du terrorisme, quid des incendies de bus en banlieue ?» Ou même des mitraillages en pleine ville. Au printemps dernier, les membres de Nomad 88, des skinheads néonazis qui avaient tiré à la kalachnikov sur une HLM de Saint-Mchel-sur- Orge (Essonne), ont été mis en examen pour simple «détention et port d'armes prohibés». Sans que la justice songe à les habiller du costume «terro».
Mais l'ultragauche, elle, est dans le collimateur. Depuis environ un an, les «totos», 300 à 400 militants selon les sources policières, sont en effet désignés par les pouvoirs publics comme des ennemis n°1 de la sécurité nationale. A l'origine de cette longue traque, un homme. Un seul. Mais très écouté. Il s'appelle Alain Bauer. En octobre 2007, l'attention de cet expert en problèmes de sécurité, également président du très officiel Observatoire national de la Délinquance (OND), est attiré par un opuscule qui vient de sortir aux Editions La Fabrique. «L'Insurrection qui vient» est signé d'un mystérieux «comité invisible». Le livre théorise la résistance à la société capitaliste «sous occupation policière». Il appelle au désordre et prône le sabotage. «Comment rendre inutilisable une ligne TGV ?», invite par exemple à s'interroger le «comité invisible». «J'ai retrouvé dans cette prose des éléments d'emballage intellectuel proches de ce que l'on trouvait avant l'apparition d'Action directe ou des Brigades rouges», maintient Bauer. Conseiller très écouté de Nicolas Sarkozy, il achète une quarantaine d'exemplaires du livre et commence à les diffuser auprès des acteurs de la lutte antiterroriste, accompagnés d'une note sur la dangerosité d'une telle littérature. Qui en sont les auteurs ? «Ils ont souhaité rester dans l'ombre, explique leur éditeur Eric Hazan. Je respecte leur invisibilité mais je suis d'accord avec tout ce qui est écrit.» Les enquêteurs sont maintenant persuadés que le livre a été écrit par Coupat et ses amis.
Au gouvernement, les milieux autonomes deviennent une cible prioritaire. Le moindre coup de filet est traité comme une priorité antiterroriste (voir encadré).
Jusqu'à faire l'objet, en juin dernier, d'une note sur mesure de Rachida Dati aux procureurs. Paranoïa sécuritaire ? Irréducti bles de l'ultragauche, les autonomes ne sont pas forcément les petits frères de la bande à Baader pour autant. «S'ils sont favorables à l'action violente contre les biens, s'ils peuvent légitimer le vol contre le capitalisme et les dégradations, ils n'appellent jamais aux vio lences contre les personnes», observe la sociologue Isabelle Sommier, directrice du Centre de Recherches politiques de la Sorbonne (1). Les flics spécialisés sont plus expéditifs quant aux motivations idéologiques des «totos» : «En résumé, leur programme, c'est foutre le bordel !» Julien Coupat y souscrit largement. Fils unique d'un couple de médecins, élevé entre un lotissement cossu dans les Hauts-de- Seine et une maison de vacances à Arcachon (Gironde), Julien a d'abord été un étudiant brillant à l'Essec. Mais à peine son diplôme en poche, en 1996, il se détourne du commerce et de la finance pour se plonger dans la philosophie et le militantisme politique à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales. Il se définit alors comme «métaphysicien critique» et fonde «Tiqqun», une revue théorique inspirée par le situationnisme de Guy Debord. Elle sera publiée de 1999 à 2001. «Juju est déjà l'un des leaders du milieu autonome parisien», raconte un officier de renseignement qui le suit depuis longtemps. D'après le procureur de Paris, Coupat au rait créé sa «cellule invisible», autour de 2002- 2003. Simple hypothèse judiciaire. Au cours de leur garde à vue de 96 heures, les suspects ont en effet scrupuleusement gardé le silence. Comme savent le faire les vrais terroristes... mais aussi les voyous. Seule certitude, «Juju» fait le coup de poing dans les manifestations de contestation violente. On le voit devant la prison de la Santé, lors du Forum social eu ropéen de Paris en 2003 et la même année à Thessalonique, en Grèce, lors d'affrontements violents avec la police, en marge d'un sommet européen.

En 2004, il prend un peu plus de distance encore avec la société de consommation. Avec deux «camarades» aujourd'hui mis en examen, il fait l'acquisition du Goutailloux, une ferme abandonnée depuis quarante ans sur la commune de Tarnac, en Corrèze. L'endroit devient la base d'une petite commu nauté marginale où se côtoient des étudiants, un joueur d'échecs de haut niveau, une comédienne de la télé suisse et toutes sortes de compagnons de route.

La police apprend qu'un autre leader historique des «totos» parisiens, Franck Menenger, fait de fréquents séjours au Goutailloux, aujourd'hui désigné par la justice comme la «base arrière des actions violentes».
Dans la ferme, on élève des chèvres, on cultive des légumes et on refait le monde. Dans le bourg de 350 habitants, les «jeunes», comme on les appelle, font plutôt bon ménage avec la population locale. Benjamin Rosoux, un Belge, ancien président de la Fédération européenne des Jeunes Ecolo gistes, présenté par la justice comme le numéro deux du groupe, relance même l'épicerie de ce village frappé par l'exode rural.
Coupat voyage aussi, notamment avec sa nouvelle petite amie, Yldune, tout juste sortie major de son master d'archéologie. Début 2008, le couple est arrêté aux Etats-Unis pour défaut de visa. La douane américaine saisit une documentation sur un centre new-yorkais de recrutement de l'US Army. Immédia tement le FBI le signale aux autorités françaises. La traque commence.
A partir d'avril 2008, Julien Coupat et son groupe font l'objet d'une surveillance rapprochée de la part des forces antiterroristes. Une sacrée partie de cache-cache. «Ils n'utilisaient même pas de téléphone portable ou les empruntaient au coup par coup, raconte un enquêteur. On en était réduit à des hypothèses sur des cibles éventuelles.» Début novembre, Coupat est encore signalé dans une manif contre le Sommet européen de l'Intégration à Vichy. Puis il regagne Paris où vit sa petite amie.
La suite est connue : une balade nocturne le long des voies TGV en Seine-et- Marne, une arrestation au petit matin au domicile parisien des parents d'Yldune et un profilage médiatico-judiciaire façon Al-Qaida. «Il est effondré, témoigne Me Irène Terrel, l'avocate de Julien Coupat. Etre traité comme Ben Laden, quand même !»

(1)Coauteur de «la France rebelle», Editions Michalon.

Isabelle Monnin, Olivier Toscer
Le Nouvel Observateur

LIBERATION publié le 20-11-2008

« Insurrection »

Le cahier livres de Libé
http://www.liberation.fr/lecahierlivresdelibe

Le soleil de novembre se couche sur un paysage dévasté, jonché de coupettes de champagne brisées, de fers à béton tordus et d'illusions perdues. La saison des prix littéraires s'est achevée dans une sinistre apathie, l'écriture ne parvient plus à ouvrir grand les fenêtres, ce qu'il restait du PS s'est dissous à Reims, Arlette et Olivier sont chez Drucker, une Grande Dépression est annoncée : il n'est pas doux d'avoir 20 ans aujourd'hui en France, ce champ de ruines qui s'étend de Saint-Germain-des-Prés (Paris) jusqu'à Tarnac (Corrèze).
Au milieu de cet effondrement, seules deux maisons se tiennent droites : l'éditeur afghan P.O.L (le Goncourt de Rahimi) et, plus inattendu encore, les Editions de la Fabrique, dont les livres printaniers se vendent fort bien en cet automne tragique. Voyez les titres : Maintenant, il faut des armes (Auguste Blanqui), Prologue d'une révolution (Louis Ménard), Chronique de la guerre civile (Eric Hazan), Pour le bonheur et pour la liberté (Robespierre) et le désormais fameux l'Insurrection qui vient signé du non moins fameux «Comité invisible». Voilà au moins quelques auteurs qui s'intéressent à l'avenir.
Michèle Alliot-Marie a fait du «Comité invisible» le maître à penser de l'«ultragauche», et cette promotion vaut mieux qu'un Goncourt. Avant même que les TGV ne connussent des problèmes récurrents et que l'attention se portât à tort ou à raison vers les néoruraux de Tarnac, l'Insurrection qui vient se vendait déjà plutôt bien : plus de 10 000 exemplaires, alors que le texte est disponible

gratuitement sur Internet. Ces plaisantins d'Amazon.fr, chez qui l'ouvrage ne quitte plus la liste des meilleures ventes, l'ont classé dans la rubrique «Chimie». On n'y trouve pourtant pas la moindre recette de bombinette. (Il est possible qu'un ordinateur du libraire électronique, par une de ces fantaisies dont les circuits intégrés ont le secret, ait vu derrière la signature du «Comité invisible» l'ombre d'un expert de l'oxydation du sulfate de manganèse).
Non, il ne s'agit pas de chimie mais de «renverser les évidences de l'époque», saine entreprise qui bouscule jusqu'à nos bibliothèques. Car le Comité des acolytes anonymes n'hésite pas à écrire : «La littérature est en France l'espace que l'on a souverainement accordé au divertissement des castrés. Elle est la liberté formelle que l'on a concédée à ceux qui ne se font pas au néant de leur liberté réelle.» N'est-ce pas un point de vue singulier ?
En 1868, Auguste Blanqui s'énervait : «Des milliers de jeunes gens instruits, ouvriers et bourgeois, frémissent sous un joug abhorré. Pour le briser, songent-ils à prendre l'épée ? Non ! La plume, toujours la plume, rien que la plume. Pourquoi donc pas l'une et l'autre, comme c'est le devoir d'un républicain ?» Sarko a remplacé Napoléon III, et l'éditeur du «Comité invisible», Eric Hazan, persiste à penser que «ce n'est pas avec des livres que l'on vient à bout d'un système si fermement soutenu par la publicité et la police, entre autres médias».
Pour nous procurer des épées, attaquons l'Académie française !

LE PARISIEN publié le 23.11.2008

Sabotage SNCF: des parents des accusés à Tarnac pour remercier la population

Quatre des parents des jeunes gens soupçonnés d'avoir provoqué des dégradations contre des lignes TGV se sont rendus dimanche à Tarnac, où vivaient plusieurs d'entre eux, pour remercier la population locale de son soutien, a constaté un correspondant de l'AFP.
Réunis dans la salle polyvalente de ce village de 350 habitants, les quatre parents (le père du principal accusé, celui de sa compagne, ainsi que deux mères qui n'ont pas voulu être identifiées) ont adressé leur remerciements aux 150 personnes présentes avant qu'une des mères ne lise une lettre.
"J'ai encore froid aux os", a témoigné devant l'assitance le père de Yldune, la compagne du principal suspect, Julien Coupat, en évoquant l'interpellation de sa fille le 11 novembre, à Paris. "La première lueur est venue de Tarnac", où un comité de soutien aux inculpés s'est formé, a-t-il poursuivi, avant de remercier la population locale.
"L'angoisse, la peur, les pleurs nous ont submergé et continuent de le faire", a lue un des mères. "Les interpellés ont à l'évidence bénéficié d'un traitement spécial", a-t-elle jugé.
"A Tarnac, ils plantaient des carottes sans chef ni leader. La police les soupçonne d'être trop organisés", a ironisé cette mère, faisant allusion à la vie en communauté que certains inculpés menaient dans une ferme de la commune.
Se disant persuadés de l'innonce de leurs enfants, les parents ont demandé dans leur lettre qu'"ils soient tous libérés le temps de l'enquête et que soient abandonnée toute qualification de terrorisme".
Les neuf membres du groupe soupçonné d'avoir provoqué des dégradations contre des lignes TGV ont été mis en examen samedi par un juge d'instruction pour des délits qualifiés de "terroristes" par la justice. Cinq d'entre eux ont été placés en détention provisoire.

LIBERATION publié le 4-11-2008

«Planter des carottes sans chef ni leader»

A Tarnac, des parents ont lu un texte pour défendre le mode de vie de leurs enfants.
TARNAC, envoyée spéciale A.F.

La petite salle des fêtes de Tarnac était hier après-midi aussi remplie que lors de la création du comité de soutien aux cinq jeunes placés en détention, il y a une semaine. Quelques têtes nouvelles parmi les 200 personnes présentes : Gérard Coupat, le père de Julien Coupat, Michel et Marie, parents de Yldune,
sa compagne, au milieu d'autres parents d'enfants mis en examen ou simplement de résidents de la ferme du Goutailloux. Ils sont venus rencontrer ces habitants qu'ils n'ont pour la plupart jamais vus et qui envoient des lettres de soutien ou donnent de l'argent pour leurs enfants depuis leur incarcération
via la petite panière et le pot de confiture dévolus à cet usage à l'entrée du café, tenu par les jeunes du Goutailloux.

Méfiance.

Les seuls à ne pas être les bienvenus sont les journalistes, tolérés mais interdits d'appareil photo ou de caméra. Une méfiance nourrie par les infos qui tombent et qui alimentent les discussions. «Tu as vu, ils parlent d'un carnet noir», commente le serveur du café en levant le nez d'un journal. «En fait, ils ont trouvé dedans une liste de courses : ciment, chaux, poutrelles.» Rires autour de lui.
Les parents sont sur la même ligne que les habitants : refuser poliment de répondre aux questions de la presse, s'exprimer d'une seule voix, de préférence par écrit. Michel, pourtant, se lève. Il a envie de dire qu'il a froid. «Froid aux os. C'est le contrecoup.» Le message est reçu. Sa compagne lit la lettre écrite collectivement. Il y est question en préambule de «l'épisode de police réalité» subi la semaine passée, des «marées de mensonges déversées». Puis c'est l'ironie qui l'emporte dans la contre-attaque : si leurs enfants ont un «traitement spécial», c'est qu'ils sont «hors normes». S'ils sont «radicaux», c'est qu'«ils prennent les problèmes à la racine». En «plantant des carottes sans chef ni leader». Ils terminent sur la question du devenir de la présomption d'innocence. Demandent que leurs enfants soient libérés le temps de l'enquête. Et que soit abandonnée la qualification de terrorisme. Non sans avoir, en post-scriptum, remercié les habitants «qui préfèrent croire ce qu'ils vivent que ce qu'ils voient à la télé».
«Energie». Rendez-vous est pris sur le site créé par le comité de Tarnac pour suivre l'action des comités qui se créent à Tulle, Limoges, Paris, Toulouse, Nancy, Rouen. La fin de la réunion arrive, les familles s'éclipsent. Krista est parmi eux. Elle a fait le déplacement du Tarn pour voir sa fille de 27 ans, mère depuis 3 mois, et qui vit «épisodiquement» au Goutailloux, où elle a un atelier de tissage à l'étage. Venue deux ou trois fois partager quelques jours avec le groupe de

jeunes, elle souvient de «leur énergie vitale, de leurs vrais choix et de leurs projets, en étant clairs dans leurs têtes». Elle confesse qu'elle n'avait qu'une crainte pour sa fille : «Tout ce qui a trait à la liberté est difficilement acceptable par les autres.»

LIBERATION publié le 24 nov. 2008

Le terrorisme d'ultragauche, idée fixe d'Alliot-Marie
GUILLAUME DASQUIÉ

La DST travaille sur ce sujet depuis son arrivée à l'Intérieur.
Dès qu'elle prend ses fonctions au printemps 2007, Michelle Alliot-Marie redoute un ennemi qui n'existe pas encore : un terrorisme venu de l'ultragauche. Ses services se sont appliqués à lui donner une réalité a posteriori, à travers l'affaire Julien Coupat. Un membre important de son cabinet confirme que «la ministre de l'Intérieur a très tôt fait l'analyse suivante : la quasi-disparition du parti communiste, les états d'âmes du parti socialiste et les faiblesses de la LCR ont ouvert un espace de contestation qui n'est plus encadré par un parti démocratique. Dans ce contexte, des mouvements peuvent développer des contestations allant bien au-delà de la rhétorique. Aussi, a-t-elle demandé à la

DST de travailler sur ce nouveau phénomène.» Tout est dit. La Direction de la surveillance du territoire ne peut surveiller ces contestataires que dans le cadre étroit de ses compétences : la lutte contre les atteintes à la sécurité nationale ou la lutte contre le terrorisme. Avec pour conséquence, sur le plan judiciaire, l'ouverture de dossiers devant la quatorzième section du tribunal de grande instance de Paris (celle-là même chargée des militants de Tarnac), seule habilitée à traiter du terrorisme et des atteintes à la sûreté de l'État.
Opuscule. À cette période, tandis que MAM lance son idée, l'appareil policier n'a pas encore lu l'Insurrection qui vient, le brûlot sorti le 22 mars 2007 et dont l'écriture est attribuée à Julien Coupat. Mais le criminologue Alain Bauer, d'ordinaire écouté par Sarkozy, découvre cet opuscule présentant selon lui «des similitudes avec les premiers discours des Brigades rouges». En juillet 2007, il rencontre Frédéric Péchenard, le patron de la Direction générale de la police nationale, et lui remet «un exemplaire du livre accompagné d'un bref mémo pour l'encourager à s'intéresser au sujet», précise-t-il.

Le chef de la police se montre vite convaincu et commande une première étude à ses services. Dans le courant du mois de décembre 2007, son équipe lui rend une note de synthèse sur «les réseaux d'extrême gauche en France et en Europe», confirmant le bien-fondé de la théorie ministérielle. Un mois plus tard, aux Etats-Unis, des agents de l'immigration contrôlent Julien Coupat et sa compagne à la frontière canadienne pour un défaut de papiers. Dans la voiture, les fonctionnaires trouvent de la documentation relative à des centres de recrutement de l'armée à New York, cibles récurrentes des mouvements anti-guerre en Irak, de la ligue anarchiste de New York ou des partis pacifistes. «Quand M. Coupat a été signalé dans des manifestations aux Etats-Unis contre des centres de recrutement de l'armée, cette information, transmise par le FBI, a été immédiatement prise en compte par la DST qui commençait à s'intéresser à ce type de mouvements», se souvient le haut responsable du cabinet de Michelle Alliot-Marie.
Ex-nihilo. Suite logique : le 16 avril 2008, à Paris, on confie une enquête préliminaire au service de lutte antiterroriste. Côté américain, on suspecte des anarchistes d'avoir déposé un explosif de faible puissance, le 6 mars, contre un bureau de recrutement de l'armée à New York ; mais le FBI ne paraît pas prendre au sérieux la responsabilité de Julien Coupat dans cet épisode. Les services spécialisés de l'ambassade de France à Washington que nous avons contacté ont déclaré « ne jamais avoir entendu parler d'une coopération judiciaire ou d'une commission rogatoire internationale ayant visé Coupat». Qu'importe. L'incident à la frontière canadienne a conforté la volonté d'inclure Coupat dans cette nouvelle catégorie de terroristes, créée ex-nihilo.
Pour faciliter ce genre d'évolution, MAM s'est dotée de services secrets sur mesure. Le décret du 27 juin 2008 élargit les compétences de la nouvelle Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), qui a succédé notamment à la DST. En marge des missions traditionnelles de contre-espionnage ou de lutte contre le terrorisme islamiste, le texte prévoit que la DCRI «participe également à la surveillance des individus, groupes, organisations, et à l'analyse des phénomènes de société, susceptibles, par leur caractère radical, leurs inspirations ou leurs modes d'action, de porter atteinte à la sécurité nationale». Une arme à large spectre.

LIBERATION publié le 24 nov 2008

SNCF : itinéraires croisés des mis en examen

GAËL COGNÉ et ANNICK FAUROT

D'un café parisien à la Corrèze, comment les jeunes de Tarnac ont rêvé d'une autre société.
Mercredi 12 novembre, lendemain des interpellations dans l'affaire des sabotages de caténaires de la SNCF. Dix personnes sont en garde à vue dans le cadre d'une procédure antiterroriste. Le téléphone sonne à la rédaction de Libération. «Julien, ce n'est pas un illuminé, ce n'est pas un dingue», dit l'homme au bout du fil qui veut rester anonyme. Julien, 34 ans, ce serait, selon le ministère de l'Intérieur, la tête pensante d'une organisation terroriste d'«ultra gauche». Une accusation qui sidère

son père : «C'est un gag. Julien n'est pas un chef, ça n'a jamais été un chef.» Pourtant, avec huit autres, il est mis en examen. Il risque 20 ans de prison.

Archéologie. Quatre de ses compagnons ont été relâchés sous contrôle judiciaire : Aria (26 ans, ex-actrice d'une sitcom suisse), Mathieu (27 ans, ancien étudiant de l'EHESS), Elsa (22 ans, en master d'anglais) et Bertrand (23 ans, étudiant en socio). Elsa et Bertrand ont pu rentrer à Rouen. Ils y vivent dans des sortes de colocations où on met les économies en commun. Ils aiment le débat d'idées et participent à des manifs, mais ne savent pas forcément trop où ils se situent. Ils ont rencontré ponctuellement Julien. Cinq autres, dont Julien, n'ont pas eu la chance de retrouver leur lit. Ils ont été placés en détention provisoire. Julien, Yldune (25 ans, étudiante en archéologie), Gabrielle (29 ans, étudiante infirmière), Manon (25 ans, musicienne, premier prix de clarinette du conservatoire) et Benjamin (30 ans, ancien étudiant à Sciences Po Rennes, président un temps de la fédé des jeunes Verts européens) sont suspectés de «dégradation en réunion sur des lignes ferroviaires dans une perspective d'action terroriste». Parmi eux, des jeunes parents dont Gabrielle qui a également des soucis de santé.

Au téléphone, notre interlocuteur reprend : «J'ai connu Julien lorsqu'il était rédacteur de Tiqqun. Cette revue était une réflexion post-situationniste, post-adornienne, de facture étonnante.» A cette époque (fin des années 90), Julien vient d'abandonner son DEA à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), au département d'histoire et civilisation. Le jeune homme, brillant, a déjà un diplôme de l'Essec en poche. C'est un fou de lecture. Olivier Pascault étudiant à l'époque à l'EHESS se souvient : «Il pouvait oublier de manger ou de dormir pour lire.»
Jeux d'échecs. Grâce au philosophe Giorgio Agamben, qui l'aide à trouver un imprimeur en Italie, deux numéros de Tiqqun sortent. A l'époque, les sympathisants de la revue se retrouvent au café le Vouvray, rue Saint-Ambroise, à Paris. Un lieu de débat, de projections. Mais le jeune homme «étouffe» à Paris. En 2003, il cherche une ferme. Il la trouve à Tarnac, au lieu-dit de la ferme du Goutailloux. La ferme est payée grâce à un pot commun. Une petite communauté s'installe. Benjamin, censé être le numéro 2 de la bande selon les enquêteurs, s'occupe de l'épicerie. Un travail «très dur», selon son père, qui lui prend tout son temps. Les jeunes de la ferme s'insèrent : ils organisent des repas gastronomiques, des tournois d'échecs, ravitaillent les anciens.

Sibérie.

L'été une cinquantaine de personnes vivent à Tarnac. Certains ont des talents de mécano, d'autres de charpentier ou de maçon. Les gens passent. Gabrielle est partie l'été dernier en coopération dans le Nord de la Sibérie, un autre allait souvent voir son frère au Brésil, selon Jean Plazanet, l'ancien maire de Tarnac (PCF).
Ils militent pour les droits des sans-papiers, contre la guerre en Irak… Certains manifestent. C'est ainsi qu'ils se font repérer par les services de renseignement (lire page suivante). Ainsi, Julien a été signalé aux Etats-Unis, en Grèce ou à Vichy. Pour son condisciple de l'EHESS, Olivier Pascault, «Tarnac, c'est tout simplement la mise en pratique» des idées du groupe : «vivre au plus près de la nature, fonder eux-mêmes leurs activités, échapper à la société spectaculaire marchande.»
Thierry Letellier, membre du comité de soutien connaît bien la communauté : «Sur le plateau de Millevaches, on veut créer une autre société. Ici, on se pose des questions sur comment mieux vivre au quotidien : mieux manger, se vêtir, se loger, se cultiver, faire en sorte que nos voisins soient plus heureux à côté de nous.»
En mars 2007 sort aux éditions La Fabrique l'Insurrection qui vient. Signé d'un mystérieux «comité invisible», les enquêteurs l'attribue entre autres à Julien Coupat. Pour eux, ce serait un bréviaire qui prône le bloquage des lignes de TGV.C'est parfois radical, mais pour Olivier Pascault, il ne faut pas tout confondre : «Ce ne sont pas des Mesrine politisés!»

LIBERATION publié le 25 nov. 2008

La «Lettre ouverte des parents des neuf mis en examens du 11 Novembre»
Liberation.fr publie l'intégralité de la «lettre ouverte» des parents des jeunes gens mis en examen dans le cadre de l'enquête sur les sabotages de lignes SNCF.

Lettre ouverte des parents des neuf mis en examens du 11 Novembre

Dimanche, 23 Novembre 2008

Lorsque la cacophonie s'accorde pour traîner dans la boue une poignée de jeunes emmurés, il est très difficile de trouver le ton juste qui fasse cesser le vacarme; laisser place à plus de vérité. Certains médias se sont empressés d'accréditer la thèse affirmée par la ministre de l'intérieur dans sa conférence de presse, alors que les perquisitions étaient en cours: les personnes arrêtées étaient d'emblée condamnées. Personne n'aura pu rater l'épisode de "police-réalité" que nous avons tous subi la semaine passée. L'angoisse, la peur, les pleurs nous ont submergé et continuent à le faire. Mais ce qui nous a le plus blessés, le plus anéanti, ce sont les marées de mensonges déversées. Aujourd'hui ce sont nos enfants, demain ce pourrait être les vôtres.
Abasourdis, nous le sommes encore, paralysés nous ne le sommes plus. Les quelques évidences qui suivent tentent de rétablir la vérité et de faire taire la vindicte.
Les interpellés ont à l'évidence bénéficié d'un traitement spécial, enfermés pendant 96 heures, cela devait faire d'eux des personnes hors normes. La police les suspecte d'être trop organisés, de vouloir localement subvenir à leurs besoins élémentaires, d'avoir dans un village repris une épicerie qui fermait, d'avoir cultivé des terres abandonnées, d'avoir organisé

le ravitaillement en nourriture des personnes agées des alentours. Nos enfants ont été qualifiés de radicaux. Radical, dans le dictionnaire, signifie prendre le problème à la racine. A Tarnac, ils plantaient des carottes sans chef ni leader. Ils pensent que la vie, l'intelligence et les décisions sont plus joyeuses lorsqu'elles sont collectives.

Nous sommes bien obligés de dire à Michelle Alliot Marie que si la simple lecture du livre "L'insurrection qui vient" du Comité Invisible fait d'une personne un terroriste, à force d'en parler elle risque de bientôt avoir à en dénombrer des milliers sur son territoire. Ce livre, pour qui prend le temps de le lire, n'est pas un "bréviaire terroriste", mais un essai politique qui tente d'ouvrir de nouvelles perspectives.
Aujourd'hui, des financiers responsables de la plus grosse crise économique mondiale de ces 80 dernières années gardent leur liberté de mouvement, ne manquant pas de plonger dans la misère des millions de personnes, alors que nos enfants, eux, uniquement soupçonnés d'avoir débranchés quelques trains, sont enfermés et encourent jusqu' à 20 ans de prison.
L'opération policière la plus impressionnante n'aura pas été de braquer cagoulé un nourrisson de neuf mois en plein sommeil mais plutôt de parvenir à faire croire que la volonté de changer un monde si parfait ne pouvait émaner que de la tête de détraqués mentaux, assassins en puissance.
Lorsque les portes claquent, nous avons peur que ce soient les cagoules qui surgissent.
Lorsque les portent s'ouvrent, nous rêvons de voir nos enfants revenir.
Que devient la présomption d'innocence?
Nous demandons qu'ils soient libérés durant le temps de l'enquête et que soit évidemment abandonnée toute qualification de terrorisme.

PS: Nous tenons à saluer et à remercier les habitants de Tarnac qui préfèrent croire ce qu'ils vivent que ce qu'ils voient à la télé.

LIBERATION publié le 26 nov. 2008

«C'est au juge d'instruction de dire s'il y a ou non des visées terroristes»

Interview
Le magistrat Gilbert Thiel revient sur le sabotage des caténaires de la SNCF :
Recueilli par PATRICIA TOURANCHEAU

Après la mise en examen de saboteurs supposés de la SNCF pour faits de terrorisme, Gilbert Thiel, juge d'instruction antiterroriste à Paris depuis 1995 et qui publie un nouveau livre Solitude et servitudes judiciaires (1), critique la propension de l'Etat, des politiques et du parquet à «étendre de façon insidieuse la notion de terrorisme».

Quelle est la définition du terrorisme ?
En droit français, on définit le terrorisme par le mobile. Il peut s'agir de dégradations par explosif, d'homicides, d'extorsions de fonds ou même de vols s'ils sont «intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur». C'est-à-dire si ces crimes ou délits ont été commis en connaissance de cause au nom ou pour le compte d'une organisation terroriste. Il y a des affaires où l'on peut en douter… Si on interprète ce texte de façon trop extensive, on risque d'incriminer des actes de désespoir social comme ces ouvriers qui versent de l'acide sulfurique dans la rivière près de leur usine en voie de délocalisation.

L'Etat et les procureurs n'ont-ils pas tendance à agiter l'épouvantail du terrorisme à des fins de propagande politique ?
L'Etat peut se révéler prompt à qualifier de «terroristes» les fauteurs de troubles pour les stigmatiser, comme lors des émeutes de l'automne 2005. Même si la surenchère reste circonscrite aux discours, c'est dangereux et réducteur. Ce risque ne peut être minimisé. La tentation peut exister pour le pouvoir, surtout en période de crise, de procéder à ces interprétations abusives. Et les parquets aux ordres du garde des Sceaux peuvent être tentés de relayer ces desiderata. Dans certaines circonstances, le parquet de Paris se saisit de faits en terrorisme qui ne paraissent pas patents. En Corse, le brûlot anonyme contre Bernard Squarcini, directeur central du renseignement intérieur et des tags orduriers contre Nicolas Sarkozy font l'objet de saisines de la section antiterroriste du parquet.

Basculer en terrorisme des dégradations de caténaires avec des fers à béton alors que ni explosif ni arme n'ont été trouvés chez les suspects vous paraît-il exagéré ?
Le mode opératoire comme l'utilisation d'explosifs ne suffit pas à incriminer en terrorisme, pas plus que le simple fait de poser une bombe. Sur la SNCF, je ne peux répondre, s'agissant d'une affaire en cours. Mais je rappelle que le procureur, aussi magistrat soit-il, n'est pas un juge. Et qu'il appartient au juge d'instruction seul d'examiner les charges et de dire si oui ou non des actes de sabotage s'inscrivent ou non de façon globale dans des visées à caractère terroriste. Le fait d'emmerder le monde et d'occasionner un préjudice financier n'est pas suffisant pour caractériser une démarche terroriste. Dans tous les cas, il revient au juge et à lui seul de déterminer, à travers les écrits retrouvés en possession des mis en examen, si tel ou tel groupe entend déstabiliser l'Etat, c'est-à- dire imposer ses vues par la violence. Sinon, le juge antiterroriste peut changer son

fusil d'épaule, se déclarer incompétent, au profit d'un juge de droit commun. Je m'étais ainsi déclaré incompétent au bout d'un mois pour le jet d'un engin explosif par des mineurs dans la gendarmerie de Luri, en Haute-Corse, l'été 2003, alors que le ministre de l'Intérieur Sarkozy évoquait des actes de terrorisme. Il revient également aux juges antiterroristes de dire si le jeune employé du tri postal qui a fait sauter des radars en région parisienne pour le compte de la Fraction nationaliste armée révolutionnaire (Fnar), dont il était apparemment l'unique membre, visait à déstabiliser le pays ou juste à protester contre le permis à points. Les agissements de cet individu ont certes conduit des automobilistes à accélérer devant les radars de peur qu'ils n'explosent. Je sais que cela trouble gravement l'ordre public mais quand même…

La frontière entre contestation sociale et acte de terrorisme paraît bien mince.
C'est toute la difficulté. Il n'y a pas de mur de Berlin entre des affaires de violence de grande ampleur de droit commun et de violence collective de nature terroriste. Le juge doit faire une interprétation réfléchie et dépassionnée de la loi, le plus loin possible du champ politique.

Michèle Alliot-Marie avait déjà désigné l'ultra-gauche comme l'ennemi intérieur, n'est-ce pas une pression sur les magistrats ?
Tous les ministres de l'Intérieur ont tendance à faire de la prospective criminelle. Mais les juges doivent se tenir à l'écart de ces discours politiques qui peuvent parfois être considérés comme une forme indirecte de manipulation, en tout cas de pression. Et ce, qu'ils soient ultrasécuritaires ou au contraire empreint d'angélisme et de rousseauisme.

(1) Ed. Fayard. 546 pages. 23 euros.

LE MONDE publié le 27.11.08

«Non à l'ordre nouveau»

Une opération récente, largement médiatisée, a permis d'arrêter et d'inculper neuf personnes, en mettant en oeuvre la législation antiterroriste. Cette opération a déjà changé de nature : une fois établie l'inconsistance de l'accusation de sabotage des caténaires, l'affaire a pris un tour clairement politique. Pour le procureur de la République, "le but de leur entreprise est bien d'atteindre les institutions de l'Etat, et de parvenir par la violence - je dis bien par la violence et non pas par la contestation qui est permise - à troubler l'ordre politique, économique et social".
La cible de cette opération est bien plus large que le groupe des personnes inculpées, contre lesquelles il n'existe aucune preuve matérielle, ni même rien de précis qui puisse leur être reproché. L'inculpation pour "association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste" est plus que vague : qu'est-ce au juste qu'une association, et comment faut-il entendre ce "en vue de" sinon comme une criminalisation de l'intention ? Quant au qualificatif de terroriste, la définition en vigueur est si large qu'il peut s'appliquer à pratiquement n'importe quoi - et que posséder tel ou tel texte, aller à telle ou telle manifestation suffit à tomber sous le coup de cette législation d'exception.
Les personnes inculpées n'ont pas été choisies au hasard, mais parce qu'elles mènent une existence politique. Ils et elles ont participé à des manifestations - dernièrement, celle de Vichy, où s'est tenu le peu honorable sommet européen sur l'immigration. Ils réfléchissent, ils lisent des livres, ils vivent ensemble dans un village lointain.
On a parlé de clandestinité : ils ont ouvert une épicerie, tout le monde les connaît dans la région, où un comité de soutien s'est organisé dès leur arrestation. Ce qu'ils cherchaient, ce n'est ni l'anonymat ni le refuge, mais bien le contraire : une autre relation que celle, anonyme, de la métropole.
Finalement, l'absence de preuve elle-même devient une preuve : le refus des inculpés de se dénoncer les uns les autres durant la garde à vue est présenté comme un nouvel indice de leur fond terroriste.

LIBÉRATION IMMÉDIATE

En réalité, pour nous tous cette affaire est un test. Jusqu'à quel point allons-nous accepter que l'antiterrorisme permette n'importe quand d'inculper n'importe qui ? Où se situe la limite de la liberté d'expression ? Les lois d'exception adoptées sous prétexte de terrorisme et de sécurité sont-elles compatibles à long terme avec la démocratie ? Sommes-nous prêts à voir la police et la justice négocier le virage vers un ordre nouveau ? La réponse à ces questions, c'est à nous de la donner, et d'abord en demandant l'arrêt des poursuites et la libération immédiate de celles et ceux qui ont été inculpés pour l'exemple.

Giorgio Agamben, philosophe ;
Alain Badiou, philosophe ;
Jean-Christophe Bailly, écrivain ;
Anne-Sophie Barthez, professeur de droit ;
Miguel Benasayag, écrivain ;
Daniel Bensaïd ;
Luc Boltanski, sociologue ;
Judith Butler ;
Pascale Casanova, critique littéraire ;

François Cusset ;
Christine Delphy ;
Isabelle Garo ;
François Gèze, éd. La Découverte ;
Jean-Marie Gleize, professeur de littérature ;
Eric Hazan, éd. La Fabrique ;
Rémy Hernu, professeur de droit ;
Hugues Jallon ;
Stathis Kouvelakis ;
Nicolas Klotz, réalisateur ;
Frédéric Lordon, économiste ;
Jean-Luc Nancy ;
Bernard Noël, poète ;
Dominique Noguez, écrivain ;
Yves Pagès, éd. Verticales ;
Karine Parrot ;
Jacques Rancière ;
Jean-Jacques Rosat ;
Carlo Santulli ;
Rémy Toulouse, éd. Les Prairies ordinaires ;
Enzo Traverso, historien ;
Jérôme Vidal, éd. Amsterdam ;
Slavoj Zizek, philosophe.
La liste complète des signataires peut être consultée sur www.soutien11novembre.org. Les signatures de soutien sont collectées sur le même site.

LE MONDE publié le 29 nov. 2008
Sabotage SNCF : demande de remise en liberté

Dans le huis clos de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris, les juges ont examiné, vendredi 28 novembre, les appels formulés par Julien Coupat, Gabrielle H., Manon G. et Benjamin R. de leur placement en détention provisoire. Incarcérés depuis le 15 novembre, ils représentent, avec Yldune L. - dont le recours sera examiné mardi 2 décembre -, le "noyau dur", selon l'expression du parquet, des neuf jeunes de Tarnac (Corrèze) arrêtés le 11 novembre. Sous le coup d'une accusation d'association de malfaiteurs à visée terroriste, ils sont soupçonnés d'avoir commis des dégradations sur des lignes ferroviaires "dans une perspective d'action terroriste" (Le Monde du 21 novembre).
Leur avocate, Irène Terrel, a plaidé leur remise en liberté pendant le temps de l'instruction en dénonçant une "affaire instrumentalisé de façon politique et médiatique" contre des jeunes "qui avaient pour idéal de pouvoir mener une vie différente et d'avoir un regard critique sur notre société". Le parquet a requis leur maintien en détention. Au même moment, à l'extérieur, une cinquantaine de personnes qui scandaient "libérez les prisonniers" étaient expulsées du palais de justice par des gendarmes et des CRS venus en nombre.
L'appel de Gabrielle H. contre le mandat de dépôt dont elle fait l'objet à Fleury-Mérogis ayant été enregistré comme une demande de mise en liberté, le juge des libertés et de la détention (JLD) avait décidé, mercredi 26 novembre, de sa libération sous contrôle judiciaire, comme c'est le cas pour quatre autres jeunes interpellés mais non poursuivis pour les dégradations des voies SNCF. Le parquet s'y est aussitôt opposé par référé. Le 27 novembre, le domicile de cette femme de 29 ans, à Tarnac, a de nouveau été perquisitionné par la police.
"Aucun permis de visite n'a encore été délivré pour les familles", s'insurge Me Terrel, qui dit avoir reçu des "centaines" de lettres de soutien en faveur de ses clients. "La présomption d'innocence est bafouée", ajoute-t-elle. Les juges rendront leur décision mardi 2 décembre.

Isabelle Mandraud

LE MONDE du 30.11.08
La région du Limousin coupe les vivres à l'épicerie de Tarnac

La petite épicerie de Tarnac (Corrèze) a vu ses subventions gelées. La commission permanente du conseil régional du Limousin, réunie le 21 novembre, a décidé à l'unanimité de ses 28 membres d'ajourner la demande d'aide à la création d'entreprise faite par « le magasin général » de Tarnac, d'un montant de 4 000 euros. Cette décision fait suite à l'initiative d'un élu du MoDem, Jean-Jacques Belezy, arguant que le dossier avait été présenté par des « personnes mises en cause dans l'affaire du sabotage des lignes TGV ». L'un des trois gérants, Benjamin R., fait partie des personnes interpellées le 11 novembre et incarcérées. L'épicerie avait obtenu une première subvention de 1 000 euros le 26 juin. Des élus locaux du plateau des Millevaches s'émeuvent du gel de ce dossier.

LE MONDE 02-12-2008
Sabotages SNCF : trois suspects remis en liberté

La cour d'appel de Paris a ordonné, mardi 2 décembre, la remise en liberté de trois personnes soupçonnées d'avoir participé en novembre à des dégradations contre des lignes TGV, et le maintien en détention des deux autres dont la requête était également examinée.
Des cinq personnes placées en détention provisoire dans cette affaire, la chambre de l'instruction de la cour d'appel a décidé la remise en liberté de Gabrielle H., de Benjamin R. et de Manon G., ont indiqué leurs avocats, Mes Irène Terrel et Steeve Montagne.
La première, une jeune mère de famille, a été mise en examen le 15 novembre par le juge antiterroriste Thierry Fragnoli pour destructions en réunion et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Benjamin R. et sa compagne, Manon G., sont pour leur part poursuivis pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.
Ne restent donc en détention que Julien Coupat, présenté comme le chef de ce groupe soupçonné d'être à l'origine de dégradations sur les lignes TGV fin octobre et début novembre, et sa compagne, Yldune L., mise en examen pour les mêmes chefs que Gabrielle H.
Me Terrel, avocate des trois remis en liberté et de Julien Coupat, a salué une "victoire relative", considérant qu'il s'agissait d'un "désaveu assez radical de toute cette procédure".
Quatre autres personnes avaient également été mises en examen le 15 novembre pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, mais elles avaient été laissées en liberté, et placées sous contrôle judiciaire.

LE MONDE | 03.12.08
"Un désaveu assez radical"

Ils faisaient partie du "noyau dur" d'un groupe soupçonné de terrorisme : trois ont été remis en liberté, le temps de l'instruction. Gabrielle H., Manon G. et Benjamin R. sont sortis de prison, mardi 2 décembre dans la soirée, sur décision de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris, rejoignant ainsi quatre autres jeunes, également mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et placés sous contrôle judiciaire. Sur les neuf personnes interpellées le 11 novembre à Tarnac (Corrèze) et Paris, il n'en reste que deux en détention provisoire : Julien Coupat, 34 ans, présenté par la police comme le chef du groupe, et son amie Yldune, 25 ans. Tous deux, comme Gabrielle H., sont soupçonnés d'avoir commis des dégradations sur les voies ferroviaires.
"C'est un premier pas fondamental, et surtout un désaveu assez radical de la manière dont cette affaire a été présentée politiquement et médiatiquement", s'est félicitée Irène Terrel, l'avocate de quatre des cinq personnes jusqu'ici incarcérées.
Les trois jeunes qui ont recouvré la liberté ont rejoint leur famille avec l'interdiction de se voir, et aucun d'entre eux ne devrait, du moins dans l'immédiat, retourner à Tarnac, où s'est formé un comité de soutien.
Mardi, un membre d'un autre comité de soutien, en Belgique cette fois, a révélé avoir été interpellé le 27 novembre. Adrien X. affirme avoir été arrêté à Bruxelles alors qu'il circulait à bord d'un véhicule français qui lui avait été prêté par "une amie de sa cousine". Faisant l'objet d'un signalement européen, la voiture a été confisquée. La police y aurait trouvé des documents relatifs à l'affaire de Tarnac. Le domicile d'Adrien X., libéré sans explications, après une douzaine d'heures, celui de son amie et celui de son employeur, un libraire, ont été perquisitionnés par la police antiterroriste en l'absence des intéressés. Le comité belge dénonce un "amalgame entre contestation politique et terrorisme".
Isabelle Mandraud et Jean-Pierre Stroobants (à Bruxelles)

LE FIGARO 02/12/2008
SNCF : trois suspects des sabotages remis en liberté

Deux autres militants de l'ultragauche soupçonnés d'avoir participé à des dégradations contre des lignes TGV sont maintenus en détention.
Trois suspects interpellés dans le cadre de l'enquête sur les sabotages de caténaires SNCF ont finalement été relâchés mardi, a annoncé la cour d'appel de Paris. Il s'agit de Gabrielle H., Benjamin R. et Manon G. La première, une jeune mère de famille, a été mise en examen le 15 novembre par le juge antiterroriste Thierry Fragnoli pour destructions en réunion et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Benjamin R. et sa compagne Manon G. sont pour leur part poursuivis pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Vendredi, le parquet général s'était opposé à ces libérations.
Deux autres suspects, Julien Coupat et sa compagne Yldune L., sont écroués. Julien Coupat est présenté comme le chef de ce groupe soupçonné d'être à l'origine de dégradations sur les lignes TGV fin octobre et début novembre. Yldune est mise en examen pour les mêmes chefs que Gabrielle H. Le couple avait été vu par des policiers la nuit du 7 novembre, près de la ligne du TGV-Est qui a été sabotée.
«Victoire relative»
Au total, cinq femmes et quatre hommes, âgés de 22 à 34 ans, soupçonnés d'appartenir à ce groupuscule d'ultra-gauche, sont mis en examen dans l'enquête sur le sabotage de caténaires. Quatre d'entre eux avaient été laissés libres sous contrôle judiciaire dès le 15 novembre. Leur but aurait été selon la police de créer un désordre dans le pays pour favoriser l'émergence des mouvements sociaux.
De brèves échauffourées ont eu lieu, après la décision mardi, entre les gendarmes et les proches des suspects qui scandaient «Libérez les prisonniers!» devant la cour. Me Terrel, avocate des trois remis en liberté et de Julien Coupat, a salué une «victoire relative», considérant qu'il s'agissait d'un «désaveu assez radical de toute cette procédure».

LE FIGARO 03/12/2008
L'ultragauche tisse sa toile en Europe
Christophe Cornevin

L'ex-DCRG décrivait en juin dernier la «renaissance» de l'action violente.
Épais de 41 pages, le rapport avait été rédigé par l'ex-Direction centrale des renseignements généraux en juin dernier. Estampillé «confidentiel défense», il était intitulé «Du conflit anti-CPE à la constitution d'un réseau préterroriste international : regards sur l'ultragauche française et européenne.» Les auteurs y assuraient que «la fin de l'année 2005 marque la renaissance d'une ultragauche violente». Convaincus que le CPE a permis à l'ultragauche de «capter une nouvelle génération d'activistes», les services ont recensé près de 70 «passages à l'acte violent» depuis janvier 2006. Les ex-RG, situant «la mouvance squat de type anarcho autonome au centre des violences», passent en revue des sites clandestins où ont été saisies des «substances explosives» ou encore de la littérature du type «Pourquoi nous haïssons la police». D'après les policiers, le prétendu «préterrorisme» des «anarchos autonomes» est établi après l'arrestation, à Toulouse en 2007, de suspects essayant «un engin explosif » et mis en examen pour l'incendie d'une voiture piégée à Rennes.

Aucune preuve matérielle
Le rapport revient aussi sur l'interpellation, le 23 janvier 2008 à Vierzon, de deux activistes en possession «de 1,6 kg de chlorate de soude, d'une documentation écrite en plusieurs langues relative à la fabrication d'engins explosifs ou incendiaires artisanaux». Achevant leur rapport sur l'«ébauche d'un réseau européen», l'ex-DCRG écrivait il y a six mois qu'un «groupe informel d'activistes d'ultragauche de type autonome» disposait au domicile parisien de Julien Coupat - dont le maintien en détention a été

confirmé hier en appel - «d'un local intitulé Le Vouvray ou Jargon libre, utilisé comme lieu de réunion, d'hébergement d'anarchistes étrangers de passage (…)». Évoquant les «bases arrière logistiques souvent difficiles d'accès», le rapport désignait déjà le site du «Goutailloux» à Tarnac comme étant le «point le plus stratégique » où transitaient les « membres de l'ultragauche européenne ». Cinq mois plus tard, un coup de filet y était mené en vue de démanteler un présumé groupuscule soupçonné d'avoir saboté des lignes TVG.
Pour l'heure, aucune preuve matérielle n'implique aucun des suspects. Dans son chapitre sur les «activistes présents sur tous les fronts de l'ultragauche européenne», les anciens RG affirment : «Très mobiles, la plupart d'entre eux ont été signalés à l'occasion de rendez-vous internationaux de la mouvance, comme à Barcelone, Séville, Thessalonique, Athènes, Gênes, Milan, Genève, Rostock…».
Le 9 février 2007, plusieurs militants français auraient par ailleurs été repérés par des agents de liaisons à une réunion anti-G8, à Varsovie (Pologne). Julien Coupat, soutiennent les auteurs du rapport, a participé à des réunions similaires en mars dernier à Berlin tandis que sa compagne Ydulne se serait rendue le mois suivant à une réunion similaire à Brighton. «Ce qui n'en fait en rien des terroristes», concède un policier. Si «les activistes présents ont décidé de mettre en place une force de subversion», l'extrême gauche radicale resterait, selon les ex-RG, «d'une dimension et d'une capacité de nuisance sans commune mesure avec celle de la fin des années 1970».

LE MONDE | 03.12.08
L'obsession de l'ultragauche

La question vient du fond de la salle. Doigt levé, le responsable de la sécurité d'une grande chaîne hôtelière demande si, "par rapport au petit groupe qui a cherché des noises à la SNCF", les entreprises ont "matière à s'inquiéter". Dans cet entre soi, où sont réunis, à Paris, ce 26 novembre, des patrons du CAC 40 membres du club des directeurs de la sécurité des entreprises (CDSE), on se parle en confiance. "Oui, il y a une crainte, répond à la tribune Gilles Gray, sous-directeur de la protection économique à la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) en évoquant "une philosophie qui se développe en Europe".
Depuis des mois, la place Beauvau enquête sur "l'ultragauche" et a développé la thèse de l'émergence d'un "terrorisme idéologique". Les interpellations de neuf jeunes gens à Tarnac (Corrèze) et Paris entrent dans cette logique. "C'est un message fort, poursuit M. Gray, adressé à ceux qui auraient des velléités de commettre des actions semblables", à celles qui ont pris pour cible des caténaires de la SNCF. "Nous espérons que cette affaire a enrayé pour un temps ce type d'actions violentes, insiste le responsable policier et permettra d'éviter, précise-t-il, "le retour d'Action directe ou de la RAF allemande".
Un "message" ? Le mot sonne étrangement rapporté à la gravité des accusations. Depuis le 11 novembre, date de leur interpellation, neuf jeunes gens de 22 à 34 ans ont été mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et cinq d'entre eux sont soupçonnés d'avoir commis des dégradations sur les voies ferroviaires "dans une perspective d'action terroriste". Le procureur de Paris, Jean-Claude Marin, a évoqué un projet de "lutte armée". Au grand dam des familles et des avocats qui dénoncent l'absence de preuves dans le dossier - en l'occurrence aucune arme n'a été trouvée.
Classées "secret-défense", des notes du renseignement sont venues alimenter une ministre convaincue. En juin, la DCRI a remis à Michèle Alliot-Marie une étude de quarante pages intitulée : "Du conflit anti-CPE à la constitution d'un réseau préterroriste : regards sur l'ultragauche française et européenne".

"ON S'ACCROCHE À LUI, ON LE SUIT"
Les comparaisons avec Action directe y abondent. Mais la ministre revendique elle-même avoir aiguillonné ses services vers "l'ultragauche", en leur demandant, dès son installation place Beauvau en 2007, de "suivre ce phénomène". Une préoccupation née "il y a quelques années, explique-t-elle au Monde, quand j'ai compris que le PCF s'effondrait et ne remontait pas. Cela a été renforcé chez moi par les manifestations anti-CPE". Mme Alliot-Marie évoque aussi une radicalisation ressentie à l'issue de l'élection présidentielle de 2007. Et affirme avoir eu au début "l'impression d'un certain scepticisme"

chez ses interlocuteurs. Un sentiment vite balayé aujourd'hui. "En 1917, ça a commencé comme ça !", s'énerve un collaborateur, en faisant référence à la révolution russe, quand des interrogations sont émises.
A la fin de l'été 2007, lors de la réunion hebdomadaire de l'intérieur sur le terrorisme, Mme Alliot-Marie fait donc inscrire l'ultragauche aux côtés de l'islam radical, de l'ETA et de la Corse. A cette même période, le criminologue Alain Bauer pianote un matin, comme son habitude, sur le site internet de la Fnac et Amazon.com en quête des nouveautés en librairie lorsqu'il tombe par hasard sur L'insurrection qui vient (éd. la Fabrique). Le consultant en sécurité y voit la trace d'un "processus intellectuel qui ressemble extraordinairement aux origines d'Action directe" et, sans barguigner, achète d'un coup 40 exemplaires. Il en remettra un en mains propres au directeur général de la police nationale, Frédéric Péchenard, assorti d'une petite note. Rédigé par un "Comité invisible", l'ouvrage est attribué par les policiers à Julien Coupat, qui fait figure de principal accusé dans l'affaire de Tarnac.
En novembre 2007, des premières interpellations ont lieu. A Toulouse, deux hommes et une femme d'une vingtaine d'années ont fait sauter un engin explosif dans un champ. A leur domicile, la police trouve L'insurrection qui vient. Puis viennent d'autres arrestations en banlieue parisienne, et à Bourges, d'autres jeunes, en possession de petits engins explosifs et d'une "documentation anarchiste".
Dès lors, les consignes redoublent sur la surveillance des squats et des "modes opératoires" de la mouvance anarcho-autonome. Signalé par les autorités américaines pour avoir manifesté à New York devant un centre de recrutement de l'armée, Julien Coupat est désormais dans le collimateur des policiers français. "On s'accroche à lui, on le suit", dit un responsable du renseignement. Le 16 avril 2008, une enquête préliminaire est ouverte à la section antiterroriste du parquet de Paris.
A l'intérieur du document de la DCRI, trois pages concernent le groupe Coupat. "Ils ont adopté la méthode de la clandestinité, assure Mme Alliot-Marie. Ils n'utilisent jamais de téléphones portables et résident dans des endroits où il est très difficile à la police de mener des inquisitions sans se faire repérer. Ils se sont arrangés pour avoir, dans le village de Tarnac, des relations amicales avec les gens qui pouvaient les prévenir de la présence d'étrangers." Mais la ministre en convient : "Il n'y a pas de trace d'attentats contre des personnes."
Isabelle Mandraud

LIBERATION 03-12-2008
Qualification
Laurent Joffrin

Perturber la marche d’un TGV en sabotant une caténaire, est-ce du terrorisme ? Depuis le début de l’affaire de Tarnac, la justice se débat avec cette question gênante. La déprédation de matériel ferroviaire est condamnable et l’interruption du

trafic une gêne évidente pour des milliers de passagers. Aussi bien, si elle a un but politique, cette action dénote une intelligence tactique très limitée tant le TGV est une institution populaire et utile. Devait-on pour autant taper sur la grosse caisse de l'antiterrorisme dans une affaire d'une dimension somme toute limitée, où la culpabilité des prévenus, de surcroît, n'est pas établie ? Manifestement, Michèle Alliot-Marie a agrippé cette caténaire à des fins essentiellement propagandistes. Le bourrichon quelque peu monté par les fumeuses théories d'un de ses conseillers, un dénommé Bauer (non pas Jack mais Alain), selon lequel certaines formes d'altermondialisme plus activistes que d'autres sont une antichambre d'Al-Qaeda, elle a affublé du mot «terrorisme» ces actions dont il faut bien reconnaître qu'elles ne terrorisent personne, même si elles sont inexcusables. Le terrorisme suppose violence et atteinte aux personnes. Rien de cela ne s'est produit dans le cas qui occupe tant la martiale Michèle. L'incrimination voulue par le gouvernement - les juges commencent à s'en rendre compte, qui ont déjà libéré trois prévenus sur cinq - est manifestement disproportionnée. Il est temps de revenir dans cette procédure à une vitesse normale et à une qualification adéquate, conforme au droit et au bon sens.

LIBERATION 03-12-2008
SNCF : la justice lâche du lest
Gaël Cogné avec Annick Faurot (à Clermont-Ferrand)

Irène Terrel sort. Derrière elle, Steeve Montagne. La première est l'avocate de Julien, Benjamin, Manon et Gabrielle. Le second défend Yldune. Tous les cinq ont été placés en détention provisoire le 15 novembre dans le cadre d'une procédure antiterroriste. Dans le couloir, devant la chambre de l'instruction du Palais de Justice de Paris, Gérard, Michel et Marie, les parents de Julien et Yldune sont pendus à leurs lèvres. Ils attendent le délibéré de l'appel du mandat de dépôt : sont-ils libres? Me Irène Terrel parle : «Il y a trois mises en liberté : Gabrielle, Manon et Benjamin. Et deux maintiens en détention : Julien et Yldune.» Michel tape du pied nerveusement. Marie se tourne. Gérard s'éclipse en conversant avec un avocat. Pour les parents du couple, il va falloir attendre, encore.
«Mi-chèvre, mi-choux». Le petit cortège s'avance vers la galerie où stationnent de nombreux journalistes et une vingtaine de personnes venues soutenir les détenus. Irène Terrel répète le délibéré. Un demi-camouflet pour le parquet, qui demandait le maintien en détention de tous les jeunes. Un cri fuse : «Libérez-les!» Flottement. D'autres voix reprennent : «Libérez les prisonniers!» Michel, acculé entre les gendarmes et un cercle de caméras, veut parler de la «figure terroriste» que bâtit, selon lui, le ministère de l'Intérieur. Mais déjà, les gendarmes repoussent la foule. Dans la galerie, Cécile Duflot, secrétaire générale des Verts et auteur d'un récent communiqué («L'affaire des Irlandais de Tarnac?») répond aux journalistes : «C'est une décision mi-chèvre, mi-choux.» Tout le monde recule, sans heurt, devant les gendarmes.
Sur les marches du palais, un officier dit : «On évacue tout le monde.» Les gendarmes bouchent les sorties. La semaine dernière, lors d'une scène similaire, alors qu'Irène Terrel défendait l'appel du mandat de dépôt, «trente personnes», selon la police, ont été embarquées pour «contrôle d'identité». «C'est pas trente, c'est quarante-deux», corrige une manifestante. Echauffourée. Journalistes, parents et manifestants se retrouvent parqués entre les grilles du Palais de Justice et les forces de sécurité, devant leurs camions. Michel, le père d'Yldune, répond à une caméra : «C'est scandaleux!». A l'intérieur, des bousculades. Un cameraman s'emporte contre un manifestant agacé d'être filmé. Echauffourée. Michel «exige de voir un officier». Finalement, tout le monde sort par groupes de cinq. «On a voulu montrer des images de violence. Il n'y avait aucune raison de nous retenir.»
Sur le trottoir d'en face, les gens se réunissent. Cécile Duflot parle : «Ils poussent les gens à bout. On cherche à les faire apparaître comme dangereux. Pourtant, il n'y avait pas de tension.» Elle s'interroge : «Si les faits sont si graves, pourquoi trois ont été libérés?» A quelques mètres, Irène Terrel rappelle que «la détention provisoire doit rester exceptionnelle». Par ailleurs, «les parents n'ont toujours pas eu de permis de visite» (les interpellations ont eu lieu il y a trois semaines) et l'avocate remarque que la défense n'a «pas encore la copie de la procédure», alors que certains éléments ont été dévoilés dans la presse. Elle parle d'«inégalités» entre «la défense et l'accusation». Une position partagée par Steeve Montagne, l'avocat d'Yldune. Il évoque une «demi-victoire. On les a présentés comme des terroristes. La notion de groupe terroriste, de groupuscule, explose. On voit qu'elle est toute relative. C'est une première brèche et on compte bien s'y engouffrer.» Il veut voir les choses «positivement», même s'il se dit «déçu» pour sa cliente.

«Dérive».
Au téléphone, Gérard, le père de Julien, exprime son «sentiment de désolation. L'affaire se dégonfle et ils gardent Bonnie & Clyde.» A Tarnac, Michel Gillabert du comité de soutien ne cache pas une certaine satisfaction, même si les jeunes sous contrôle judiciaire ne pourront retourner au village, selon eux. Par ailleurs, «Julien et Yldune restent détenus. Ils ont tellement diabolisé, stigmatisé Julien, le gourou, le chef du noyau dur, qu'ils auraient perdu la face en le relâchant.»
Dans un communiqué, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) dénonce une «dérive sécuritaire».Hier soir, on ne savait pas pourquoi certains restaient en détention et d'autres non. L'arrêt devrait être connu ce matin

LIBERATION 03-12-2008
La «gravité des faits» en question
Christophe Chaboud, responsable antiterroriste, ne se «prononce pas» sur la qualification pénale.
Recueilli par Guillaume Dasquié

Les responsables de la lutte antiterroriste ont peut-être surévalué le danger représenté par le groupe de Tarnac. En ordonnant la libération de trois d'entre eux, la cour d'appel de Paris a contredit l'appréciation qu'en faisait le procureur de la

République. D'un point de vue opérationnel, l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat) a étroitement suivi les investigations contre ces militants. Chef de l'Uclat depuis mai 2005, le contrôleur général Christophe Chaboud justifie les poursuites engagées, mais il nuance les charges et refuse de se prononcer sur la qualification pénale .
Quand et comment les services antiterroristes ont-ils perçu une menace émanant de l'ultragauche en France ?
D'abord en 2005. On a noté cette année-là une évolution lors des manifestations contre le contrat première embauche (CPE), avec une violence accrue contre les forces de l'ordre. Progressivement, cette évolution de la violence s'est étendue à la plupart des manifestations contre la mondialisation ou contre le capitalisme. Puis des actes criminels ont été relevés, en particulier la tentative d'attentat à l'engin incendiaire, en 2007, lors des universités d'été du Medef. Nous nous sommes ensuite intéressés aux personnes derrière ces phénomènes. Et nous avons découvert des cellules anarcho-libertaires qui développaient une stratégie commune d'affrontements contre l'Etat et ses représentants. Nous avons également remarqué qu'elles se distinguaient par leur goût de la clandestinité.
Comment s'expriment leurs velléités terroristes ?
De par leur attitude et leur mode de vie. Ces personnes recherchent une coupure totale avec la société. Ils souhaitent transcrire leurs pensées en actes violents tout en se préparant à une vie clandestine.
Comment la menace qu'ils représentent se manifeste- t-elle ? Se procurent-ils des explosifs ou des armes ?
En l'occurrence, non. Cependant, dans le cas du groupe Coupat, ils ont organisé des sabotages concertés, dans le but de perturber tout un réseau de communication. L'intention de paralyser le pays en s'attaquant à son réseau de voies ferrées ne faisait pas de doute. Et cette action s'inscrivait dans une logique dangereuse. Donc, il était justifié que l'on décide de les neutraliser de manière préventive, avant que l'irréparable ne soit commis.
Néanmoins, quand des opposants à la réforme des retraites coupent des câbles SNCF et interrompent le trafic TGV, quand Bové «démonte» un McDonald, ces dégradations ne sont pas assimilées à des «entreprises terroristes».
Il faut avoir une vue d'ensemble et ne pas prendre les événements de manière isolée. La différence avec le groupe Coupat est une combinaison de comportements, de discours et d'actes, qui revendiquent tous une rupture avec la société.
Concernant la qualification pénale, ce n'est pas à moi de me prononcer. Cependant, avec le travail que nous avons réalisé sur cette cellule, nous avons estimé qu'il était préférable de les arrêter avant qu'il ne soit trop tard.
N'était-il pas plus approprié de les poursuivre en justice au titre du simple délit de dégradation de biens publics ?
Ce n'est pas dans notre intérêt de dévoyer le dispositif antiterroriste. Certes, nous ne sommes pas confrontés dans ce cas à une gravité des faits comme on en rencontre souvent dans la lutte antiterroriste. Et les personnes visées n'encourent pas des peines trop lourdes. Toutefois, au stade de l'enquête préliminaire, nous avons estimé que suffisamment d'éléments permettaient de caractériser leurs activités dans le champ judiciaire défini par la notion d'«entreprise terroriste», comme la loi de 1996 nous y autorise [le concept d'«association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste», introduite par cette loi, ndlr].

LIBERATION 03-12-2008
«Il faut refuser les lois d'exception»
JEAN-CLAUDE MONOD philosophe, auteur de «Penser l'ennemi, affronter l'exception» (La Découverte)

Dans un de ses derniers entretiens, Jacques Derrida soulignait combien il était important, à propos des usages de la notion de terrorisme, de pouvoir «faire plus d'une phrase», c'est-à-dire de pouvoir affirmer «ensemble» différents principes fondamentaux, différentes exigences éthiques, politiques, juridiques et critiques irréductibles.
Tout en condamnant sans équivoque tout usage du terrorisme compris comme acte visant à tuer délibérément des civils et à répandre la terreur, il importe de déconstruire l'unité douteuse de ce que la «guerre contre le terrorisme» de l'administration Bush, tout comme les récentes législations antiterroristes américaine, britannique et française, ont réuni sous le nom englobant et délibérément flou «du» terrorisme. C'est ainsi que la guerre en Irak a pu être présentée comme participant de la «guerre contre le terrorisme», malgré l'absence de tout lien avéré avec Al-Qaeda, et que l'administration Bush a légitimé par avance toute attaque «préventive» contre un Etat en le qualifiant d'Etat «terroriste» ou «voyou»…
On peut admettre la nécessité de renforcer certaines mesures de sécurité dans un contexte de menace terroriste et, en même temps, combattre l'autonomisation des dispositifs de sécurité par rapport à l'Etat de droit (garanties de défense, présomption d'innocence, exigence de preuve…) ou encore refuser les lois d'exception. Celles-ci ont abouti, aux Etats-Unis, à la création des monstrueux statuts de «détenus indéfinis» sans charges précises, de «combattants ennemis» soustraits aux conventions de Genève et au final à l'autorisation de la torture.
Nous n'en sommes pas là en France, mais les lois Perben II conduisent aujourd'hui à qualifier de terroristes des actions politiques délictueuses mais nullement meurtrières comme le blocage de trains, et à appliquer à leurs auteurs présumés et à leur entourage des procédures d'exception. Si l'on cherche à qualifier juridiquement la dégradation de caténaires de la ligne Paris-Lille, pourquoi y voir autre chose qu'une «dégradation de bien appartenant à l'État» ? Peut-on sérieusement ranger cet acte sous le chef d'inculpation d'«association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste» ? De nombreux citoyens ont vu là une extension illégitime et disproportionnée de la notion de terrorisme, intuitivement associée à des attentats meurtriers, des assassinats de civils, tels que ceux qui ont ensanglanté Bombay ces derniers jours.
Cette intuition, ce sens de la (dis)proportion, sont plus «justes» que ne le sont les lois Perben II. L'affaire du TGV montre la nécessité d'une abrogation de ces lois d'exception, dénoncées comme telles lors de leur promulgation par des juristes aussi peu «terroristes» que Robert Badinter ou Jean-Denis Bredin. Mais, on doit aussi déplorer la confusion de certains soutiens et pères spirituels des «neuf de Tarnac», comme le philosophe Giorgio Agamben, qui ne cesse de répéter que «plus rien ne

distingue l'état d'exception de la norme» et que nos démocraties sont devenues de vastes camps de concentration (pour y opposer le messianisme vague d'un «véritable état d'exception» révolutionnaire). L'état d'exception n'est ni la fatalité ni la vérité de la démocratie.

LIBERATION 03-12-2008
«C'est criminaliser la pensée»
Michel Onfray Philosophe, auteur de la Philosophie féroce (Galilée).

Lorsque la presse a rapporté l'arrestation des présumés responsables des actes de sabotage des lignes TGV, la présomption d'innocence fonctionnait, certes, mais la présentation des faits par les médias, relayant à chaud,faute de mieux, la version policière, ne semblait faire aucun doute : il s'agissait là des personnes qui posaient les fameux fers à béton sur les caténaires.

Informé par cette seule source, dont la une de Libération, qui titrait «L'ultragauche déraille», j'ai rédigé mon billet hebdomadaire dans Siné Hebdo en déplorant les actes de sabotages, qui ne profitaient pas au peuple, mais qui, bien plutôt, le pénalisaient. Soit de manière individuelle, par les dommages causés ; soit de façon collective, par la légitimation d'une réponse répressive des gouvernements en place.
Or, comme toujours lorsque la presse annonce avec force une information réellement fausse (jadis, par exemple, le clonage d'un enfant chez les raëliens…), sinon incomplète, fragmentaire, parcellaire, donc partiellement fausse, il n'y a pas beaucoup d'autocritique ensuite. Dans le cas de Tarnac, par exemple, on constate que, le temps de la garde à vue et à défaut de plus amples informations, la presse est restée proche de la position du ministère de l'Intérieur, qui s'avère grandement fautive. Car le dossier ne comporte rien.
Ainsi, l'ADN des dits suspects, qui, habituellement, agit en maître de justice incontestable, n'a pas été retrouvé sur le lieu des forfaits. Les accusations sont portées sur des hypothèses qui ne tiennent pas : un passé de militant et d'activisme international, ce qui ne saurait constituer un délit ; un matériel qui aurait pu servir aux actes de sabotage, mais qui pourrait tout aussi bien s'expliquer par les besoins du pur et simple bricolage dans une maison ; des horaires de TGV, mais on peut en avoir besoin pour les prendre à l'heure sans vouloir les stopper ; mais aussi, et surtout, des livres ! Péché mortel, une bibliothèque subversive ! Et la présence de l'Insurrection qui vient, un ouvrage sans nom d'auteur dont on dit qu'il a peut-être été signé par le principal protagoniste, transformé en «chef».
Devant un dossier vide et une totale absence de preuves, que peut faire la police pour ne pas se déjuger ? En appeler au terrorisme et à la possibilité d'un acte terroriste potentiel induit par le profil intellectuel. Autrement dit : criminaliser la pensée. Une version du délit de sale gueule : ils auraient pu le faire, donc ils l'ont fait. Le terrorisme, sauf cas avéré - les attentats qui ont visé Bombay, par exemple - est souvent le mot qu'on utilise pour fustiger l'ennemi quand on a envie de le condamner sans preuves ou avant même instruction du dossier. Fasciste, stalinien et pédophile servent selon les mêmes logiques.
Devant un dossier vide et une totale absence de preuves, que peut le journalisme pour ne pas se déjuger plus que de raison ? En appeler au débat et aux dossiers - plus tard…
J'y contribue d'autant plus volontiers que, dans Siné Hebdo, j'ai moi-même donné le change en emboîtant le pas aux journalistes d'en face ! Le temps d'une chronique, certes, mais quand même. Une leçon sur le journalisme qui est un pouvoir comme les autres et que le libertaire que je tente d'être ne se rappelle probablement pas assez…

LIBERATION 03-12-2008
«Ne pas oublier l'héritage du droit»
STÉPHANE RIALS, professeur (universitaire de France-Paris-II). Auteur d'«Oppressions et résistances» (PUF)

En France, le 2 décembre n'est pas un jour faste… Une chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a partiellement suivi les réquisitions du parquet en maintenant en détention Julien Coupat et sa compagne. Il est trop tôt pour juger avec sérieux un choix dont les motifs sont ignorés. Mais, s'il s'agit des libertés et des droits, il est permis de ne pas se sentir très bien ces temps-ci.

Chacun admet qu'il n'est pas souhaitable - si la preuve en est administrée - qu'une poignée d'enfants tristes persistent à jouer au train électrique à un âge où ils devraient jouer en Bourse. Nul ne nie que le sabotage de caténaires avec des fers à béton ne doit pas être encouragé. Mais, à l'heure de Bombay, la conscience commune est troublée par la caractérisation de l'épisode du Lille-Paris comme «terroriste». La presse audiovisuelle avait immédiatement évoqué des «actes de

malveillance». C'est bien de cela qu'il s'agissait : ni terreur, ni effroi, ni épouvante, rien qui évoquât une «entreprise terroriste», si les mots ont un sens.
Le parquet a d'ailleurs cru bon d'évoquer l'insoutenable violence programmatique des textes du Parti imaginaire et du Comité invisible. Ce qui frappe à la lecture de ceux qui sont accessibles, ce n'est pourtant pas un ton prometteur de sang. Ce sont plutôt des ambitions littéraires, philosophiques ou sociologiques, inégalement couronnées de succès. L'insurrection qui vient (titre laforguien car l'on refusera de croire qu'il s'agisse d'une pénible réponse à Alain Finkielkraut) amuse par ses «cercles» dantesques ou par son «en route !» huysmansien… Quant à l'Appel, que certains évoquent avec un air entendu, l'on pourra juger inadaptée la présentation plus ou moins spinoziste retenue pour un texte peu serré. Mais pas qu'il s'agit d'un brûlot.
J'évoquais le sens des mots. Mais celui-ci est conventionnel (et pour finir soumis au rapport de forces). L'affaire du TGV n'est pas terroriste selon nos usages ordinaires. Mais autre est la langue du législateur («au sens de la loi du», écrivent volontiers les juristes…) Les articles 421-1 et suivants du code pénal sont très préoccupants. Ils disposent en effet que «constituent des actes de terrorisme», non seulement beaucoup d'actes dont le lien avec toute perspective violente pourrait être ténu, mais nombre de situations objectives très vagues. En lisant l'article 421-2-1, ainsi, on se dit que le dimanche, ceux qui ne travailleront pas feront bien de consommer sagement et de fuir toute vie associative…
N'en doutons pas : il y a aujourd'hui un danger terroriste qui n'est pas le fruit de la seule imagination manipulatrice de certains gouvernants. Il n'est pas impossible qu'il ne faille des mesures particulières pour le combattre. Il est assurément préférable de prévenir des actions terroristes dont certaines pourraient emporter des effets qu'on ne saurait guérir. Nous n'aurions pas dû pour autant oublier l'héritage de notre culture du droit, renoncer à concilier plus justement les impératifs, à mieux proportionner les moyens aux fins et aux risques. En permettant qu'on applique un très sévère régime d'exception à des situations qui ne sont pas des situations d'exception, le législateur nous a conduits, nous le savons aujourd'hui, hors de toute modération.

LIBERATION 09-12-2008
Epouvantail
Laurent Joffrin

Plus le temps passe et plus l'horrifique spectre brandi par Michèle Alliot-Marie perd de la consistance. Plus le temps passe et plus l'idée d'un «terrorisme anarcho-autonome» qui prospérerait au milieu des vaches de Corrèze est privée de sa crédibilité. On se gardera de se prononcer sur le fond du dossier qui reste entre les mains de la justice et que les avocats des prévenus de Tarnac ont apparemment du mal à consulter, alors que c'est leur droit élémentaire. Une chose est claire : la justice a estimé que trois des accusés qu'elle gardait encore devaient être relâchés. S'ils sont si dangereux, pourquoi les a-t-on élargis ? Et si on les a élargis, n'est-ce pas que l'incrimination choisie est décidément disproportionnée ? Libération a longuement parlé avec l'un d'entre eux. Le lecteur jugera lui-même des explications qu'il fournit avec bonne grâce sur son itinéraire, sa garde à vue, son emprisonnement et ses idées politiques.
Difficile en tout cas, à l'entendre, de l'assimiler à un émule d'Oussama ben Laden ou de Ravachol. Et s'il dit vrai, la ministre de l'Intérieur aura délibérément posé sur un militant alter, vivant au grand jour dans une communauté sympathique et altruiste, l'infamante étiquette de terroriste en organisant son arrestation à grand spectacle et son embastillement pour plus de deux semaines.
Où est la présomption d'innocence ? Où sont les droits de la défense ?
Où est le simple bon sens policier chez la première flic de France ? Un jour, s'il se confirme que ces terroristes n'en sont pas, la ministre devra répondre de cette injustice.

LIBERATION 09-12-2008
« Anarcho autonome, une invention de magistrat»
Par ERIC FAVEREAU

Benjamin Rosoux, 30 ans, l'un des mis en examen libéré le 2 décembre dans l'enquête sur les sabotages des lignes SNCF, raconte comment, le 11 novembre, vers 6 heures du matin, policiers et gendarmes débarquent au lieu-dit Le Goutailloux, près de Tarnac (Corrèze), l'emmènent à Paris pour quatre jours de garde à vue et deux semaines de détention provisoire. Témoignage d'un des accusés, - qui par ailleurs nie les faits - dans une enquête qui, à cause de la qualification «terroriste», fait polémique.

L'arrestation

«Ah, vous êtes un gros poisson»
La maison est investie aux cris de «police, police», on entend des bruits de cavalcade dans l'escalier, tout l'étage est investi en quelques secondes, avec une vingtaine de policiers, des gendarmes mobiles. Au début, on ne comprend pas grand-chose, toutes les portes sont ouvertes, tout le monde est tenu en respect, on m'interdit de m'habiller pendant dix minutes. Ils vérifient les identités et on se rend compte qu'ils ont des ordres pour chercher des gens en particulier. Moi, je me présente tout de suite, comme je suis responsable du lieu. Quand ils ont su mon nom, je me suis fait menotter immédiatement, et après seulement, on m'a permis de m'habiller. Toutes les autres personnes ont été mises dans une pièce et moi, j'étais seul dans une autre pièce.

Qu'est-ce qu'il se passe ?

D'abord, je vois celui qui semble être le chef de l'opération, enquêteur de la sous-direction antiterroriste, assez jeune, mon âge, et qui fait un peu le malin et qui me dit, «Ah, Benjamin, d'une façon très familière. On se connaît bien». Je dis : «Moi, je n'ai pas le plaisir de vous connaître.» - «Si, moi j'te connais bien, t'avais l'air plus gaillard à Vichy [théâtre d'une manifestation début novembre, ndlr].» Ensuite, il me laisse avec des gendarmes. C'était marrant, il y avait une espèce de rivalité. Les gendarmes étaient en train de ronchonner, de dire qu'ils s'étaient fait dessaisir de l'affaire, que c'était la section antiterroriste qui allait récupérer tous les lauriers de l'histoire. Jusque-là, je ne sais toujours pas de quoi il s'agit exactement, le gendarme, qui ne sait pas non plus, regarde le papier et dit : «Ah, vous êtes un gros poisson, il s'agit d'une affaire de terrorisme.» Ils contrôlent les papiers des autres personnes, et là il y a un temps d'attente, et on comprend d'après les communications qu'ils ont entre eux qu'il y a d'autres lieux qui sont perquisitionnés en même temps.

Comment se déroule la perquisition ?

C'est une mise à nu existentielle, les lettres, les photos, les vêtements, tout est sorti et présenté à cette même personne qui semble être celle qui suit le dossier depuis un moment et qui a une idée de ce qu'il faut garder ou pas. On passe de chambre en chambre. Ils cherchent principalement des textes et documents informatiques. Première chose qu'ils me demandent : «Est-ce qu'il y a des armes ici ?» Ils ramènent aussi les chiens renifleurs d'explosifs et ils s'amusent aussi à mesurer plein de choses, notamment toutes les hauteurs des marches pour voir s'il n'y a pas des caches. Ils prennent aussi toutes les brosses à dents, les peignes des enfants.
On fait le tour de toutes les pièces, ils cherchent des textes, tout ce qui pourrait se rapprocher de l'anarchie, de l'autonomie, des brochures, des tracts, des affiches. Ils étaient très fiers d'avoir trouvé un dessin d'enfant qui était censé représenter différentes personnes qui habiteraient au Goutailloux. Pour eux, c'était un élément pour essayer de prouver des liens et même une hiérarchie entre les gens.

A la fin de la perquisition, ils vous disent quoi ?

A la fin, ils refont le tour de la maison avec moi, et ils me demandent de signer. Ils me disent qu'ils ont trouvé dans une pièce deux gilets pare-balles par terre dans un sac en plastique. Je ne les avais jamais vus auparavant. J'ai été surpris de trouver ça. Après, chez nous, il y a toutes sortes de trucs qui traînent. Je me suis dit : «Mais qui a amené ces trucs ?» Ces gilets pare-balles avaient l'air sortis d'un surplus militaire. A partir de là, j'ai refusé de signer les scellés.

Et après ?

Ils m'emmènent, je comprends ou plutôt je devine qu'ils emmènent aussi Manon (une proche du Goutailloux). A moi, ils me disent : «En voiture, on t'amène à Paris.» Il est 15 heures. Ils évitent le village pour partir. Ils avaient toujours leurs cagoules. On roule à 160 km/h. Dans la voiture, on discute peu. C'est assez sec. Je suis menotté tout au long du trajet. Je demande à boire, l'un me donne du coca. On repart. J'essaye de dormir dans la voiture. Je suis assez serein. Ce n'est pas la première fois que je vois des flics, cela ne m'inquiétait pas trop. Surpris mais pas angoissé. Dans la voiture, je cogite, je me demande qui a pu être arrêté.

En garde à vue

«C'est le moment le plus angoissant»
On est à Paris vers 21 heures. On double tout le monde, ils remettent leurs cagoules. Et on arrive à la Direction centrale du renseignement intérieur, à Levallois. On sort de la voiture, veste sur la tête, j'arrive dans une salle avec des cellules et des stores baissés. Et là, je m'aperçois qu'il y a des gens dans les autres cellules, mais je ne vois pas qui. Ils me laissent une heure dans la cellule puis ils viennent me chercher pour une prolongation de garde à vue. Je retourne dans la cellule, et, peut-être deux heures après, je suis transféré à Nanterre avec une autre personne. Nous sommes placés en garde à vue dans des locaux du ministère de l'Intérieur.

LIBERATION 09-12-2008
A l'école de la gauche, Portrait
Les Verts, un squat,... L'itinéraire de Rosoux.
G.C.

Grand, mince, le jeune homme de 30 ans (né en Belgique), arrive à Libé souriant. On a peine à imaginer qu'il vient de passer un peu plus de deux semaines à Fresnes. Benjamin Rosoux parle doucement, pesant ses mots, prend du recul et rit parfois de ce qui lui arrive. Pourtant, depuis le 11 novembre, le parquet le soupçonne de terrorisme. Il a été présenté par les enquêteurs de la Sdat (sous-direction antiterroriste) comme «le bras droit» de Julien Coupat, l'homme que les enquêteurs considèrent comme le «leader» du groupe de Tarnac. Le 15 novembre, il a été mis en examen pour «association de malfaiteurs dans une entreprise à caractère terroriste» et incarcéré en détention provisoire pendant quinze jours.

A Tarnac, Benjamin Rosoux s'occupe de l'épicerie du village, reprise il y a un an et demi avec deux autres personnes. «C'est beaucoup de boulot.» Il participe notamment aux tournées qui ravitaillent les voisins. En plus, il faut s'occuper du bar le soir, des repas le midi pour les ouvriers, sans compter les événements ponctuels : débats, dîners à thème… Sur sa vie privée, Benjamin Rosoux ne s'étale pas volontiers, refusant «la personnalisation». Au détour d'une phrase, on apprend qu'il vient d'un milieu rural. Tarnac, pour lui, n'est pas «un truc baba cool ou un retour à la terre.»

«Déphasage».
Benjamin Rosoux se montre plus prolixe sur ses expériences politiques. Il a milité avec les jeunes Verts. «Quand je suis sorti de l'adolescence, j'étais dans ces trucs-là. Cette sphère politique, je l'ai fréquentée pendant plusieurs années, mais toujours avec une certaine distance.» Le jeu électoral des partis le fatigue : «J'avais l'impression qu'il y avait un déphasage de plus en plus grand entre les débats au sein des partis et ce qui était mon analyse de la situation.»

Squat.
Diplômé de l'Institut d'études politiques de Rennes, il a participé à une expérience collective à l'Ekluserie, un squat rennais. «C'était un lieu public désaffecté par la DDE depuis quinze ans et occupé depuis trois ans par un collectif à géométrie variable, avec des gens qui y habitaient, des concerts, des réunions. Ça servait à un comité de soutien aux sans-papiers, mais aussi pour des débats, des concerts, des bouffes. C'est sûr que cette expérience-là a joué un rôle dans ce qu'on a été faire à Tarnac.» Le squat, depuis, a été vidé. Des lotissements ont poussé à la place. Ils portent le nom de l'ancien squat.
En 2004-2005, avec une dizaine de personnes, Benjamin Rosoux cherche un lieu. Le groupe apprécie la région de Tarnac qui fut «l'un des plus gros maquis de France avec une histoire du communisme rural qui remonte au début du siècle». En passant, ils sympathisent avec l'ancien maire. Finalement, ils trouvent la ferme du Goutailloux. «Il nous a semblé que là, il y avait un espace pour construire quelque chose qui correspondait à nos envies et à nos idées politiques. Non pas qu'on ait un modèle. C'était plutôt une expérimentation.»

LIBERATION 8 déc. 2008
Mobilisation générale à Tarnac
Le soutien aux jeunes accusés de terrorisme après un sabotage à la SNCF ne faiblit pas.

TARNAC, de nos envoyés spéciaux DIDIER ARNAUD ET ANNICK FAUROT

A Tarnac (Corrèze), un nouveau week-end de mobilisation en faveur des jeunes mis en cause dans l'affaire des sabotages de lignes TGV vient de se terminer. Samedi, il y a eu le bal au profit du comité de soutien, et dimanche la troisième réunion publique du comité. Alors que trois des leurs ont retrouvé leur liberté, les habitants ne décolèrent pas. Julien et Yldune sont toujours emprisonnés et accusés d'actes terroristes (lire ci-contre).
La lutte est à leurs yeux plus que jamais nécessaire et ce n'est pas l'éclatement du groupe du fait des assignations à résidence qui entamera leur détermination. «Il faut élargir le débat sur ces lois antiterroristes, parler des gens en préventive soi-disant islamistes, de toutes les procédures qui frappent les militants anti-OGM, les sans-papiers, etc.», tempête Thierry Letellier, membre du comité venu rejoindre le samedi après-midi ses amis au café-épicerie, forum où toutes les réactions fusent. Tous approuvent son programme : «Tout faire pour que ça ne retombe pas» , notamment dans la vingtaine de villes françaises où la mobilisation a été spontanée. Michel Gillabert, président du comité de Tarnac, dresse la liste : une manifestation à Limoges le 13 décembre, une autre en préparation à Toulouse. Ailleurs, ce sera des concerts, des films, des débats. La pétition initiée par des universitaires a enregistré plus de 4 000 signatures sur le site du comité. Rien qu'à Tarnac, plus de 500 contacts ont été pris avec des sympathisants. De 15 à 20 lettres de sympathie arrivent chaque jour, avec à la clef «des dons impressionnants» , selon Aude qui les dépouille. «On s'attendait pas à une telle mobilisation», reconnaît la jeune femme, cheville ouvrière de l'épicerie. Michel Gillabert explique : «On a des contacts avec des profs d'université. On pourrait imaginer des conférences pour rendre notre réflexion plus populaire.» La Ligue des droits de l'homme et Amnesty International accompagnent déjà le mouvement. «J'ai rencontré François Hollande de façon informelle, il m'a surtout donné des conseils» , ajoute encore Gillabert. Les communistes et les Verts ont déjà pris parti. Olivier Besancenot et José Bové seraient espérés. «Je suis prêt à rencontrer Martine Aubry», avance Michel Levy, le père de

Yldune. Il a pris contact avec le Syndicat de la magistrature, les avocats devant eux-mêmes se rapprocher de leurs syndicats. «Personne ne se précipite, on construit. Il faut tenir jusqu'au procès.»

Manifeste.
Samedi, Tarnac est revenu sur la déferlante médiatique de ces dernières semaines à l'occasion de l'enregistrement de l'émission Là-bas si j'y suis de France Inter. Invités privilégiés, Télé Millevaches, télévision associative locale, et La Bande magnétique, collectif basé aussi sur le plateau qui donne, entre autres, dans «la sociologie des médias». Un film réalisé par la télé locale est diffusé, véritable manifeste contre le comportement des journalistes. Attablés, quelques vieux du village regardent. Les images sautent, mais l'essentiel du message est passé. «Les journalistes ont fait de nous des personnages d'un récit médiatique irréel par rapport à ce qu'on vit ici» , argumente Loïc de Télé Millevaches.

Hameaux.

«Il y a les mauvais journalistes qui reviennent. Il faut pas s'attendre à être bien reçus» , avait prévenu, quelques jours plus tôt, le président du comité de soutien. A Tarnac, on cherche avant tout à contrôler l'image de ce qui est considéré, de l'avis général, comme un «dérapage» des médias. Dans le café, les clients toisent les étrangers, forcément des journalistes, et se moquent. «T'as des armes sous ton poncho ?» dit cet homme à son copain. «Laisse tomber les terroristes, on est plus pressés qu'eux», lance ce client impatient à la serveuse.
Quand on avait demandé à Aude si on pouvait suivre Paul, dans sa tournée de livraison des hameaux, elle avait répondu : «C'est quoi cette idée ? Ca sert à rien de nous voir vivre. Qu'est ce que vous voulez montrer ?» Ce matin, Paul, chemise de bûcheron bleue et fines lunettes, est quand même allé livrer des gens qu'il n'avait pas eus le temps de voir la veille, dans ce pays de hameaux isolés, à des distances qui n'en finissent plus. Aude sert, lave les tasses et fait l'aller-retour à l'épicerie. Elle va chercher des journaux. La presse est épluchée, triée, commentée, les papiers rangés dans de gros classeurs. «La première semaine, il n'y avait pas intérêt à parler» , dit Aude. «C'était super dur d'aller à l'encontre de ce truc-là, l'instrumentalisation des médias, tout le truc de sortir les biographies orientées. Bon, là, on se réjouit que trois copains soient sortis», poursuit la jeune fille. «Mais il y en a encore dedans [en prison ndlr], ils n'allaient pas se désavouer en relâchant tout le monde» , explique-t-elle.
Assis à une table, Jean-Michel fait partie du comité de soutien. Il ne veut pas dévoiler son nom, s'il habite ici : «Je viens de peu importe. On ne parle pas de personnes, mais des faits, on dépersonnalise» , intime-t-il. Il trouve «indécent» le déballage qui a «sali, mis les gens dans la boue». Ce qu'il veut : «Faire exister sur la sphère publique quelque chose qui peut susciter une question de fond sur l'antiterrorisme.»

LIBERATION 8 déc. 2008
«Ultragauche, opération de communication »

Sylvain, 25 ans, du comité de soutien

«Pour moi, le terme d'ultragauche lancé par le ministère de l'Intérieur pour qualifier leurs proies fait partie d'une opération de communication. Le but était sans doute de mettre les mis en examen dans une case de l'échiquier politique, encore plus radicale que celle de l'extrême gauche. Il fallait bien, dans l'urgence, lâcher une étiquette pour le public et pour la presse. Ça n'a aucun sens au sujet de gens qui justement pensent la politique autrement. Et ne rentrent pas dans les catégories classiques du champ politique. A une certaine époque, dans les années 70, cela représentait vraiment quelque chose de se revendiquer de l'ultragauche. Mais a priori, les mis en examen ne se considèrent pas comme les héritiers de ce mouvement.»

«Des actions diffuses, difficiles à canaliser»
Sylvain, 25 ans, du comité de soutien

«Le terme "d'anarcho-autonome" qu'on nous sert est une catégorie inventée par la police et les RG pour tenter de caractériser un mouvement qu'ils ont du mal à appréhender. Ces dernières années, dans les mouvements anti-CPE, de lycéens, de chômeurs et de sans-papiers, une frange de la jeunesse s'est réapproprié certaines pratiques politiques : occupations, manifs sauvages, squats… Ces actions sont diffuses. Forcément, l'Etat a du mal à canaliser quelque chose de toujours en mouvement. Quand Sarkozy a été élu, et Alliot-Marie nommée à l'Intérieur, on a créé une catégorie, une identité, dans laquelle l'Etat range ce et ceux qu'il ne sait pas nommer.»

«Cellule invisible, c'est ridicule !»
Sylvain, 25 ans, du comité de soutien

«Personne ne se revendique d'une cellule invisible : c'est ridicule ! Il y a bien un "comité invisible" qui a signé le livre l'Insurrection qui vient, mais il ne s'agit pas d'un groupuscule, ni même d'un groupement d'auteurs. C'est une "signature". Le comité invisible, c'est le nom donné à une parole collective pour décrire le cynisme et la réalité de notre époque. Du coup, on peut se demander si sa transformation en "cellule invisible" n'est pas une erreur sémantique d'un inspecteur reprise par le procureur. Ou alors, et c'est plus probable, on a trouvé l'appellation plus sexy lorsqu'il a fallu qualifier ceux que l'on a accusés de terrorisme et mis en examen. Cellule, ça évoque effectivement le terrorisme, ou alors le cancer

LIBERATION 8 déc. 2008
Deux suspects en prison
Par JD

Neuf personnes ont été mises en examen à la mi-novembre dans l'affaire des sabotages de lignes TGV. Mardi, la cour d'appel de Paris a ordonné la remise en liberté de trois des cinq jeunes incarcérés.
Deux personnes restent en détention :
Julien, 34 ans, est présenté par la police comme le chef présumé du groupe soupçonné d'avoir commis des dégradations. Julien s'est installé en 2003 à Tarnac, où, avec ses camarades, il a repris l'épicerie de village. Aujourd'hui, il est poursuivi pour le chef criminel de direction d'une entreprise terroriste et le délit de destructions en réunion à visée terroriste.

Yldune, 25 ans, étudiante en archéologie, est la compagne de Julien. Incarcérée à Fleury-Mérogis, elle est poursuivie pour destructions en réunion à visée terroriste. Selon ses parents, qui attendent un droit de visite, elle vit très mal les nuits en prison, la lumière allumée toutes les deux heures. Elle s'est inscrite à des cours d'anglais et d'espagnol pour «tenir».

LIBERATION 9 déc. 2008
Une enquête hésitante
Le ministère a multiplié les annonces, les éléments à charge restent minces.
GAËL COGNÉ

C'était le 11 novembre. Ce matin-là, 150 policiers débarquent à Paris, Rouen, dans la Meuse, mais surtout en Corrèze, à Tarnac. Ils encerclent le village. Vingt personnes sont interpellées. Images saisissantes de cagoules et de corps fourgués dans des voitures, couverture sur la tête, pour éviter les photos.

Deux jours plus tôt, quatre trains ont été arrêtés. A chaque fois, le même procédé : un crochet en fer suspendu sur une caténaire arrache la ligne et le pantographe du train. De quoi créer un maximum de dégâts sans pour autant risquer de tuer quelqu'un : le train ne peut pas dérailler. Le saboteur, lui, peut être électrocuté en posant le crochet. Depuis la veille, c'est le parquet antiterroriste qui centralise l'enquête.
En ce jour férié, c'est l'effervescence au ministère de l'Intérieur. A 8 h 17, un communiqué de Michèle Alliot-Marie déclare que des personnes de «l'ultra-gauche, mouvance anarcho-autonome», ont été arrêtées dans le cadre de l'enquête sur les «actes de sabotage commis contre des caténaires SNCF ces derniers jours».
A 10 heures, la presse, réunie en masse, écoute la ministre de l'Intérieur. «L'opération de ce jour a été rendue possible par le travail de renseignement effectué à ma demande depuis plusieurs mois par la Direction centrale du renseignement intérieur.» Et d'ajouter : «Depuis mon arrivée au ministère, j'ai souligné les risques de résurgence violente de l'extrême gauche radicale.» On apprend que dix personnes sont en garde à vue. Une trace ADN est mise en avant. Elle disparaîtra bientôt.

Crochets.
Pendant les 96 heures de garde à vue, des éléments filtrent. Depuis le 16 avril, le parquet antiterroriste enquête sur les activités d'un groupe «de contestation violente». Les policiers ont été alertés par le FBI. Julien (présenté comme le leader du groupe) et sa compagne Yldune auraient été repérés et contrôlés en janvier aux Etats-Unis, après une manifestation devant un centre de recrutement de l'armée américaine. Les enquêteurs auraient découvert du matériel d'escalade à Rouen. Ils se demandent s'il n'a pas servi à poser les crochets, mais on apprend que l'un des mis en examen est un habitué des salles de varappe. Ils mettent aussi en avant la découverte de coupe-boulons, d'une pince à forge, de barres de métal… Des outils découverts en des lieux différents et banals. Les pinces à forge, par exemple, sont utilisées par Yldune pour ses études d'archéologie. Enfin, selon le parquet, Julien et Yldune auraient été filés un soir. Ils se seraient arrêtés près d'une voie de chemin de fer. Peu de temps avant l'arrêt d'un train, bloqué par un problème de caténaire.
A Tarnac, les habitants se mobilisent. Offusqués qu'on «traîne dans la boue» cette communauté bien intégrée, ils créent un comité de soutien. Samedi 15 novembre, neuf personnes sont mises en examen par le juge d'instruction Thierry Fragnoli : cinq femmes et quatre hommes, âgés de 22 à 34 ans. Parmi les neuf, cinq restent en détention provisoire.

Disproportion.
Les avocats entrent alors dans la danse. Me Irène Terrel, connue pour avoir plaidé pour des brigadistes (dont Marina Petrella) et des sans-papiers défend quatre personnes. Pour elle, les droits de ses clients sont «bafoués». «La procédure a été instrumentalisée. Ils sont présentés comme des coupables tout trouvés. On a le sentiment que les dés sont jetés. C'est plié avant même que ça commence.»Avec les autres avocats, elle dénonce la disproportion qu'il y a à qualifier d'acte terroriste le blocage d'un train.
Gérard, le père de Julien, atterré, parle d'une «exagération dans tout ce qui a été dit et tout ce qui a été fait». Michel, le père d'Yldune, mobilise un vieil ami, Daniel Cohn-Bendit, qui dénonce la «construction idéologique du terrorisme» du ministère de l'Intérieur. Des comités de soutien se montent spontanément à Toulouse, Rouen, Paris, Limoges, Strasbourg, Nancy, Tulle, ou encore Moscou, Berlin, Barcelone, Genève, Bruxelles.
Pour obtenir la libération de ses clients, Irène Terrel et Steeve Montagne font appel du mandat de dépôt. Le 2 décembre, trois des inculpés sont libérés, dont Benjamin. Deux restent en détention provisoire : Julien et Yldune.

LE MONDE | 09.12.08
L'un des présumés saboteurs de la SNCF se confie à "Libération"

Mardi 2 décembre, Benjamin Rosoux quitte la prison de Fresnes. Un peu plus de deux semaines plus tôt, il y a été placé en détention provisoire, après avoir été arrêté dans sa maison près de Tarnac (Corrèze). Comme quatre autres personnes (dont deux sont encore en détention), il est poursuivi pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, une qualification qui fait polémique depuis le début de l'affaire.

Dans Libération daté du mardi 9 décembre, il raconte son arrestation, sa garde à vue, sa mise en examen et sa détention provisoire. Pour lui, l'ampleur de l'opération est "disproportionnée" par rapport aux faits reprochés (qu'il ne reconnaît pas). Il estime qu'il s'agit surtout d'une "volonté de la police de diaboliser, de construire du coupable". Il veut par ailleurs "faire tomber la qualification de terroriste".
Le 11 novembre à 6 heures du matin, "la maison est investie aux cris de 'police, police'". S'en suit une perquisition vécue comme une "mise à nu existentielle", des objets trouvés par les gendarmes (deux gilets pare-balles) qu'il assure n'avoir jamais vus auparavant : "J'ai refusé de signer les scellés". Puis une garde à vue dans "des locaux du ministère de l'intérieur" : "le moment le plus angoissant".
Une audition qui dure "six ou sept heures" avec, entre autres, beaucoup de questions sur Julien Coupat (soupçonné d'être le leader d'un réseau terroriste qui aurait organisé les sabotages). Le jeune gérant de l'épicerie de Tarnac aborde le concept d'"anarcho-autonome". "Je leur dis que c'est une pure construction de magistrat, que cela ne correspond à rien, que c'est une catégorie fourre-tout des services de renseignement. Le terme ultra-gauche, c'est Alliot-Marie qui l'a lancé".

"DES PERSONNES QUI REPRÉSENTENT UN DANGER POUR LA SOCIÉTÉ"

Le jeune homme de 30 ans assure que, jusqu'à sa présentation devant le juge d'instruction, il ne sait pas de quoi on l'accuse. Il apprend par le réquisitoire du procureur qu'il est "considéré comme le bras droit du chef de la cellule", puis il est emmené en "convoi spécial terroriste" à la prison de Fresnes où on le place dans le quartier des "isolés médiatiques". A sa sortie, il a "un peu l'impression de débarquer de Mars".
Mardi matin, Michèle Alliot-Marie, interrogée par France Info sur une certaine précipitation des enquêteurs à invoquer une entreprise terroriste, a répondu que c'était "le problème de la justice : ce n'est pas la police qui a qualifié ou qui qualifie en quoi que ce soit les gens de terroristes". "Nous interpellons des personnes qui sont présumées avoir commis un certain nombre d'actes avec un certain nombre d'éléments de preuve ou de présomption ; mais ceci se fait dans un cadre judiciaire, les interpellations sont faites avec l'accord d'un juge et c'est ensuite le juge qui effectivement donne la qualification", a fait valoir la ministre de l'intérieur.
Elle a rappelé que dans cette affaire, neuf personnes avaient été mises en examen avec "des qualifications choisies par le juge en fonction des éléments fournis par la police". Outre deux personnes toujours en détention, "toutes les personnes sont placées sous contrôle judiciaire, cela veut dire que le juge a suffisamment d'éléments pour considérer que ce sont des personnes qui représentent un danger pour la société", a justifié Mme Alliot-Marie. "Je ne pense pas qu'il y ait eu des personnes visées, qu'il y ait eu des projets d'assassinat, a ajouté la ministre. En revanche, il y a eu des attentats contre des voies de circulation de TGV. Ça, c'est une réalité."

AFP 09.12.2008
Sabotages de TGV: "ce n'est pas du terrorisme", selon un des mis en examen

Benjamin Rosoux, incarcéré puis relâché dans l'enquête sur les récents sabotages de lignes TGV, estime que ces faits n'ont rien à voir avec du terrorisme et que le gouvernement cherche à travers cette affaire à "diaboliser" les mouvements sociaux.
Ces faits "ne peuvent pas être marqués du cachet du terrorisme, le cachet de l'infamie", a déclaré Benjamin Rosoux, interrogé par l'AFP à Avranches (Manche), où il est soumis à un contrôle judiciaire après avoir été mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".
M. Rosoux se dit innocent dans cette affaire et "pas terroriste".
"Le problème principal dans cette affaire c'est la qualification de terrorisme, qui apparaît comme quelques chose de calculé. Avec la grosse artillerie du terrorisme on cherche un effet de terreur pour que les gens ne se mobilisent plus", pense-t-il.
"Il s'agit de diaboliser, de créer un épouvantail pour mettre fin à des pratiques de désobéissances comme les blocages de routes ou d'usines. Sabotage devient attentat", ajoute l'ancien étudiant à Sciences Po Rennes, âgé de 30 ans et devenu épicier à Tarnac (Corrèze) où il a été arrêté.
Neuf personnes, dont deux sont toujours en détention, ont été mises en examen dans ce dossier. Soupçonnées d'avoir pris part à des sabotages de lignes TGV qui ont perturbé le trafic SNCF fin octobre et début novembre, elles avaient été interpellées le 11 novembre en différents points du territoire, dont Tarnac.
Invité à se positionner sur la question de la violence, M. Rosoux dit ne pas pouvoir le faire hors d'un contexte: "Si vous sabotez un train qui déporte des juifs ou pour autre chose ça fait une différence", relève-t-il. Quant aux sabotages, "je ne peux pas les juger", ajoute-t-il. "Ca dépend de quelle façon ça a été pensé".
Interrogé sur les déclarations de la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie soulignant que la qualification des faits dans cette affaire appartenait à la justice seule, M. Rosoux rétorque que "c'est elle qui a saisi la section antiterroriste". "Elle renvoie ça sur la justice" alors qu'au lendemain des arrestations "tout le monde était à l'unisson", souligne-t-il.
M. Rosoux, qui a milité un temps chez les Verts, déclare ne se sentir proche d'aucun parti politique. "L'ultragauche, ça ne veut rien dire. Ils (la police) ont trouvé ça dans des livres, ce sont des mouvements dont plus personne ne se réclame", affirme-t-il.

"J'ai évolué dans le mouvement que les médias appellent altermondialiste maintenant je suis épicier, je travaille 70 heures par semaine" à Tarnac, conclut le jeune homme qui se dit toujours malgré tout "militant".

LIBERATION 9 déc. 2008
«Les médias ne s'excusent jamais, ils sont sans mémoire»
Daniel Schneidermann, le chroniqueur médias de Libération a répondu à vos questions.

Ronsardo. Une telle crise n'était-elle pas nécessaire pour qu'enfin le ménage soit fait à l'intérieur du service public? En Mai 68 un tel tri s'était fait naturellement après les 500 licenciements, cette fois il faudra se battre et surtout se démasquer. Ce qui est sûr c'est que cela devrait modifier entièrement le look du service public, forme et fond, non ?
Daniel Schneidermann. Je ne comprends pas bien votre parallèle avec mai 68. A l'époque, l'ORTF avait été épuré de tous ceux, journalistes et réalisateurs, qui avaient un tant soit peu soutenus le mouvement. Je ne crois pas que cela ait été alors une bonne chose pour la liberté et la créativité de la télé.

Jtex. L'épisode Tarnac, camouflet et emballement médiatique... pourquoi n'avons nous pas assisté à des excuses en règles de la part des chaînes de télévision?

Parce qu'elles ne s'excusent jamais. Sauf dans les cas extrêmes où l'on annonce la mort d'un enfant qui est encore vivant. Pour le reste, les médias sont sans mémoire.

Jtex. Comment comprendre que les médias dans leur globalité passent plus de temps à relater le feuilleton tragico-comique du PS et n'en font rien pour l'UMP ? Moins sexy?

Il est vrai que l'UMP est moins médiatique. Les coups bas y sont tout aussi nombreux, mais ils sont camouflés. D'une manière générale, tous les mouvements politiques souhaitant pratiquer une certaine dose de démocratie interne et de faire dans la transparence sont médiatiquement désavantagés que les autres. Les caméras se braquent évidemment sur les bisbilles internes. C'est tellement plus télégénique!

Dodcoquelicot. Comment expliquer que les journalistes soucieux de l'info aient carrément inventé - auraient-ils mal lu le commentaire à chaud dans Libération ? - l'histoire de Vittorio de Filippis menotté devant son fils ? Audience, vengeance, huile sur le feu ? Et comment cela a pu être repris par le gouvernement ?

Je n'ai pas étudié le détail de l'histoire, mais il me semble qu'un dès tous premiers récits était ambigu sur ce point. La formulation pouvait laisser penser que Vittorio de Filippis avait en effet été menotté devant ses enfants. Ce récit a été repris en boucle, et voilà.

Jodel. L'explication selon laquelle le Canard Enchaîné ménage certains Présidents de la République pour préserver leurs sources est-elle crédible?

Elle me semble crédible. Quant à savoir si elle est vraie, c'est une autre histoire...

James. Je voudrais revenir sur l'affaire du "Canard ", mis en cause par un livre révélant un certain nombres d'ambiguïtés. Quelle est votre sentiment? Cela ne ressemble -t-il pas à une mise en scène du pouvoir pour discréditer un des dernier journal 'indépendant" ?

Je me suis exprimé à plusieurs reprises sur le sujet, à la fois sur le site d'Arrêt sur images.net et dans une chronique de Libé, intitulée "Ne pas jeter le Canard avec l'eau de la marre", à laquelle je vous invite à vous reporter.

Dodcoquelicot. J'ai relu le récit sur Factiva - à conseiller - de Vittorio de Filippis, il n'a aucunement mentionné cet épisode. Les journalistes comme parfois les politiques, n'ont-ils pas pris la manie de lire en diagonale et d'aller un peu vite en besogne ?

Encore une fois je n'ai pas de souvenir précis du récit originel ayant produit cette ambiguïté. Je ne suis pas certain que c'était celui de Filippis lui-même.

Hugo. Comment peut-on expliquer la médiocrité intellectuelle des téléspecteurs de TF1 et des électeurs de l'UMP ?

Je vais réfléchir à cette grave question. Je pense qu'elle pourrait faire l'objet d'un prochain livre. Ou de plusieurs.

David. «Dépouillée de toute énergie politique, la gauche est devenue une pure juridiction morale, incarnation des valeurs universelles, championne du règne de la Vertu et tenancière des valeurs muséales du Bien et du Vrai, juridiction qui peut demander des comptes à tout le monde sans avoir à en rendre à personne » (Baudrillard) Cette citation ne vous fait-elle pas penser au cas de Libé ?

D'abord s'agissant de la gauche, elle me paraît abusive. Je ne sais pas à quelle époque Baudrillard a écrit ça, mais aujourd'hui plusieurs partis de gauche sont des partis de gouvernement. Ils ne conçoivent donc pas uniquement comme des gardiens des valeurs du Bien et du Mal. Quant à Libé, il ne vous a pas échappé qu'il s'agit d'un journal. Que je sache, il n'a pas l'intention de se transformer en parti politique. Laurent Joffrin n'est pas candidat à la prochaine présidentielle, ou alors cela m'a échappé. Donc, dans un journal, il y a en effet des éditoriaux qui formulent des jugements de valeurs et qui parfois même, oui, disent le Bien et le Mal. Mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi parfois quelques informations.

Hugo. Etes-vous sérieux quand vous répondez que la médiocrité intellectuelle des électeurs de l'UMP pourrait faire l'objet d'un livre ? si oui , j'irai l'acheter !

Chic! déjà un lecteur.

David. Je suis d'accord Libé est comme le PS: il n'est pas entièrement nul mais presque...

Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. Relisez bien.

Jodel. Concernant les propos de Eric Zemmour sur l'existence des races, que pensez-vous de la position de la chaîne Arte et de la présentatrice de l'émission où ont été tenus ces propos (positionnement par rapport au sujet, et tentative prétendue d'évoir démonté ses propos durant l'émission) ?

D'abord, sur le fond je pense que les propos de Zemmour sont scientifiquement débiles. Ensuite, je pense qu'il avait le droit de dire ce qu'il a dit. La liberté d'expression implique aussi le droit de dire des choses débiles. Qu'il ait été contredit sur le plateau, c'est une autre histoire. Dans la version montée il n'a été contredit que faiblement. J'ai lu qu'un autre participant, philosophe, avait ensuite déclaré qu'il l'avait contredit plus fortement mais que cette contradiction avait été coupée au montage. J'avoue que mon enquête s'est arrêtée parce qu'il y a dans l'actualité d'autres sujets qui me semblent plus importants.

Hugo. connaissez vous personnellement Guy Bedos? Je trouve dommage qu'il n'intervienne pas plus souvent à la TV sur des sujets politiques...

Je vais vous faire une confidence: je ne connais pas personnellement Guy Bedos. Je l'ai vu une fois en vrai, lors d'un meeting socialiste, aux municipales de 1977. J'y assistais. Il est arrivé en cours de meeting en compagnie de Gisèle Halimi, ils sont restés au fond de la salle dix minutes, et ils sont repartis. J'en ai été fortement impressionné. Nos relations personnelles se sont arrêtées là. Ai-je satisfait votre curiosité?

Mido. "il n'y a pas de choses débiles dites, mais beaucoup de débiles qui peuvent prendre la parole"
Cela fait aussi partie de la liberté d'expression.

Hugo. Pensez-vous que des émeutes, comme celles qui viennent de se passer en Grèce, sont possibles en France dans un avenir proche?
En tout cas en visionnant les images de Grèce, j'avoue que j'y cherche des parallèles avec la situation française. Je ne crois d'ailleurs pas être le seul. J'ai lu et entendu des éditoriaux sur le sujet, effleurant toujours ce parallèle, mais sans jamais poser franchement la question de la transposabilité à la France de la situation en Grèce. Ce non dit me semble d'ailleurs intéressant, et il est tout à fait possible que j'y revienne prochainement.

LIBERATION 11 déc. 2008
Aux sources de l'affaire Tarnac
Enquête . Un voyage de Julien C. et Yldune L. à New York au cœur du dossier.
GAËL COGNÉ ET GUILLAUME DASQUIÉ

Des documents versés à l'enquête préliminaire menée par la section antiterroriste du parquet de Paris sur le groupe Tarnac, et dont Libération a pris connaissance, éclairent les conditions dans lesquelles ce dossier judiciaire a été ouvert. Il prend son origine dans un courrier de deux pages daté du 11 avril et adressé au procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, par la sous-direction antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire du ministère de l'Intérieur.
Dans cette lettre, dont le cabinet du ministre de l'Intérieur a reçu copie, les policiers demandent l'ouverture d'une enquête préliminaire, en écrivant dès le premier paragraphe et au conditionnel : «Il existerait sur le territoire national une structure clandestine anarcho-autonome entretenant des relations conspiratives avec des militants implantés à l'étranger et projetant de commettre des actions violentes.» Ils ne citent que deux personnes susceptibles d'animer cette cellule, Julien C. et Yldune L.

Débats.
A l'appui de leurs suspicions, ils rapportent une information émanant d'Ottawa relative à un déplacement irrégulier de ces deux Français à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis le 31 janvier. Le courrier indique qu'ils l'ont franchi «clandestinement à pied». Des déclarations officielles, peu après le placement en garde à vue du groupe de Tarnac, laissaient entendre que le FBI avait alerté ses homologues français sur cet épisode. Les détails, rapportés ici au procureur, semblent d'une facture plus banale. Les éléments de la sous-direction antiterroriste proviennent d'échanges administratifs entre la gendarmerie royale du Canada et la Direction centrale des renseignements généraux à Paris, puis réinterprétés par des fonctionnaires en charge de l'antiterrorisme.
Plus loin, le courrier met ainsi en relation l'explosion d'une grenade contre un centre de recrutement de l'armée dans le quartier de Time Square à New York, le 6 mars, et la participation de Julien et Yldune à des réunions entre le 10 et le 15 janvier, à New York. Il s'agirait de débats organisés par des mouvements anarchistes, dont certains sont connus pour leur antimilitarisme forcené.

Sac à dos.
Interrogé par Libération le 27 novembre, le père d'Yldune se souvenait des impressions de sa fille. «Elle m'a raconté qu'il y avait des réunions. C'était pas drôle, c'est pas une fan d'anglais. Elle a préféré visiter les musées.» Pour établir un lien de causalité entre les deux événements (la grenade contre le centre de recrutement de l'armée et ces réunions), les policiers notent que leurs collègues canadiens ont trouvé un sac à dos appartenant à Julien et Yldune. Avec, à l'intérieur, selon eux, des «écrits subversifs en langue anglaise» et surtout des «photographies de Time Square». Dans leur lettre, les policiers écrivent qu'il s'agit de clichés de ce site, l'un des plus touristiques de New York, et non pas de clichés du centre de recrutement de l'armée aménagé dans ce même quartier.
Contactés par Libération pour réagir à ces découvertes, les avocats des membres du groupe de Tarnac ont «refusé de commenter des données figurant dans le dossier d'instruction

LIBERATION 12 déc.
Entre bêtise et méchanceté, la peur…
Du sadisme banal
Par Pierre Marcelle

Eh bien, Vittorio de Filippis n'aura pas expérimenté pour rien les joyeusetés de l'interpellation matutinale, du soupèsement de testicules (dit «fouille au corps») et de la garde à vue. Son exposition médiatique a suscité partout en retour moult reportages de traumatismes dont on ne rapportera ici qu'un seul, établissant exemplairement que les voies de l'arbitraire fonctionnaire sont multiples, et vicieuses, et chafouines.
Le témoignage, de première main, est incontestable. Il intéresse un de ces multiples et étranges étrangers vivant en France dans le respect de ses lois, et dont l'administration contrôle le séjour - comme il sied dans un Etat bien policé. Le sujet, domicilié dans une avenue Roger-Salengro, n'évoque pas de coups de chaussures à clous assénés contre lui dans d'obscurs sous-sols préfectoraux ni d'aveux extorqués d'hypothétiques mauvaises fréquentations. A son encontre, nulle brutalité verbale ni physique. Juste une misérable ignominie consistant à le domicilier, lors du renouvellement de ses titres de séjour, Avenue Roger-Salnegro. Soit à une fausse adresse, susceptible de lui valoir, en cas de contrôle, les pires tracas. Peu enclin à aggraver son cas déjà patent (il est tout noir) en se plaignant, notre résident a bien tenté de croire à une coquille, mais la répétition du procédé, divers coups de téléphone passés auprès de son employeur pour vérifier son état civil et sa qualité, et les ricanements à peine dissimulés qui l'accueillirent lorsqu'il vint bien poliment faire rectifier ses papiers, l'en ont vite dissuadé. Il a choisi d'écraser et, dans un sourire contraint, subit cette saloperie comme le prix à payer pour son intégration : un bizutage, un «moindre mal», un sadisme ordinaire comme il en va du racisme, une humiliation supplémentaire à quoi sa couleur de peau l'expose et l'habitua, mais qui laisse un goût plus qu'amer quand c'est la République qui l'inflige.
A l'heure où s'écrivent ces lignes, les «incidents de caténaires» se poursuivent et Michèle Alliot-Marie est toujours ministre de l'Intérieur. Comme le fut sous le Front populaire le socialiste Roger Salengro qui, harcelé de calomnies par la presse d'extrême droite après qu'il eut ordonné la dissolution de ses ligues, se suicida en novembre 1936.

De la connerie ordinaire
Ainsi nous revient qu'en tentant la semaine dernière de déterminer ce qui branle dans le fonctionnement de l'Etat quand il bave, via sa police ou sa justice, nous avons gravement sous-estimé les paramètres de l'ignorance crasse, de la niaiserie satisfaite et, pour tout dire, de la bêtise «granitique», dans quoi Flaubert voyait «quelque chose d'inébranlable [et que] rien n'attaque sans se briser contre elle»…
C'est alors de connerie d'Etat qu'il faudrait parler en lisant mardi dans Libération le témoignage de Benjamin Rosoux, l'épicier «terroriste» de Tarnac, rapportant les termes de son interrogatoire par des flicards fantasmant, à la ferme du

Goutailloux, de sombres affaires de drogues et d'affriolante luxure ; et de même en découvrant, dans le Monde du 4 décembre, cette sortie ahurissante d'un collaborateur de la ministre Alliot-Marie proclamant, à propos des «sabotages» de caténaires, qu'«en 1917, ça a commencé comme ça». Selon le locuteur que citait le confrère, ce qui «a commencé comme ça», c'est la révolution russe d'octobre 1917 !
On a beau savoir que bêtise et méchanceté ne sont pas incompatibles, on frémit à les découvrir aussi intimement appariées que Michèle Alliot-Marie et Alain Bauer dans la fabrication du concept d'«ultra-gauche, tendance anarcho-autonome».

D'une angoisse certaine
Ces mots-là n'ont rien d'innocent, quand le même projet qui les accoucha consiste à instiller dans les populations la peur de tout, mais qui n'est peut-être que la peur de l'Etat lui-même, confronté à une crise financière pas finie et une crise sociale à peine commencée. Et c'est très naturellement que ces mots reviennent pour évoquer les «émeutiers» d'Athènes ou de Salonique. Ainsi, mardi soir, comme

par hasard et au détour d'un reportage de France 2, la jeunesse grecque se découvrit-elle d'«ultra-gauche» ! Où la confusion des mots traduit exemplairement celle de commentateurs sollicitant, pour qualifier la révolte des étudiants d'outre-Méditerranée, tantôt le précédent de Mai 1968, tantôt celui de nos «émeutes des banlieues» de l'automne 2005.
Et plus souvent l'un et l'autre à la fois, dans la perception d'un quelque chose qui n'effraie pas que Nicolas Sarkozy. En deux jours et deux nuits s'est réalisée là-bas la jonction entre une «bavure» policière, la crise de l'Union européenne et celle, mondiale, du capitalisme. Jusqu'à donner des idées à la jeunesse d'une Italie qui, en termes de chômage des jeunes et de corruption de l'Etat, ne se porte guère mieux que le voisin héllène. Cette peur qui transpire au plus haut niveau de l'Etat, ce n'est pas celle de «l'insurrection qui vient», mais celle, fondée par la crise ou fantasmée par les médias, de la grève générale.

LIBERATION 13 déc. 2008
Une bombe !
Gérard Lefort

La nuit tombe sur les versants de l'austère plateau de Millevaches. Dans les maisons isolées, les rares habitants se pressent autour de l'âtre où mijote une bonne soupe aux châtaignes, le chien somnole, le chat ronronne, lorsque soudain un hurlement déchirant fait trembler les volets et pleurer les enfants : «Comment ! Vous n'avez plus de boulgour bio !»
Nous sommes au nord de la Corrèze, au centre du petit village de Tarnac (327 habitants), et plus précisément à l'épicerie coopérative où, en effet, il y a rupture de stock sur le boulgour bio. Mais, soulagement, les briques de soja vanille s'entassent à foison sur les présentoirs en bois recyclé. Et gageons que l'épicier accort saura diriger les naufragés du boulgour vers les steaks au tofu, les nems au quinoa ou le pâté au sanglier alter, car l'épicier de Tarnac, c'est lui ! C'est Benjamin Rosoux, dont le portrait a été à la une de Libération pour cause d'entretien exclusif. Mais ce n'est pas vraiment en tant que membre de l'équipe gérant l'épicerie coopérative de Tarnac ni sur la cruelle pénurie de boulgour bio, que Benjamin était interviewé sur quatre pages dans nos colonnes. Car à en croire la ministre de l'Intérieur, Benjamin Rosoux est un terroriste de très haute dangerosité, coresponsable des sabotages ayant entraîné le retard de quelques TGV.
Le moins qu'on puisse dire, c'est que ça ne se voit pas. Entre autres tuiles pour madame Alliot-Marie (en attendant que cela fasse un gros bruit de casseroles), c'est que Benjamin Rosoux ne colle pas physiquement avec le fantasme du cerveau détraqué, du bras armé, de l'hydre tapie dans l'ombre, la grenade entre les dents. Que voit-on ? Pas du tout le fils caché d'Andreas Baader, mais un beau gosse de 30 ans (il fait plus) qui pourrait être un jeune frangin, un fils, un bon copain, la quintessence du gars solide sur qui on peut compter. On songe à la chanson de Barbara : «Quand Pierre rentrera/ Il faut que je lui dise/ Que le toit de la remise/ A fui/ Il faut qu'il rentre du bois/ Car il commence à faire froid/ Ici.» Quelqu'un que l'on connaît, même si on a pas été présenté.
On voit aussi que Benjamin a l'habitude du gla-gla corrézien avec ses cinq épaisseurs de : parka, veste, pull, chemise et tee-shirt (n'allons pas plus loin) et cache-nez. Qui n'est pas une cagoule de bombe humaine. Ou alors si, mais d'un autre point de vue : ce type est une bombe.
En fait, avec sa mèche de garçon bien peigné, Benjamin a un physique de patrimoine franco-français. Il pourrait être acteur gueule d'amour dans un vieux Grémillon ou dans une pagnolade inédite. L'épicier de Tarnac… On dirait le titre d'un roman de Giono ou de Simenon.
Par ailleurs, a-t-il échappé à la ministre de l'Intérieur que le nom de Tarnac viendrait de Taranis, dieu gaulois du tonnerre. Or, qui dit tonnerre, dit feu, mèche et poudre ! Nom d'un GIGN !
Sinon, témoignons que sur la place de l'église de Tarnac, il y a un chêne centenaire et que ce chêne est dit : «Chêne de la liberté.»

LE PARISIEN | 14.12.2008
Terrorisme
A Limoges, 500 personnes pour soutenir « ceux de Tarnac »
Franck Lagier

DES FUSEES D'ARTIFICE, des fumigènes et d'immenses banderoles dénonçant l'Etat policier. Hier après-midi, à Limoges (Haute-Vienne), une manifestation pour les inculpés de Tarnac (Corrèze) a réuni au moins 500 personnes avant

qu'une nouvelle mobilisation ait lieu à Paris, le 31 janvier. Les trois comités de soutien de la région, mais aussi des personnes extérieures venues du Périgord ou de Poitou-Charentes, ont répondu présent pour demander la libération de Julien Coupat et de sa compagne, Yldune Levy , toujours placés en détention provisoire dans le cadre des sabotages des lignes SNCF.

Une police discrète
« Nous demandons la déqualification des faits de terrorisme à l'encontre de nos amis », lance Cédric*, l'un des habitants de la ferme du Goutailloux où ont eu lieu certaines arrestations. Pour le jeune homme, très proche de Manon G., l'une des interpellées, la mobilisation est forte. « La colère gronde contre le gouvernement et contre cette justice qui libère des Papon, les enterre en grande pompe, et parallèlement arrête des gens parce qu'ils se baladent à côté de voies ferrées. » La police de Limoges a préféré rester discrète pour ne pas susciter la colère des manifestants. A 17 heures, deux d'entre eux ont grimpé sur le toit du théâtre de la ville, faisant face à la préfecture de la Haute-Vienne. Une banderole blanche de quatre mètres sur cinq, avec cette inscription rouge vif, « Libérez tous les otages de l'Etat », a été déployée.
Scandant « le Chant des partisans », « l'Internationale » ou des hymnes révolutionnaires en espagnol et en italien, le cortège a arpenté pendant plus de deux heures les rues de la ville avant de tirer un mini-feu d'artifice devant la maison d'arrêt et d'organiser, en soirée, un apéro-concert.

* Le prénom a été modifié.

LA MONTAGNE du 14 décembre 2008 :
"Plus de 500 manifestants sont venus soutenir les inculpés de Tarnac, hier, à Limoges. L'événement s'est déroulé sous la pluie et sans violence.

La mobilisation des comités de soutien aux inculpés de Tarnac ne faiblit pas. Pour preuve, plus de 500 personnes (300 selon la police) ont manifesté, hier après-midi, dans le centre-ville de Limoges, à l'appel du comité limougeaud.

« Ce n'est pas les gars de Tarnac, c'est l'État qui t'arnaque »
La mobilisation, qui a duré près de deux heures, s'est déroulée sous la pluie dans le calme. Les manifestants venaient essentiellement du Limousin et de Dordogne. Il y avait surtout des militants de gauche et d'extrême-gauche, mais aussi beaucoup de citoyens lambda. Comme Janie, une Anglaise de Haute-Vienne, venue avec ses deux enfants : « Les inculpés ne peuvent pas être des terroristes. Il n'y a pas mort d'homme ».
L'objectif des comités de soutien reste en effet inchangé, comme l'explique Cédric, soutien à Tarnac : « montrer qu'on ne lâche pas le morceau et qu'on exige leur mise en liberté et la déclassification pour sortir du terrorisme. Il s'agit de dégradations humaines, en aucun cas
de terrorisme ».
Durant la manifestation, aucune violence n'a été relevée, sauf dans les slogans : « Sarko facho, État terroriste »; « C'est pas les gars de Tarnac, c'est l'État qui t'arnaque », « Assez, assez de cette société qui fiche les militants et engraisse les banquiers ».
Tout au long du parcours, la circulation a été bloquée à de nombreuses reprises, et des actions spectaculaires ont été observées. Ainsi, une banderole a été déployée sur la façade de l'Opéra-théâtre («

Libérez tous les otages de l'État »), pendant qu'un fumigène était brandi au sommet de l'édifice. Place d'Aine, une banderole a été déployée devant le palais de justice : « Qui terrorise qui? »

Des feux d'artifices à la maison d'arrêt*
Surtout, c'est un véritable bouquet final qui a clôturé la manifestation, puisque des feux d'artifice ont été tirés sur la place Winston-Churchill, devant la maison d'arrêt de Limoges. Certaines fusées sont même arrivées à l'intérieur de l'enceinte.
La prochaine étape pour les comités de soutien aura lieu le 31 janvier, avec une manifestation nationale à Paris."

MEDIAPART 15 déc. 2008
Sabotage SNCF: la police a fait «un pur montage»
David Dufresne

C'est une maison de ville, dans le centre de Rouen, un après-midi de la semaine dernière. Sur la porte d'entrée, un autocollant indique que les téléphones portables y sont moyennement désirables. Pas par parano, par choix de vie. C'est Mathieu Burnel qui ouvre. Le jeune homme (27 ans) est grand, souriant, vif. Il est étudiant. La police le soupçonne d'être un malfaiteur en relation avec une entreprise terroriste. Ici, c'est chez lui. Enfin, c'est chez eux : une bande de copains, un pied à Rouen, un pied à Tarnac (Corrèze). Mathieu Burnel a passé 96 heures de garde à vue pour l'affaire des caténaires sabotées de la SNCF. Il est ressorti libre du Palais de justice de Paris. Libre mais mis en examen.

Deux jours plus tard, au petit matin, Avranches (Manche). La petite ville normande a du mal à sortir du brouillard. Au coin de la rue, un autre jeune homme s'approche. Vif et grand, lui aussi. C'est Benjamin Rosoux, l'un des trois gérants de l'épicerie bar-restaurant de Tarnac, soupçonné par la police d'être le «bras droit» de Julien Coupat, lui-même désigné comme le chef de file présumé d'une «Cellule invisible» qui, dans la nuit du 7 au 8 novembre, aurait semé la pagaille sur le réseau SNCF.

Benjamin Rosoux a passé, lui, trois semaines en détention provisoire. Avant d'être libéré le 2 décembre. Une partie de l'interview se déroulera en voiture, à travers le bocage et son foutu brouillard – tellement raccord avec l'affaire. L'autre partie se passera dans la maison de sa mère, où Benjamin Rosoux doit suivre son contrôle judicaire.
L'un comme l'autre ont interdiction de se voir. Instruction oblige. Mais l'un comme l'autre ont accepté de nous recevoir. Et de le faire face à la caméra. Sans floutage, ni artifices. Pour parler du fond de leur affaire, et pour en parler en longueur, tant toute leur histoire judiciaire en dit long selon eux sur l'époque. Sur la qualification des faits. Sur la surveillance de certaines communautés comme la leur, en Corrèze. Sur les opinions, et les délits d'opinion. Sur le militantisme, ses nouvelles formes, et sa «mouvance anarcho-autonome » remise au goût du jour ministériel.

Première surprise. Benjamin Rosoux n'a encore jamais lu le rapport de synthèse rédigé pour les magistrats par la police, et très exactement par celle qui l'a interrogé, la Sous-direction anti-terroriste (Sdat). En gros : il ne sait toujours pas, au juste, ce qu'on lui reproche, ni comment, ni sur quelle base. Il ne sait pas, non plus, si l'on se fie au dit rapport, que la police semble ne pas avoir beaucoup d'éléments tangibles. Ni contre lui (un tout petit paragraphe), ni contre les autres (rien de bien étayé, de bien précis).
Alors, commençons par ça. Par les faits. Ou plus exactement par les accusations. Benjamin Rosoux nie en bloc (cf. la vidéo ci-dessus). D'abord, d'avoir été associé, de près ou de loin, aux sabotages. Oui, comme le dit le rapport, il a bien été contrôlé dans une voiture non loin d'une ligne de chemin de fer. Mais « c'était à plus de cinq cents kilomètres » de la première caténaire enrayée, précise-t-il.
Ensuite, l'ancien jeune Vert qu'il est dément avoir participé aux violences qui ont émaillé, à Vichy, le sommet sur l'immigration des vingt-sept ministres de l'intérieur européens. Ce 3 novembre, Benjamin Rosoux, militant de longue date pour les sans-papiers, est bien présent dans la station thermale. La juxtaposition Vichy/Immigration, pour lui, comme pour bien d'autres, ça ne passe pas. Alors, oui, il est

bien venu à la manif, depuis Tarnac, après sa tournée d'épicerie ambulante. Son seul fait à Vichy, dit-il, ce jour-là: avoir distribué des tracts.
Il conclut : ce rapport, qui l'a pourtant envoyé à Fresnes, se résume à «un ensemble d'éléments disparates qui sont réunis par les services de renseignement et, entre ces éléments là, un pur ouvrage de scénarisation». Puis, quelques minutes plus tard, il lâche qu'à ses yeux, tout ça «c'est du pur montage». Contre lui, comme contre les autres.
Quant à Mathieu Burnel, c'est idem. A Mediapart (cf. vidéo ci-dessus), celui que la police désigne comme faisant partie du «premier cercle» réfute toutes les accusations. Pour lui, ces histoires de «chef, de bras droit, de premier cercle», répondent à des «matrices», des «schèmes», des idées toute faites de la police. «C'est fou», glisse-t-il.

«On cherche à nous tendre un piège…»
A son tour, il raconte sa soirée du 7 novembre. Un anniversaire d'un ami, dans une «mauvaise boîte de nuit» du côté de Rouen. Il a des témoins. Des dizaines. Vichy, il aurait bien aimé, mais il n'y était pas. Il l'assure: «Dans ce rapport-là, il y a des trucs qui sortent de toutes pièces.» Et quand on lui rétorque que c'est parole contre parole, Mathieu Burnel répond: «A un moment, quand on aura accès au dossier, ce sera procès-verbal signé contre rapport de la Sdat. Et là, le juge ne pourra pas faire comme s'il n'y avait pas un décalage assez gigantesque » On devrait être vite fixés. Selon nos informations, les auditions viennent à peine de commencer.
Et puis, l'entretien fleuve (trois heures chacun) glisse sur l'«Opération Taïga» elle-même, avec ses interpellations, ses interrogatoires, et la prison pour certains (cf. vidéo ci-dessous). Point d'orgue: l'irruption dans la ferme du Goutailloux à Tarnac, le 11 novembre d'environ cent cinquante policiers, cagoulés pour la plupart.
Ils cherchent partout, mesurent les marches, menottent. Et trouvent, dans une chambre, un sac poubelle dans lequel dorment deux gilets pare-balles énigmatiques. Y compris pour le responsable des lieux, Benjamin Rosoux, qui nous confie: «Les policiers me demandent si je sais d'où ça vient? Je leur dis que c'est la première fois que je vois ça, que je ne comprends pas (…) Je leur dis que ça me paraît douteux, et que, voilà, je ne signerai pas la mise sous scellés sur ces trucs-là… Sachant que ça faisait plus d'une heure qu'ils étaient dans la maison, et que cette chambre-là avait été vidée auparavant, et que personne d'entre nous ne pouvait voir ce qui se passait… Sur le coup, je me demande… J'essaie de réfléchir par quel type de hasard quelqu'un se serait trouvé à amener ce genre de trucs ici, je n'arrive pas du tout à savoir… Du coup, le premier réflexe qu'on a dans ces moments là, c'est qu'on se dit que c'est quelque chose qui a été placé là, et là, on cherche à nous tendre un piège…»
Et puis, ensuite, c'est «l'équipée sauvage à 160 sur l'autoroute jusqu'à Paris» racontée par le menu par Mathieu Burnel. Le terminus ? La Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), avec ses «cellules futuristes», son «isolement sensoriel», ses «néons éblouissants», ses caméras branchées en permanence, et ses techniques policières, façon «Julie Lescaut en pire».

AFP 15.12.2008
Revendication anonyme du sabotage de voies ferrées en France, en Allemagne

Des anonymes ont revendiqué dans une lettre en allemand au quotidien de gauche berlinois Tageszeitung des actes de sabotage contre des lignes de chemin de fer en France et en Allemagne en novembre.
"Parce que nous en avons ras le bol, nous avons dirigé aujourd'hui aux aurores notre colère contre les lignes de transport de (déchets) nucléaires", écrivent les auteurs de cette missive reçue mi-novembre par la TAZ, dont l'AFP a eu copie.
Le week-end du 11 novembre, retardé par d'énormes manifestations, un convoi de déchets nucléaires retraités en France avait mis plus de trois jours pour arriver à un centre de stockage du nord de l'Allemagne.
"Avec des incendies criminels et des crochets métalliques, nous avons donné le signal de notre résistance sur les lignes Paris-Strasbourg, Paris-Lille, Paris-Rhône-Alpes, Paris Bourgogne,

Ludwigshafen-Mayence (ouest), Kassel-région de la Ruhr (centre et ouest), région de la Ruhr-Hanovre (idem), Brême-Hambourg (nord) et plusieurs lignes des environs de Berlin", poursuit cette lettre.
Le Tageszeitung a décidé de ne pas publier le document car "nous ne l'avons pas trouvé assez intéressant d'un point de vue journalistique", a expliqué la rédactrice en chef Bascha Mika à l'AFP.
La correspondante à Paris du quotidien a simplement évoqué la lettre dans un article samedi sur l'enquête française.
"Nous ne l'avons transmis à personne et aucune autorité ne nous a jusqu'à présent interrogés à ce sujet", a ajouté Mme Mika.
Ses auteurs signent "En souvenir de Sebastian" (sic), probablement en référence à Sébastien Briat, un jeune militant antinucléaire mort écrasé le 7 novembre 2004 en Lorraine par un train "Castor" chargé de déchets nucléaires allemands à destination de La Hague (ouest de la France).
"Au vu de la dimension politique des continuels foutage de gueule, abrutissement, contamination et paupérisation, nous appelons à la compréhension bienveillante des passagers des trains", écrivent-ils.
La police française enquête sur des actes de sabotage commis en novembre contre les chemins de fer français, qui ont entraîné de fortes perturbations. Le mode opératoire est d'accrocher un fer à béton dans la caténaire.
Le parquet soupçonne un groupe français anarcho-autonome auto baptisé "cellule invisible" autour de leur chef présumé Julien Coupat, d'être à l'origine de ces dégradations.
Neuf personnes ont été mises en examen, dont deux sont encore en détention, et les sept autres sous contrôle judiciaire.
Au début de l'enquête, la ministre française de la Défense Michèle Alliot-Marie avait estimé que "ce mouvement ultra-gauche a des liens avec cinq pays européens (Belgique, Allemagne, Italie, Grèce et Grande-Bretagne) et avec d'autres pays non européens".
Toutefois, ce sont des liens "plus idéologiques qu'organisationnels" avec des groupes dans ces pays, avaient précisé des sources françaises.

AFP

LIBERATION 15 déc. 2008
Jean-François Copé, le sabotage de caténaires et le terrorisme
DESINTOX
Contre expertise au quotidien des déclarations et des chiffres du débat public..
CEDRIC MATHIOT

Les «saboteurs» de caténaires sont-ils des terroristes? Au delà des interrogations sur la culpabilité de la «bande de Tarnac», la question centrale de cette affaire demeure la qualification des faits comme relevant du terrorisme. Un débat complexe (lire la très éclairante interview du juge Thiel à Libération) dans lequel certains s'invitent sans nuances.
Jean-François Copé a, sur le sujet, une idée très tranchée, qu'il a affichée lors de l'émission Dimanche+, ce week-end. Alors que la journaliste Anne-Sophie Lapix suggérait une éventuelle disproportion des peines encourrues par rapport aux faits, le patron des députés UMP a lâché : «c'est du terrorisme», en donnant en plus à son interlocutrice une petite leçon :
Anne-Sophie Lapix : «ces "terroristes", qui risquent 20 ans de prison, ont juste vandalisé des caténaires de la SNCF. Cela ne mérite peut-être pas le traitement qu'on leur réserve...»
Jean-François Copé : «permettez moi de vous dire que, je serais vous, en tant que citoyenne, je ne prendrais pas à la légère l'idée que vandaliser un (sic) caténaire de train, c'est secondaire. C'est gravissime, il y a derrière ça un rendez-vous majeur avec la sécurité des gens. C'est du terrorisme».

LES FAITS
Il est bien aventureux, sinon mensonger, d'affirmer comme Copé que le sabotage des caténaires est «un rendez-vous majeur avec la sécurité des gens». Car selon les avis informés, la pose de fers à béton sur les caténaires n'est pas susceptible de mettre la vie des passagers des trains en danger. Un cadre de la SNCF l'affirmait très clairement à Libération : «Ces dégradations ne faisaient courir aucun risque pour la vie humaine des passagers et des cheminots. Au pire, ça pouvait arracher le pantographe du TGV [le bras articulé sur le toit de la locomotive au contact de la caténaire, ndlr] et quelques centaines de mètres de fil électrique. Mais ça ne pouvait absolument pas faire dérailler le train».
Dans une interview à «Libération» le 3 décembre, Christophe Chaboud, responsable antiterroriste, évoque des «sabotages concertés, dans le but de perturber tout un réseau de communication. L'intention de paralyser le pays en s'attaquant à son réseau de voies ferrées ne faisait pas de doute». Nulle mention de risques pour la «sécurité des gens».
Enfin, Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur pourtant très en pointe depuis plusieurs mois sur les menaces de l'«ultragauche», déclarait le 9 décembre sur France Info : «Je ne pense pas qu'il y ait eu des personnes qui aient été visées, qu'il y ait eu des projets d'assassinat. Avant d'ajouter : En revanche, il y a eu des attentats contre des voies de circulation de TGV. Ça, c'est une réalité».
Une «réalité» qu'il appartient au juge d'instruction de qualifier pénalement. Mais une «réalité» qui n'a pas mis en danger la sécurité des passagers, contrairement à ce que Copé affirme.

AFP 18/12/2008
Sabotages : Sud-Rail soutient Coupat

Le syndicat Sud-Rail a demandé aujourd'hui la libération de Julien Coupat et de sa compagne, les deux derniers détenus dans l'enquête sur les sabotages des lignes TGV en novembre, en s'interrogeant sur le mot de "terrorisme" utilisé dans ce dossier.
"Avec les habitants de Tarnac, avec tous les membres des comités de soutien qui se sont créés, la fédération des syndicats Sud-Rail demande la libération immédiate de Julien et Yldune, emprisonnés depuis 5 semaines", a écrit Sud-Rail dans un communiqué.
Neuf personnes ont été mises en examen dans ce dossier, cinq avaient été incarcérées jusqu'au 2 décembre, date à laquelle la cour d'appel de Paris a ordonné la remise en liberté de trois d'entre eux.
Julien Coupat, 34 ans, chef présumé d'un groupe dit anarcho-autonome, est mis en examen pour "direction d'une entreprise terroriste" et délit de "destructions en réunion à visée terroriste". Sa compagne, Yldune L., 25 ans, a été mise en examen pour ce dernier délit et celui d'association de malfaiteurs.
"Ceux qui s'acharnent pour tenter de ne pas perdre la face après une opération de communication qui se dégonfle de jour en jour en sont à leur reprocher leurs lectures, leurs idées, leurs modes de vie", souligne le syndicat de cheminots. "Poser des crochets métalliques pour arracher des caténaires ne nous semble pas une forme d'action judicieuse", poursuit Sud-Rail, "pour autant on peut s'interroger sur le qualificatif de « terrorisme » qui a d'emblée été utilisé".
"Il ne faut pas banaliser certains termes: « terrorisme », « pris en otages », etc.", ajoute Sud-Rail.

LIBERATION 20 déc. 2008
Un pas vers la liberté pour Julien Coupat
Tarnac . Le juge de la détention prône la sortie de prison.
GAËL COGNÉ

«Julien Coupat pourrait être libre.» Pourtant, il ne l'est pas. La nouvelle est tombée vendredi soir de la bouche d'Irène Terrel, l'avocate de l'homme que les enquêteurs et le parquet ont présenté comme le leader d'un groupe terroriste. Une information confirmée par le parquet. Me Irène Terrel explique : «Il a été entendu le 12 décembre par le juge d'instruction.» Dans la foulée, l'avocate a pu faire une nouvelle demande de remise en liberté. Et, vendredi, elle a appris que le juge des libertés et de la détention (JLD) s'était prononcé en faveur de sa remise en liberté. Seulement, voilà, pour empêcher l'application de l'ordonnance de mise en liberté du juge, le parquet a utilisé une procédure exceptionnelle : le référé-détention. Dans la plupart des cas, le parquet se contente d'un simple appel de la décision, ce qui suppose que la personne en détention provisoire sorte et se présente quinze jours plus tard devant la chambre d'instruction qui examine l'appel (et peut se prononcer pour une réincarcération). Mais le référé-détention (issu de l'article 38 de la loi Perben de 2002) est suspensif.
Quatre tomes. «C'est inadmissible, s'insurge Irène Terrel. A la veille de Noël, le magistrat de permanence» qui va examiner le référé n'a pas forcément suivi le dossier de «quatre tomes», explique-t-elle. Gérard Coupat, le père de Julien s'«étonne que le parquet adopte cette position un peu exceptionnelle». Irène Terrel ajoute qu' «il faut situer ce qu'on voit dans le contexte un peu plus global des prisons. Le contrôle judiciaire, ça existe». Allusion à la surpopulation des prisons et à leur état déplorable.
De source judiciaire, la chambre de l'instruction statuera mardi sur ce référé. Si elle se prononce contre, Julien pourrait sortir immédiatement. La chambre de l'instruction se prononcera ensuite sur l'appel de la mise en liberté également demandé par le parquet.
Quoi qu'il en soit, le JLD est allé à l'encontre des réquisitions du parquet. Pour Me Terrel la décision du juge «va à l'encontre de la procédure». Gérard Coupat, ajoute : «Pour les gens qui ont monté ce dossier, c'est une déconvenue comme jamais.»
Félicitations. Libération n'a pas pu joindre l'avocat d'Yldune (la compagne de Julien), l'autre personne encore détenue. «Si Julien sort, Yldune sort et la procédure est décrédibilisée», affirme Me Terrel. Déjà, dans le cas de Gabrielle, autre mise en examen, le JLD s'était prononcé en faveur de sa libération. Et, déjà, le parquet avait déposé un référé-détention. Finalement, elle avait été libérée le 2 décembre. Le 11 novembre, Julien, avait été interpellé avec 19 autres personnes. La ministre de l'Intérieur avait aussitôt communiqué, félicitant ses troupes. Elle estimait : «L'opération de ce jour a été rendue possible par le travail de renseignement effectué à ma demande depuis plusieurs mois par la direction centrale du renseignement intérieur [DCRI, ndlr].»
Dix personnes avaient alors été placées en garde à vue dans le cadre d'une procédure antiterroriste (ce qui permet des interrogatoires de 96 heures). Les enquêteurs les soupçonnaient d'être à l'origine du sabotage de quatre lignes SNCF. Au final, c'est neuf personnes qui avaient été mises en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Toutefois, quatre d'entre-elles avaient été mises en liberté sous contrôle judiciaire, le samedi 15 novembre. Une

décision qui contrastait avec les chefs de mise en examen. Les avocats des cinq personnes toujours détenues avaient fait appel du mandat de dépôt et, le 2 décembre, trois détenus avaient été libérés : Benjamin, longuement interviewé dans les colonnes du Libération du 9 décembre, Gabrielle et Manon. Chaque jour, la baudruche semble se dégonfler un peu plus

RUE 89 | 20/12/2008
Coupat reste en prison : zoom sur la détention provisoire
Par Chloé Leprince |

Vendredi soir, le juge des libertés et de la détention avait décidé de remettre en liberté Julien Coupat, mis en examen pour "terrorisme" après les sabotages contre la SNCF. Dans la foulée, le parquet s'est opposé à cette libération par un "référé détention", prévu par la loi Perben II.
Juridiquement, cette décision n'accrédite en fait ni la thèse du "terrorisme" ni celle de l'innocence de Coupat. La justice se prononcera sur le fond de la remise en liberté mardi, alors que le débat se poursuit sur la qualification des faits.Pas mal de juristes se demandent en effet encore pourquoi l'on n'a pas choisi de le mettre en examen simplement pour "dégradation d'un bien d'utilité publique en réunion". Une qualification pour laquelle le maintien en détention provisoire plus d'un mois est nettement plus rare. La remise en liberté en cinq étapes :

1. Le prévenu placé en détention provisoire peut faire une demande de mise en liberté chaque jour auprès du juge des libertés et de la détention (JLD) si le juge d'instruction ne décide pas de sa remise en liberté.
2. Le juge de la liberté examine le dossier en fonction de critères précis listés dans le code de procédure pénale.
3. Si le JLD décide de sa remise en liberté, le parquet peut faire appel et s'opposer cette libération. Il a quatre heures pour faire appel et c'est la chambre de l'instruction qui examine cette remise en liberté dans les jours suivant (mardi pour Julien Coupat).
4. Si le parquet exige que durant ce laps de temps le prévenu reste en prison, il fait un référé détention.
5. C'est le premier président de la cour d'appel qui décide si ce référé est suspensif, c'est-à-dire si la personne doit rester derrière les barreaux.

Cette requête de remise en liberté émanait de Me Irène Terrel, avocate du militant de 34 ans détenu depuis le 11 novembre. Le juge des libertés et de la détention (JLD), magistrat du siège, a donc été sollicité de façon tout à fait orthodoxe par la défense. Sa décision a été un soulagement pour les proches de Coupat et un espoir pour ceux d'Yldune, sa compagne de 25 ans, dont la demande de remise en liberté n'a pas encore été examinée.
Le JLD ne tranche pas sur le fond
Toutefois, ce feu vert ne signifie pas forcément que le dossier est vide: pour décider du maintien, ou non, d'un prévenu en détention provisoire, le JLD ne tranche pas en fonction du fond du dossier. Hélène Franco, magistrate à Bobigny et membre du Syndicat de la magistrature, est un peu effarée des erreurs
d'interprétation de la décision du juge des libertés.
"Ce n'est pas un camouflet mais juste un usage normal de l'indépendance d'un magistrat du siège. Le droit privilégie la liberté à la détention, il n'y a pas d'exception pour le terrorisme jusqu'à preuve du contraire! Si l'on se méprend sur le sens de la décision, cela signifierait que si un JLD laissait quelqu'un
en détention provisoire, ce serait parce que son dossier est très lourd. Ça banalise la détention provisoire, alors que l'article 144 du code de procédure pénale considère non pas des critères de fond mais le risque de non-présentation à l'audience, de trouble à l'ordre public, de pressions sur les victimes, etc."
Le juge des libertés et de la détention a été instauré par la loi Guigou en 2000 comme un frein à la tentation des parquets de multiplier les détentions provisoires. Mais c'est une fonction occupée temporairement par un vice-président de tribunal, pas un statut spécifique, contrairement à juge
d'instruction, juge des enfants ou juge d'application des peines, qui sont nommés par décret.
Hélène Franco, qui appartient à un syndicat classé à gauche, relève que, même si elles sont moins fortes que celles exercées sur les parquets, les pressions existent: le juge des libertés et de la détention peut être "déchargé" (c'est le terme officiel) de ses fonctions de JLD. C'est-à-dire qu'il peut retrouver du
jour au lendemain un rôle de vice-président, affecté par le président du tribunal à toute autre matière,
comme par exemple aux affaires familiales.

Le "turnover" n'est pas négligeable, chez les JLD. Il ne s'agit pas à chaque fois de sanctions déguisées contre de trop grandes largesses. Côté syndical, on précise qu'il s'agit d'une fonction "particulièrement usante" et qu'il peut être difficile de départir le choix du magistrat et celui de sa hiérarchie. Cependant, il n'en reste pas moins qu'il n'existe pas de garanties statutaires et que c'est son supérieur hiérarchique, le président du tribunal, qui a tout pouvoir de décider du sort d'un magistrat.

"JLD" comme "jamais libre à dîner"
Un JLD en région parisienne depuis plus de deux ans confirme le stress inhérent à son travail:"On voit la misère du monde toute la journée. On doit décider en permanence de la liberté d'un homme. Avec toute la question de la privation des libertés... mais aussi celle de l'exposition au risque, avec la menace d'une tempête médiatique si ça se passe mal une fois la personne dehors. Dans le métier, on
dit “JLD” pour “jamais libre à dîner”." Lui n'a jamais été déchargé de ses fonctions parce qu'il aurait fait preuve d'indépendance ("dans une grande juridiction, ce serait beaucoup trop politique, ça se verrait"). Mais il confirme qu'en tant que juge des libertés "on se fait des ennemis":
"Notre métier, c'est d'être le censeur du juge d'instruction car nous intervenons lorsque celui-ci n'a pas décidé de remettre le prévenu en liberté, comme il peut le faire. Quand on motive, on motive contre le juge d'instruction et le parquet, on est donc dans leur collimateur.
En France, il y a une addiction à la détention provisoire. Pourquoi Jérôme Kerviel a-t-il fait plus d'un mois de prison alors que sa remise en liberté, même s'il est condamné par la suite, ne posait aucun risque? Prenez Outreau, c'est aussi la faillite des JLD qui n'ont pas infléchi l'instruction."

Le fait du prince
Il sera intéressant de suivre le parcours du JLD qui a ordonné la remise en liberté de Julien Coupat dans ce dossier particulièrement exposé médiatiquement. D'autant qu'un vent de fronde commence à souffler dans la magistrature à cause des mutations-sanctions. Ainsi, le premier président de la cour d'appel de
Paris, Jean-Claude Magendie, a décidé de réorganiser sa juridiction. Il a toute liberté de nommer qui bon lui semble aux postes clés. Un certain nombre de magistrats seraient mutés, notamment dans des cours d'appel, là où le président d'assises chapeaute un jury populaire. C'est le cas, par exemple, d'Alain Verleene, président d'assises à Paris, dont le travail pédagogique envers les accusés est pourtant régulièrement salué. Sa mutation de force à la onzième Chambre a fait des remous, dans le monde judiciaire: avocats et magistrats se sont fendus il y a quelques jours d'une lettre ouverte pour critiquer une décision décriée comme "le fait du prince".

AFP 22/12/2008
SNCF/sabotage : Levy reste en prison

La demande de remise en liberté d'Yldune Levy, incarcérée depuis la mi-novembre avec son compagnon Julien Coupat dans l'enquête sur des dégradations contre des lignes TGV, a été rejetée vendredi par un juge des libertés et de la détention (JLD), a indiqué une source judiciaire.
Cette demande a été rejetée par le JLD car Yldune Levy n'a pas encore été entendue par le juge d'instruction chargé du dossier, a-t-on expliqué de même source. L'avocat d'Yldune Levy, Me Steeve Montagne, avait annoncé vendredi avoir déposé mardi dernier une demande de remise en liberté de sa cliente.
Un juge des libertés et de la détention s'est en revanche prononcé vendredi pour la remise en liberté de Julien Coupat, qui reste cependant incarcéré en raison d'un appel du parquet.
Le président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, qui contrôle le travail des juges, doit se prononcer mardi sur la validité de la procédure de référé-détention, pris vendredi par le parquet de Paris pour bloquer la remise en liberté de Julien Coupat.

LIBERATION 22 déc. 2008
«L'incrimination préventive de Julien est bâtie sur du vent»
Interview: L'avocate du principal mis en examen de Tarnac, Irène Terrel, estime que la procédure « à visée politique » est « en miettes ».
Recueilli par GAËL COGNÉ

Irène Terrel est l'avocate de Julien Coupat, en détention provisoire depuis le 15 novembre. Le juge de la liberté et de la détention (JLD) a ordonné la libération de l'homme que les enquêteurs présentaient comme le leader d'un groupe terroriste. Une ordonnance bloquée in extremis par le parquet. L'avocate
revient sur l'affaire de Tarnac.

Vendredi, le JLD a ordonné la libération de Julien Coupat. Pourquoi ?
Après la remise en liberté de Gabrielle, Manon et Benjamin [co-inculpés, ndlr], le 2 décembre, j'ai demandé que Julien Coupat soit interrogé rapidement pour pouvoir réclamer sa mise en liberté avec une chance d'être entendue. Le 12 décembre, il a vu le juge d'instruction. J'ai immédiatement déposé une demande de mise en liberté qui a été accueillie favorablement par le juge. C'est tout à fait normal puisque la détention provisoire doit rester exceptionnelle. Or, Julien Coupat avait toutes les garanties de représentation.

Pourtant, il n'est pas libre.
Non, car le parquet a déposé un référé détention. Une procédure exceptionnelle. On est dans l'exception de l'exception. Ce n'est pas acceptable. Il ne faut pas confondre prison préventive et poursuite de l'enquête. Il y a beaucoup trop de personnes

emprisonnées. Le réflexe du parquet et souvent du juge est d'incarcérer. Il faudrait au contraire vider les prisons. En utilisant ce référé
la veille de Noël le parquet bloque la libération. Je trouve cela très mesquin. Tout le monde sait très bien que Julien et Yldune (sa compagne) vont sortir. Je n'accepterai pas qu'il soit maintenu en détention provisoire. J'userai de tous les moyens de droit. On déposera des demandes de mise en liberté, sans jamais se décourager, jusqu'à ce qu'ils sortent.

Vous avez vu Coupat hier, comment est-il ?
Très serein. Il analyse tout ça, lit la presse et se voit un peu dépossédé de sa vie. Je crois qu'il aura envie de dire ce qu'il pense de cette affaire, de se défendre avec ses mots à lui, avec son propre rapport à l'existence, tel qu'il le vit et le conçoit depuis des années, et la prison n'y changera rien. Il n'est
pas satisfait car il a un sentiment d'impuissance. Mais ce n'est pas quelqu'un qui panique, parce qu'il a les outils intellectuels pour affronter la situation. A cet égard, il sait bien qu'il est un prisonnier privilégié.

Quatre personnes ont d'abord été libérées sous contrôle judiciaire, puis trois. Pourquoi ces libérations au compte-gouttes ?
Il y a clairement eu une instrumentalisation judiciaire. Même si cela aurait dû être le cas, il n'était pas imaginable que tout le monde soit libéré dès le 15 novembre. La justice était enfermée dans le discours antiterroriste, prisonnière en quelque sorte de ses propres instruments. Le jour des interpellations, il y a
eu une violation de la présomption d'innocence de la part de la ministre de l'Intérieur, lors d'une conférence de presse, alors que les perquisitions n'étaient même pas finies. Puis, pendant les gardes à vue, la phase théoriquement la plus secrète de l'enquête, on voyait apparaître des éléments dans la presse. Enfin, il y a eu le point presse du parquet à l'issue des gardes à vue. Imaginez, quand le lendemain les interpellés ont été présentés devant le juge. Tout était plié.

Malgré tout, un peu bizarrement, le parquet a demandé que quatre personnes soient placées sous contrôle judiciaire.
Bien sûr, s'il s'agit de terroristes, c'est une forme d'incohérence. Mais cela participait de la construction intellectuelle d'un «noyau dur», avec un chef [Julien Coupat, ndlr]. On plaque son propre

schéma sur des gens qui pourtant ne sont pas du tout dans l'organisation verticale, hiérarchique. Tout cela a été abondamment relayé par les médias en confortant les accusations. Des photos de
Julien Coupat ont été données. Or, la famille n'en a jamais divulguées. Le rapport de la sous-direction antiterroriste (SDAT) a été communiqué sur Internet, alors que les avocats n'avaient pas encore eu copie du dossier. Ce rapport, c'est la thèse de la SDAT, forcément à charge. Encore une violation
évidente de la présomption d'innocence. Il y a des noms, des adresses. Symboliquement, ce qui se passe dans ce dossier est très grave. La justice a été dépossédée de tout et des gens ont été traînés dans la boue.

Depuis le début, vous dénoncez la qualification de terrorisme.
Elle est déjà tombée dans les faits : neufs «terroristes» vont se trouver en liberté. Juridiquement, cela va suivre. Il y avait une procédure à visée politique et c'est un échec. La procédure est en miettes. Les choses se sont dégonflées. Les gens de Tarnac ont réagi, solidaires des interpellés dont on a
ainsi découvert la vraie vie, qui n'avait rien à voir avec le terrorisme. Puis sont venus les politiques. Ils ont mis longtemps avant de se décider. Le terrorisme n'est pas un thème porteur. C'est la société civile qui a été la plus solidaire. Cela ne m'étonne pas. Car si ce type de procédures devient possible, c'est parce que les politiques ne sont pas assez attentifs aux violations, hélas quotidiennes, des droits élémentaires. Enfin, des responsables de la SNCF ont dit qu'il n'y avait aucun danger pour la vie humaine. Les faits reprochés sont une «dégradation en réunion». Cela ne s'appelle pas du terrorisme. De surcroît, rien n'est établi. C'est un nouveau concept : une incrimination «préventive» bâtie sur du vent. Julien Coupat, le soi-disant chef terroriste, a été libéré vendredi par un juge. Les faits parlent d'eux-mêmes, non ?

LIBERATION 23 déc. 2008
Julien Coupat bientôt libre?

Le jeune homme est incarcéré depuis la mi-novembre dans l'enquête sur des dégradations contre des lignes TGV. La cour d'appel de Paris examine aujourd'hui son éventuelle remise en liberté.
Julien Coupat, le principal suspect de l'affaire des sabotages des lignes de TGV est toujours en détention.

L'éventuelle remise en liberté de Julien Coupat, incarcéré depuis la mi-novembre dans l'enquête sur des dégradations contre des lignes TGV, sera examinée aujourd'hui par la cour d'appel de Paris alors que la demande d'élargissement de sa compagne, Yldune Lévy, a été rejetée vendredi. Le président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, qui contrôle le travail des juges, est appelé à se prononcer sur la validité d'un référé-détention, pris vendredi par le parquet de Paris, pour bloquer la remise en liberté de Julien Coupat. Cette remise en liberté venait d'être ordonnée par un juge des libertés et de la détention (JLD) à la suite d'une demande déposée par l'avocate du mis en examen,
Me Irène Terrel, à l'issue d'un interrogatoire devant le juge d'instruction chargé de l'enquête le 12 décembre. S'il estime que la procédure d'urgence mise en oeuvre par le parquet ne se justifiait pas, le président peut ordonner la remise en liberté immédiate de Julien Coupat. Dans le cas contraire, le jeune homme de 34 ans restera en détention. Mais, dans tous les cas, la chambre de l'instruction, en formation collégiale (un président et deux assesseurs) se réunira vendredi pour statuer au fond sur l'appel du parquet contre l'ordonnance de remise en liberté du JLD. Elle pourra alors confirmer la remise en liberté

décidée par le JLD ou donner raison au parquet en se prononçant pour son maintien, voire son retour, en détention. "Il devrait être libre à l'heure où je vous parle", avait expliqué vendredi à
l'AFP son avocate, en dénonçant cette "procédure exceptionnelle qui n'a pas lieu
d'être".
"Tout est bloqué par un référé-détention, ce n'est pas normal. Julien Coupat a des garanties de représentation. Un référé-détention à la veille de Noël, ça va trop loin, c'est lamentable", avait-elle déploré. Julien Coupat a été mis en examen le 15 novembre pour direction d'une entreprise terroriste et

destructions en réunion à visée terroriste. Sa compagne Yldune Levy, toujours en détention A ce jour, des neuf mis en examen dans ce dossier, il reste le seul avec sa compagne, Yldune Levy, à être en détention à la maison d'arrêt de la Santé. L'avocat d'Yldune Levy, poursuivie pour destructions en réunion et association de malfaiteurs à visée terroriste, avait déposé mardi une demande de remise en liberté de sa cliente qui a été rejetée vendredi par un JLD, la jeune femme n'ayant pas encore été interrogée par le juge d'instruction en charge du
dossier, a précisé une source judiciaire. Trois autres personnes, Gabrielle Hallez, Benjamin Rosoux et Manon Glibert, initialement placés en détention provisoire, ont été remis en liberté le 2
décembre par la chambre de l'instruction. Soupçonnés d'appartenir à un groupe qualifié d'anarcho-autonome par les enquêteurs, Julien Coupat et Yldune Levy sont poursuivis pour des dégradations
de caténaires contre des lignes à grande vitesse fin octobre et début novembre. Dans un rapport au procureur de Paris, la sous-direction antiterroriste (SDAT) explique notamment avoir vu le le 7 novembre 2008, le couple qui était placé sous surveillance, à proximité d'une des voies ferrées visées par un acte de sabotage.
Julien Coupat a formellement contesté devant le juge les faits qui lui sont reprochés, a expliqué à l'AFP son avocate en dénonçant à nouveau le recours "à une procédure terroriste dans un simple dossier de dégradations où rien n'est établi".
(Source AFP)

LIBERATION 23 déc. 2008
Julien Coupat est maintenu en détention

Le jeune homme est incarcéré depuis la mi-novembre dans l'enquête sur les sabotages des lignes SNCF.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris s'est prononcée aujourd'hui pour le maintien en détention de Julien Coupat, incarcéré depuis la mi-novembre dans l'enquête sur des dégradations contre des lignes SNCF. La présidente Brigitte Bliecq a maintenu dans son arrêt les effets du référé-détention pris vendredi par le parquet de Paris pour bloquer la remise en liberté de Julien Coupat, estimant que la mise en œuvre de cette procédure d'urgence pouvait se justifier dans ce dossier. Cette remise en liberté avait été ordonnée par un juge des libertés et de la détention (JLD) à la suite d'une demande déposée par l'avocate du mis en examen, Me Irène Terrel, à l'issue d'un interrogatoire devant le juge d'instruction chargé de l'enquête le 12 décembre. Hier, Yldune Levy, également incarcérée dans cette affaire, a vu sa demande de remise en liberté rejetée, au motif qu'elle n'a pas encore été entendue par le
juge d'instruction chargé du dossier.

(Source AFP)

L'HUMANITE 23 décembre 2008
interview de Gérard Coupat « Craignant sa révolte, le pouvoir met la jeunesse en taule »

Tarnac . La demande de libération de Julien Coupat doit être examinée aujourd'hui. Son père, Gérard Coupat, dénonce les raisons politiques de l'incarcération de son fils et de sa compagne.
Aujourd'hui, Julien Coupat et sa compagne Yldune, les deux derniers inculpés de Tarnac encore incarcérés, pourraient être libérés. Le père de Julien, Gérard Coupat, médecin à la retraite, nous donne son analyse de ce qui n'est pour lui qu'une manipulation politico-policière.

Concrètement, que va-t-il se passer aujourd'hui ?

Le juge des libertés s'est prononcé, vendredi, pour la remise en liberté de mon fils. Le parquet a aussitôt fait appel, invoquant un « référé détention » pour le maintenir en prison, ce à quoi Me Irène Terrel, l'avocate de Julien, s'est opposée. La chambre va donc se prononcer sur l'opportunité de ce « référé détention ». Si elle dit qu'il n'a pas lieu d'être, Julien sera libéré tout de suite. En revanche, si elle estime que ce « référé détention » est légitime, Julien ne pourra pas sortir tout de suite mais verra sa demande de remise en liberté examinée vendredi. Si elle lui est refusée, il passera la fin de l'année derrière les barreaux, malgré l'avis du juge des libertés, qui, contrairement au parquet, est un juge parfaitement indépendant du pouvoir politique. Comme c'est le politique qui a monté de toutes pièces cette affaire, peut-être que les blocages vont persister. Mais politiquement, justement, ce serait parfaitement stupide. Garder en prison Julien et Yldune sans aucune preuve alors qu'il va y avoir des mouvements sociaux en janvier, c'est prendre le risque d'en faire des icônes. Si j'étais à la place des ministres de l'Intérieur et de la Justice, je les remettrais tout de suite en liberté. Malheureusement, la clairvoyance ne semble pas être, jusque-là, la principale qualité de ces dernières…

Comment avez-vous réagi lorsque le juge des libertés s'est prononcé pour une remise en liberté de Julien ?
Parler de soulagement serait exagéré parce que, depuis le début, je sais que cette affaire n'est qu'un montage politique. J'ai néanmoins apprécié qu'un magistrat indépendant, en son âme et conscience, dise, au vu du dossier, qu'on ne peut garder mon fils en prison, comme l'ont fait les précédents juges des libertés à l'égard des autres inculpés de Tarnac. Cela ne fait qu'infirmer la thèse de Michèle Alliot-Marie selon laquelle Julien serait un grand chef terroriste, comme si l'on avait affaire aux Brigades rouges ou à la Bande à Baader…

Depuis le début, vous dénoncez une manipulation politique ?
Évidemment. Et pourtant, je suis tout sauf quelqu'un de politisé : à la dernière présidentielle, j'ai voté Bayrou puis Royal. Après avoir vu la ferme attaquée par une centaine de policiers et nous être demandé un instant, sous l'émotion, si notre fils avait viré de bord, on s'est dit : depuis quand une opération antiterroriste se fait sous l'oeil des caméras ? Depuis quand un ministre de l'Intérieur n'attend même pas la fin des perquisitions pour s'exprimer et crier victoire ? On a bafoué là toutes les lois de la République, et je suis encore étonné que des gens comme ça puissent être ministres. Après avoir vu fonctionner un mois durant le ministère de l'Intérieur et celui de la Justice, moi qui me suis toujours pensé comme un républicain, j'en suis arrivé à comprendre ces jeunes qui ne votent plus : ce personnel politique ne mérite pas qu'on vote pour lui ! Sans parler du temps qu'il a fallu à l'opposition - à l'exception de Noël Mamère, de Patrick Braouezec et Nicole Borvo, pour le PCF, ainsi que de quelques socialistes à titre individuel - pour s'exprimer et dénoncer ce qui n'est qu'une magouille.

Vous avez mené votre propre enquête ?
Dans un premier temps, j'ai demandé à l'une de mes relations, haut placée dans les chemins de fer, de voir si des ingénieurs pouvaient enquêter sur la faisabilité de ce qui était reproché aux inculpés de Tarnac. Vu les prises de position du patron de la SNCF, ils m'ont dit que cela n'allait pas être possible. C'est donc grâce à des syndicalistes que j'ai pu rencontrer des techniciens qui m'ont expliqué combien

il est farfelu d'imaginer que Julien et Yldune puissent arriver à arrimer des fers à béton sur une caténaire. C'est une manipulation qui ne peut être faite que par des gens très bien entraînés et en aucun cas à deux personnes. Sans parler des problèmes d'électricité résiduelle dans des câbles où circule du 25 000 volts. D'où l'hypothèse que la police n'a jamais retenue - parce qu'elle contrecarre ses plans : celle, connue depuis le début, des écologistes allemands qui utilisent cette technique depuis vingt ans. Autre hypothèse : tout cela n'est qu'une barbouzerie de plus. Cela ne me surprendrait guère car je ne vois pas d'où peuvent sortir les gilets pare-balles qui ont été retrouvés à la ferme de Tarnac. Une ferme qui, soit dit en passant, doit être la seule de Corrèze où il n'y a jamais eu d'armes à feu ! Heureusement que la personne à qui on a voulu faire signer les scellés a refusé de le faire.

À votre avis, que vise le pouvoir ?
Depuis le 11 septembre 2001, on a affaire au marketing de la peur. C'est un mode de gestion politique. Et si, autour de la jeunesse de banlieue, a été dressé une sorte de « cordon sanitaire », là, à travers les jeunes de Tarnac, le pouvoir vise essentiellement les jeunes politisés issus de la classe moyenne, celle qui est en train de s'en prendre plein la gueule en ce moment. La classe politique sait qu'en janvier et en février, ça va péter. Parce qu'on ne peut pas accepter 150 000 chômeurs en plus et, dans le même temps, des
milliards pour sauver les banques, ni des suppressions de postes dans l'éducation nationale alors que cela fait deux générations que l'école est en panne. Il va donc y avoir des manifestations dans lesquelles on trouve cette jeunesse issue des classes moyennes, qui commence à remuer parce que, ayant fait quelques études, elle sait qu'on est en train de l'envoyer dans le mur, qu'on est en train de mettre en place une société inacceptable pour elle. Comme le pouvoir ne veut surtout pas que cette jeunesse puisse être l'élément déclencheur d'une révolte, il la met en taule.

Vous avez pu voir Julien ce week-end, comment va-t-il ?
Physiquement, il va bien. Mais il est comme un lion en cage. Parce qu'en prison, vous ne pouvez ni vous faire entendre ni vous défendre. D'autant que nous - ses proches, sa famille -, nous ne sommes pas des professionnels de la communication. La preuve ? Là dernière interview que j'ai accordée à la télé : alors que j'étais en train d'expliquer que mon fils, c'était tout sauf un terroriste, les images diffusées étaient celles d'émeutes d'une violence extrême. À votre avis, qu'ont retenu les téléspectateurs : mes explications ou les images ? Mais c'est presque normal : en France, la télé appartient soit à l'État soit à des copains du président de la République. Résultat : dès le premier jour, les jeunes de Tarnac ont été présumés coupables, et présentés comme tel. Toutefois, je n'en veux pas aux magistrats, je sais dans quelles conditions ils travaillent, et sous quelle pression. Car la première responsable de la situation dans laquelle on se trouve, c'est la ministre de l'Intérieur : elle a voulu monter un coup et, voyant qu'elle s'est plantée, depuis, elle sort ses griffes.

Entretien réalisé par Sébastien Homer

LIBERATION 24 déc. 2008
La justice ne fait pas de cadeau à Julien Coupat
Tarnac. Le maintien exceptionnel en détention n'a pas été rejeté mardi.
GAËL COGNÉ

Julien Coupat passera Noël à l'ombre. Mardi, la cour d'appel de Paris a accepté le référé-détention déposé par le parquet. La présidente, Brigitte Bliecq, a estimé que l'utilisation, exceptionnelle, du référé-détention pouvait se justifier. Cet arrêt n'a pas vraiment surpris l'avocate du jeune homme soupçonné d'avoir saboté les caténaires SNCF. «Compte tenu de la proximité avec l'audience
de vendredi, ce n'est pas très étonnant», a indiqué Irène Terrel. La chambre de l'instruction reviendra en effet dès vendredi sur le fond de la demande de mise en liberté. On saura alors si Julien Coupat, mis en examen pour «direction d'une association de malfaiteurs et dégradations en relation avec une entreprise terroriste» (il risque jusqu'à vingt ans de prison), pourra être libéré.
Irène Terrel déplore que ce procédé en deux temps «ne laisse pas beaucoup d'égalité des armes entre la défense et le parquet». «On doit pouvoir faire une enquête sans que les personnes soient en prison. Quand on a les garanties de représentations et pas de casier judiciaire, on devrait être remis en liberté».
Mais, elle ne se déclare «pas du tout pessimiste, Julien Coupat non plus. Il est très serein. Il 'expliquera tranquillement vendredi matin». Le parquet général, qui n'a pas pris de réquisition ce mardi, a indiqué qu'il demanderait vendredi son maintien en détention.

Requête.
Le jeune homme de 34 ans est détenu depuis le 15 novembre pour des faits qu'il conteste. Après la libération de trois coïnculpés (Benjamin, Manon et Gabrielle), le 2 décembre, Me Terrel avait demandé que Julien Coupat soit rapidement entendu par le juge d'instruction Thierry Fragnoli. Le 12 décembre, Julien Coupat a passé plus de deux heures dans son bureau. Juste après, son avocate a déposé une demande de mise en liberté. Une démarche classique. L'interrogatoire réalisé, le risque d'entente secrète entre les mis en examen est écartée. Cette requête a été favorablement accueillie le 19 décembre par le juge de la liberté et de la détention (JLD), mais bloquée par le parquet qui a réagi dans les quatre heures réglementaires, en déposant un référé-détention. Finalement, Coupat est toujours à la prison de la Santé. Un feuilleton juridique qui devrait arriver à terme vendredi.
Quel qu'en soit l'épilogue, la décision du JLD est déjà symbolique pour l'avocate de Coupat. Interrogée sur la qualification de terrorisme dans Libération de lundi, elle estimait que «dans les faits» cette qualification était «déjà tombée».

Frustration.
En examinant vendredi l'appel du parquet concernant la libération de Coupat, les juges (un président et deux assesseurs) auront le choix entre sa remise en liberté ou son maintien en détention. Leur décision ne préjugera en rien de la suite de l'instruction sur les dégradations de caténaires, explique Hélène Franco, ex-secrétaire générale du Syndicat de la magistrature : «La détention doit rester exceptionnelle. Ce n'est pas parce qu'on les remet en liberté qu'il n'y a pas de charges.» Ça, c'est les textes. Dans la pratique, il est rare de voir sortir un mois après sa mise en examen, un supposé chef terroriste.
Après cette nouvelle décision, la frustration des proches était difficile à contenir. Gérard Coupat, le père de Julien interrogé sur RTL, mardi soir, s'est emporté : «Après cinq semaines d'incarcérations, ça suffit cette mascarade !» Pour lui, «le ministère de la Justice, le parquet et la ministre de l'Intérieur
ne veulent pas perdre la face. […] Ils continuent leur acharnement, c'est tout.»

L'HUMANITE 24 Déc. 2008

Pas de grâce pour Tarnac

Justice . Yldune et Julien, les deux derniers inculpés encore incarcérés, sont maintenus derrière les barreaux.
Il y a des signes qui ne trompent pas. Alors que la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris devait se prononcer sur la validité du « référé détention » qu'a opposé le parquet à la demande de remise en liberté de Julien Coupat, la veille, le juge des libertés se sera opposé à la remise en liberté de sa compagne, Yldune Lévy, arrêtée, comme lui, le 11 novembre à Tarnac, en Corrèze, lors de l'opération médiatico-policière contre « la mouvance anarcho-autonome », soupçonnée d'actes de dégradation contre des lignes SNCF. Si, dans cette affaire, cinq personnes ont été mises en détention, seulement le couple restait, hier, derrière les barreaux. « Le prétexte ? Yldune n'a toujours pas été entendue par le juge d'instruction ! s'exclame Michel, son père. Cela fait six semaines que ma fille est en prison et, en six semaines, la justice n'a pas eu le temps de l'entendre. C'est surréaliste ! Il y a vraiment deux visions du droit : celui qui défend les lois d'exception et celui qui défend la présomption d'innocence. Là, la justice se cache derrière la raison d'État qu'a parfaitement résumée le ministre de l'Intérieur allemand pour qui, en matière de lutte contre le terrorisme, c'est toute la population qu'il faut contrôler. »

Entre le tragique et le grotesque

Son conseil, Steeve Montagne compte bien faire appel. « On garde Yldune en prison parce qu'elle ne peut être entendue par un juge d'instruction - il y en a trois dans cette affaire - avant le 9 janvier, nous explique-t-il. En clair, elle paye les incuries d'un système judiciaire qui a préféré entendre ceux qu'il a libéré plutôt que ceux qu'il maintient derrière les barreaux. Qu'importe, donc, si, depuis la libération de trois des inculpés, le bateau de madame la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, prend l'eau de toutes parts. Maintenant qu'ils ont mordu, ils ne veulent plus lâcher, et Yldune risque de passer encore quinze jours derrière les barreaux, à être réveillée toutes les deux heures pour vérifier que "tout va bien"… En tout cas, je n'attendrai pas le 9 janvier pour refaire une demande de libération… » De fait, depuis le début de cette affaire, le grotesque le dispute au tragique. Ce qu'a parfaitement résumé une initiative de soutien aux inculpés de Tarnac qui, la semaine dernière, invitait à la création, à Rouen, du « lieu le plus dangereux de France ». Pour cela, il suffisait d'amener « un livre, un outil, des horaires, un équipement de sport et une mauvaise intention ».

Criminaliser la contestation

Car c'est avec cette panoplie que le pouvoir sarkozyste veut transformer quelques militants en groupe terroriste. Il faut dire qu'en matière de criminalisation de la contestation, le pouvoir sait faire, en témoigne cette note, en juin dernier, du ministère de la Justice invitant les parquets à se dessaisir au profit de « la section antiterroriste du parquet de Paris » pour tout acte pouvant être attribué à la « mouvance anarcho-autonome ». D'autant que le qualificatif « terroriste » est pratique : garde à vue de 144 heures, facilités pour la mise en détention préventive… De quoi transformer le moindre fait relevant du droit commun en atteinte à la sûreté de l'État et le premier présumé innocent venu en forcément coupable. Histoire de faire trembler dans les chaumières ou de calmer les velléités de contestation. Las, au grand dam du locataire de la place Beauvau, malgré les caméras, les experts attitrés et les listes de courses, le dossier est désespérément vide. Que reproche-t-on à la dizaine d'inculpés de Tarnac ? D'être à l'origine de plusieurs actes de sabotage contre le réseau SNCF. En clair, du droit commun. Les preuves ? Quelques fers à béton (normal dans une ferme qu'il faut retaper), de s'être garés, comme cela arrive à des millions de gens en France, à proximité d'une voie de chemin de fer. Mais surtout d'être à l'origine d'un ouvrage anonyme - L'insurrection qui vient - et d'avoir participé à différentes manifestations…

Une décision prévisible

Hier, donc, sans surprise, en fin d'après-midi, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a jugé « conforme » l'appel du parquet et a refusé de remettre en liberté Julien Coupat. « Malheureusement, je m'y attendais, nous a dit hier Michel Lévy. Demander à la cour d'appel si la procédure mise en branle par le procureur est conforme au droit quand on sait que le procureur, il a tout les droits… Mais quand je vois la date à laquelle ma fille va être entendue par la justice, pour moi, ce n'est rien d'autre qu'une prise d'otage. Le système est véritablement malade. On assiste à une attaque sans précédent des libertés individuelles au profit d'une méthode de gouvernement basée sur la peur. Parce que ce qui arrive à Julien et à Yldune, ça pourrait arriver à n'importe qui. » Même son de cloche de la part d'Irène Terrel, l'avocate de Julien : « Cette décision était presque prévisible. La justice devant examiner vendredi sur le fond la demande de remise en liberté de Julien, il n'y avait que peu de chances pour qu'elle donne tort au parquet. Ce qui est scandaleux, en revanche, c'est l'utilisation par le parquet de la procédure de "référé détention", une procédure d'exception pour s'opposer à la décision du juge des libertés qui, la semaine dernière, a estimé, au vu du dossier, qu'il n'y avait aucune raison de maintenir Julien en détention. Il passera donc Noël derrière les barreaux et sera vraisemblablement solidaire des autres détenus, en cette période où il y a bien trop de monde en prison. » Vendredi matin, on saura donc si la raison d'Etat, « c'est des tas de raisons ».

Sébastien Homer

LIBERATION 27 déc.
Pas de répit pour Julien Coupat
Il reste en prison, malgré le manque de preuves et la mobilisation de la gauche.
PATRICIA TOURANCHEAU

Julien Coupat, 34 ans, chef supposé du réseau de saboteurs de TGV, reste emprisonné à la Santé. La chambre de l'instruction de Paris a décidé vendredi de le maintenir en détention, et a ainsi accédé à la requête en urgence du parquet de Paris. Un juge des libertés et de la détention (JLD) avait pourtant ordonné sa remise en liberté le 19 décembre, suivant la demande de son avocate Irène Terrel, déposée après l'interrogatoire de Julien Coupat le 12 décembre par le juge d'instruction antiterroriste. Par sa décision d'élargir le mis en examen numéro un, le JLD infligeait un camouflet au procureur de la République Jean-Claude Marin, qui avait donné une dimension terroriste à ces «dégradations en réunion de caténaires contre des trains à grande vitesse», et à la bande d'anticapitalistes censés les avoir détruites.

«Cellule invisible»
La veille des présentations au juge, le 15 novembre, des neuf gardés à vue des groupes de Tarnac (Corrèze) et de Rouen, en vue des mises en examen, le procureur les avait étrillés lors d'une conférence de presse. Il prédisait jusqu'à «vingt ans de réclusion criminelle» à Julien Coupat, qualifié de «dirigeant d'une structure à vocation terroriste». Le magistrat appelait «cellule invisible» le groupe constitué autour de Julien Coupat en référence au «Comité invisible» ayant signé en 2007 l'essai subversif L'insurrection qui vient (Editions La Fabrique), lequel prône le sabotage : «Saboter avec quelques conséquences la machine sociale implique aujourd'hui de reconquérir et réinventer les moyens d'interrompre ses réseaux. Comment rendre inutilisable une ligne de TGV, un réseau électrique ?»
Le procureur souligne alors que le «scripteur» de ce texte n'est autre que Julien Coupat. Devant les médias, le magistrat enfonce ce fils d'un médecin à la retraite et d'une cadre supérieure de l'industrie pharmaceutique, brillant diplômé d'une grande école de commerce (Essec), et de l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS) qui, à ses yeux, n'est pas seulement un intellectuel radical postsituationniste. Il l'accuse d'être le « leader charismatique et idéologue» d'un groupe clandestin «anarcho-autonome», qui «donne des ordres aux autres lors d'actions violentes contre la police» et «vise à atteindre l'organisation de l'Etat par la lutte armée, pas par la contestation».
La communauté de vie de la ferme du Goutailloux à Tarnac (Corrèze) n'aurait été qu'un «lieu d'endoctrinement»,«une base arrière» des «Invisibles». C'est là que les «cinq du noyau dur», suspectés d'avoir placé les crochets destructeurs sur des caténaires de TGV, ont été interpellés.

Main lourde
Pourtant, le procureur n'a pas de preuve en béton contre ces pseudo-saboteurs, pas d'empreintes digitales ou génétiques, pas de traces téléphoniques, ni de fers à béton identiques chez eux. Il y a certes «les pinces à forge» de Yldune Lévy, 25 ans, la compagne de Julien Coupat, mais cette étudiante en archéologie dit s'en servir pour ses travaux. Il y a aussi «les derniers comptes-rendus de filatures, qui démontrent la participation directe des cinq aux dégradations» d'installations de la SNCF, selon le procureur. La police antiterroriste assure en effet avoir suivi la Mercedes de Julien Coupat et Yldune Lévy durant la soirée du 7 novembre en Seine-et-Marne, les avoir vus dîner à Trilport, «jeter dans une poubelle publique un emballage de lampe frontale et des horaires de TGV de la SNCF», puis filer vers la commune de Dhuisy, et «stopper leur véhicule vingt minutes à l'aplomb de la voie ferrée de la ligne TGV-Est», qui a été neutralisée le lendemain. Les policiers en surveillance ont trouvé ce couple «très méfiant», qui revient sur ses pas«vérifier si des flics fouillent la poubelle» : «Lui, dit l'un d'eux, c'est un pro de la clandestinité.» Il n'empêche que les juges ont eu d'emblée la main lourde à l'égard de cette petite bande

soupçonnée de sabotage de matériel ferroviaire, qui a retardé des TGV et causé la pagaille sur le réseau, mais qui ne risquait pas de faire dérailler les trains ni de porter atteinte à la vie des voyageurs, selon la SNCF.

La qualification de terroristes de ces actes de destructions, qui paraissent plutôt relever du droit commun, a suscité de vives critiques dans les milieux de gauche et d'extrême gauche, et la création de comités de soutien un peu partout en France, mais aussi en Allemagne et en Grèce. La nuit du 3 au 4 décembre, les bureaux de l'Agence France-Presse (AFP) à Athènes ont été la cible d'un petit attentat revendiqué par la «Conspiration des cellules de feu» au nom de la «solidarité avec les camarades français» de Tarnac. Puis le 19 décembre, toujours dans la capitale grecque, le bâtiment de l'Institut français a été visé par un cocktail molotov et tagué : «Liberté pour les combattants emprisonnés par l'Etat français» ; «Etincelle à Athènes, incendie à Paris, c'est l'insurrection qui vient.»
A Paris, les quatre présumés «malfaiteurs terroristes» de Rouen ont été laissés en liberté sitôt mis en examen. Un signe de faiblesse de la procédure. Puis trois mis en examen du «noyau dur» supposé de «l'organisation terroriste» ont été libérés. Il ne reste plus que le couple Julien Coupat et Yldune Lévy en prison.
Me Irène Terrel a stigmatisé hier la décision de la cour d'appel, alors que la «détention provisoire doit rester l'exception» : «Le parquet a instrumentalisé une fois de plus cette procédure, par un référé-détention anormal, et en précipitant l'audiencement entre les fêtes, devant des juges qui ne connaissent pas le dossier». En colère, Gérard Coupat a dénoncé une volonté de «casser et d'humilier» son fils et «d'intimider la jeunesse».

SUD OUEST Samedi 27 Décembre 2008
SABOTAGES SNCF. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris juge nécessaire au bon déroulement de l'enquête son maintien en détention.
Julien Coupat ne s'en sort pas

Les protestations d'innocence de Julien Coupat, l'absence de véritable preuve formelle à son encontre dans le dossier n'ont pas emporté la conviction des magistrats de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Hier, ils ont ordonné le maintien en détention de cet intellectuel de 34 ans, natif de Bordeaux et interpellé le 11 novembre dernier avec plusieurs de ses amis à Tarnac, en Haute Corrèze. En rupture avec la société de consommation, ce fils de médecin avait opté pour une vie communautaire dont une ferme du plateau de Millevaches était l'épicentre.
Le jour même de son placement en garde à vue, Julien Coupat avait été hâtivement présenté par les enquêteurs comme le chef terroriste responsable de plusieurs sabotages de caténaires sur différentes lignes TGV. Depuis, le dossier s'est quelque peu dégonflé. Sept des personnes interpellées ont été élargies. Et l'incrimination initiale d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, passible de 20 ans de prison, pourrait être requalifiée en dégradations volontaires.
Détention contestée
« La justice est instrumentalisée. Cette décision n'est pas conforme aux exigences légales du droit français, en premier lieu desquelles figurent le respect de la présomption d'innocence et son corollaire, la liberté qui doit être la règle et la détention provisoire l'exception », relève Me Irène Terrel, l'avocate de Julien Coupat. La chambre de l'instruction a estimé que l'incarcération de Julien Coupat restait nécessaire pour éviter toute concertation avec les autres mis en examen et assurer la préservation des indices. Deux arguments sérieusement contestés.
Les enquêteurs et le juge d'instruction disposent en effet des auditions des suspects. Quant au risque de dissimulation de preuves, il paraît bien mince. Julien Coupat et ses proches étaient étroitement surveillés depuis des mois, leurs domiciles ont été longuement perquisitionnés et les environs immédiats des points de sabotage des lignes SNCF ont été le théâtre d'investigations approfondies. Aucune trace ADN susceptible de confondre les suspects n'a été relevée.

Une présence troublante
Les juges, même s'ils s'en défendent, ne sont pas insensibles au poids politique et médiatique d'une affaire. Ils ont peut-être eu peur que la libération de Julien Coupat ne symbolise aux yeux de l'opinion la fragilité du dossier alors qu'une remise en liberté ne signifie pas abandon des charges. En ce qui concerne Julien Coupat, elles ne sont pas insignifiantes. Proche des milieux anarchistes, il est soupçonné d'être l'auteur du livre « L'Insurrection qui vient », publié en 2007, dans lequel le sabotage de lignes TGV est évoqué. Les policiers disent aussi détenir des preuves de sa participation à une manifestation marquée par des actes de guérilla urbaine. Ces éléments relatifs à sa personnalité sont embarrassants mais ils ne sont pas déterminants. C'est surtout sa présence dans la nuit du 7 novembre en Seine-et-Marne, sur le ballast d'une ligne TGV où des dégradations seront observées quelques heures plus tard, qui pose problème. Pour l'instant, pas plus l'avocate de Julien Coupat que ses proches n'ont souhaité s'exprimer publiquement sur ce point, le seul véritablement gênant pour sa défense à ce jour.
DOMINIQUE RICHARD

LA COLÈRE D'UN PÈRE.

« La volonté d'humilier »
Gérard Coupat, le père de Julien Coupat, a dénoncé une volonté de « casser, d'humilier » son fils et, à travers lui, d' «

intimider la jeunesse dans son ensemble », estimant qu'on a « affaire depuis le début à une volonté du pouvoir et du ministère de l'Intérieur visant à instrumentaliser la justice à des fins
politiques ». Il en veut pour preuve le fait qu'« alors qu'un juge indépendant avait demandé la libération de Julien, le parquet n'a cessé de faire obstruction, misant sur la loi du plus fort. Ça dure et ça durera » tant que le ministère de l'Intérieur « en aura décidé ainsi », a-t-il ajouté. « Tout cela n'annonce rien de bon et risque de contenir en germe des choses plutôt violentes comme on l'a déjà vu ailleurs », a-t-il estimé.

LE NOUVEL OBSERVATEUR 30 décembre 2008
"Michèle Alliot-Marie cherche à faire un exemple à travers Julien"

Gérard Coupat estime, dans une interview à nouvelobs.com, que le maintien en détention provisoire de son fils, Julien Coupat, soupçonné d'avoir participé aux sabotages des lignes de TGV, procède d'une volonté politique visant à tuer dans l'oeuf toute révolte de la jeunesse contre le "totalitarisme mou qui tente de s'installer en France".
Vendredi, la cour d'appel de Paris a infirmé la demande d'un juge des libertés et de la détention de libération de Julien Coupat, en décidant son maintien en détention, dans le cadre de l'enquête sur les sabotages de plusieurs lignes de TGV commis en novembre.

Avez-vous pu voir votre fils après l'audience ?
Ma femme avait pris un parloir au cas où Julien ne serait pas libéré. Elle l'a vu pendant une demi-heure. Il était effondré après ce qu'il venait de vivre. Effondré d'avoir subi cinq fouilles à nu entre la prison de la Santé et le Palais de justice, en moins de deux heures. Quand il a voulu aller uriner avant l'audience, les policiers ont de nouveau procédé à des vérifications, il a dû enlever ses lacets, et y est allé sous leur étroite surveillance. Ce n'est qu'une fois mis dans cet état d'humiliation que l'audience a commencé. Il y a de quoi se demander si la détention préventive n'a pas pour but unique de casser les personnes. Ensuite, il s'est retrouvé face à trois magistrats en vacation qui ne connaissaient pas bien l'affaire, sachant que le dossier de Julien compte 5 tomes et qu'ils avaient 17 ou 18 affaires à traiter en moins de 8 heures. D'emblée, les magistrats se sont montrés agressifs, l'accusant de mal se tenir et le traitant d'"Essec égaré". Julien les a sentis hostiles. Il sentait que ces magistrats n'avaient pas envie de contrecarrer la volonté du parquet et du ministère de l'Intérieur.

Comment expliquez-vous son maintien en détention ?
A partir du moment où le parquet, qui est le représentant du pouvoir politique, a utilisé une procédure exceptionnelle – le référé rétention infirmant ce que le juge des libertés, indépendant du pouvoir politique, avait décidé, à savoir la remise en liberté immédiate –, on se doutait que personne, surtout

pendant les vacances où les décisions sont prises par des juges vacataires, n'allait aller à l'encontre de l'avis du parquet. Résultat, comme l'avocat de Julien va probablement déposer une nouvelle demande de remise en liberté mi-janvier, il faudra encore 15 jours pour qu'elle soit étudiée, cela signifie que Julien en reprend pour un mois minimum, alors que rien ne justifie sa détention. Depuis le début de cette affaire, on se trouve face à une justice manipulée directement par le ministère de l'Intérieur ou indirectement par le parquet; ce qui revient au même.

Pouvez-vous le voir souvent ? Parvenez-vous à échanger tous les deux ?
On a le droit à une visite de 40 minutes environ trois fois par semaine, sachant qu'on est sous stricte surveillance pendant les entretiens, vu que Julien est considéré comme "un terroriste dangereux". Les conditions de détention sont difficiles. Le père d'Yldune (la compagne de Julien, également gardée en détention, ndlr), raconte qu'elle est réveillée toutes les deux heures, soi-disant pour qu'elle ne se suicide pas. Quand je vois Julien au parloir, je passe mon temps à lui dire qu'il faut qu'il tienne bon, qu'il prenne de la distance. Même s'il a des gros coups de barre, comme vendredi, il reste solide face aux pratiques policières visant à l'humilier.

Vous êtes persuadé de son innocence. Pourquoi ?
Je suis convaincu que Julien n'a rien à voir avec le terrorisme. Il est en désaccord, comme beaucoup de gens, avec une politique qui instaure une surveillance et une répression accrues des individus au nom du "tout sécuritaire", qui est le nouveau credo de notre ministre de l'Intérieur. Les jeunes de Tarnac considèrent que le capitalisme financier et l'hyper consumérisme actuels détruisent la planète et la solidarité entre les hommes et entre les peuples. Mais surtout, ce qu'on leur reproche, c'est d'être des jeunes plutôt instruits, appartenant à la classe moyenne, et ayant décidé de vivre réellement selon leurs idées. Non seulement ils contestent notre mode de vie et notre organisation sociale, mais en plus ils osent mettre les leurs en application : c'est cela qui fait peur à la police. A Tarnac, sur le plateau des Millevaches, ils essaient avec des amis de mettre en pratique une nouvelle façon de vivre fondée sur une vision collective de la société et sur une certaine frugalité. C'est une expérimentation sociale. Et c'est pour cela que leur collectif a choisi le plateau des Millevaches, un milieu âpre, pauvre, froid et symbole de résistance, pour ainsi développer ces liens sociaux tellement enrichissants.

Que pensez-vous des pièces à charge du dossier ?
Dès le premier jour, la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie a clamé qu'elle avait beaucoup de preuves à charge. Et puis, en quelques jours, ces preuves sont devenues un faisceau de présomptions, c'est à dire pas grand chose. Aujourd'hui, son dossier ne tient tellement pas la route qu'elle est obligée d'extirper des bibliothèques un livre aux auteurs anonymes. C'est vraiment n'importe quoi. Entre temps, heureusement, trois jeunes de Tarnac ont été libérés… Il ne reste que Julien et Yldune.
La police a donné aux journalistes un certain nombre d'éléments à charge pour laisser penser qu'elle avait attrapé un gros

poisson. Ces éléments étaient censés prouver qu'il s'agissait de terroristes. Selon cette version, Julien serait un "grand terroriste" parce qu'il n'utilise pas de téléphone portable, parce qu'il est soi-disant caché à Tarnac, parce qu'il a passé clandestinement la frontière entre le Canada et les Etats-Unis… C'est grotesque. Mais ce que le ministère de l'Intérieur ne comprend pas, c'est que tous ces indices ridicules ne sont que des éléments du mode de vie que les jeunes de Tarnac ont choisi. Julien, pour ne prendre que la dernière accusation, ne se déplace qu'en stop, afin de prendre le temps de rencontrer et de comprendre les gens. Quant à se "cacher" à Tarnac, c'est tout le contraire : le collectif est très intégré au village, c'est grâce aux enfants du collectif que l'école se perpétue, ils tiennent l'épicerie, le bar-restaurant, le ciné-club... Je suis allé à Tarnac, et ce que j'ai vu, c'est beaucoup de travail et beaucoup de discussions. La notion de chef n'existe pas, le collectif refusant toute structure hiérarchique. Julien ne peut donc pas être "chef de bande", comme le dit Mme Alliot-Marie.
On est totalement dans la logique du marketing de la peur et de la manipulation policière. L'idée géniale mise en avant par le procureur général, c'est qu'il faut prendre le terrorisme à la base. Il a fait le parallèle avec la Bande à Baader, mettant en avant le fait que cette fois, les "terroristes" avaient été pris avant qu'ils ne soient véritablement des terroristes !

Mais, hélas pour lui, dans le collectif de Julien, ils n'ont pas trouvé l'ombre d'une arme. Et pendant les six mois de filature et en dépit des dizaines de policiers à leurs trousses, ceux-ci n'ont rien trouvé de très répréhensible. Quel gâchis d'argent et d'énergie, dépensés pour rien, ou uniquement pour le cirque médiatico-policier mis en scène par le ministère de l'Intérieur !

L'enquête de police dit tout de même que Julien et Yldune ont été vus près de l'une des lignes de TGV qui a été sabotée, le 7 novembre…
Comme ils étaient suivis depuis six mois, les policiers savaient déjà tout sur eux. Nous étions tous surveillés, les enfants et les parents. Pourquoi alors, s'ils disent savoir que Julien était avec Yldune près de cette voie ferrée, ne sont-ils pas intervenus aussitôt ? Ils disent qu'ils ont perdu leur trace dans le noir pendant 20 minutes avant de les retrouver. Or, il est impossible de saboter une caténaire, à deux, pendant un laps de temps aussi court. Les professionnels sont formels. Et comment se fait-il qu'en retrouvant leur filature, les policiers n'aient pas fouillé leur voiture pour trouver des pièces à conviction ? Bizarre…
De plus, ce que la police nomme des actes terroristes sont en réalité des actes de vandalisme. La seule chose sur laquelle ils fondent la procédure terroriste est le lien qu'ils établissent entre les sabotages sur les lignes TGV et le livre "L'Insurrection qui vient", dont ils affirment sans aucune preuve que Julien est l'auteur principal. Dans ce livre, il est notamment écrit que la révolte peut passer par le blocage des voies de communication. Or, couper les voies de communication, n'est-ce pas ce que font régulièrement les cheminots en grève, les pêcheurs ou les camionneurs ? Cela fait un demi-siècle que les mouvements de contestation emploient cette technique. Et soudain, le ministère de l'Intérieur décide que ces actes seront dorénavant des actes terroristes. On marche sur la tête…
Depuis le début, une autre histoire est connue des policiers mais n'a pas été prise en compte. Dès le 9 novembre, soit deux jours avant l'attaque policière sur Tarnac, les sabotages ont été revendiqués par des écologistes allemands militant contre le transport des déchets nucléaires. Ils écrivaient dans leur communiqué qu'ils avaient mis des fers à béton sur les lignes des TGV allemandes et françaises pour marquer un grand coup. Or, de ce que je sais, pas un policier n'est allé enquêter de ce côté là.

Mais pourquoi alors, selon vous, cet acharnement sur Julien ?
Déjà parce que la ministre de l'Intérieur ne veut pas perdre la face en libérant une personne qu'elle s'est empressée d'accuser à la légère de terroriste. En outre, les idées des jeunes de Tarnac dérangent notre ministre, qui sait qu'il y a un ras-le-bol chez les jeunes de la classe moyenne qui pourrait s'embraser, comme en Grèce. Je pense que Michèle Alliot-Marie cherche à faire un exemple à travers Julien et à tester la capacité des Français à réagir à cette nouvelle agression liberticide. Ce qu'elle fait ainsi savoir c'est : regardez, si vous osez contester, voilà ce qu'il vous arrivera. En prenant pour boucs émissaires des jeunes ayant un casier judiciaire vierge, plutôt instruits, de la classe moyenne, elle réussit bien son coup en distillant la peur à grande échelle et en prenant le rôle de la grande déesse protectrice de tous les malheureux… Espérons que les Français ne se feront pas prendre à cette mise en scène.

Vous êtes ultra présent dans les médias. Dans quel but ?
A l'inverse de la ministre de l'Intérieur, dont les équipes n'ont pas respecté le secret de l'instruction en accusant d'emblée le collectif, nous, les parents des inculpés, nous avions décidé d'attendre la fin des 96 heures de garde à vue avant de parler à la presse. Nous voulions respecter la loi républicaine. Mais après toutes ces déclarations qui faisaient de nos enfants des coupables – car d'emblée le ministère de l'Intérieur a considéré qu'ils étaient coupables –, imaginez le travail qu'on a dû faire pour réparer cette image mensongère, qui, de plus, ne respecte pas la présomption d'innocence ! Imaginez comme c'est difficile de faire en sorte que les gens changent de point de vue quand, dès les premiers jours, Mme Alliot-Marie s'est efforcée de convaincre les Français qu'elle les a sauvés d'actes terroristes, dans un contexte de peur généralisée ! Par notre travail, les journalistes, en allant à Tarnac, se sont rendus compte ensuite par eux-mêmes qu'ils avaient été manipulés, voire bernés.

Vous mêlez, au combat du père qui veut sauver son fils, celui du citoyen qui s'insurge contre les pratiques politiques actuelles… Pourquoi ce deuxième engagement ?
Mon premier objectif, c'est, en tant que père, qu'Yldune et Julien sortent de prison le plus vite possible. Car le but de la

prison préventive, je le répète, dans ce cas, c'est de les casser. Plus courte sera cette période de détention, mieux ce sera pour nos enfants, qui risquent d'en sortir détruits. Nous sommes plutôt pessimistes, car nous voyons bien que Michèle Alliot-Marie et sa police politique mettront le paquet pour s'opposer à leur libération. Il faut savoir que lorsque les magistrats vont ordonner une enquête, c'est cette même police qui va s'en charger. On va donc se retrouver immanquablement confronté au ministère de l'Intérieur, et cela peut durer des années. Je pense qu'ils vont tout faire pour que cela prenne du temps. La justice est instrumentalisée par les policiers, c'en est le parfait exemple. Mais je me battrai tant que Julien ne sera pas blanchi de cette infamie et que les pratiques policières et du ministère de l'Intérieur ne seront pas remises en question.
Mon deuxième but, c'est de montrer à tous ce que je viens de découvrir : que ces lois, qui sont des lois d'exception faites pour Al-Qaida et consorts, sont utilisées pour des personnes qui ne font que contester une politique, un mode de société. J'ai découvert la scandaleuse complicité entre la justice et le ministère de l'Intérieur, une complicité plus proche d'une république bananière que d'une démocratie en bonne et due forme. Ce que je veux dire c'est, d'une part, qu'il doit y avoir respect de la constitution française, donc présomption d'innocence et non présomption de culpabilité, et, d'autre part, qu'il doit y avoir respect des droits de l'Homme, donc que la prison doit demeurer un fait extrêmement exceptionnel.
Moi qui n'avais pas de forte démarche politique dans ma vie, qui votait tantôt à droite, tantôt à gauche, en fonction des personnalités politiques, qui avais été myope, un peu lâche, je sais désormais ce que je vais faire du reste de ma vie. Je vais m'engager contre ces lois liberticides : ce sont nous, les hommes et les femmes de 40 à 60 ans, qui avons laissé les gens au pouvoir mettre en place ces lois scélérates ; c'est à nous, avec l'aide des jeunes, de les faire sauter car elles sont contraires à l'esprit de la démocratie française.
Et puis, je vais mettre toute mon énergie pour que Tarnac continue à vivre, car c'est pour moi un symbole merveilleux de résistance au totalitarisme mou qui tente de s'installer en France. Merci au peuple de Tarnac de nous avoir réveillés.

Interview de Gérard Coupat par Sarah Halifa-Legrand
(Mardi 30 décembre 2008)

LE MONDE 6 janvier 2009
SNCF: Yldune Levy reste en prison

La cour d'appel de Paris a refusé, mardi 6 janvier, la remise en liberté d'Yldune Lévy, compagne de Julien Coupat, mise en examen dans l'enquête sur les sabotages présumés de lignes ferroviaires à grande vitesse, a annoncé son avocat, Me Steeve Montagne.
La chambre de l'instruction de la cour d'appel a suivi les réquisitions du parquet général qui demandait qu'une décision d'un juge des libertés et de la détention (JLD) s'opposant à la remise en liberté de la jeune femme soit confirmée. Le JLD avait justifié sa décision par le fait qu'Yldune Lévy n'avait pas encore été interrogée par le juge d'instruction chargé de l'enquête, Thierry Fragnoli. Sa première audition par le magistrat depuis sa mise en examen est prévue jeudi après-midi, selon Me Montagne.
Mise en examen le 15 novembre pour destructions en réunion et association de malfaiteurs à visée terroriste, Yldune Lévy est la dernière des neuf personnes dite du "groupe de Tarnac" à être incarcérée avec Julien Coupat, présenté comme le chef de cette "cellule invisible" anarcho-autonome.
L'avocat a fait part de son "incompréhension" face à cette décision alors qu'une autre personne mise en examen dans ce dossier pour le même chef, Gabrielle Hallez, a été remise en liberté le 2 décembre. "J'ai le sentiment qu'on nous fait durer pour maintenir la crédibilité de l'opération de propagande politique selon laquelle on aurait affaire à des terroristes. C'est un non-sens total", a pour sa part dénoncé le père d'Yldune, Michel Lévy.

LEMONDE avec AFP | 14.01.09
Sabotages à la SNCF : le juge ordonne la libération d'Yldune Lévy

Le juge d'instruction chargé de l'enquête sur les dégradations contre des lignes ferroviaires à grande
Thierry Fragnoli, le magistrat qui a mis en examen la jeune femme le 15 novembre pour "destructions en réunion et association de malfaiteurs à visée terroriste", a "signé aujourd'hui une ordonnance de remise en liberté sous contrôle judiciaire" d'Yldune Lévy, a affirmé son avocat, Me Steeve Montagne. "Je suis particulièrement heureux de cette décision, le juge a considéré que la libération d'Yldune ne pouvait pas nuire à la nécessaire recherche de la vérité dans le dossier", a-t-il souligné.
La compagne de Julien Coupat, chef présumé d'un groupe dit "anarcho-autonome", n'a cependant pas été remise en liberté en raison d'un appel en urgence interjeté par le parquet, selon une source judiciaire. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris devra donc statuer sur ce référé-détention avant de décider ultérieurement si Yldune Lévy, âgée de 25 ans, doit être remise en liberté. Les dates d'audiences de cette procédure ne sont pas encore connues.

LE MONDE | 17.01.09
Tarnac : Yildune Lévy est remise en liberté

L'une sort, l'autre pas. En début de soirée, vendredi 16 janvier, Yildune Lévy, 25 ans, un carton sous le bras, a quitté la prison de Fleury-Mérogis (Essonne) où elle était incarcérée depuis le 15 novembre 2008. Contre l'avis du parquet, la cour d'appel de Paris a ordonné sa remise en liberté, sous contrôle judiciaire, suivant les recommandations du juge d'instruction, Thierry Fragnoli. Ce dernier avait estimé, dans son ordonnance, que le maintien en détention provisoire de la jeune femme n'était pas nécessaire à la poursuite de son enquête. Le même jour, la demande de Julien Coupat, 34 ans, a été rejetée par le

juge de la détention et des libertés (JLD). Il est pourtant mis en examen pour les mêmes motifs que sa compagne : destruction en réunion et association de malfaiteurs à visée terroriste.

CHRONOLOGIE

11 NOVEMBRE 2008.
Interpellations de neuf personnes à Tarnac (Corrèze) et Paris.
15 NOVEMBRE.
Les neuf sont mis en examen pour association de malfaiteurs à visée terroriste. Quatre sont remis en liberté sous contrôle judiciaire.
2 DÉCEMBRE.
Remise en liberté de Gabrielle Hallez, Benjamin Rosoux, Manon Gilbert.
16 JANVIER 2009.
Remise en liberté de Yildune Lévy.

Des neuf personnes soupçonnées d'avoir saboté des lignes SNCF à grande vitesse et mises en examen, M. Coupat est le seul à demeurer en prison. Le 11 novembre, jour de leur interpellations, la ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, s'était félicitée d'une "opération réussie" impliquant le "milieu de l'ultra-gauche".
Depuis, le dossier est apparu de plus en plus confus. Les uns après les autres, les interpellés ont été remis en liberté, avec les mêmes contraintes : interdiction de se rencontrer et de s'éloigner de leur lieu de résidence. Pour cinq d'entre eux, considérés comme le "noyau dur", les services du procureur de la République se sont systématiquement opposés à leur remise en liberté, utilisant la procédure assez rare, du "référé-détention " suspensif. Le 19 décembre, le JLD avait décidé de libérer M. Coupat avant que le parquet ne gagne la partie. Le 16 janvier, un autre JLD s'y est, cette fois, opposé d'entrée.
"Aucun élément nouveau, ou aggravant, n'est pourtant intervenu", proteste son avocate, Irène Terrel, qui a fourni les mêmes garanties de représentation : la preuve d'un domicile et une offre d'emploi d'assistant de production dans la maison d'édition de l'écrivain-réalisateur Armand Gatti, La Parole

errante, à Montreuil (Seine-Saint-Denis). "Julien Coupat a été diabolisé, il en subit les conséquences aujourd'hui", estime l'avocate qui a fait appel. Réponse dans 20 jours. Vendredi, l'avocat de Yildune Lévy, Steeve Montagne, a salué "la décision d'un magistrat qui a fait preuve d'indépendance et de courage face au parquet". La situation de sa cliente dépend encore de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris qui examinera sur le fond, le 23 janvier, l'appel du parquet pour son maintien en détention.
Dans ce contexte, le "comité de soutien aux inculpés du 11 novembre" a décidé d'organiser, à partir du 17 janvier, une semaine de manifestations, concerts et débats. Lundi 19 janvier, un séminaire sur l'antiterrorisme est prévu à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, à Paris. "Nous voulons que le questionnement sur ce qui n'est jamais questionné ait pleinement lieu, c'est à dire durablement et selon les termes qui lui conviennent", écrit le comité dans un texte transmis au Monde. Estimant que "l'antiterrorisme est une méthode de gouvernement et doit être compris ainsi", les auteurs jugent que "le flou caractéristique des lois antiterroristes n'est pas le fruit d'une négligence. C'est leur façon propre d'être opérationnelles". "La guerre au terrorisme, écrit ce comité, apparaît aujourd'hui comme l'horizon commun de toutes les démocraties occidentales (...) ". Pour le comité, "l'évidence factice d'un ennemi absolu suffit à justifier les moyens au point de les rendre inquestionnables. L'affaire de Tarnac a été l'une des rares occasions où ce type d'intervention a fait l'objet d'un questionnement public ".

Isabelle Mandraud

LE MONDE 17.01.09
L'appel de soutien aux inculpés de Tarnac

"L'antiterrorisme est une méthode de gouvernement, et doit être compris comme tel. Le flou caractéristique des lois antiterroristes n'est pas le fruit d'une négligence. C'est leur façon propre d'être opérationnelles. La loi, avec ses distinctions tranchées et tranchantes, est partiellement quelque chose de dépassé du point de vue pragmatique des techniques de pouvoir. Elle n'a pas la souplesse de ces outils qui gèrent la crise permanente, la ramenant toujours à un ensemble de variables interdépendantes qu'il s'agit de corriger. Elle n'a pas non plus la rapidité et l'efficacité d'une campagne de guerre-éclair.
Pour que la loi puisse devenir un outil ou une arme de ce type, il faut qu'elle offre elle-même la souplesse de la norme. La loi, classiquement, produit des distinctions nettes. Elle détermine l'illicite et le licite. La norme opère sur des continuités. Le dispositif antiterroriste appartient au monde historique de la norme, non de la loi. Dans le monde polarisé par l'antiterrorisme, il n'y a pas d'un côté des non-terroristes et de l'autre des terroristes. Il y a d'une part une normalisation continue de la population, conçue comme un vaste champ de probabilités ou de risques à maîtriser globalement; et d'autre part, ponctuellement, des formes d'existence qui apparaissent comme des trous dans la trame continue de la population. Celles-là sont désignées comme terroristes et vouées à l'anéantissement.
La guerre au terrorisme apparaît aujourd'hui comme l'horizon commun de toutes les démocraties occidentales. C'est pour cela qu'en dénoncer les "glissements" ou les "dérapages" n'est jamais suffisant - c'est une position qui demeure en dessous de la situation.
Cet horizon et la realpolitik particulière qui l'accompagne sont généralement non questionnés. Parce que tout le monde semble s'accorder en principe sur le risque qu'il s'agirait d'endiguer - et que cette évidence factice d'un ennemi absolu suffit à "justifier les moyens" au point de les rendre inquestionnables. L'affaire de Tarnac a été l'une des rares occasions où ce type d'intervention a fait l'objet d'un questionnement public. Il faut bien sûr qu'Yldune et Julien soient libérés; que les chefs

d'inculpations soient levés. Il faut bien sûr également qu'Isa, Juan et Damien - qui sont emprisonnés sous le coup des mêmes accusations de "terrorisme" - soient libérés. Mais il importe aussi que ce questionnement sur ce qui n'est jamais questionné ait pleinement lieu, c'est-à-dire durablement, et selon les termes qui lui conviennent. Il ne faut pas que se referme la brèche qui s'est timidement ouverte dans l'évidence de cette "guerre au terrorisme" dont un président américain nous a prévenus qu'elle serait sans fin."

Comité de soutien aux inculpés du 11 novembre.

LE MONDE | 20.01.09
Point de vue
Tarnac ou les fantasmes du pouvoir, par Gabrielle Hallez

J'ai été mise en examen et mise sous contrôle judiciaire suite aux arrestations du 11 novembre 2008. Sur les neuf personnes inculpées, Julien [Coupat] reste encore incarcéré. L'appel pour sa libération aura lieu dans les jours à venir. A nouveau l'attente. Le lent dégonflement de l'affaire continue, et une nouvelle étape a été franchie, vendredi 16 janvier, avec la sortie d'Yildune [Lévy]. Il en faudra d'autres.

Cette triste affaire aura au moins rappelé l'obsession du pouvoir : écraser tout ce qui s'organise et vit hors de ses normes.
Je ne voudrais pas qu'on puisse prendre cette histoire comme un événement isolé. Ce qui nous est arrivé est arrivé à d'autres, et peut arriver encore.
6h40 : braquée dans mon lit. Cagoulés, des hommes de la sous-direction de la lutte antiterroriste (SDAT) cherchent désespérément des armes en hurlant. Menottée sur une chaise, j'attends la fin des perquisitions, ballet absurde, pendant des heures, d'objets ordinaires mis sous scellés. Sachez-le, si cela vous arrive, ils embarquent tout le matériel informatique, vos brosses à dents pour les traces ADN, vos draps pour savoir avec qui vous dormez.
Après plus de huit heures de perquisition, ils me chargent dans une voiture. Direction : Paris-Levallois-Perret. Les journalistes cernent le village. Personne ne pourra manquer d'admirer le spectacle de la police en action, et les moyens imposants du ministère de l'intérieur quand il s'agit de sécuriser le territoire. Quand cinq flics arrêtent un type, ça peut sembler arbitraire, quand ils sont 150 et avec des cagoules, ça a l'air sérieux, c'est l'état d'urgence. La présence des journalistes fait partie de la même logique. Ce qui s'est passé là, comme les arrestations à Villiers-le-Bel, ce n'est pas un dérapage, c'est une méthode.
Levallois-Perret, locaux de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) et de la SDAT. Des préfabriqués sur trois étages, superposition de cellules spéciales, caméras panoptiques braquées en permanence sur toi. Quatre-vingt-seize heures de garde à vue. Mais le temps n'est vite plus un repère. Ni heure ni lumière du jour. Je ne sais pas combien de personnes ont été arrêtées. Je sais seulement, après notre arrivée, les motifs de mon arrestation.
Les interrogatoires s'enchaînent. Une fois huit heures sans pause, va-et-vient de nouveaux officiers qui se relaient.
Mauvaises blagues, pressions, menaces : "Ta mère est la dixième personne mise en garde à vue dans le cadre de l'opération Taïga, on va la mettre en détention", "Tu ne reverras plus ta fille". Leur bassesse n'est pas une surprise. Ils me questionnaient sur tout : "Comment vivez-vous?", "Comment êtes-vous organisés pour manger?", "Est-ce que tu écris?", "Qu'est-ce que tu lis?" Ils voulaient des aveux pour donner corps à leur fantasme de cellule terroriste imaginaire.
Un des officiers de la police judiciaire (PJ) m'a annoncé, lors de la perquisition : "Nous sommes ennemis." Ennemis peut-être, mais nous ne sommes pas leur reflet. Il n'y a jamais eu de cellule invisible, et nous n'avons que faire de "chefs" et de "bras droits". La police croit toujours que ce qu'elle traque est organisé à son image, comme en d'autres temps, où elle brandissait le spectre du syndicat du crime.
Un gendarme me lit un communiqué allemand, diffusé le 10 novembre en Allemagne, qui revendique les sabotages dans le cadre d'une action antinucléaire. Sabotages dont ils veulent nous accuser. Le communiqué apparaîtra dans le rapport de la SDAT transmis à la presse dès la première semaine, puis sera quasiment oublié.
Au bout de trois jours, un avocat peut venir assister le prévenu retenu sous le coup d'une procédure antiterroriste. Trois jours pendant lesquels tu n'es au courant de rien d'autre que de ce que la police veut bien te dire, c'est-à-dire rien ou des mensonges. Alors oui, ce fut vraiment un soulagement quand on m'a annoncé que je pouvais voir mon avocate. Enfin des nouvelles de ma fille et de l'ampleur médiatique de l'affaire. Nouvelles aussi du village et du comité de soutien créé dans les premiers jours qui ont suivi l'arrestation.

Puis ce fut le dépôt (lieu de détention avant de comparaître devant le juge). Là s'entassent des centaines d'hommes et de femmes dans la crasse et l'attente. Une pensée pour Kafka dans le dédale de la souricière, infinité de couloirs gris et humides dont les portes s'ouvrent sur les rutilantes salles d'audience. Je suis amenée jusqu'aux galeries toutes neuves de la section antiterroriste pour comparaître devant le juge d'instruction. Puis la prison.
Fleury-Mérogis – la plus grande d'Europe. Tous les charognards gardent cette prison, pigeons, corneilles, mouettes et de nombreux rats. Nous y sommes arrivées, Manon (Gilbert), Yildune et moi en tant que détenues particulièrement surveillées (DPS), ce qui implique des mesures de surveillance plus soutenues, comme, d'être chaque nuit réveillées toutes les deux heures, lumières allumées et sommées de faire signe. Fouilles intensives et répétées. Ce statut, seules les prisonnières politiques basques l'ont à Fleury, et Isa l'avait eu aussi, en détention depuis bientôt un an sous le coup d'une procédure antiterroriste [cette personne est soupçonnée d'avoir posé un explosif sous une dépanneuse de la Préfecture de police de Paris, en mai 2007]. Les fouilles au corps, le mitard, les petites humiliations, le froid et la nourriture dégueulasse : le quotidien de la prison est fait pour écraser.
Par un concours de circonstances favorables, Manon et moi sommes sorties assez rapidement. Circonstances favorables, c'est-à-dire : nous sommes blanches, issues de la classe moyenne, ayant eu l'opportunité de faire des études; grâce aussi à la

multiplication des comités de soutien. Et puis, il y avait l'actualité, marquée par des événements révélateurs du climat politique actuel qui ne sont pas passés inaperçus (par exemple cette descente policière musclée dans un collège).
Je dis "rapidement", par rapport aux détentions préventives qui durent, pour la plupart, des mois et des années. Qui durent, notamment, pour ceux pour qui ne jouent jamais ces "circonstances favorables". La plupart immigrés, voués au mépris de la police et des magistrats.
Mais ce qui est encore séparé au-dehors arrive à se reconnaître entre les murs de la prison. Des solidarités se nouent dans l'évidence d'une hostilité commune. La radicalisation de la situation amène de plus en plus de gens à subir la répression et la détention. Des rafles dans les banlieues aux peines de plus en plus nombreuses pour des grévistes ou des manifestants lors de mouvements sociaux.
Finalement, la prison est peut-être en passe de devenir un des rares lieux où s'opère la jonction tant redoutée par M. Sarkozy : "S'il y avait une connexion entre les étudiants et les banlieues, tout serait possible. Y compris une explosion généralisée et une fin de quinquennat épouvantable", avait-il dit en 2006.

Gabrielle Hallez, mise en examen dans l'affaire de Tarnac

MEDIAPART 22 janvier 2009
Tarnac: le témoin à charge contre Coupat serait un mythomane

L'information est à l'évidence embarrassante pour la justice et la police antiterroristes. Alors que de plus en plus de voix s'élèvent pour souligner les points faibles de l'enquête visant «le groupe de Tarnac», ces jeunes gens soupçonnés d'avoir commis des actes de sabotage visant des TGV, Mediapart est en mesure de révéler que l'homme qui a témoigné à charge, sous couvert d'anonymat, serait en fait un... mythomane.
Cet homme, que Mediapart a rencontré chez lui mais dont nous ne révélerons pas l'identité, pour des raisons déontologiques et légales (lire notre «Boîte noire» ci-dessous), a formellement contesté être le fameux témoin sous X qui risque désormais de nourrir une controverse. «Non, non, je ne suis pas celui qui a fait de la délation. Ce que vous me dites là me fout des frissons», a assuré cette personne samedi 17 janvier, avant de mettre rapidement un terme à la conversation.
Pourtant, plusieurs sources policières et judiciaires confirment qu'il s'agit bien du témoin sous X mis en avant, fin 2008, dans un rapport de synthèse de la police anti-terroriste selon lequel Julien Coupat, principal mis en examen dans cette affaire, «avait évoqué la possibilité d'avoir à tuer», d'après cet informateur.

Petit retour en arrière. Le 11 novembre dernier, des dizaines de policiers mènent, dans le cadre d'une enquête préliminaire antiterroriste, une action spectaculaire dans la mouvance dite «anarcho-autonome», et plus particulièrement dans le petit village de Tarnac, en Corrèze. Leur cible: un groupe de jeunes gens, fédérés autour de Julien Coupat, et suspectés d'avoir posé des fers à béton sur des caténaires afin de paralyser le trafic des TGV. De très grande ampleur, l'opération est immédiatement – et fortement – médiatisée.
L'information parvient donc naturellement aux oreilles d'un homme qui, de par ses activités, a été à plusieurs reprises en contact avec Julien Coupat ces dernières années. Spontanément, alors qu'une dizaine de personnes ont été placées en garde à vue à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), cet homme décide de se présenter dans les locaux d'une brigade de gendarmerie du centre de la France, proche de l'endroit où il réside.

Un vrai témoin-miracle
Devant les gendarmes, le mystérieux informateur dit avoir d'importantes révélations à faire sur Julien Coupat et ses proches, mais exige de témoigner anonymement. Les gendarmes, après en avoir référé au parquet antiterroriste, acceptent et lui proposent le témoignage « sous X », institué en 2002 par la loi Perben.
Selon l'article 706-58 du code de procédure pénale, «en cas de procédure portant sur un crime ou sur un délit puni d'au moins trois ans d'emprisonnement, lorsque l'audition d'une personne visée à l'article 706-57 est susceptible de mettre gravement en danger la vie ou l'intégrité physique de cette personne, des membres de sa famille ou de ses proches, le juge des libertés et de la détention, saisi par requête motivée du procureur de la République ou du juge d'instruction, peut, par décision motivée, autoriser que les déclarations de cette personne soient recueillies sans que son identité apparaisse dans le dossier de la procédure (...) L'identité et l'adresse de la personne sont inscrites dans un autre procès-verbal signé par l'intéressé, qui est versé dans un dossier distinct du dossier de la procédure (...)».
Alors que la garde à vue des suspects est toujours en cours (elle va s'étendre sur quatre jours, du 11 au 15 novembre, conformément à la législation antiterroriste), le procès-verbal du témoin sous X est transmis aux policiers de la sous-direction antiterroriste (SDAT), en charge de l'enquête.
Ces derniers vont prendre très au sérieux les «révélations» de ce témoin-miracle, comme l'atteste la conclusion de leur rapport de synthèse, rédigé le 15 novembre 2008, et sur la base duquel le parquet de Paris allait ouvrir une information judiciaire pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste».

«Coupat avait évoqué la possibilité d'avoir à tuer»
Une décision qui entraîna la désignation d'un juge d'instruction (Thierry Fragnoli en l'occurrence) puis la mise en examen et le placement en détention provisoire de neuf personnes, suspectées d'être membres d'une «cellule invisible» ayant pour projet la lutte armée.
Voici comment se concluait ce fameux rapport, que Mediapart a publié en exclusivité le 22 novembre 2008: «L'ensemble des investigations menées depuis le 16 avril 2007 sur le nommé Julien Coupat ont donc permis de mettre au jour les agissements d'un groupe d'activistes reliés à la mouvance anarcho- autonome et désirant se livrer par différentes formes

d'actions violentes à la déstabilisation de l'Etat. Ces conclusions sont largement confirmées par les déclarations formées par un témoin désigné sous le numéro (...) qui, entendu sous X... durant le temps de la garde à vue, confirmait l'existence d'un groupe formé à partir de 2002 autour d'un leader charismatique, le nommé Julien Coupat avec pour principale implantation la ferme "Le Goutaillou" et ayant pris la dénomination de "Comité invisible, sous-section du parti imaginaire". Ce groupe se présentant comme "le plus apte à détruire le monde et à en reconstruire un neuf" étant le rédacteur final d'un pamphlet principalement rédigé par Julien Coupat et intitulé L'Insurrection qui vient.»
Les policiers ajoutaient: «Le témoin attestait de la proximité du nommé Julien Coupat avec le mouvement "black block" et de sa participation à de nombreuses manifestations violentes menées en marge de grandes rencontres politiques mais précisait également qu'à plusieurs reprises lors de réunions, Julien Coupat avait évoqué la possibilité d'avoir à tuer, précisant que la "vie humaine à une valeur inférieure au pouvoir politique" et que l'objectif final du groupe était le renversement de l'Etat.»
Las, quelques jours plus tard, alors que «les neuf de Tarnac» sont dispersés dans différentes maisons d'arrêt, des rumeurs alarmantes remontent au ministère de l'intérieur et place Vendôme. Le témoin sous X serait tout sauf digne de foi.

«Dénonciation d'infractions imaginaires»

De fait, l'homme est réputé pour sa mythomanie. Il a d'ailleurs été condamné récemment par un tribunal de province pour «dénonciation d'infractions imaginaires», selon son avocat. Il s'était dit persécuté et avait échafaudé différents scenarii assez sophistiqués pour faire croire que l'on en voulait à sa vie. Son stratagème avait toutefois fini par être éventé, et l'homme confondu.
Sollicité par Mediapart, le parquet de Paris affirme que le témoin sous X – dont il n'est pas non plus pour l'instant démontré qu'il a menti concernant Coupat – est rapidement apparu peu crédible, et qu'il a été tenu compte de ses «antécédents». De fait, dans ses réquisitions devant la cour d'appel, lors de l'examen des différentes demandes de remises en liberté formées par les mis en examen, le ministère public a pris bien soin de ne pas évoquer les déclarations du témoin anonyme, qui ne sont mentionnées à aucun moment. Le juge Fragnoli lui-même ne s'est pas appuyé dessus lors de ses différents interrogatoires.
Le parquet observe par ailleurs que ce témoignage est marginal dans le dossier, la preuve en étant qu'il a été recueilli alors que les gardes à vue étaient déjà entamées et donc, du point de vue policier, que la première phase de l'enquête était bouclée.
Même son de cloche du côté des policiers, où l'on insiste sur le fait que l'informateur controversé a surtout apporté des «éléments de contexte», n'ayant par exemple été témoin direct d'aucun acte de sabotage, et qu'il leur a été amené par les gendarmes. Sollicités par Mediapart, ces derniers, visiblement peu désireux de «porter le chapeau», soulignent qu'ils se sont contentés de prendre une déposition puis de la transmettre à la SDAT...

Toutefois, de source judiciaire, on concède que les policiers ont repris imprudemment à leur compte ces «révélations» dans la conclusion de leur rapport de synthèse. En effet, telles qu'elles y sont reproduites, les déclarations de l'informateur anonyme constituent à l'évidence un témoignage très à charge, prêtant notamment à Julien Coupat des intentions meurtrières. Leur mise en exergue était censée illustrer la «dérive brigadiste» dans laquelle le groupe de Tarnac se serait engagé, justifiant ainsi un peu plus l'application à son encontre de la procédure antiterroriste aujourd'hui tant contestée.

LEMONDE | 23.01.09
Tarnac : la libération d'Yldune Lévy confirmée en appel

La cour d'appel de Paris a confirmé, vendredi 23 janvier, la remise en liberté d'Yldune Lévy, mise en examen dans l'enquête sur les dégradations de lignes ferroviaires à grande vitesse en novembre 2008. "Il y a un postulat de dangerosité sur Yldune qui est une pure construction du ministère public, c'est cette construction qui a volé en éclats cet après-midi", a déclaré son avocat, Me Steeve Montagne, en annonçant la nouvelle.
Le juge d'instruction Thierry Fragnoli a déjà ordonné sa remise en liberté, mais le parquet s'y était opposé par le biais d'une procédure d'urgence. La cour d'appel avait alors rejeté ce caractère d'urgence, ce qui avait entraîné sa remise en liberté le 16 janvier après deux mois de prison. La chambre de l'instruction de la cour d'appel, qui a examiné vendredi l'appel du parquet sur le fond, a finalement confirmé cette remise en liberté.

UN SEUL DES NEUF SUSPECTS RESTE EN PRISON

La jeune femme de 25 ans reste mise en examen pour "destructions en réunion et association de malfaiteurs", le tout "en relation avec une entreprise terroriste". Elle a obligation de résider à Paris, de se présenter une fois par semaine à la police et a interdiction de rencontrer les autres protagonistes de l'affaire. Sur les neuf personnes mises en examen dans ce dossier, Julien Coupat, le compagnon d'Yldune Lévy soupçonné d'être le chef d'un groupe anarcho-autonome et des saboteurs, est le seul à rester en détention. Sa nouvelle demande de remise en liberté sera examinée par la cour d'appel le 30 janvier.
Ce dossier fait l'objet d'un débat entre les proches des accusés, appuyés par des organisations de gauche – qui estiment qu'il a été construit par le pouvoir avec un but politique – et les services de l'antiterrorisme qui disent avoir démantelé un groupuscule violent de "l'ultra-gauche". Le débat a gagné le monde judiciaire. Le Syndicat de la magistrature a dénoncé, jeudi, une "instrumentalisation" de la justice, une démarche exceptionnelle critiquée par le juge d'instruction du dossier, Thierry Fragnoli.

LE MONDE | 23.01.09
Plusieurs questions restent sans réponse autour de l'affaire Tarnac

L'enquête sur l'affaire Tarnac devient de plus en plus confuse. Deux mois et demi après l'interpellation de neuf personnes soupçonnées d'avoir saboté des lignes SNCF, et leur mise en examen pour association de malfaiteurs à visée terroriste, le dossier comporte de nombreuses zones d'ombre.
Certes, les investigations, sous la conduite du juge d'instruction Thierry Fragnoli, se poursuivent, mais plusieurs éléments troublants restent aujourd'hui toujours sans réponse. Les avocats de la défense en profitent pour dénoncer un dossier "vide". Huit des neuf personnes arrêtées ont été remises en liberté sous contrôle judiciaire. Et l'image de l'antiterrorisme commence à en pâtir, au grand dam des enquêteurs.
Le témoin sous X... mis en doute. Quelques jours après les interpellations, une personne se présente spontanément à la gendarmerie de Riom, dans le Puy-de-Dôme. Protégée par le statut de témoin sous X, elle assure connaître les suspects. Elle raconte même avoir entendu Julien Coupat, considéré comme le chef de file du groupe, faire peu de cas, lors d'une réunion, de la "vie humaine" dans le combat politique. Or, selon Mediapart, qui affirme, jeudi 22 janvier, avoir trouvé et vérifié l'identité de ce témoin anonyme malgré ses dénégations, ce dernier serait "réputé pour sa mythomanie". Il aurait été récemment condamné par un tribunal de province pour "dénonciation d'infractions imaginaires". "Le parquet de Paris, poursuit Mediapart, affirme que le témoin est rapidement apparu peu crédible et qu'il a été tenu compte de ses antécédents." Jeudi soir, le même parquet démentait "formellement" ces propos.
Mardi, un policier de la SDAT affirmait au Monde ne pas "avoir assez de recul pour juger du sérieux" de ce témoin. "On ne le connaissait ni d'Eve ni d'Adam", soulignait-il. Le témoin, confronté au fichier de police pour vérification, n'était pas connu. Sa déposition a servi à étayer la thèse du profil terroriste de Julien Coupat. Cela a même été l'un des arguments mis en avant par le parquet de Paris pour s'opposer à sa remise en liberté.

La piste allemande se brouille.
Très vite, l'enquête fait état d'une revendication parvenue en Allemagne. Dans un premier temps, cependant, la police française reste prudente sur le sujet, et le parquet n'en dit pas un mot lors des mises en examen. Puis cette piste se développe de plus en plus, alors même que le destinataire censé avoir reçu la revendication, le quotidien allemand Berliner Zeitung, prétend, lui, ne l'avoir jamais eue ! Mais là encore, le texte, rédigé en allemand, fait partie des éléments à charge.
Les policiers français disent avoir été informés le 10 novembre de l'existence de ce communiqué par leurs collègues allemands. "Mi-décembre, nous avons appris qu'un communiqué aurait été reçu par la Tageszeitung. On se rend compte que c'est peut-être le même", explique un enquêteur. Le 8 novembre, jour des sabotages, un transfert de déchets nucléaires a lieu par voie ferroviaire de la France vers l'Allemagne. Or le texte qui dénonce ce transfert évoque l'utilisation d'"engins incendiaires" et de "crochets" sur des lignes dans les deux pays. Côté français : Paris-Strasbourg, Paris-Lille, Paris-Rhône-Alpes, Paris-Bourgogne, "les mêmes que celles endommagées", assure un enquêteur. Sauf qu'il n'est pas précisé s'il est question de lignes TGV. Le communiqué n'est signé d'aucun sigle ou nom qui permettrait d'en identifier les auteurs.
La police française espère obtenir des éléments nouveaux dans le cadre d'une commission rogatoire lancée outre-Rhin, notamment sur une éventuelle origine allemande des fers à béton - sans que l'on sache encore comment ces crochets ont pu être apposés à 7 mètres de hauteur. Pour l'heure, elle ne dispose dans son dossier que d'une seule certitude : le couple Julien Coupat-Yildune Lévy, qui était sous surveillance policière, se trouvait, cette fameuse nuit, à proximité d'une des lignes TGV endommagées, à Dhuisy, en Seine-et-Marne.

Le mystère des gilets pare-balles.
Lors des perquisitions, menées dans la ferme du Goutailloux, dans le village corrézien de Tarnac, la police a saisi des ordinateurs, des coupe-boulons, des cartes SNCF, des documents d'identité découpés, et deux gilets pare-balles. Benjamin Rosoux, désigné comme le bras droit de Julien Coupat, a toujours contesté la présence de ces deux gilets qui ne portent aucun numéro de série, aucun signe distinctif. Et curieusement, aucune recherche ADN ou papillaire n'a pu être menée, ces objets ayant été, de source policière, trop manipulés.

Isabelle Mandraud

LIBERATION 23 janv. 2009
Sabotages SNCF : Yldune Lévy ne retourne pas en prison

La cour d'appel de Paris a confirmé vendredi la remise en liberté d'Yldune Levy, mise en examen dans l'enquête sur les dégradations contre des lignes ferroviaires à grande vitesse, a-t-on appris auprès de son avocat, Me Steeve Montagne.
Le juge d'instruction Thierry Fragnoli avait ordonné sa remise en liberté, mais le parquet s'y était opposé par le biais d'une procédure d'urgence. La cour d'appel avait rejeté ce caractère d'urgence, ce qui avait entraîné sa remise en liberté le 16 janvier.
La chambre de l'instruction de la cour d'appel, qui a examiné vendredi l'appel du parquet sur le fond, a confirmé cette remise en liberté, selon Me Montagne.
La jeune femme de 25 ans, accompagnée de ses deux parents, a été acclamée par une trentaine de personnes présentes au palais de justice à sa sortie de la cour d'appel. Elle n'a pas souhaité faire de déclaration.

Me Montagne a exprimé à la presse son «profond sentiment de bonheur». «Il y a un postulat de dangerosité sur Yldune qui est une pure construction du ministère public, c'est cette construction qui a volé en éclats cet après-midi», a-t-il souligné. Selon lui, la jeune femme, qui a passé plus de deux mois en détention à Fleury-Mérogis, souhaite désormais «reprendre ses études et rester auprès de sa famille».
Le père d'Yldune, Michel Levy, a pour sa part estimé qu'il s'agissait «d'une première étape». «Notre objectif, c'est le non-lieu et des excuses», a ajouté M. Levy. «Nous allons aussi nous battre pour la libération de Julien (Coupat)», a-t-il annoncé.
Sur les neuf personnes mises en examen dans ce dossier, Julien Coupat, soupçonné d'être le chef d'un groupe anarcho-autonome, est le seul à rester en détention.
Une nouvelle demande de remise en liberté de Julien Coupat sera examinée par la cour d'appel le 30 janvier.

MEDIAPART 29 JANVIER 2009
Tarnac: le député, le juge et le détenu

Vendredi 30 janvier, 14 heures, la justice va une nouvelle fois se poser la question: faut-il ou non remettre Julien Coupat en liberté? Son avocate vient en effet de déposer une nouvelle demande. Des cinq détenus dans l'affaire des sabotages de caténaires SNCF, Julien Coupat est le dernier en détention. La raison? Pour la police, il serait le chef présumé. D'où un mot en plus dans l'intitulé de sa mise en examen, qui change tout: «Direction d'une association de malfaiteurs et dégradations en relation avec une entreprise terroriste.»

Seul fait nouveau connu entre cette nouvelle demande de Me Irène Terrel, et les précédentes, c'est ça: la publication d'une tribune, mercredi 28 janvier, par Le Monde, signée du juge Thierry Fragnoli lui-même. Fait nouveau, certes, mais surtout chose inhabituelle. Son titre donne le ton: il s'agit d'une «réplique du juge d'instruction» assurant que «l'enquête est menée de façon impartiale par des magistrats expérimentés». La missive est adressée noir sur blanc au député André Vallini (PS), ex-président de la Commission parlementaire d'Outreau qui s'inquiétait à propos de Tarnac, il y a une dizaine de jours, que «les leçons d'Outreau semblent décidemment ne pas avoir été retenues par la justice française». Mais comment ne pas lire, aussi, la réplique comme une réponse déguisée à tous ceux qui, de plus en plus, doutent de la solidité des investigations? Comment, in fine, ne pas la regarder comme une pièce versée au débat de la place et du rôle du juge d'instruction, au moment même où l'Elysée envisage sa disparition ?

Développée en sept points, la tribune du juge passionnera les techniciens du droit. En creux, elle sonne comme une défense affichée de la justice anti-terroriste où, pour faire vite, les liens police-parquet-instruction sont souvent plus étroits que dans tout autre champ pénal. Chose que tous les syndicats de magistrats joints par Mediapart reconnaissent volontiers. Aucun ne veut pourtant réagir ouvertement à la tribune. Comme si la prise de position publique du juge Fragnoli déroutait jusqu'au sein même de la magistrature. Et qu'elle désarçonne les hommes et les femmes de robe, parfois pour des raisons opposées. Côté Parquet, même silence radio. Rien à déclarer. Seule intuition partagée par beaucoup: si le juge signe seul son texte, il a probablement eu un feu vert pour le faire.

Pour ceux qui suivent l'affaire Tarnac, la tribune offre un autre avantage. De taille. Elle distille quelques informations, ici ou là. Ou disons: quelques confirmations. Un, le juge rappelle qu'il y a bien ici, «comme dans de nombreux autres dossiers, dont personne ne parle, [des] décisions des magistrats sur la détention provisoire [qui] peuvent effectivement apparaître contradictoires mais cette "discussion judiciaire" sur la détention provisoire semble plutôt saine». Or, toute la question porte précisément sur ces divergences. D'où viennent-elles? Que disent-elles sur ce régime particulier qu'est la détention provisoire?

Pourquoi, dans cette affaire, comme l'indiquait Mediapart, un premier juge des libertés et de la détention a-t-il demandé la libération de Julien Coupat en décembre 2008 alors qu'un mois plus loin, un second juge a tranché dans le sens opposé? Où s'arrête l'exigence légitime de garanties de représentation (une adresse, un emploi, etc.) avant de libérer un mis en examen? Et où commencent les craintes qu'en libérant un détenu, celui-ci pourrait faire pression sur les témoins voire détruire des indices? Où apparaît, enfin, la détention provisoire comme une sanction, une pression psychologique, sur quelque justiciable et pour quelques raisons que ce soit?

Deux, on apprend au détour d'explications données sur la durée de l'instruction que, contrairement à ce qu'il semblait être, il y a bien actuellement des investigations sur la… piste allemande (celle des antinucléaires qui, dans une lettre envoyée à la presse d'outre-Rhin, revendiquaient les sabotages sur les lignes de chemin de fer françaises). C'est en effet probablement ainsi qu'il faut lire ce passage:

«Certains actes nécessaires, comme les commissions rogatoires internationales, [ont] des délais de traduction et de transmission incontournables, qui s'ajoutent au délai d'exécution des investigations sollicitées.» Or si piste allemande il y a, bien des questions se poseraient alors: la revendication allemande des sabotages, connue de la police française, étant antérieure à l'arrestation des amis de Julien Coupat et de Coupat lui-même…

Trois, le juge Fragnoli assume, et c'est évidemment son droit, sa proximité avec les enquêteurs. Donc, avec la sous-direction anti-terroriste, dont le rapport de synthèse révélé par Mediapart, ne laissait planer aucune doute quant à l'orientation accusatoire des investigations. Le juge écrit: «J'ai pour ma part, en tant que directeur d'enquête, une entière confiance dans la compétence, ainsi que dans la loyauté et l'honnêteté intellectuelle de l'ensemble des fonctionnaires de la police judiciaire et des militaires de la gendarmerie nationale.»

Dans son édition datée de vendredi, Le Monde publie une réplique à la réplique, un droit de réponse d'André Vallini au juge. En substance, le député de l'Isère dit que, lui, l'élu et ancien avocat, est dans son «rôle de vigilant». Et de rappeler: «Le principe cardinal de notre procédure pénale […] est la présomption d'innocence. Un principe qui implique que la liberté doit être la règle et la détention provisoire l'exception, a fortiori quand existent des possibilités de contrôle judiciaire très strict de nature à empêcher les prévenus de se concerter ou d'échapper à la justice. Là encore, l'expérience montre que ce rappel n'est pas toujours inutile.»

Tribune après tribune, lettre ouverte après communiqués, l'affaire Tarnac reste bien ce qu'elle est depuis ses toutes premières heures, le 11 novembre 2008, dès les perquisitions et la communication en quasi direct du ministère de l'intérieur: une affaire publique autant que politique.

MEDIAPART 30 Janvier 2009
Tarnac: la «mise au point» du Comité invisible
Par David Dufresne

Alors que la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris vient de confirmer la prolongation de la détention de Julien Coupat, voilà qu'un tract signé… du Comité invisible surgit. Le dit Comité qui a signé le désormais fameux Insurrection qui vient. Titre du tract : « Mise au point ». Jusqu'ici, personne n'en a parlé.
Si ce tract est authentifié — et ses formulations tendent sacrément à accréditer cette thèse — voilà qui pourrait apporter encore un peu de trouble à une affaire qui n'en manque pas.

Pour ceux qui n'auraient pas suivi les épisodes précédents, déjà nombreux, la police anti-terroriste puis la justice soupçonnent en effet Julien Coupat d'être l'auteur principal de l'Insurrection qui vient, donc le chef invisible du Comité invisible devenu, par extension, une… Cellule invisible, qui serait à l'origine des sabotages des caténaires de la SNCF à l'automne dernier. Mais cellule qui donc, tract oblige, existerait hors les murs de la prison...

Selon quelques bruits, le tract ci-dessous (format A3 plié en deux dans sa longueur) aurait pu être imprimé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires. En fait, pour en obtenir un, il n'a pas fallu aller bien loin : il suffisait de tendre le bras lors des manifestations de jeudi à Paris. Le tract y était tout bonnement distribué. La rumeur dit, aussi, que quelques «libraires amies» pourraient en recevoir quelques copies.

Maintenant, un peu de lecture.
Il est question ici de Grèce, de crise, d'une gauche « n'en finissant pas de se décomposer », des émeutes de 2005, et, surtout de situations.

De situation générale, de situations passées et de situations à venir. Avec, au centre, un mot : la jeunesse. Une arme : l'anonymat. Et un fond de jeu: la critique radicale contre «la fumisterie» qui consisterait à voir dans la «crise économique» une «nouveauté». Pour l'Invisible comité, c'est la libérale économie qui génère sa propre crise.

Quant à l'affaire dite de Tarnac elle-même, il y a peu. Comme si tout, dans le format, dans le propos, dans la longueur du message invitait le lecteur plus à s'en éloigner qu'à s'en rapprocher. N'empêche. Le peu dit déjà beaucoup. Ce n'est ni une justification, encore moins une revendication, mais une possible interprétation des faits.

Ainsi, pour les auteurs du tract :«si l'on a mis tant d'efforts à emprisonner pour terrorisme quelques jeunes paysans communistes qui auraient participé à la rédaction de l'Insurrection qui vient, ce n'est pas pour un "délit d'opinion" , mais bien parce qu'ils pourraient incarner une manière de tenir dans la même existence des actes et de la pensée. Ce qui n'est généralement pas pardonné. Ce dont on accuse ces gens, ce n'est ni d'avoir écrit quelque chose, ni même de s'être attaqué matériellement aux sacro-saints flux qui irriguent la métropole. C'est qu'ils s'en soient possiblement pris à ces flux, avec l'épaisseur d'une pensée et d'une position politique. Qu'un acte, ici, ait pu faire sens selon une autre consistance du monde que celle, désertique, de l'Empire. L'antiterrorisme a prétendu attaquer le devenir possible d'une « association de malfaiteur ». Mais ce qui est attaqué en réalité, c'est le devenir de la situation. La possibilité que derrière chaque épicier se cachent quelques mauvaises intentions, et derrière chaque pensée les actes qu'elle appelle. La possibilité que se propage une idée du politique, anonyme mais rejoignable, disséminée et incontrôlable, qui ne puisse être rangée dans le cagibi de la liberté d'expression ».

Pour le reste, une adresse internet est également indiquée. Qui, pour l'heure (20h22, ce vendredi 30), ne fonctionne pas : www.bloom0101.org (nom qui fait référence lui-même à la Théorie du Bloom, texte collectif publié par la revue Tiqqun à laquelle Julien Coupat a participé).

Gageons que ce samedi, lors la «manifestation nationale contre l'anti-terrorisme» à Paris, 15h, la police cherchera probablement à identifier les éventuels distributeurs de la « mise au point ». Histoire de voir un peu d'invisible. Les organisateurs attendent « beaucoup de monde ». La police, en milieu de semaine (avant jeudi), tablait elle « sur quelques centaines » de participants.

MEDIAPART 7 mars 2009
Tarnac: «La détention de Julien Coupat est discriminatoire»

Depuis le 15 novembre, Julien Coupat, 34 ans, est placé en détention provisoire. La justice le soupçonne d'être le «chef d'une association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste». Devant le juge Fragnoli, il conteste les faits qui lui sont reprochés et le rôle de leader que la police lui attribue. Pendant une dizaine d'heures, selon nos informations, Julien Coupat est revenu longuement sur la fameuse nuit du 8 novembre 2008, où plusieurs TGV ont été bloqués par des actes de sabotage.

Son avocate, Me Irène Terrel, une habituée des affaires militantes (sans papiers, manifestations, etc.), ne décolère pas. Pour elle, la procédure est avant tout «politique», plus politisée même que ce qu'elle a l'habitude de plaider. Dans les colonnes de Mediapart, elle dénonce ce qu'elle appelle le «théorème de Tarnac». Et démonte un dossier qu'elle estime vide, notamment depuis le retour «très récent» des expertises sur les fers à béton utilisés pour stopper le trafic des trains. Expertises qui ne révèlent aucune empreinte digitale, ni ADN des accusés. Vendredi 6 mars, elle interviendra devant la Chambre de l'instruction de la cour d'appel pour demander la remise en liberté de son client. Tandis que plusieurs mis en examen, tous relâchés, eux, devraient demander un allégement de leur contrôle judicaire. Certains, comme Benjamin Rosoux, sont assignés à plus de 600 kilomètres de leur domicile.

Vous allez présenter, vendredi 6 mars, la quatrième demande de remise en liberté de Julien Coupat. Or, un mois après sa mise en détention, un juge des libertés et de la détention (JLD) avait déjà estimé qu'il aurait dû être libéré…

Le 19 décembre, un premier juge des libertés et de la détention avait en effet décidé de la liberté de Julien Coupat. Mais le parquet s'y est opposé. Et, depuis, ce juge-là a disparu de la procédure. Curieusement. Il ne siège plus jamais.

Vous dites «curieusement»; des magistrats parlent, eux, de «hasard»…

Alors, le hasard fait bien les choses. Enfin, du point de vue du Parquet, disons. Je n'ai pas d'information sur ce point, mais on peut s'interroger. Surtout que ce dossier connaît un nombre étonnant de JLD. Ma première demande, en décembre 2008, est acceptée. La deuxième, en janvier, est refusée par un deuxième JLD, alors qu'aucun élément ne le justifie. Et puis, la troisième fois, en février, nouveau refus, par un troisième JLD encore. Alors même que le dossier s'amenuise.
« la figure du « chef Coupat » ne correspond absolument pas à celle que les policiers ont voulu lui attribuer »

Qu'entendez-vous par là ?

Première constatation, il n'y a pas de charge nouvelle depuis le 15 novembre, premier jour de détention. Deuxièmement, le témoin sous X [sur lequel l'accusation se fonde en grande partie, NDLR] n'est pas crédible. Ce n'est pas à vous, Mediapart, que je vais l'apprendre: c'est votre site lui-même qui a démonté cette charge. Troisièmement, il y a eu le communiqué de revendication allemand qui induit un doute, même si, j'en conviens, tout n'est pas élucidé, si toutes les hypothèses sont possibles. Rappelons de quoi il s'agit: des anti-nucléaires allemands, qui utilisent depuis des années des crochets à béton pour faire quelques dégradations sur leur propre réseau de chemin de fer, ont revendiqué des dégradations sur notre réseau – celles-là mêmes qu'on reproche aux accusés de Tarnac! Donc, il y a un doute qui devrait, au minimum, leur profiter. Quatrièmement, tous les mis en examen ont été interrogés les uns après les autres. Tous ont affirmé, en l'étayant, comment au stade de la garde à vue [dans les locaux de la Sous-direction de l'anti-terrorisme, NDLR], on a essayé de leur faire dire – ce qui n'a pas marché d'une manière générale – que Julien Coupat serait le chef. Ils ont tous répété que c'était

entièrement faux. En clair: la figure de Julien Coupat ne correspond absolument pas à celle que les policiers ont voulu lui attribuer au départ de l'enquête. Donc, en termes d'incrimination, le dossier s'amenuise. Cette construction du chef, ce théorème de Tarnac, il est mis à néant. Autre élément: ont été déposés très récemment des rapports techniques d'expertise. Aucune empreinte digitale, aucune ADN, ne permet d'identifier sur les crochets un quelconque des mis en examen.
« Rien ne peut justifier qu'on prolonge sa détention. Ça devient discriminatoire. »

Diriez-vous qu'il n'y a plus que le Parquet qui s'oppose systématiquement à la libération de Julien Coupat, pour croire en cette affaire?

Difficile de répondre. Que le Parquet y croit? Y croit-il, d'abord? Le fait qu'il se comporte ainsi ne signifie pas qu'il y croit. Cela veut dire qu'il croit devoir… laisser apparaître qu'il y croit. Et puis croire à quoi? A une possibilité de dégradation [des caténaires, NDLR]? A une association de terroristes? Croire que Julien Coupat en serait le chef? Au fond, ce en quoi le Parquet croit m'est égal. Théoriquement, il doit apporter des preuves. Et ça, il ne le fait absolument pas. Même s'il est vrai que nous ne sommes pas au stade du procès. En fait, les sentiments du Parquet, du juge, des avocats, nous devrions les laisser de côté. Et rester sur les principes. Or, aujourd'hui, au regard des principes, Julien Coupat doit absolument être remis en liberté. Rien ne peut justifier qu'on prolonge sa détention. Ça devient discriminatoire. J'emploie ce terme à dessein. Pourquoi, lui, doit-il être maintenu en détention, alors que tout le monde a été libéré? C'est intolérable. Parce qu'il serait le chef? Mais, ça, ça ne repose sur rien. Sur aucun fait précis. Sur aucune charge précise. Ça repose sur la diabolisation que vous savez.

Tout de même, cela repose aussi sur le témoignage sous X…

Le Parquet lui-même a reconnu que c'était un témoin absolument pas fiable. Des policiers, aussi, l'ont reconnu à un moment. Ensuite, le témoin est sous X, ce qui, en soi, est extrêmement choquant. Deuxièmement, le fait qu'il soit sous X implique qu'on ne peut pas être confronté avec lui. Chose également choquante au regard des principes du procès équitable. Toute personne accusée a le droit d'être confrontée avec son accusateur. Troisièmement, ce témoin sous X intervient opportunément pendant la garde à vue elle-même… L'enquête a pourtant été ouverte le 16 avril 2008 [suite à des soupçons venus des services américains, NDLR]. Ce témoin sous X intervient donc, tout à coup, comme un témoin miracle qui débarque dans l'affaire on ne sait pas comment, qui va le chercher, pourquoi, où, quand, et qui, finalement, ne vient rien dire. Ses déclarations ne sont que des éléments de contexte, des éléments psychologiques. Il n'y a aucun fait. C'est le témoin de diabolisation, qui vient conforter la thèse du chef, thèse qu'on plaque. D'ailleurs, les enquêteurs plaquent leur propre schéma. Ils ne peuvent pas comprendre qu'il y ait des gens qui essayent de s'organiser en collectivités, de tout partager, qui vont justement à l'encontre de cette verticalité qu'eux-mêmes reprochent à la société. Mais, là, cette dimension verticale, on la leur colle absolument. Donc, il faut qu'il y ait un chef, on le façonne par ce biais, et on en fait même un personnage très antipathique.
« Il conteste absolument avoir disposé ces fers à béton. »

Reste la surveillance policière, qui fait état de la présence de Julien Coupat à proximité d'une des lignes de chemin de fer, le soir des dégradations…

Nous ne sommes pas encore dans un procès public, nous sommes au stade d'indices ou de charges. Il y a la présomption d'innocence. Les faits sont contestés. Par tous les mis en examen et par Julien Coupat. Il conteste absolument avoir disposé ces fers à béton. Rien ne démontre qu'il l'ait fait. Si nous étions dans un procès, je dirais: avez-vous la preuve qu'il l'ait fait? Après, qu'il se promène vaguement dans l'endroit où éventuellement, etc. Peut-être que ça vous interpelle… Peut-être. Mais les doutes, que je sache, profitent à un accusé. Il s'est d'ailleurs pleinement expliqué au juge sur sa présence à cet endroit-là ce soir-là. Au stade de l'enquête, aujourd'hui, je le répète clairement: il n'y a aucun élément

de preuve. Si nous étions au stade de procès, il n'y en aurait pas plus. La culpabilité doit être certaine. Elle doit résulter de faits matériels. Il n'y en a pas.

« est-ce que le terroriste, c'est l'opposant ? »

Comment réagit Julien Coupat actuellement?

Là où nous en sommes, Julien Coupat ne peut pas comprendre ce qui arrive. Intellectuellement, bien sûr, il le comprend. Mais il le vit très mal. Si on voulait conforter ce qu'il pourrait éventuellement penser à propos de ce qui est en train de lui arriver, on ne pourrait pas faire mieux… Julien Coupat pense être victime d'une procédure anti-terroriste et que c'est l'anti-terrorisme qui permet que tout cela puisse avoir lieu. Et c'est ça qui le révolte, c'est cela sur lequel il réfléchit. Ça lui confirme ce qu'on constate tous, y compris des magistrats qui viennent de le dénoncer dernièrement, y compris des penseurs, des philosophes, etc. A savoir: dans nos sociétés aujourd'hui, est-ce que le terroriste, c'est l'opposant? Est-ce que c'est celui qui critique, qui critique même radicalement une société? C'est ça, la question posée. On criminalise l'opposant politique.

Cet entretien a été réalisé au cabinet d'Irène Terrel, à Paris, ce mardi 3 mars.

Ajout du vendredi 6 mars: la Chambre d'instruction de la cour d'Appel de Paris a mis sa décision en délibéré à vendredi 13 mars, 14h. Le parquet général reste opposé à la libération de Julien Coupat. Une quarantaine de personnes sont venues au Tribunal de grande instance de Paris pour lui apporter son soutien.

LE MONDE 16-03-2009
Face à un pouvoir toujours plus absurde, nous ne dirons plus rien

Voilà quatre mois que le feuilleton médiatico-judiciaire intitulé l'"affaire de Tarnac" ne cesse de ne plus vouloir finir. Julien (Coupat) va-t-il sortir à Noël ? Pour le Nouvel An ? Aura-t-il plus de chance vendredi 13 ? Non, finalement on le gardera encore un peu en prison, enfermé dans son nouveau rôle de chef d'une cellule invisible. Puisqu'il semble que quelques personnes aient encore intérêt à faire perdurer cette mascarade, même au-delà du grotesque, il va nous falloir endosser, encore une fois, le rôle que l'on nous a taillé ("les 9 de Tarnac"), pour un nécessaire éclaircissement collectif. Alors voilà.

Primo. Pendant que des journalistes fouillaient jusque dans nos poubelles, les flics reluquaient jusqu'à l'intérieur de nos rectums. C'est assez désagréable. Depuis des mois vous ouvrez notre courrier, vous écoutez nos téléphones, vous traquez nos amis, vous filmez nos maisons. Vous jouissez de ces moyens.
Nous, les neuf, nous les subissons, comme tant d'autres. Atomisés par vos procédures, neuf fois un, alors que vous, vous êtes toute une administration, toute une police et toute la logique d'un monde. Au point où nous en sommes, les dés sont un peu pipés, le bûcher déjà dressé. Aussi, qu'on ne nous demande pas d'être beaux joueurs.

Deuzio. Bien sûr vous avez besoin d'"individus", constitués en "cellule", appartenant à une "mouvance" d'une fraction de l'échiquier politique. Vous en avez besoin, car c'est votre seule et dernière prise sur toute une part grandissante du monde, irréductible à la société que vous prétendez défendre. Vous avez raison, il se passe quelque chose en France, mais ce n'est certainement pas la renaissance d'une "ultragauche". Nous ne sommes ici que des figures, qu'une cristallisation somme toute plutôt vulgaire d'un conflit qui traverse notre époque. La pointe médiatico-policière d'un affrontement sans merci que mène un ordre qui s'effondre contre tout ce qui prétend pouvoir lui survivre.
Il va sans dire qu'à la vue de ce qui se passe en Guadeloupe, en Martinique, dans les banlieues et les universités, chez les vignerons, les pêcheurs, les cheminots et les sans-papiers, il vous faudra bientôt plus de juges que de profs pour contenir tout ça. Vous n'y comprenez rien. Et ne comptez pas sur les fins limiers de la DCRI pour vous expliquer.

Tertio. Nous constatons qu'il y a plus de joie dans nos amitiés et nos "associations de malfaiteurs" que dans vos bureaux et vos tribunaux.

Quarto. S'il semble aller de soi pour vous que le sérieux de votre emploi vous amène jusqu'à nous questionner sur nos pensées politiques et sur nos amitiés, nous ne nous sentons pas, quant à nous, le devoir de vous en parler. Aucune vie ne sera jamais absolument transparente aux yeux de l'Etat et de sa justice. Là où vous avez voulu y voir plus clair, il semble plutôt que vous ayez propagé l'opacité. Et l'on nous dit que, désormais, pour ne pas subir votre regard, ils sont toujours plus nombreux ceux qui se rendent à des manifestations sans téléphone portable, qui cryptent les textes qu'ils écrivent, qui font d'habiles détours en rentrant chez eux. Comme on dit : c'est ballot.

Quinto. Depuis le début de cette "affaire", vous avez semblé vouloir accorder beaucoup d'importance au témoignage d'un mythomane, aussi appelé "sous X". Vous vous obstinez, c'est courageux, à accorder un peu de foi à ce ramassis de mensonges, et à cette pratique qui a fait l'honneur de la France il y a quelques décennies - la délation. C'en serait presque touchant, si ça ne conditionnait pas l'accusation de chef à l'encontre de Julien, et donc son maintien en détention. Si ce genre de "témoignage" ne justifiait pas des arrestations arbitraires, comme à Villiers-le-Bel après les émeutes.
Enfin, étant entendu que la marge de liberté qu'il nous reste est désormais fort réduite, que le seul point à partir duquel nous pouvons nous soustraire à votre emprise réside dans les interrogatoires auxquels vous nous soumettez à intervalles réguliers. Que Julien s'est déjà vu refuser quatre demandes de remise en liberté. Qu'il est notre ami. Qu'il n'est rien de plus que ce que nous sommes. Nous décidons qu'à partir de ce jour, dans l'héroïque tradition d'un Bartleby, "nous préférerons ne pas". En gros, nous ne

vous dirons plus rien et cela jusqu'à ce que vous le libériez, jusqu'à ce que vous abandonniez la qualification de chef pour lui et de terrorisme pour nous tous. En résumé, jusqu'à ce que vous abandonniez les poursuites.
Pour tous ceux qui, là où ils sont, se battent et ne se résignent pas. Pour tous ceux que le ressentiment n'étouffe pas et qui font de la joie une question d'offensive. Pour nos amis, nos enfants, nos frères et nos soeurs, les comités de soutien. Pas de peur, pas d'apitoiement. Pas de héros, pas de martyrs. C'est précisément parce que cette affaire n'a jamais été juridique qu'il faut transporter le conflit sur le terrain du politique. Ce que la multiplication des attaques d'un pouvoir toujours plus absurde appelle de notre part, ce n'est rien d'autre que la généralisation de pratiques collectives d'autodéfense partout où cela devient nécessaire.
Il n'y a pas neuf personnes à sauver mais un ordre à faire tomber.

Aria, Benjamin, Bertrand, Elsa, Gabrielle, Manon, Matthieu, Yldune sont, avec Julien Coupat, mis en examen dans l'"affaire de Tarnac".

LE MONDE | 25.03.09
Ce que contient le dossier d'instruction de l'affaire Tarnac

L'ensemble atteint déjà la hauteur de sept à huit Bottin. Le dossier de l'affaire Tarnac, que Le Monde a pu consulter, près de mille pièces et procès-verbaux numérotés, peut être scindé en deux. D'un côté, sept mois de filatures, d'écoutes, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte le 16 avril 2008; de l'autre, quatre mois d'instruction, toujours en cours depuis la mise en examen, le 15 novembre 2008, de neuf personnes accusées de terrorisme et pour certaines, de sabotage contre des lignes SNCF en octobre et en novembre 2008.

Bertrand Deveaux, 22 ans, Elsa Hauck, 24 ans, Aria Thomas, 27 ans, Mathieu Burnel, 27 ans, puis Gabrielle Hallez, 30 ans, Manon Glibert, 25 ans, Benjamin Rosoux, 30 ans, et Yildune Lévy, 25 ans, ont tous, depuis, recouvré la liberté sous contrôle judiciaire. Seul, Julien Coupat, 34 ans, considéré comme le chef, reste incarcéré.
Le dossier a beau être dense, il ne contient ni preuves matérielles ni aveux, et un seul témoignage à charge, sous X, recueilli le 14 novembre. Les rares confidences lâchées lors des gardes à vue ont été corrigées depuis. "Ils [les policiers] ont tout fait pour me faire dire que Julien Coupat était un être abject, manipulateur", affirme le 22janvier Aria Thomas à Yves Jannier, l'un des trois juges instructeurs du pôle antiterroriste. "Pour que les choses soient claires, poursuit-elle, je n'ai jamais pensé, ni cru ou eu le sentiment que Benjamin Rosoux ou Julien Coupat soient prêts à commettre des actes de violence." Suit cet échange, le 13février, entre le juge Thierry Fragnoli et Julien Coupat, dépeint par le témoin sous X comme un «gourou quasi sectaire», enclin à la violence politique.

"UNE ESPÈCE DE CHARLES MANSON DE LA POLITIQUE"
– Le juge: "Pensez-vous que le combat politique puisse parfois avoir une valeur supérieure à la vie humaine et justifier l'atteinte de celle-ci?
– Julien Coupat: "Ça fait partie (…) du caractère délirant de la déposition du témoin 42 [sous X] tendant à me faire passer pour une espèce de Charles Manson de la politique (…) Je pense que c'est une erreur métaphysique de croire qu'une justification puisse avoir le même poids qu'une vie d'homme."
Il arrive parfois que le juge tâte le terrain à ses dépens. – "J'imagine que votre ami Coupat et vous-même, de par vos formations et vos goûts, vous vous intéressez à l'histoire (…) des grands mouvements révolutionnaires. Est-ce le cas?", demande-t-il le 8 janvier à Yildune Lévy, la compagne de Julien Coupat.
– "Pour ce qui me concerne, je m'intéresse plus à la préhistoire", rétorque l'étudiante en archéologie.
Séparément, le couple Lévy-Coupat livre une même version pour justifier, au terme de multiples détours, leur présence, dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008, à proximité d'une des lignes SNCF endommagées. Elle: "On a fait l'amour dans la voiture comme plein de jeunes." Lui: "On s'est enfoncés dans la campagne pour voir si nous étions suivis et nous n'avons eu aucun répit, puisque, où que nous

allions, 30 secondes après s'être arrêtés, même dans les endroits les plus reculés, il y avait des voitures qui surgissaient."
Tous deux s'accordent sur leur voyage de "tourisme", en janvier 2008, et le franchissement clandestin de la frontière des Etats-Unis depuis le Canada. Cette information, transmise par les Américains, motivera l'ouverture de l'enquête préliminaire. "Pour moi, refuser de se soumettre volontairement au fichage biométrique est un principe éthique", justifie Julien Coupat.
Les neuf reconnaissent leur engagement militant et leur présence lors de manifestations qui ont pu donner lieu à des affrontements, tel le contre sommet de l'immigration à Vichy en novembre2008. Mais ils récusent l'étiquette de "structure clandestine anarcho-autonome entretenant des relations conspiratives avec des militants de la même idéologie implantés à

l'étranger" que leur attribue la sous-direction à la lutte antiterroriste (SDAT), sur la "base des informations communiquées par la direction centrale du renseignement intérieur", non jointes. Les sabotages ont été revendiqués le 9 novembre 2008 à Berlin. – "Si ce sont des Allemands qui revendiquent, ça semble être une explication", relève Yildune Lévy.
La police a déployé d'importants moyens comme en témoignent les très nombreuses écoutes téléphoniques et interceptions de courriers électroniques des mis en examen et parfois de leurs parents, bien avant les interpellations. Une enveloppe à bulle contenant une clé, envoyée par Julien Coupat depuis la Grèce en septembre 2008, au domicile de son père à Rueil-Malmaison, est ainsi ouverte avant d'être distribuée. Des caméras de surveillance ont été posées autour de la ferme du Goutailloux à Tarnac (Corrèze) – considérée comme la base du groupe – et au domicile parisien de Yildune Levy et Julien Coupat.

LA SURVEILLANCE DU GROUPE NE DATE PAS D'HIER
Les filatures s'enchaînent, minutieuses mais peu démonstratives. Au fil des pages, on découvre les «albums photos» de tous ceux qui ont fréquenté les lieux. Les manifestations de soutien recensées à l'étranger sont maigres: un engin incendiaire devant la porte de l'AFP à Athènes, des boules de Noël contre le consulat français à Hambourg.
L'interpellation des neuf, le 11 novembre 2008, trois jours après le sabotage constaté sur plusieurs lignes TGV, donne lieu à de nouvelles investigations: brosses à dents, rasoirs, sacs de couchage, manteaux, bouteilles, mégots sont examinés au plus près pour récupérer les ADN. Un sac poubelle noir contenant deux gilets pare-balles coincés dans une cheminée au Goutailloux est trouvé. "Je n'ai jamais vu ce sac auparavant", dira Benjamin Rosoux au juge. Les expertises des gendarmes sur les crochets métalliques fixés aux caténaires n'ont rien donné, pas plus que l'étude des lieux. Un responsable de la maintenance SNCF précise que le dispositif malveillant "ne peut en aucun cas provoquer un accident entraînant des dommages corporels".
La surveillance du groupe ne date pourtant pas d'hier comme l'atteste, en 2005, l'enquête pour blanchiment versée à l'instruction. Elle fait suite au signalement opéré par Tracfin dès l'achat du Goutailloux. "Julien Coupat et Benjamin Rosoux seraient membres de mouvances anarcho-libertaires et auraient participé, à ce titre, à de nombreuses actions contestataires", justifie la cellule antiblanchiment de Bercy. La police financière note que Julien Coupat fait l'objet d'une fiche RG créée le 26 décembre 2002 [date qui correspond à l'occupation de Nanterre par des étudiants], modifiée le 28 octobre 2005 pour "mise sous surveillance". Même chose pour Gabrielle Hallez et Benjamin Rosoux. Jusqu'ici, aucun n'a fait l'objet d'une condamnation.
Les enquêteurs ont saisi et décortiqué les lectures du groupe. Le livre l'Insurrection qui vient, attribué à Julien Coupat, – ce qu'il nie –, figure dans le dossier. Il voisine avec un document Internet, traduit de l'allemand sur des produits AEG "sans sueur, sans sciage, le crochet en forme de griffe pour les bricoleurs".
Conscients que les résultats des commissions rogatoires internationales lancées par les juges vont prendre du temps, les avocats, Irène Terrel, défenseure de quatre des mis en examen et William Bourdon, conseil de Yildune Lévy, s'apprêtaient, mercredi 25 mars, à adresser un courrier au juge Thierry Fragnoli lui demandant de se déclarer incompétent et de se dessaisir du dossier. Un dossier qu'ils ont l'intention, avec leurs confrères Dominique Vallés et Philippe Lescène, de commenter, le 2 avril, devant la presse dans les locaux de la Ligue des droits de l'homme. Isabelle Mandraud

LE MONDE | 25.03.09
En 2005, une enquête pour blanchiment est ordonnée : classée sans suite

Le brigadier Lilian L., de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), n'a pas ménagé sa peine. Durant huit mois, du 12 décembre 2005 au 16 octobre 2006, ce policier a enquêté sur l'acquisition, en 2005, à Tarnac (Corrèze) de la ferme du Goutailloux pour 210 000 euros par un groupe de jeunes soupçonnés de "blanchiment d'activités criminelles et frauduleuses" après le signalement de Tracfin, la cellule antiblanchiment de Bercy. Il s'attelle au travail et rédige 30 procès-verbaux, aujourd'hui versés au dossier de l'instruction sur les neuf mis en examen pour participation à une entreprise terroriste.

Le brigadier épluche les comptes bancaires de plusieurs des acquéreurs de la ferme, dont Julien Coupat, Gabrielle Hallez et Benjamin Rosoux, et de leurs parents parfois. Il consulte les registres pour l'association Les Gouttes du soleil, constituée par le groupe, retrouve les fiches des renseignements généraux du trio Coupat-Hallez-Rosoux. Il se déplace même à Tarnac. "La toiture en ardoise semble être récente, observe-t-il. L'ouverture de la porte et le nombre peu important de fenêtres, de même que leur taille, laisse à penser que le bâtiment est utilisé comme étable (...) On distingue trois caravanes de petite taille placées à l'arrière des bâtiments." Il pénètre à l'intérieur, le 16 février 2006. "Décidons de prendre contact sous un motif futile. Constatons que la partie habitable est sommairement meublée (...) L'intérieur semble assez mal chauffé."
Au terme de toutes ses investigations, Lilian L. est formel : certes, il relève "l'absence d'activité en rapport avec l'élevage de vaches rustiques ou d'activité écologique alternative", comme cela avait été annoncé, mais enfin, une enquête de voisinage n'a pas permis "d'établir de mouvements ou d'activités suspectes". "L'ensemble des éléments recueillis lors de l'enquête, écrit-il, n'a pas permis de déterminer l'origine illégale des fonds ayant servi à l'achat du domaine agricole le Goutailloux." Les acquéreurs sont "pour la plupart des jeunes personnes sans ressources régulières. Cependant, l'importante surface financière de leurs parents semble leur permettre de réaliser leur projet". Conclusion du policier : "En aucun cas, il n'a pu être démontré le blanchiment d'activités criminelles ou délictueuses." L'affaire a été classée sans suite.

Isabelle Mandraud

LE MONDE | 25.03.09
Des neuf interpellés pour terrorisme, un seul est toujours incarcéré

Interpellés le 11 novembre 2008, les "neuf de Tarnac" sont mis en examen quatre jours plus tard, au terme d'une garde à vue de 96 heures placée sous le régime de l'antiterrorisme. Tous, Julien Coupat, Yildune Levy, Gabrielle Hallez, Benjamin Rosoux, Manon Glibert, Aria Thomas, Mathieu Burnel, Elsa Hauck et Bertrand Deveaux, doivent répondre de "présomptions graves" pour "participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme". Les cinq premiers sont aussi mis en examen pour "destruction, dégradation de biens en réunion avec une entreprise terroriste". Un seul, Julien Coupat, hérite de l'incrimination de "direction ou organisation d'un groupement formé en vue de la préparation d'une action de terrorisme". Enfin, Julien Coupat, Yildune Lévy, Benjamin Rosoux, Mathieu Burnel et Elsa Hauck sont poursuivis pour "refus de se soumettre à un prélèvement biologique en relation à titre connexe avec une entreprise terroriste".

Le 15 novembre 2008, les neuf sont présentés au juge, de 14 heures à 21 h 07. Lors de cette première comparution rapportée sur procès-verbal, Bertrand Deveaux "conteste l'accusation de groupement organisé en vue de préparer des actes terroristes". Elsa Hauck s'étonne d'une "qualification complètement disproportionnée" et ne se sent "pas du tout" concernée. Vient le tour de Julien Coupat. "Les faits qui me sont reprochés sont deux dégradations qui n'ont pas porté atteinte à la vie humaine et qui ne méritent pas la qualification de terrorisme. Vous voyez bien que le silence est la seule façon

d'être cohérent avec ce type de procédure (...) L'antiterrorisme est la forme moderne du procès en sorcellerie." Le suspect ajoute : "Toutes les auditions ont visé très manifestement à créditer la thèse selon laquelle je serais le chef, le gourou d'une soi-disant organisation anarcho-autonome. Il faudra m'expliquer le paradoxe : je serais le chef, c'est-à-dire celui qui nie l'autonomie d'un groupe de gens réputés autonomes."
D'autres témoignent de leur fatigue après leur garde à vue. "Ils (les policiers) n'ont même voulu me donner une brosse à dents alors que j'avais mal aux gencives", se plaint Manon Glibert. "J'ai eu le sentiment que le chef d'inculpation était très large au début, comme s'il s'agissait de construire un dossier", souligne Benjamin Rosoux. Yildune Lévy se dit "militante politique : je participe à des manifestations, des rassemblements, par exemple pour le droit des étrangers ou le droit des libertés individuelles, mais, ajoute-t-elle, je ne comprends pas les faits qui me sont reprochés". Le dernier, Mathieu Burnel, se tait.
Quatre d'entre eux repartent libres sous contrôle judiciaire, cinq sont écroués. Le 2 décembre, Gabrielle Hallez, Benjamin Rosoux et Manon Glibert sortent de prison, sous contrôle judiciaire, puis, le 16 janvier 2009, Yildune Lévy les suit. Seul Julien Coupat reste incarcéré, malgré une décision favorable à sa libération prise le 19 décembre par un juge des libertés et de la détention, rejetée après l'opposition du parquet.
Le 21 janvier, Gabrielle Hallez publie une tribune dans Le Monde où elle dénonce les "fantasmes du pouvoir". Le 28 janvier, le juge d'instruction, Thierry Fragnoli, défend dans ces mêmes colonnes l'impartialité de sa fonction. Avec l'échec de la troisième demande de remise en liberté de Julien Coupat, les huit autres co-mis en examen signent une nouvelle tribune le 17 mars dans Le Monde dans laquelle ils annoncent une grève des auditions : "Face à un pouvoir toujours plus absurde, nous ne dirons plus rien". Ce texte a été versé au dossier d'instruction.

Isabelle Mandraud

LE MONDE 12.04.09
Tarnac « C'est un peu bizarre »,

C'est un peu bizarre a déclaré Eric Hazan, patron de la maison d'éditions La Fabrique, à l'issue de son audition comme témoin, jeudi 9 avril de 9 heures à 12 h 15, dans l'affaire des sabotages des caténaires de la SNCF, par les enquêteurs de la sous-direction antiterroriste (SDAT). M. Hazan a édité L'Insurrection qui vient, ouvrage signé du Comité invisible, que les policiers attribuent à Julien Coupat, ce que ce dernier nie. M. Coupat, qui a été mis en examen, notamment, « pour direction ou organisation d'un groupement formé en vue de la préparation d'une action de terrorisme » est le seul des neuf de Tarnac à être toujours incarcéré. « Je leur ai dit qu'ils avaient frappé à la mauvaise porte s'ils attendaient de moi que je leur facilite l'amalgame entre Julien Coupat, les caténaires et L'Insurrection qui vient », a indiqué M. Hazan. L'éditeur se dit étonné « d'avoir été convoqué comme témoin », alors qu'il n'est « pas témoin des faits instruits ».

Caroline Monnot

LIBERATION 16/04/2009
La fabrique d'un présumé coupable
C'est la chronique d'un nouveau fiasco judiciaire. D'une enquête qu'on disait «fulgurante» et qui ne cesse de perdre pied.
KARL LASKE

C’est la chronique d’un nouveau fiasco judiciaire. D’une enquête qu’on disait «fulgurante» et qui ne cesse de perdre pied. Dernier suspect écroué dans l’affaire des sabotages des lignes de TGV, Julien Coupat, 34 ans, mis en examen pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste» est maintenu en détention après le rejet de trois demandes de remise en liberté, dont la dernière fin mars. Il termine son sixième mois de détention.
«Sa détention provisoire se prolonge en dehors des règles de droit, s’indigne Me Irène Terrel, son avocate. Il n’a pas de casier judiciaire, les faits qui lui sont reprochés sont des dégradations qui n’ont rien à voir avec du terrorisme. Non seulement aucun élément matériel n’a été retrouvé, pas de trace d’ADN, ni d’empreinte, mais les faits sont revendiqués par d’autres, en Allemagne !» Un collectif antinucléaire d’outre-Rhin a, en effet, revendiqué les actions de sabotage et ce dès le 10 novembre.
Le manque de preuves et la volonté de maintenir l’accusation de terrorisme provoquent lentement la dérive du dossier. Dernier exemple en date: le juge d’instruction a consacré ses derniers interrogatoires à l’analyse de L’insurrection qui vient, un petit livre publié sous la signature du Comité invisible en 2007, et dont Julien Coupat est soupçonné d’être l’auteur.

«Deal».
Jeudi dernier, Eric Hazan, l’éditeur à «la Fabrique» de L’insurrection qui vient a été interrogé durant trois heures par les policiers de la sous-direction de l’antiterrorisme (Sdat). L’intérêt policier pour le livre tient dans le fait que «le réseau TGV» soit mentionné parmi les cibles potentielles d’un sabotage insurrectionnel, et surtout qu’un témoin sous x a désigné Coupat, non pas comme l’auteur des sabotages, mais comme l’auteur de l’ouvrage… Julien Coupat nie pour les sabotages comme pour le livre. A la question «Qui est l’auteur principal ou collectif de L’insurrection qui vient ?», il a clairement répondu au juge: «Je l’ignore et je ne suis pas l’auteur de ce livre.»
«J’ai dit aux policiers que ce livre a été écrit par un collectif d’auteurs dont je me suis engagé à préserver l’anonymat», explique Eric Hazan à Libération. Aucun contrat n’a d’ailleurs été signé. «Ils ne voulaient pas d’argent, le deal était que je leur donne autant de livres qu’ils voulaient.»
Mais les policiers ont aussi consigné les réponses d’Eric Hazan interviewé sur RMC sur le livre. «On l’a qualifié de bréviaire anarchiste… de manuel de terrorisme… En fait, c’est un livre de critique sociale et de philosophie, a expliqué l’éditeur. Julien Coupat n’est pas un spécialiste de sabotage ou de cocktail Molotov, c’est un philosophe, il a écrit un livre de philosophie.» Les policiers surlignent la phrase «il a écrit». «Je me suis embrouillé ce jour-là au téléphone, concède Eric Hazan. Mais ils ont relevé cette phrase, en oubliant les dizaines d’autres. Leur problème n’est pas de faire émerger la vérité, mais de charger à fond.»

«Légal».
Les policiers ont aussi réalisé la retranscription de Salut les terriens, l’émission de Thierry Ardisson, qui avait interviewé Gérard Coupat, le père de Julien. «Cela montre le vide du dossier et le manque de sérieux de cette instruction», s’insurge Eric Hazan.
Le Comité invisible, présenté dans le livre comme un «collectif imaginaire», est devenu l’appellation policière du groupe. Le procureur Jean-Claude Marin l’a transformé en «cellule invisible» lors de sa conférence de presse, en novembre. «Nous avons retrouvé des écrits qui légitiment les attaques contre l’Etat», avait dit la ministre de l’Intérieur, Michèle Alliot-Marie, en décembre. Dans la foulée, le juge Fragnoli a estimé que le livre pourrait être «le support idéologique justifiant les actes de sabotages». «C’est un ouvrage public, légal, qu’on trouve à la Fnac, qui n’a jamais fait l’objet d’aucune poursuite», s’insurge Irène Terrel.

LIBERATION 16 avril 2009
Affaire Coupat : sept mois de traque d’une cellule invisible
D’avril à novembre, la police n’a découvert que des coïncidences troublantes.

Lorsqu’ils sont arrêtés, en novembre 2008, Julien Coupat et ses amis du «groupe de Tarnac» sont déjà étroitement surveillés pour des faits de «terrorisme» présumé depuis le mois d’avril précédent. La sous-direction antiterroriste (Sdat) de la police judiciaire n’a rien révélé de probant. Mais au terme de cette traque de sept mois, la Sdat retrouve Julien Coupat passant trop près d’une ligne de TGV, visée par un sabotage. Le groupe est aussitôt arrêté. C’est pendant les gardes à vue que les policiers entendent un témoin sous "x" qui accuse Julien Coupat de vouloir «renverser l’Etat». Le Comité invisible, auteur de L’insurrection qui vient, est transformé en "organisation terroriste". Libération dévoile les pièces de l’accusation.
Dans la nuit du 7 au 8 novembre, Coupat conduit les policiers, qui le filaient en Seine-et-Marne, à proximité de la ligne du TGV Est, où a lieu l’un des quatre sabotages de la nuit. Il est en compagnie d’Yildune Lévy et il cherche à déjouer la surveillance policière. La filature commence à 18 h 25 au niveau de l’autoroute A4. Le couple emprunte les départementales D81 et D845, autour de Dhuisy. Leur Mercedes est vue, tous feux éteints sur un chemin, non loin de la D845. Une demi-heure plus tard, la voilà qui repart vers Dhuisy. Elle s’arrête près d’un pont de chemin de fer, emprunte une voie de service, puis repart. A 20 h 45, elle stationne vers Dhuisy et repart encore en direction du chemin de fer. Finalement, Julien Coupat et Yildune Lévy choisissent de se restaurer à la Bella Vita, une pizzeria de Trilport. Ils en sortent à 22 h 35, remontent dans leur voiture, qui reste stationnée là jusqu’à 3 h 50 du matin. Laps de temps pendant lequel ils dorment. C’est alors qu’ils repartent dans la campagne et se garent une nouvelle fois, toujours surveillés. Ils racontent tous deux avoir fait l’amour (lire page suivante), avant de repartir vers Paris, à 4 h 20. «La plupart des gens ignorent ma proximité avec Yildune, ce qui ne fait pas de Tarnac le lieu idéal pour un week-end en amoureux», confie Coupat au juge. «En raison de mes relations amoureuses avec Julien, je ne m’exprimerai que lorsque j’aurai pris connaissance de ses propres déclarations sur le sujet», déclare Yildune Lévy en première comparution.

«Cet arrêt à proximité d'une voie ferrée, cible potentielle de la mouvance anarcho-autonome, nous conduisait à procéder à des recherches sur cette voie, rapporte un rapport de la Sdat. Ces recherches n'amenaient la découverte d'aucun engin explosif.» Rien. Le couple ne laisse aucun élément matériel derrière lui, hormis des horaires SNCF et un emballage de lampe frontale laissés dans une poubelle publique à Trilport. Coupat dira avoir fait le ménage dans la voiture avant d'y dormir, et avoir jeté des horaires, pris le matin avec son père dans une agence SNCF. Au juge, sceptique sur le «hasard» de sa présence sur les lieux, Coupat répond, le 11 février : «J'avais une prescience ? Je n'en sais pas plus qu'un autre.»

Le train castor

L'accusation prend forme, le 8 novembre, au matin des sabotages des lignes TGV. La PJ s'aperçoit qu'outre Coupat et Lévy, trois amis de Tarnac ont aussi dormi dans une voiture, mais très loin de là. Manon Glibert, Benjamin Rosoux et Gabrielle Hallez, l'ex-compagne de Coupat, ont été contrôlés par les gendarmes en lisière de bois au lieu-dit Saint-Ulrich (Haut-Rhin). «Notons que le véhicule se situe à moins de quatre kilomètres de la ligne ferroviaire sur laquelle devait passer le train de matières radioactives, dit train Castor, et à moins de dix kilomètres de la ligne de passage du TGV Est», note la PJ. C'est l'autre découverte de la police, au matin. La nuit du 7 novembre correspond au transport de déchets radioactifs entre La Hague et Gorbelen, en Allemagne. «Le passage du train était sujet à des actions de toute nature de la part des militants antinucléaires.» Hallez dit qu'elle ignorait tout «des actions Castor». Elle avait entraîné ses amis dans un week-end à Strasbourg, ils s'étaient garés à Saint-Ulrich pour dormir.

Les policiers joignent à la procédure la liste d'actions prévues sur le passage du train Castor établie par le réseau Sortir du nucléaire. «La date du départ est plus que symbolique, signalait le réseau. Voici quatre ans, Sébastien Briat décédait lors d'une tentative de blocage d'un de ces transports. En Allemagne, Sébastien n'est pas oublié non plus.» Le 7 novembre 2004, ce jeune militant était mort

percuté par un train Castor. Les dégradations qui ont visé les lignes TGV dans la nuit du 7 au 8 novembre se sont justement réparties sur un axe Nord-Est, celui du trajet du train Castor de La Hague vers l'Allemagne. En consignant les quatre dégradations de la nuit, les policiers sont avisés par la SNCF d'une cinquième action survenue quinze jours auparavant. «Dans la nuit du 25 au 26 octobre, un crochet métallique en tous points similaire avait été utilisé sur la ligne TGV Est dans le sens Paris-Strasbourg à hauteur de Vigny [Moselle, ndlr]. Constatons que le lieu de commission de cette dégradation est situé à 70 km du lieu de résidence des parents de Gabrielle Hallez.» Coupat avait justement passé ce week-end-là avec elle, et avec leur fille de 3 ans.

Le coup de filet contre le groupe de Tarnac était plus qu'annoncé. Six mois avant, le 11 avril, la Sdat avait révélé au parquet l'existence sur le territoire national d'une «structure clandestine anarcho-autonome», «entretenant des relations conspiratives avec des militants de la même idéologie implantés à l'étranger et projetant de commettre des actions violentes». La sous-direction de la PJ parle alors d'une «vingtaine d'activistes», de «bases logistiques en région parisienne et en province», de «liens opérationnels» à l'étranger. Julien Coupat est déjà présenté comme le «leader» de ce réseau et Yildune Lévy «une militante autonome parisienne».

Le soupçon américain

La Sdat dénonce leur entrée clandestine aux Etats-Unis en janvier 2008. Un sac abandonné par Coupat dans une voiture a été retrouvé par les Canadiens.Et dans le sac, une copie du permis de conduire de Coupat, des textes «subversifs» en langue anglaise, et des photos de Times Square à New York. Alors que Coupat et Lévy expliqueront être simplement partis en vacance, la Sdat a un autre scénario :«Le 6 mars 2008, le centre de recrutement de l'armée situé à Times Square a fait l'objet d'un attentat par jet de grenade ayant causé des dégâts matériels. A ce jour, les services américains n'ont toujours pas identifié les auteurs de ces faits.» Mais en France, la construction des suspects de Tarnac a commencé. «Si les autorités américaines ont quelque chose à me reprocher, elles n'ont qu'à le faire», a répondu Julien Coupat au juge, début février. «Pour aller aux Etats-Unis, il fallait un passeport à visa biométrique, et comme je refuse ce type de contrôle, j'ai décidé de passer clandestinement aux Etats-Unis. La frontière avec le Canada fait plusieurs milliers de kilomètres. N'importe qui peut la traverser à pied.» La note du 11 avril 2008 provoque néanmoins l'ouverture d'une enquête préliminaire.

Tous filmés

Les policiers antiterroristes mettent les moyens. Le 22 juillet, ils prennent position autour de la ferme du Goutailloux, en Corrèze, achetée par Coupat et ses amis. Comme du temps d'Action directe, cette surveillance donne lieu à un album photos, où l'on voit les bois, la ferme, des voitures. Et des silhouettes photographiées, floues. Coupat est parfois suivi. Fin août, un service technique installe des caméras de surveillance sur les deux chemins d'accès à la ferme. Durant un mois, les visages de tous les visiteurs sont numérotés et répertoriés. Une fois identifié, chacun est placé sous écoute. Le 5 septembre à 13 h 13, la conversation n°255 enregistrée signale que Coupat va expédier à sa famille par la poste des clefs de voiture. Les policiers foncent au centre de tri de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) et trouvent «une enveloppe bulle laissant apparaître une excroissance». C'est une clé. Au verso, on peut lire : «EXP : T. de Linotte. 15 bd de l'oubli. Paris.» Mais ce courrier vient de Thessalonique, en Grèce, où se tient la 73e foire internationale de la ville. Des «groupuscules anarchistes» ont manifesté. Un cocktail Molotov aurait été lancé sur un distributeur de billets. «Un jet de pierre aurait visé le hall d'entrée du consulat de France», relèvent les policiers, qui brûlent d'écrire que Coupat pourrait être entré en action. Coupat dira avoir simplement participé à un forum social.

Des caméras de vidéosurveillance sont aussi placées dans la cour de son immeuble à Paris. Nouvel album. Le 16 octobre, Coupat rejoint un rassemblement contre le fichier Edvige à Paris. On le voit distribuer des tracts. Tous ceux qu'il approche sont photographiés. Les écoutes continuent. Le 31 octobre, une militante parle «d'un départ collectif en véhicule». Aussitôt, les policiers se mettent en chasse. Il s'agit de la préparation de la manif du 3 novembre à Vichy contre la tenue du sommet des ministres de l'UE. Là encore, les policiers récupèrent des images de vidéosurveillance. Coupat est particulièrement

observé au milieu des incidents qui opposent un groupe de manifestants aux policiers. Il aurait «donné des instructions» à certains au moment où des manifestants accrochent une corde à la

grille d'un véhicule de police pour le tirer. Coupat se défend de toute violence. «D'ailleurs tirer les cordes est un vieux jeu médiéval», dit-il au juge.
Le 11 novembre, l'opération policière sur Tarnac est massive : 150 policiers interviennent - 60 de la Sdat, 50 de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) et 40 policiers locaux. Mais les perquisitions ne permettent la découverte d'aucun élément matériel. Les prétendues «bases logistiques en région parisienne et en province» dénoncées par la Sdat, en avril 2008, ne contiennent rien. Pas d'armes, pas d'explosifs, pas d'engin incendiaire, pas même de fers à béton. Dans une cheminée, deux gilets pare-balles dans un sac-poubelle sont découverts, provoquant le scepticisme des occupants. «Je n'ai jamais vu ce sac auparavant», assure Benjamin Rosoux, qui s'occupait de l'épicerie.

«En souvenir de sébastien»
Yildune Lévy, étudiante chercheuse en archéologie, a téléchargé en février 2007 sur Internet un document qui explique la fabrication d'un engin incendiaire. Intéressant pour cerner sa personnalité, mais insuffisant pour constituer une charge. A Tarnac, un livre en allemand est aussi saisi : Autonome in Bewegung (Autonomes en mouvement). Page 336, les policiers découvrent «une photo d'une coupure de presse contenant elle-même une petite photo sur laquelle on distingue un crochet métallique». Le livre évoque les actions du printemps 1995 à novembre 2002 pour «perturber la progression ferroviaire de cinq transports Castor ayant rejoint le site de Gorbelen» et il parle aussi des crochets métalliques posés sur les caténaires. «Ce mode opératoire est évoqué pour les transports Castor de 1995 (une centaine de crochets auraient été posés) et de 1996. La légende de la photo signale : "Ce crochet a paralysé Berlin, en mai 1996"», écrivent les policiers.
Le 10 novembre, veille de l'opération policière, un groupe antinucléaire allemand a justement revendiqué l'action sur le réseau TGV, dans un courrier dactylographié adressé au Berliner Zeitung. Il évoque l'utilisation de crochets, dans l'objectif de perturber le trafic ferroviaire sur le parcours emprunté par le train Castor d'acheminement des déchets. Le texte de revendication fait allusion au «souvenir de Sébastien», le jeune militant mort en 2004. Cette lettre en version originale allemande et traduite en français est versée au dossier. Mais la piste allemande est délibérément mise au rencart, puisqu'elle contredit la thèse de la «structure clandestine anarcho-autonome» démantelée sur le territoire. Les interpellations ont été annoncées, le matin même, lors d'une conférence de presse de la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie.

Le témoin 42
Les policiers introduisent le témoin 42. Cette personne, entendue sous «x» le 14 novembre, ne révèle aucun plan secret susceptible de nourrir une accusation de terrorisme. «Julien Coupat souhaite le renversement de l'Etat par le biais d'actions de déstabilisation qui auraient pu aller jusqu'à des actions violentes, assure 42. C'est pourquoi je souhaitais apporter mon témoignage.» L'anonyme assure que le groupe a pris la dénomination «Comité invisible sous section du parti imaginaire», qu'il a été rejoint par des squatteurs, puis par des ultras, anciens des Black Blocks. Les membres du groupe se seraient «isolés socialement», puis auraient expérimenté «une logique de territoire», avec l'acquisition de savoir-faire agricoles et artisanaux. «A partir de 2005, l'information a commencé à circuler que le temps de l'action était venu.» Le livre L'insurrection qui vient est finalisé en 2007. «A partir de là, le groupe constitué autour de Julien Coupat s'est complètement refermé sur lui-même», assure le témoin 42.
Aucun détail. Pas d'accusations précises. Le lien avec les dégradations n'est pas fait. Mais il ne reste plus qu'à se pencher sur L'insurrection qui vient.

LIBERATION 16 avril 2009
«Les dates sont un message»
Par KARL LASKE

Le juge d'instruction Thierry Fragnoli questionne Julien Coupat :
«Les dates du 25 octobre et du 7 novembre ne sont pas si anodines qu'elles paraissent puisque chacun sait que c'est le 25 octobre (dans le calendrier julien) qu'a eu lieu ce que l'Histoire a retenu sous le nom de l'insurrection de Petrograd, élément fondateur de la révolution russe qui éclate en 1917 dirigée par Léon Trotski, et ayant pour objectif des points stratégiques tels que notamment les ponts et les gares. Cette même nuit du 25 au 26 octobre (soit du 7 au 8 novembre 1917 en calendrier grégorien), le palais d'Hiver était pris par les insurgés. Or précisément, il est fait allusion à cet épisode historique dans L'insurrection qui vient. Page 118: «Les moments de grand retournement: 10 août 1792, 18 mars 1871, octobre 1917» (octobre 1917 est souligné par le juge). Page 121: «Il y a bien encore des palais d'Hiver». On pourrait presque en déduire que le choix de ces dates du 25 octobre du 7 novembre par les auteurs de dégradations des lignes TGV est à lui seul un symbole, voire un hommage, pour ne pas dire un message s'inscrivant dans la même veine que L'insurrection qui vient.»

LIBERATION 16/04/2009

«Ce ne sont pas les journaux qui rendent la justice»

La ministre Michèle Alliot-Marie a vivement réagi à la publication de deux articles dans la presse, notamment dans Libération, critiquant la faiblesse supposée des charges retenues contre les accusés de Tarnac.
La ministre de l'Intérieur a rejeté jeudi plusieurs contre-enquêtes journalistiques critiquant la qualification de terrorisme dans l'affaire des dégradations de caténaires contre des lignes SNCF fin octobre et début novembre.
«Ce ne sont pas les journaux qui rendent la justice dans notre pays», a déclaré Michèle Alliot-Marie, sur France-Inter. La ministre était invitée à réagir à la publication de deux articles dans Charlie Hebdo, mercredi, et Libération, jeudi, critiquant la faiblesse supposée des charges retenues contre les accusés de Tarnac, soupçonnés d'être impliqués dans les dégradations contre les lignes SNCF, notamment Julien Coupat, toujours incarcéré.
«La police a apporté au juge et continue d'apporter au juge un certain nombre d'éléments», a ajouté la ministre. Michèle Alliot-Marie a exhorté à la patience, dans ce dossier, et invité à prendre avec précaution les commentaires publiés dans la presse. «Ceux qui savent n'ont pas le droit de parler», a-t-elle dit, en référence au secret de l'instruction.
(Source AFP)

LE MONDE. 28.04.09
Sabotages SNCF : une femme a été interpellée à Paris

Une femme de 36 ans a été interpellée par les policiers de la sous-direction antiterroriste (SDAT) dans le cadre de l'enquête sur des sabotages de lignes TGV commis en novembre 2008, selon des sources proches de l'enquête.
L'interpellation a eu lieu mardi matin dans le 20e arrondissement de Paris sur commission rogatoire du juge Thierry Fragnoli, qui instruit le dossier des sabotages de lignes SNCF commis à l'automne 2008. La personne a été placée en garde à vue dans les locaux de la SDAT à Levallois (Hauts-de-Seine), selon une de ces sources. Sa garde à vue peut durer jusqu'à quatre-vingt-seize heures s'agissant d'un dossier de terrorisme.
Elle aurait gravité autour d'une ferme de Tarnac (Corrèze) où vivait une partie des jeunes mis en examen dans ce dossier. Elle ne serait pas directement liée à Julien Coupat, présenté par les enquêteurs comme le cerveau du groupe soupçonné de sabotages et seul mis en examen toujours détenu dans ce dossier. Elle aurait plutôt été en relation régulière avec d'autres membres de ce groupe.

Neuf jeunes gens, âgés de 22 à 34 ans, avaient été mis en examen en novembre pour destructions et association de malfaiteurs, le tout en relation avec une entreprise terroriste. Ils sont soupçonnés d'appartenir à un groupe d'ultragauche à l'origine de dégradations contre des lignes TGV.

LE MONDE | 28.04.09
« Libérez Julien Coupat ! » par Irène Terrel

Tout ou presque a été dit sur le dossier, sur l'inconsistance des charges, sur la présomption de culpabilité dont bénéficient les détenus politiquement ciblés, sur les détentions provisoires qui trop souvent sont la règle, sur l'absurdité de l'épithète "terroriste" accolée à une dégradation purement matérielle, sur la toute-puissance du parquet, sur les dérives tentaculaires des lois antiterroristes, sur la criminalisation à découvert de l'édition, sur l'expansion à l'infini des répressions, ici les bandes, là, les cagoules, etc.
Tous ou presque ont exprimé leur indignation, leur solidarité, leur intérêt, pas une émission politique, culturelle, branchée ou pas, du matin au soir, pas un blog, pas un journal qui n'y soit allé de son couplet pro-Tarnac. Sûrement, bientôt des livres dévoileront le mystère de la nuit des caténaires...
Et pourtant Julien Coupat est toujours détenu, sans même, au diable la jurisprudence européenne, avoir été autorisé à étudier son propre dossier... ! Cela fera bientôt six mois qu'il arpente les courettes de la Santé, les sous-sols du Palais de justice, les cabinets des juges, et qu'en rentrant le soir dans sa cellule, si petite qu'elle pourrait devenir invisible, il découvre sa photo de filature sur l'écran de la télévision...
Huit "terroristes" pourtant vite relâchés, abusivement dispersés depuis dans l'Hexagone et, lui seul, toujours détenu, mais pourquoi ?
Pour s'être tu pendant quatre-vingt-seize heures de garde à vue antiterroriste, pour avoir défié les convenances judiciaires, pour avoir protesté contre les fouilles à nu, pour avoir refusé les enquêtes de personnalité, pour avoir ri parfois du questionnement des juges, pour n'avoir pas livré ses goûts littéraires, ses penchants philosophiques, ses opinions politiques, pour avoir sillonné le monde sans téléphone portable et s'y être fait des amis dont il a tu les noms, pour avoir refusé tous les fichages, pour avoir pensé, écrit, manifesté, voyagé, pour n'être pas tombé dans le panneau des idéologies précuites, pour avoir dérangé l'ordre morose d'un temps qui parfois passe si lentement, bref pour avoir à sa façon "travaillé à l'établissement conscient et collectif d'une nouvelle civilisation" (Armand Gatti).
Déjà, souvenons-nous, le 19 décembre 2008, un juge des libertés et de la détention (depuis lors introuvable) avait ordonné sa libération, en estimant "que dans ce dossier, toutes les personnes mises en examen ont été placées sous contrôle judiciaire (...), que Julien Coupat a été interrogé (...), que la détention provisoire de l'intéressé n'apparaît pas aujourd'hui indispensable à la manifestation de la vérité (...), qu'il offre toutes garanties de représentation, qu'au surplus, il n'a jamais été condamné".
C'était compter sans l'acharnement désespéré d'un parquet mis à mal.

Une nouvelle demande de mise en liberté a été déposée au nom de la simple application de la loi française : "La personne mise en examen, présumée innocente, reste libre" (article 137 du code de procédure pénale).
"Vous tiendrez votre liberté de ce que vous aurez libéré...", écrivait le poète Joë Bousquet. Que tous ceux qui se sentent concernés demandent avec nous la libération immédiate de Julien Coupat.

Irène Terrel est avocate.

LE POINT 28 avril 2009
Nouveaux indices compromettants pour Julien Coupat
Par Hervé Gattegno

La détention de Julien Coupat et la qualification de terroriste retenue lors de l'ouverture de l'information judiciaire dans l'affaire du sabotage des lignes SNCF ont provoqué de nombreuses manifestations contre une éventuelle "dérive de la justice" visant des "idées dissidentes" © IP3
Les enquêteurs disposent de nouveaux éléments contre Julien Coupat, dans l'enquête sur les sabotages contre des voies ferrées de la SNCF. Le juge d'instruction Thierry Fragnoli a reçu récemment du Canada, où il avait lancé une commission rogatoire internationale, plusieurs indices qui confortent, selon les informations du Point, les soupçons contre le jeune activiste de l'ultragauche considéré comme le leader du groupe de Tarnac.
Dans un carnet de notes figure une liste manuscrite de fournitures susceptibles de constituer la panoplie du parfait saboteur : y apparaissent notamment les "tubes et ficelles" généralement utilisés pour poser des crochets métalliques sur les caténaires sans risquer l'électrocution. Plus explicite encore, la mention "gants spéciaux, 25.000 v" laisse nettement supposer que Julien Coupat se préparait à participer à une action contre des lignes électriques.

"Bonne chance pour leur projet"
Ce carnet a été retrouvé dans un sac oublié à bord d'une voiture que Coupat et ses compagnons avaient abandonnée au Canada pour entrer clandestinement aux États-Unis. Les militants de Tarnac avaient alors gagné New York et participé à plusieurs réunions avec d'autres groupes de la mouvance anarcho-autonome américaine.
Plusieurs documents retrouvés dans le même sac accréditent les contacts avec de tels groupes ; dans des échanges de messages entre eux, certains correspondants souhaitaient - en anglais, en allemand et en italien - à leurs camarades français "bonne chance pour (leur) projet". Un lot de photos d'identité de Julien Coupat se trouvait également dans le sac.

Attaque sans coupables identifiés
Les policiers recensent également la présence de documents dits "subversifs" et de photographies de Times Square, qui ont alimenté la thèse d'une participation des hommes de Tarnac à un attentat à la grenade commis le 6 mars 2008 dans ce quartier de New York contre un centre de recrutement de l'armée américaine. Les auteurs de cette attaque n'ont jamais été identifiés, mais il est apparu, depuis, que Julien Coupat était déjà rentré en France à la date des faits.
Actuellement exploités par la sous-direction de l'antiterrorisme (SDAT), ces indices devraient être présentés à Julien Coupat au cours de son prochain interrogatoire, prévu le 4 mai. Dans l'intervalle, son avocate, Me Irène Terrel, devrait déposer en son nom une quatrième demande de mise en liberté, ainsi qu'elle l'a annoncé dans Le Monde daté du 29 avril.
Dans l'édition du Point à paraître jeudi en kiosque, vous découvrirez d'autres révélations sur les militants alternatifs de Tarnac.

LE MONDE 29.04.09
La demande de mise en liberté de Julien Coupat à nouveau rejetée

Julien Coupat, incarcéré depuis le 15 novembre dans l'enquête sur des dégradations contre des lignes SNCF, voit encore un espoir de libération s'envoler. Selon les informations du journal Le Monde, sa demande de remise en liberté a de nouveau été rejetée, mercredi 29 avril. Il s'agissait de la quatrième demande de mise en liberté déposée par cet homme de 35 ans mis en examen pour "direction d'une entreprise terroriste et destructions en réunion à visée terroriste".

Le 13 mars, lors du troisième refus, son avocate, Me Irène Terrel, avait annoncé qu'elle allait "demander à ce que la juridiction antiterroriste soit déclarée incompétente". Julien Coupat reste le seul détenu parmi les neuf personnes mises en examen dans cette enquête.
Mardi, dans le cadre de l'enquête des sabotages de la SNCF, une femme de 36 ans a été interpellée par les policiers de la sous-direction antiterroriste à Paris et placée en garde à vue. Cette femme, prénommée Tessa, était en relation avec des membres du groupe de Tarnac (Corrèze) soupçonnés d'avoir dégradé les voies SNCF en novembre 2008. Membre de l'un des comités de soutien "aux inculpés du 11 novembre", elle aurait prêté son véhicule à plusieurs d'entre eux, contrôlés en octobre 2008

LE MONDE. 02.05.09
Sabotages SNCF : une proche du groupe de Tarnac remise en liberté

Une femme de 36 ans placée en garde à vue mardi dans l'enquête sur les sabotages de lignes TGV commis en novembre 2008 a été remise en liberté vendredi 1er mai et aucune charge n'a été retenue contre elle, selon une source judiciaire.
Cette femme, animatrice du comité de soutien parisien aux membres du groupe de Tarnac poursuivis dans ce dossier, notamment pour association de malfaiteurs à caractère terroriste, avait été interpellée mardi dans le 20e arrondissement de Paris sur commission rogatoire du juge Thierry Fragnoli. Elle a été interrogée par les policiers à la sous-direction antiterroriste à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine),qui souhaitaient notamment connaître les raisons pour lesquelles Benjamin Rosoux, Gabrielle Hallez et Manon Glibert, trois des mis en examen, dormaient à bord d'une voiture lui appartenant lorsqu'ils avaient été contrôlés par les gendarmes le 7 novembre en Moselle, non loin du lieu d'un des cinq sabotages commis en France cette nuit-là.

MEDIAPART 22 mai 2009
Tarnac: deux nouveaux «coups de filet», tous les interpellés sont libérés
Par David Dufresne

Il est 16h30, hier, quand Christian, François et Nouria (pseudonymes) sortent des locaux de la Sous-direction anti-terroriste (Sdat) en région parisienne. Les trois Rouennais viennent de passer quatre jours en garde à vue. Et ils sortent libres. Ils sont les derniers en date dans l'affaire dite de Tarnac à avoir connu la petite lumière blanche des petites cellules de Levallois-Perret, nuit et jour. Dans le même temps, à Marseille, en marge de l'affaire, cinq personnes ont également passé plusieurs jours en garde à vue. Elles sont soupçonnées d'avoir menacé par tract interposé le Directeur central du renseignement intérieur (DCRI). A la direction générale de la police, on assure que ces deux affaires sont le fruit « du hasard du calendrier ». Retour sur ces deux opérations. A la fois simultanées, distantes et éclairantes.
La première démarre donc lundi, à 6 heures du matin, dans une maison commune des faubourgs de Rouen. Mathieu Burnel, l'un des neuf mis en examen dans l'affaire de Tarnac, et qui habite les lieux, raconte pour Mediapart : «Les flics avaient leur bélier, mais la porte était ouverte. Ils ont déboulé comme d'hab', toujours le même cirque, flingues en avant, et tout ça. Puis, ils embarqué Christian, François et Nouria. Certains policiers leur ont dit de "prendre de l'argent pour se payer le train de retour", qu'ils ne feraient pas de taule. D'autres ont dit "on va pas loin", genre pas jusqu'à Paris.» S'ensuivent quelques échanges à fleuret moucheté. Sur l'affaire, sur les méthodes policières, sur les perquisitions à répétition, et, même, sur quelques journalistes jugés un peu trop curieux.
But de l'opération : interroger le trio sur un voyage qu'il a effectué en Grèce, en septembre 2008, lors d'un rassemblement à Thessalonique, à la fois foire internationale et foire d'empoignes de ce que l'Europe compte d'activistes de gauche. Dans la foule, la police en est sûre : Julien Coupat. Ou du moins, la police voudrait s'en assurer. Elle le soupçonne d'y avoir rencontré des militants allemands, passés maîtres dans le sabotage de voies ferrées, notamment lors de passages de trains transportant des déchets nucléaires. Mais aussi, selon nos informations, les interpellations de Rouen ont pour but de demander à l'un des trois étudiants (en sociologie) quelques explications sur sa voiture, un vieux modèle Mercedes sans grand intérêt. Sauf celui-ci, peut-être : c'est à son bord que se trouvaient, le 8 novembre 2008, Julien Coupat et Yildune Lévy Guéant, à proximité d'une des lignes de chemin de fer sabotée. La voiture avait été pistée dès le midi par les services de renseignement. Elle était « balisée ».

En clair, toujours la même et simple finalité : resserrer le filet sur Julien Coupat. Bombarder les gardés à vue de questions à son sujet : qui est-il ? Etiez-vous là, tel jour, à ses côtés ? Comment est-il ? Qui gravite autour de lui ? Etc. Des interrogatoires en rafale, « avec un maximum de pression et d'intimidation », s'insurge Dominique Vallès, l'avocate de l'un des trois Rouennais. Qui ne décolère pas. Pour elle, ces arrestations dès potron-minet sont « un usage très choquant du droit. On aurait pu les convoquer tout simplement. C'est une instrumentalisation de la procédure ! ». Nouria a été interrogée une dizaine de fois et Christian à quinze reprises. Philippe Lescène, autre conseil des Rouennais, s'interroge: «Ces interpellations ne seraient-elles pas le signe que le dossier est si vide qu'on essaye d'y faire entrer de nouveaux noms ?»
Mathieu Burnel évoque, lui, l'arrestation musclée, en plein Paris, fin avril, de Tessa Polak, relatée dans nos pages, et rejoint le point de vue des avocats. «On pensait qu'après l'arrestation de Tessa, les policiers stopperaient ce genre de trucs. Mais à l'évidence, ils semblent bien partis sur leur lancée. Ils arrêtent les gens en pleine rue ou à 6 heures du matin chez eux, ils les gardent, les enferment et les menacent pendant trois ou quatre jours puis les relâchent dans la nature. Ils tentent clairement de banaliser les gardes à vue de quatre jours sous anti-terrorisme. S'ils les mettaient en examen, les policiers seraient obligés de s'en justifier. En les relâchant sans rien, ils montrent qu'ils peuvent tout se permettre et n'ont de compte à rendre à personne. Si toutes les personnes dont le nom figure au dossier y passent, dans deux ans on y est encore…»
Interrogé sur ce point précis (pourquoi interpeller plutôt que convoquer), un enquêteur réfute. Pour lui, l'effet de surprise prime avant tout. «Si on avait convoqué Tessa Polak ou ceux de Rouen, on annonçait la couleur. Or, on n'a pas du tout envie d'entendre des réponses toutes faites, on ne veut pas que les gens s'attendent à nos questions»... Il ajoute : «Ce qu'on veut, c'est surtout procéder à des perquisitions

surprises.» En somme, du classique et souvent de l'efficace, avec ici un bémol: la maison de Rouen avait déjà été retournée dans tous les sens dès la première perquisition, le 11 novembre 2008. C'est d'ailleurs lors de celle-ci que la police anti-terroriste avait déniché deux billets de bateau Italie-Grèce au nom de Christian et François... Et l'officier d'admettre, dans un souffle, « on nous regarde au microscope », sans préciser qui est ce «on» mais dont on saisit le sous-entendu : la Sdat agit dans les règles. L'affaire de Tarnac a au moins ce mérite : elle permet de voir à l'œuvre les règles. De près. Et d'en débattre. Quant au reste, le policier l'assure: toutes ces opérations obéissent à un calendrier. Celui de la Sdat et celui du juge Thierry Fragnoli. «On veut donner notre tempo à l'affaire.» Et ils sont huit fonctionnaires de police à s'en charger tout spécialement.

«Dossier signalé»

L'autre coup de filet de la semaine, c'est d'abord une photo. Une photo qui représente le pilier de la résidence secondaire de Bernard Squarcini, le Directeur central du renseignement intérieur (DCRI), dans les Alpes-de-Haute-Provence. Sur ce pilier, un visiophone avec son nom, en lettres noires sur fond rouge. Et sous le pilier, maintenu par deux doigts, un tract intitulé « sabotons l'anti-terrorisme », donnant rendez-vous le 8 mai, pour une journée spéciale anti anti-terrorisme. La seule arme explicitement citée est « d'apporter un bol » pour la « soupe du soir »… Rue 89, qui publie depuis hier le document, le qualifie de « photo-potache ». Seulement voilà, côté police, on goûte très moyennement et la photo et le potache. Dès que le document est repéré sur Internet, Bernard Squarcini, dit «le Squale», décide de mordre et de porter plainte auprès du parquet de Digne pour « menace et intimidation ». Ce qui en dit long sur la surveillance des proches des Tarnac: le document, jusque-là, n'a été diffusé que de mails en mails, notamment dans les milieux de l'art contemporain (on va comprendre pourquoi). Avant d'être distribué dans les rues, notamment le 8 mai, où une main ira jusqu'à glisser le document… dans la boîte aux lettres même de Bernard Squarcini.
De quoi énerver un peu fort requins et gros poissons des hautes sphères de la police... Une source proche de l'enquête : « Qu'on touche à la fonction de Squarcini, on s'en fout. Qu'on touche à l'individu, on agit. » Autrement dit, la même photo prise devant ses bureaux à Levallois-Perret (encore faudrait-il parvenir à la faire, vu la sur-protection du siège national de la DCRI…), pas de problème. Devant sa maison, c'est niet. «Des méthodes de petits merdeux, non?» demande l'enquêteur. D'où les interpellations lundi matin. « On envoie un signal très fort», reprend-il. Quatre personnes sont arrêtées, issues du monde de l'édition, primo-destinatrices et réexpéditrices de l'objet en question. Certaines sont également fondatrices d'un des nombreux comités de soutien, nés spontanément après les mises en examen dans l'affaire en novembre 2008 : le C.S.A., pour Comité de sabotage de l'anti-terrorisme, situé à Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence). Celui-ci a deux particularités. Il est l'un des plus actifs et, surtout, l'un des plus proches des désormais « neuf de Tarnac ». La fille de l'un de ses membres vit en effet dans le village corrézien. Le « signal policier » est donc double. Ouvertement, il vise l'ensemble des comités. C'est ce message qui est répercuté de radios en journaux, de télé en dépêches. Insidieusement, les plus proches des neuf mis en examen comprennent, s'ils ne s'en doutaient, qu'ils sont eux particulièrement ciblés. Pendant ce temps, la police examine disques durs et téléphones portables. Tout est épluché, le moindre indice consigné. Là encore, l'effet de surprise est de mise.

A la PJ de Marseille, on sort tout de même les gants. A l'Evêché, l'hôtel de police de la ville, l'affaire devient en quelques heures « la patate chaude de la semaine », glisse-t-on, un brin étonné. « Ici, d'habitude, on fait dans le droit commun, le grand banditisme…», rappelle un policier qui admet sans peine : « Quand une affaire implique un directeur central, on sort les bretelles et la ceinture. » Et ici, on ajoute même la ficelle: Bernard Squarcini n'est pas le premier « patron » venu. Il règne sur le renseignement intérieur français depuis plus de deux décennies. Il a été préfet délégué pour la sécurité et la défense dans la région. Et puis, et surtout, il connaît « le Président », son ami, Sarkozy. Aussi annexe soit l'affaire, elle est du genre « dossier signalé ». D'ailleurs, ça ne loupe pas : les procès-verbaux à peine rédigés à Marseille sont transmis illico à Paris, y compris place Beauvau, au ministère

de l'intérieur. De l'info en temps réel, il n'y a pas que LCI ou iTélé qui en font. « Dossier signalé », cela signifie également garde à vue en bonne et due forme. Correction, courtoisie, et compagnie.

Coup de théâtre, dès le premier soir. Une délégation de la Ligue des droits de l'Homme locale se rend à l'Evêché. Elle est reçue par le chef interrégional de la PJ en personne. Qui aurait assuré à l'association que « dans cette affaire, il n'y a pas de quoi fouetter un chat, que tout ça va se terminer gentiment ». L'un des trois délégués aurait alors insisté pour avoir des nouvelles de ses amis gardés à vue. Bruno C. est invité à attendre quelques instants. « C'est le piège », écrit la Ligue des droits de l'Homme : le militant est à son tour placé en garde à vue. En fait, c'est un poil plus compliqué que cela: d'après plusieurs témoins, Bruno C. est venu expliquer son geste. Et si sa photo s'inscrivait dans la tradition de la caricature politique ? Et si, lui qui est architecte, voulait pointer le visiophone comme le symbole même du dispositif de surveillance, petit cyclope moderne? Une sorte de tract à la lisière du politique et de l'art contemporain (on y est)?

Détail important: si la photo ne permet pas de localiser la maison de Bernard Squarcini (ni adresse, ni ville, ni même plan large n'y figurent), elle s'inscrit clairement dans l'affaire des sabotages SNCF. Et « mouille » d'une certaine façon ses protagonistes présumés, dont certains soutiens vont à leur tour moyennement goûté la chose. L'art est aussi affaire de temporalité... Alors, les enquêteurs écoutent Bruno C. Deux jours durant. Ce qui les intéresse au premier chef, c'est de savoir s'il est bien l'auteur de la photo de la résidence du n°1 des ex-RG et DST. Ils n'ont d'ailleurs pas grand mal à s'en convaincre. En quelques minutes, la PJ remonte l'ADN du cliché. L'analyse est formelle: les policiers retrouvent l'heure et la date de prise de vue (1er mai, 11h30). Et même le modèle de l'appareil : un iPhone. C'est celui de Bruno C. Il l'a sur lui, la photo est dedans. A Paris, un enquêteur sourit: «On est quand même pas au niveau de Coupat… D'ailleurs, pour Coupat, c'est pas bon du tout, tout ça. Ça crée une ambiance, un réseau, une nébuleuse…»
Sauf que. Affirmer cela, c'est aller un peu vite en besogne – rien ne dit, pour l'heure, que la justice déclenchera des poursuites, tout le monde étant sorti libre et sans charge du commissariat central de Marseille. Ou alors, c'est une façon d'avouer que les deux coups de filet Forcalquier/Rouen étaient bien… liés. Et que l'affaire du tract, pour l'heure suivie par la justice locale, serait finalement versée au dossier Tarnac. Un dossier que les enquêteurs espèrent d'ailleurs avoir réglé avant la fin d'année, «sauf élément nouveau». D'ici là, les rumeurs d'une possible libération de Julien Coupat se font jour. Selon différentes sources proches de l'enquête, recoupées par Mediapart, le juge Thierry Fragnoli pourrait même décider de sa libération d'ici à cet été. «Ce que veut le juge, c'est le décider lui-même, pas qu'on lui force la main [par une décision de justice, type cour d'appel de la chambre d'instruction, NDLR]. En clair, qu'on ne le… déjuge pas. » Julien Coupat doit être entendu la semaine prochaine.

LE MONDE 25.05.09
Julien Coupat : "La prolongation de ma détention est une petite vengeance"

Voici les réponses aux questions que nous avons posées par écrit à Julien Coupat. Mis en examen le 15 novembre 2008 pour "terrorisme" avec huit autres personnes interpellées à Tarnac (Corrèze) et Paris, il est soupçonné d'avoir saboté des caténaires SNCF. Il est le dernier à être toujours incarcéré. (Il a demandé à ce que certains mots soient en italique).

Comment vivez-vous votre détention ?

Très bien merci. Tractions, course à pied, lecture.

Pouvez-nous nous rappeler les circonstances de votre arrestation ?

Une bande de jeunes cagoulés et armés jusqu'aux dents s'est introduite chez nous par effraction. Ils nous ont menacés, menottés, et emmenés non sans avoir préalablement tout fracassé. Ils nous ont enlevés à bord de puissants bolides roulant à plus de 170 km/h en moyenne sur les autoroutes. Dans leurs conversations, revenait souvent un certain M. Marion [ancien patron de la police antiterroriste] dont les exploits virils les amusaient beaucoup comme celui consistant à gifler dans la bonne humeur un de ses collègues au beau milieu d'un pot de départ. Ils nous ont séquestrés pendant quatre jours dans une de leurs "prisons du peuple" en nous assommant de questions où l'absurde le disputait à l'obscène.
Celui qui semblait être le cerveau de l'opération s'excusait vaguement de tout ce cirque expliquant que c'était de la faute des "services", là-haut, où s'agitaient toutes sortes de gens qui nous en voulaient beaucoup. A ce jour, mes ravisseurs courent toujours. Certains faits divers récents attesteraient même qu'ils continuent de sévir en toute impunité.

Les sabotages sur les caténaires SNCF en France ont été revendiqués en Allemagne. Qu'en dites-vous ?

Au moment de notre arrestation, la police française est déjà en possession du communiqué qui revendique, outre les sabotages qu'elle voudrait nous attribuer, d'autres attaques survenues simultanément en Allemagne. Ce tract présente de nombreux inconvénients : il est posté depuis Hanovre, rédigé en allemand et envoyé à des journaux d'outre-Rhin exclusivement, mais surtout il ne cadre pas avec la fable médiatique sur notre compte, celle du petit noyau de fanatiques portant l'attaque au cœur de l'Etat en accrochant trois bouts de fer sur des caténaires. On aura, dès lors, bien soin de ne pas trop mentionner ce communiqué, ni dans la procédure, ni dans le mensonge public.
Il est vrai que le sabotage des lignes de train y perd beaucoup de son aura de mystère : il s'agissait simplement de protester contre le transport vers l'Allemagne par voie ferroviaire de déchets nucléaires ultraradioactifs et de dénoncer au passage la grande arnaque de "la crise". Le communiqué se conclut par un très SNCF "nous remercions les voyageurs des trains concernés de leur compréhension". Quel tact, tout de même, chez ces "terroristes"!

Vous reconnaissez-vous dans les qualifications de "mouvance anarcho-autonome" et d'"ultragauche"?

Laissez-moi reprendre d'un peu haut. Nous vivons actuellement, en France, la fin d'une période de gel historique dont l'acte fondateur fut l'accord passé entre gaullistes et staliniens en 1945 pour désarmer le peuple sous prétexte d'"éviter une guerre civile". Les termes de ce pacte pourraient se formuler ainsi pour faire vite : tandis que la droite renonçait à ses accents ouvertement fascistes, la gauche abandonnait entre soi toute perspective sérieuse de révolution. L'avantage dont joue et jouit, depuis quatre ans, la clique sarkozyste, est d'avoir pris l'initiative, unilatéralement, de rompre ce pacte en renouant "sans complexe" avec les classiques de la réaction pure – sur les fous, la religion, l'Occident, l'Afrique, le travail, l'histoire de France, ou l'identité nationale.

Face à ce pouvoir en guerre qui ose penser stratégiquement et partager le monde en amis, ennemis et quantités négligeables, la gauche reste tétanisée. Elle est trop lâche, trop compromise, et pour tout dire, trop discréditée pour opposer la moindre résistance à un pouvoir qu'elle n'ose pas, elle, traiter en ennemi et qui lui ravit un à un les plus malins d'entre ses éléments. Quant à l'extrême gauche à-la-Besancenot, quels que soient ses scores électoraux, et même sortie de l'état groupusculaire où elle végète depuis toujours, elle n'a pas de perspective plus désirable à offrir que la grisaille soviétique à peine retouchée sur Photoshop. Son destin est de décevoir.
Dans la sphère de la représentation politique, le pouvoir en place n'a donc rien à craindre, de personne. Et ce ne sont certainement pas les bureaucraties syndicales, plus vendues que jamais, qui vont l'importuner, elles qui depuis deux ans dansent avec le gouvernement un ballet si obscène. Dans ces conditions, la seule force qui soit à même de faire pièce au gang sarkozyste, son seul ennemi réel dans ce pays, c'est la rue, la rue et ses vieux penchants révolutionnaires. Elle seule, en fait, dans les émeutes qui ont suivi le second tour du rituel plébiscitaire de mai 2007, a su se hisser un instant à la hauteur de la situation. Elle seule, aux Antilles ou dans les récentes occupations d'entreprises ou de facs, a su faire entendre une autre parole.
Cette analyse sommaire du théâtre des opérations a dû s'imposer assez tôt puisque les renseignements généraux faisaient paraître dès juin 2007, sous la plume de journalistes aux ordres (et notamment dans Le Monde) les premiers articles dévoilant le terrible péril que feraient peser sur toute vie sociale les "anarcho-autonomes". On leur prêtait, pour commencer, l'organisation des émeutes spontanées, qui ont, dans tant de villes, salué le "triomphe électoral" du nouveau président.
Avec cette fable des "anarcho-autonomes", on a dessiné le profil de la menace auquel la ministre de l'intérieur s'est docilement employée, d'arrestations ciblées en rafles médiatiques, à donner un peu de chair et quelques visages. Quand on ne parvient plus à contenir ce qui déborde, on peut encore lui assigner une case et l'y incarcérer. Or celle de "casseur" où se croisent désormais pêle-mêle les ouvriers de Clairoix, les gamins de cités, les étudiants bloqueurs et les manifestants des contre-sommets, certes toujours efficace dans la gestion courante de la pacification sociale, permet de criminaliser des actes, non des existences. Et il est bien dans l'intention du nouveau pouvoir de s'attaquer à l'ennemi, en tant que tel, sans attendre qu'il s'exprime. Telle est la vocation des nouvelles catégories de la répression.
Il importe peu, finalement, qu'il ne se trouve personne en France pour se reconnaître "anarcho-autonome" ni que l'ultra-gauche soit un courant politique qui eut son heure de gloire dans les années 1920 et qui n'a, par la suite, jamais produit autre chose que d'inoffensifs volumes de marxologie. Au reste, la récente fortune du terme "ultragauche" qui a permis à certains journalistes pressés de cataloguer sans coup férir les émeutiers grecs de décembre dernier doit beaucoup au fait que nul ne sache ce que fut l'ultragauche, ni même qu'elle ait jamais existé.
A ce point, et en prévision des débordements qui ne peuvent que se systématiser face aux provocations d'une oligarchie mondiale et française aux abois, l'utilité policière de ces catégories ne devrait bientôt plus souffrir de débats. On ne saurait prédire, cependant, lequel d'"anarcho-autonome" ou d'"ultragauche" emportera finalement les faveurs du Spectacle, afin de reléguer dans l'inexplicable une révolte que tout justifie.

La police vous considère comme le chef d'un groupe sur le point de basculer dans le terrorisme. Qu'en pensez-vous ?

Une si pathétique allégation ne peut être le fait que d'un régime sur le point de basculer dans le néant.

Que signifie pour vous le mot terrorisme ?

Rien ne permet d'expliquer que le département du renseignement et de la sécurité algérien suspecté d'avoir orchestré, au su de la DST, la vague d'attentats de 1995 ne soit pas classé parmi les organisations terroristes internationales. Rien ne permet d'expliquer non plus la soudaine transmutation du "terroriste" en héros à la Libération, en partenaire fréquentable pour les

accords d'Evian, en policier irakien ou en "taliban modéré" de nos jours, au gré des derniers revirements de la doctrine stratégique américaine.

Rien, sinon la souveraineté. Est souverain, en ce monde, qui désigne le terroriste. Qui refuse d'avoir part à cette souveraineté se gardera bien de répondre à votre question. Qui en convoitera quelques miettes s'exécutera avec promptitude. Qui n'étouffe pas de mauvaise foi trouvera un peu instructif le cas de ces deux ex – "terroristes" devenus l'un premier ministre d'Israël, l'autre président de l'Autorité palestinienne, et ayant tous deux reçus, pour comble, le Prix Nobel de la paix.
Le flou qui entoure la qualification de "terrorisme", l'impossibilité manifeste de le définir ne tiennent pas à quelque provisoire lacune de la législation française : ils sont au principe de cette chose que l'on peut, elle, très bien définir : l'antiterrorisme dont ils forment plutôt la condition de fonctionnement. L'antiterrorisme est une technique de gouvernement qui plonge ses racines dans le vieil art de la contre-insurrection, de la guerre dite "psychologique", pour rester poli.
L'antiterrorisme, contrairement à ce que voudrait insinuer le terme, n'est pas un moyen de lutter contre le terrorisme, c'est la méthode par quoi l'on produit, positivement, l'ennemi politique en tant que terroriste. Il s'agit, par tout un luxe de provocations, d'infiltrations, de surveillance, d'intimidation et de propagande, par toute une science de la manipulation médiatique, de l'"action psychologique", de la fabrication de preuves et de crimes, par la fusion aussi du policier et du judiciaire, d'anéantir la "menace subversive" en associant, au sein de la population, l'ennemi intérieur, l'ennemi politique à l'affect de la terreur.
L'essentiel, dans la guerre moderne, est cette "bataille des cœurs et des esprits" où tous les coups sont permis. Le procédé élémentaire, ici, est invariable : individuer l'ennemi afin de le couper du peuple et de la raison commune, l'exposer sous les atours du monstre, le diffamer, l'humilier publiquement, inciter les plus vils à l'accabler de leurs crachats, les encourager à la haine. "La loi doit être utilisée comme simplement une autre arme dans l'arsenal du gouvernement et dans ce cas ne représente rien de plus qu'une couverture de propagande pour se débarrasser de membres indésirables du public. Pour la meilleure efficacité, il conviendra que les activités des services judiciaires soient liées à l'effort de guerre de la façon la plus discrète possible", conseillait déjà, en 1971, le brigadier Frank Kitson [ancien général de l'armée britannique, théoricien de la guerre contre-insurrectionelle], qui en savait quelque chose.
Une fois n'est pas coutume, dans notre cas, l'antiterrorisme a fait un four. On n'est pas prêt, en France, à se laisser terroriser par nous. La prolongation de ma détention pour une durée "raisonnable" est une petite vengeance bien compréhensible au vu des moyens mobilisés, et de la profondeur de l'échec; comme est compréhensible l'acharnement un peu mesquin des "services", depuis le 11 novembre, à nous prêter par voie de presse les méfaits les plus fantasques, ou à filocher le moindre de nos camarades. Combien cette logique de représailles a d'emprise sur l'institution policière, et sur le petit cœur des juges, voilà ce qu'auront eu le mérite de révéler, ces derniers temps, les arrestations cadencées des "proches de Julien Coupat".
Il faut dire que certains jouent, dans cette affaire, un pan entier de leur lamentable carrière, comme Alain Bauer [criminologue], d'autres le lancement de leurs nouveaux services, comme le pauvre M. Squarcini [directeur central du renseignement intérieur], d'autres encore la crédibilité qu'ils n'ont jamais eue et qu'ils n'auront jamais, comme Michèle Alliot-Marie.

Vous êtes issu d'un milieu très aisé qui aurait pu vous orienter dans une autre direction…

"Il y a de la plèbe dans toutes les classes" (Hegel).

Pourquoi Tarnac ?

Allez-y, vous comprendrez. Si vous ne comprenez pas, nul ne pourra vous l'expliquer, je le crains.

Vous définissez-vous comme un intellectuel ? Un philosophe ?

La philosophie naît comme deuil bavard de la sagesse originaire. Platon entend déjà la parole d'Héraclite comme échappée d'un monde révolu. A l'heure de l'intellectualité diffuse, on ne voit pas ce qui pourrait spécifier "l'intellectuel", sinon l'étendue du fossé qui sépare, chez lui, la faculté de penser de l'aptitude à vivre. Tristes titres, en vérité, que cela. Mais, pour qui, au juste, faudrait-il se définir?

Etes-vous l'auteur du livre L'insurrection qui vient ?

C'est l'aspect le plus formidable de cette procédure : un livre versé intégralement au dossier d'instruction, des interrogatoires où l'on essaie de vous faire dire que vous vivez comme il est écrit dans L'insurrection qui vient, que vous manifestez comme le préconise L'insurrection qui vient, que vous sabotez des lignes de train pour commémorer le coup d'Etat bolchevique d'octobre 1917, puisqu'il est mentionné dans L'insurrection qui vient, un éditeur convoqué par les services antiterroristes.
De mémoire française, il ne s'était pas vu depuis bien longtemps que le pouvoir prenne peur à cause d'un livre. On avait plutôt coutume de considérer que, tant que les gauchistes étaient occupés à écrire, au moins ils ne faisaient pas la révolution. Les temps changent, assurément. Le sérieux historique revient.
Ce qui fonde l'accusation de terrorisme, nous concernant, c'est le soupçon de la coïncidence d'une pensée et d'une vie; ce qui fait l'association de malfaiteurs, c'est le soupçon que cette coïncidence ne serait pas laissée à l'héroïsme individuel, mais serait l'objet d'une attention commune. Négativement, cela signifie que l'on ne suspecte aucun de ceux qui signent de leur nom tant de farouches critiques du système en place de mettre en pratique la moindre de leurs fermes résolutions; l'injure est de taille. Malheureusement, je ne suis pas l'auteur de L'insurrection qui vient – et toute cette affaire devrait plutôt achever de nous convaincre du caractère essentiellement policier de la fonction auteur.

J'en suis, en revanche, un lecteur. Le relisant, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai mieux compris la hargne hystérique que l'on met, en haut lieu, à en pourchasser les auteurs présumés. Le scandale de ce livre, c'est que tout ce qui y figure est rigoureusement, catastrophiquement vrai, et ne cesse de s'avérer chaque jour un peu plus. Car ce qui s'avère, sous les dehors d'une "crise économique", d'un "effondrement de la confiance", d'un "rejet massif des classes dirigeantes", c'est bien la fin d'une civilisation, l'implosion d'un paradigme : celui du gouvernement, qui réglait tout en Occident – le rapport des êtres à eux-mêmes non moins que l'ordre politique, la religion ou l'organisation des entreprises. Il y a, à tous les échelons du présent, une gigantesque perte de maîtrise à quoi aucun maraboutage policier n'offrira de remède.
Ce n'est pas en nous transperçant de peines de prison, de surveillance tatillonne, de contrôles judiciaires, et d'interdictions de communiquer au motif que nous serions les auteurs de ce constat lucide, que l'on fera s'évanouir ce qui est constaté. Le propre des vérités est d'échapper, à peine énoncées, à ceux qui les formulent. Gouvernants, il ne vous aura servi de rien de nous assigner en justice, tout au contraire.

Vous lisez "Surveiller et punir" de Michel Foucault. Cette analyse vous paraît-elle encore pertinente ?

La prison est bien le sale petit secret de la société française, la clé, et non la marge des rapports sociaux les plus présentables. Ce qui se concentre ici en un tout compact, ce n'est pas un tas de barbares ensauvagés comme on se plaît à le faire croire, mais bien l'ensemble des disciplines qui trament, au-dehors, l'existence dite "normale". Surveillants, cantine, parties de foot dans la cour, emploi du temps, divisions, camaraderie, baston, laideur des architectures : il faut avoir séjourné en prison pour prendre la pleine mesure de ce que l'école, l'innocente école de la République, contient, par exemple, de carcéral.
Envisagée sous cet angle imprenable, ce n'est pas la prison qui serait un repaire pour les ratés de la société, mais la société présente qui fait l'effet d'une prison ratée. La même organisation de la séparation, la même administration de la misère par le shit, la télé, le sport, et le porno règne partout ailleurs avec certes moins de méthode. Pour finir, ces hauts murs ne dérobent aux regards que cette vérité d'une banalité explosive : ce sont des vies et des âmes en tout point semblables qui se traînent de part et d'autre des barbelés et à cause d'eux.
Si l'on traque avec tant d'avidité les témoignages "de l'intérieur" qui exposeraient enfin les secrets que la prison recèle, c'est pour mieux occulter le secret qu'elle est : celui de votre servitude, à vous qui êtes réputés libres tandis que sa menace pèse invisiblement sur chacun de vos gestes.
Toute l'indignation vertueuse qui entoure la noirceur des geôles françaises et leurs suicides à répétition, toute la grossière contre-propagande de l'administration pénitentiaire qui met en scène pour les caméras

des matons dévoués au bien-être du détenu et des directeurs de tôle soucieux du "sens de la peine", bref : tout ce débat sur l'horreur de l'incarcération et la nécessaire humanisation de la détention est vieux comme la prison. Il fait même partie de son efficace, permettant de combiner la terreur qu'elle doit inspirer avec son hypocrite statut de châtiment "civilisé". Le petit système d'espionnage, d'humiliation et de ravage que l'Etat français dispose plus fanatiquement qu'aucun autre en Europe autour du détenu n'est même pas scandaleux. L'Etat le paie chaque jour au centuple dans ses banlieues, et ce n'est de toute évidence qu'un début : la vengeance est l'hygiène de la plèbe.
Mais la plus remarquable imposture du système judiciaro-pénitentiaire consiste certainement à prétendre qu'il serait là pour punir les criminels quand il ne fait que gérer les illégalismes. N'importe quel patron – et pas seulement celui de Total –, n'importe quel président de conseil général – et pas seulement celui des Hauts-de-Seine–, n'importe quel flic sait ce qu'il faut d'illégalismes pour exercer correctement son métier. Le chaos des lois est tel, de nos jours, que l'on fait bien de ne pas trop chercher à les faire respecter et les stups, eux aussi, font bien de seulement réguler le trafic, et non de le réprimer, ce qui serait socialement et politiquement suicidaire.
Le partage ne passe donc pas, comme le voudrait la fiction judiciaire, entre le légal et l'illégal, entre les innocents et les criminels, mais entre les criminels que l'on juge opportun de poursuivre et ceux qu'on laisse en paix comme le requiert la police générale de la société. La race des innocents est éteinte depuis longtemps, et la peine n'est pas à ce à quoi vous condamne la justice : la peine, c'est la justice elle-même, il n'est donc pas question pour mes camarades et moi de "clamer notre innocence", ainsi que la presse s'est rituellement laissée aller à l'écrire, mais de mettre en déroute l'hasardeuse offensive politique que constitue toute cette infecte procédure. Voilà quelques-unes des conclusions auxquelles l'esprit est porté à relire Surveiller et punir depuis la Santé. On ne saurait trop suggérer, au vu de ce que les Foucaliens font, depuis vingt ans, des travaux de Foucault, de les expédier en pension, quelque temps, par ici.

Comment analysez-vous ce qui vous arrive ?

Détrompez-vous : ce qui nous arrive, à mes camarades et à moi, vous arrive aussi bien. C'est d'ailleurs, ici, la première mystification du pouvoir : neuf personnes seraient poursuivies dans le cadre d'une procédure judiciaire "d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste", et devraient se sentir particulièrement concernées par cette grave accusation. Mais il n'y a pas d'"affaire de Tarnac" pas plus que d'"affaire Coupat", ou d'"affaire Hazan" [éditeur de L'insurrection qui vient]. Ce qu'il y a, c'est une oligarchie vacillante sous tous rapports, et qui devient féroce comme tout pouvoir devient féroce lorsqu'il se sent réellement menacé. Le Prince n'a plus d'autre soutien que la peur qu'il inspire quand sa vue n'excite plus dans le peuple que la haine et le mépris.
Ce qu'il y a, c'est, devant nous, une bifurcation, à la fois historique et métaphysique: soit nous passons d'un paradigme de gouvernement à un paradigme de l'habiter au prix d'une révolte cruelle mais bouleversante, soit nous laissons s'instaurer, à l'échelle planétaire, ce désastre climatisé où coexistent, sous la férule d'une gestion "décomplexée", une élite impériale de citoyens et des masses plébéiennes tenues en marge de tout. Il y a donc, bel et bien, une guerre, une guerre entre les bénéficiaires de la catastrophe et ceux qui se font de la vie une idée moins squelettique. Il ne s'est jamais vu qu'une classe dominante se suicide de bon cœur.

La révolte a des conditions, elle n'a pas de cause. Combien faut-il de ministères de l'Identité nationale, de licenciements à la mode Continental, de rafles de sans-papiers ou d'opposants politiques, de gamins bousillés par la police dans les banlieues, ou de ministres menaçant de priver de diplôme ceux qui osent encore occuper leur fac, pour décider qu'un tel régime, même installé par un plébiscite aux apparences démocratiques, n'a aucun titre à exister et mérite seulement d'être mis à bas ? C'est une affaire de sensibilité.
La servitude est l'intolérable qui peut être infiniment tolérée. Parce que c'est une affaire de sensibilité et que cette sensibilité-là est immédiatement politique (non en ce qu'elle se demande "pour qui vais-je voter ?", mais "mon existence est-elle compatible avec cela ?"), c'est pour le pouvoir une question d'anesthésie à quoi il répond par l'administration de doses sans cesse plus massives de divertissement,

de peur et de bêtise. Et là où l'anesthésie n'opère plus, cet ordre qui a réuni contre lui toutes les raisons de se révolter tente de nous en dissuader par une petite terreur ajustée.
Nous ne sommes, mes camarades et moi, qu'une variable de cet ajustement-là. On nous suspecte comme tant d'autres, comme tant de "jeunes", comme tant de "bandes", de nous désolidariser d'un monde qui s'effondre. Sur ce seul point, on ne ment pas. Heureusement, le ramassis d'escrocs, d'imposteurs, d'industriels, de financiers et de filles, toute cette cour de Mazarin sous neuroleptiques, de Louis Napoléon en version Disney, de Fouché du dimanche qui pour l'heure tient le pays, manque du plus élémentaire sens dialectique. Chaque pas qu'ils font vers le contrôle de tout les rapproche de leur perte. Chaque nouvelle "victoire" dont ils se flattent répand un peu plus vastement le désir de les voir à leur tour vaincus. Chaque manœuvre par quoi ils se figurent conforter leur pouvoir achève de le rendre haïssable. En d'autres termes : la situation est excellente. Ce n'est pas le moment de perdre courage.

Propos recueillis par Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

LE MONDE 25.05.09
Tarnac : Julien Coupat va être de nouveau entendu par le juge d'instruction le 27 mai

ne nouvelle fois, l'avocate Irène Terrel va déposer une demande de remise en liberté pour Julien Coupat, incarcéré à la prison de la Santé depuis le 15 novembre 2008.
Quatre précédentes demandes ont déjà été rejetées. Celle-ci sera déposée après une nouvelle audition du principal suspect des sabotages de caténaires de la SNCF dans le bureau du juge d'instruction, Thierry Fragnoli, mercredi 27 mai.

Julien Coupat, qui aura 35 ans le 4 juin, est le dernier d'un groupe de neuf personnes interpellées le 11 novembre 2008 qui reste en détention provisoire. Les autres, mises en examen notamment pour "participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme", ont été remises en liberté et placées sous contrôle judiciaire.
Pourquoi cette différence ? Parce que la justice soupçonne Julien Coupat d'être le "chef" d'un groupe à visée terroriste.
L'enquête, menée par le juge, continue. Plusieurs interpellations ont eu lieu ces derniers jours : celle de Tessa Polak, à Paris, le 28 avril, puis de trois autres personnes, à Rouen, le 18 mai, présentées comme des "proches" de Julien Coupat.
Placées 96 heures en garde à vue sous le régime de l'antiterrorisme, ces quatre personnes ont pour point commun de connaître les "neuf de Tarnac" et de leur avoir prêté des véhicules. Les Rouennais, deux hommes et une femme, ont également été interrogés sur leur présence à Thessalonique, en Grèce, en septembre 2008, lors d'une manifestation à laquelle a participé Julien Coupat. Tessa Polak et les Rouennais ont été relâchés sans aucune charge retenue contre eux.
Le 18 mai, toujours, à Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence), quatre personnes, membres d'un comité de soutien, ont été interpellées et interrogées pour avoir diffusé un tract sur lequel figurait un détail sur une résidence secondaire de Bernard Squarcini, directeur central du renseignement intérieur.
Dans un entretien au Monde, Julien Coupat qualifie de "pathétique allégation" les accusations de direction d'un groupe à visée terroriste qui pèsent sur lui. Et il affirme, comme il l'a dit au juge, qu'il n'est pas l'auteur du livre L'Insurrection qui vient.

Isabelle Mandraud

LE MONDE 25.05.09
Tarnac, le point sur un dossier aux zones d'ombre troublantes

Un coup de filet et des libérations successives

Plus de six mois après l'arrestation de neuf personnes dans le cadre de l'enquête sur des sabotages de lignes ferroviaires de trains à grande vitesse (TGV), le 11 novembre 2008, ce qu'il convient désormais d'appeller "l'affaire Tarnac" comporte toujours des zones d'ombre. Aucun élement indiscutable n'est venu étoffer un dossier d'instruction qui ne contient ni preuve ni aveu. Pourtant, Julien Coupat, 34 ans, considéré comme le "cerveau" du groupe ayant perpétré les dégradations, est toujours derrière les barreaux. Mis en examen pour avoir "dirigé une structure à vocation terroriste", il encourt jusqu'à vingt ans de prison. Le 12 mai, sa quatrième demande de remise en liberté a été rejetée.

Une décision juridique d'autant plus étonnante que les huit autre personnes mises en cause ont été progressivement libérées, sous contrôle judiciaire. Bertrand Deveaux, 22 ans, Elsa Hauck, 24 ans, Aria Thomas, 27 ans, Mathieu Burnel, 27 ans, sont suspectés d'"association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". Gabrielle Hallez, 30 ans, Manon Glibert, 25 ans, Benjamin Rosoux, 30 ans, et Yildune Lévy, 25 ans, sont quant à eux mis en examen pour "association de malfaiteurs à visée terroriste et dégradation en réunion sur des lignes ferroviaires dans une perspective d'action terroriste". Par ailleurs, Coupat, Lévy, Rosoux, Burnel et Hauck sont poursuivis pour "refus de se soumettre à un prélèvement biologique en relation à titre connexe avec une entreprise terroriste". Dans chacun des cas, le parquet s'était systématiquement opposé aux libérations sous contrôle judiciaire par un référé-détention suspensif.
Pour mémoire, les faits en cause remontent au 8 novembre 2008, quand d'importants retards avaient été signalés sur des centaines de TGV dans l'Oise dans les deux sens de la ligne Paris-Lille, dans l'Yonne, et en Seine-et-Marne. L'affaire éclate en pleine polémique sur la destruction de caténaires sur des voies ferrées qui a paralysé le trafic à plusieurs reprises pendant le mois de novembre. Après coup, on apprendra que le groupe de Tarnac était surveillé depuis sept mois, après l'ouverture d'une enquête préliminaire en avril 2008. Le couple Julien Coupat-Yildune Lévy était ainsi suivi par des policiers dans la nuit du 8 novembre, alors qu'ils étaient en voiture à Dhuisy, en Seine-et-Marne, où une ligne TGV a été endommagée.

Des pistes écartées, voire enterrées

Aucun élément incontestable n'est encore venu étayer les affirmations des services du renseignement et du ministère de l'intérieur, qui au moment de l'interpellation évoquaient un groupe "d'ultragauche" à vocation terroriste. "Le dossier a beau être dense, il ne contient ni preuves matérielles ni aveux, et un seul témoignage à charge, sous X, recueilli le 14 novembre. Les rares confidences lâchées lors des gardes à vue ont été corrigées depuis", résume l'article du Monde, qui faisait le point fin de mars.
Plusieurs pistes ont été mises en avant par les enquêteurs, avant d'être écartées voire enterrées. La principale témoin à charge, protégée par le statut de témoin sous X, s'est révélée être "une mythomane", comme le rapportait Mediapart en janvier. Celle qui assurait aux enquêteurs connaître Julien Coupat a été condamnée pour "dénonciation d'infractions imaginaires" et jugée "peu crédible compte tenu de ses antécédents" par le parquet de Paris, souligne le site d'information.
La piste dite "allemande" est également restée lettre morte. Tout part d'une revendication anonyme des dégradations sur le réseau ferré français envoyée au quotidien allemand Berliner Zeitung. Le journal ne prend pas le document au sérieux, puis affirmera ne jamais l'avoir reçu quand les autorités allemandes en informeront leurs homologues français. Peu importe, la lettre, rédigée en allemand, sera intégrée au dossier alors qu'elle n'est ni signée ni authentifiée. La lettre dénonce un transfert de déchets nucléaires de la France vers l'Allemagne qui doit avoir lieu le 8 novembre, jour des sabotages. Elle évoque les axes Paris-Strasbourg, Paris-Lille, Paris-Rhône-Alpes, Paris-Bourgogne, sans préciser s'il s'agissait ou non de lignes TGV.

SILENCE RADIO DES ACCUSÉS

Dans un ouvrage à paraître sur cette affaire, Marcel Gay, journaliste à l'Est républicain, conclut que "l'enquête de police a été parasitée". "Il y a eu quatre sabotages dans la nuit du 7 au 8 novembre. Or, cette nuit-là, le couple Coupat-Lévy est pisté par deux policiers. Pourtant, ils ne les voient pas poser de fer à béton ? (...) pourquoi ne recherche-t-on pas les équipes impliquées dans les trois autres sabotages ?", s'interroge-t-il dans les colonnes de La Montagne.
Chez les accusés, c'est le silence radio depuis le 16 mars, date à laquelle ils publient une tribune dans Le Monde pour expliquer qu'ils ne répondront plus aux questions du juge. Benjamin Rossoux explique alors au micro d'Isabelle Mandraud, du Monde, qu'il s'agit de "faire front commun contre un processus d'individualisation toujours croissant dans la procédure".
Pour autant, le terrain médiatique est occupé. Des centaines de comités de soutien se sont créés dans plusieurs villes françaises, mais aussi en Suisse et en Belgique. Des manifestations ont également été organisées. Dans la presse, Irène Terrel, avocate de plusieurs des accusés, est le principal canal de diffusion.
Avant un nouvel examen de la demande de libération de Julien Coupat, le 28 avril, elle a pris la plume dans Le Monde pour dénoncer "la présomption de culpabilité dont bénéficient les détenus politiquement ciblés" et "l'absurdité de l'épithète 'terroriste' accolée à une dégradation purement matérielle". Elle y pointe notamment le paradoxe qui consiste à libérer "huit 'terroristes' dans l'Hexagone" et à en garder un derrière les barreaux.

"Ceux qui savent n'ont pas le droit de parler"

A la fin du mois d'avril, les preuves tardent à tomber, mais la ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, reste confiante. Au micro de France Inter, elle justifie le déroulé de l'enquête en déclarant que "la police a apporté au juge [Thierry Fragnoli] et continue d'apporter au juge un certain nombre d'éléments", sans pourtant dévoiler lesquels. "Ceux qui savent n'ont pas le droit de parler", a-t-elle simplement déclaré, mettant en avant le secret de l'instruction. Au passage, elle s'en prend à plusieurs journaux et hebdomadaires qui pointent les lacunes de l'enquête : "Ce ne sont pas les journaux qui rendent la justice dans notre pays."
Attaqué pour sa gestion du dossier par le socialiste André Vallini, Thierry Fragnoli, vice-président chargé de l'instruction au pôle antiterroriste du tribunal de grande instance de Paris, récuse quant à lui le terme de "fiasco politico-judiciaire" et tout parallèle avec l'"affaire Outreau". Il profite d'un point de vue au Monde pour rappeller plusieurs points : "la décision et la durée de la détention provisoire résultent de la stricte application des textes", alors que la durée de l'instruction "paraît incompressible dans une instruction de cette nature, certains actes nécessaires, comme les commissions rogatoires internationales", se déroulant notamment en Allemagne et au Canada. "Il ne nous a pas échappé que le principe est la liberté

et l'exception la détention provisoire, ce que nous mettons en application", rappelle encore le juge.

Derniers éléments en date versés au dossier, "une liste manuscrite de fournitures susceptibles de constituer la panoplie du parfait saboteur", rapporte Le Point. Le document découvert au Canada, où Julien Coupat et sa compagne ont séjourné avant de passer illégalement la frontière pour les Etats-Unis, a été versé au dossier. Selon les enquêteurs, il vient "accréditer les contacts" avec d'autres groupes autonomes, souligne l'hebdomadaire.

LE DOSSIER "ULTRAGAUCHE" SURVENDU ?

En filigrane dans toute cette affaire apparaît le grand intérêt des services de renseignement, et de la ministre elle-même, pour la mouvance d'extrême gauche française. Peu après le coup de filet, Mme Alliot-Marie a justifié l'opération en tirant des parallèles avec "les Brigades rouges en Italie et de la bande à Baader en Allemagne". "Ils ont adopté la méthode de la clandestinité.

Ils n'utilisent jamais de téléphones portables et résident dans des endroits où il est très difficile à la police de mener des inquisitions sans se faire repérer", assurait-elle.
Des propos du même ordre que ceux contenus dans un rapport qui lui a été remis à l'été 2007 par la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) . Intitulé "Du conflit anti-CPE à la constitution d'un réseau préterroriste international : regards sur l'ultragauche française et européenne", le document tire des conclusions alarmistes sur le "phénomène" de l'ultragauche. Peu après la remise de ce rapport, cette mouvance est placée au même niveau que l'islamisme radical, ETA et la Corse, au rang des préoccupations de l'antiterrorisme.
Des éléments qui alimentent la crainte que le dossier "ultragauche" ait été survendu à Mme Alliot-Marie à son arrivée place Beauvau. La thèse selon laquelle il s'agit d'un coup des ex-Renseignement généraux monté pour garder une influence alors que la fusion avec les DST était imminente a été évoquée par la presse. Cité anonymement par Le Point, un officier des ex-RG se félicite qu'"on a[it] multiplié d'un seul coup le nombre d'écoutes administratives, qui plafonnait à une dizaine".
La ministre affirme au contraire que c'est elle qui a "aiguillonné ses services vers "l'ultragauche", en leur demandant, dès son installation place Beauvau en 2007, de "suivre ce phénomène". Elle explique au Monde que c'est une préoccupation née "il y a quelques années, quand j'ai compris que le PCF s'effondrait et ne remontait pas. Cela a été renforcé chez moi par les manifestations anti-CPE".

Multiplication des arrestations annexes

Dans le cadre de ce dossier les arrestations se sont multipliées dans les milieux de soutien aux "neuf de Tarnac" depuis le début de l'année, sans que l'on sache toujours si elles concernaient directement l'enquête. Des personnes présentées comme proches de Julien Coupat, des éditeurs, des membres de comités de soutien ou des individus n'ayant jamais rencontré les inculpés ont été interpellés, placés en garde à vue sous le régime du droit commun, mais aussi sous le régime antiterroriste – qui permet une garde à vue de quatre-vingt-seize heures –, puis relâchés sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux. Plusieurs avocats ont accusé la hiérarchie policière d'utiliser la garde à vue systématique comme moyen de pression.

16 janvier. Un homme de 28 ans et une avocate de 30 ans sont arrêtés pour avoir tenté d'incendier une voiture dans le 19e arrondissement de Paris, à proximité d'un ancien commissariat de police. Lorsque les autorités apprennent que l'avocate connaîtrait Julien Coupat, le dossier est transmis au parquet antiterroriste et les deux personnes sont placées sous le régime antiterroriste. Des perquisitions sont menées à leurs domiciles, mais ne donnent rien. Elles sont relâchées sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elles.

9 avril. Eric Hazan, directeur des éditions La Fabrique, est convoqué et auditionné pendant trois heure et demie par la sous-direction de l'antiterrorisme de la police judiciaire. L'éditeur intéresse la police car c'est lui qui a publié en 2007 L'insurrection qui vient, un livre signé par un "comité invisible", et que le ministère de l'intérieur impute à Julien Coupat. Ce dernier nie l'avoir écrit, mais le livre est tout de même versé au dossier. "N'étant pas témoin des faits instruits dans cette affaire, Eric Hazan a répondu qu'il n'était pas dans son rôle de combler le vide du dossier, explique sa maison d'édition dans un communiqué. S'il existe des éléments dans L'insurrection qui vient enfreignant les lois sur la presse, Eric Hazan est prêt à en répondre devant les tribunaux compétents."

16 avril. Un menuisier résidant à Abbeville (Somme) passe vingt-quatre heures en garde à vue pour avoir reçu un SMS qui lui demandait "pour faire dérailler un train, t'as une solution ?". Placé sous le régime antiterroriste, l'homme, ainsi que l'auteur du SMS, sont finalement relâchés sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux. Le Courrier picard, qui a révélé l'affaire, cite le procureur Éric Fouard, qui estime que l'affaire Tarnac "a certainement joué en sa défaveur".

28 avril. Tessa Polak, photographe de 36 ans et animatrice du comité de soutien parisien aux inculpés, est arrêtée alors qu'elle circule en voiture dans le 20e arrondissement parisien par des policiers de la sous-direction antiterroriste (SDAT). Elle est suivie depuis un moment par les policiers, puisqu'elle a séjourné à la maison de Tarnac et connaît bien plusieurs des inculpés, dont Benjamin Rossoux, avec qui elle circulait au moment de son arrestation. Trois jours plus tard, elle est relâchée sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elle. Elle décrit sa garde à vue dans Le Monde, estimant qu'il s'agit

d'une "manœuvre d'intimidation, une façon de briser les solidarités actives, d'envoyer des signaux, et de banaliser les gardes à vue".

8 mai. Sept étudiants présentés comme membres du "mouvement autonome" sont jugés pour "refus de dispersion" et "participation à une manifestation non autorisée" en janvier lors d'un rassemblement de soutien à Julien Coupat. La décision de la justice est attendue le 10 juin.

18 mai. A Rouen, deux hommes et une femme d'une vingtaine d'années considérés comme "proches" de M. Coupat sont arrêtés et interrogés par la SDAT. Leur tort est de s'être rendus à Thessalonique en septembre 2008 à l'occasion de la Foire internationale alors que Julien Coupat s'y trouvait également. A cette occasion, il serait entré en contact avec des autonomes allemands, soutiennent les enquêteurs. Quatre-vingt-seize heures plus tard, les trois personnes sont libérées sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux. Leur avocat dénonce "la démesure" de cette opération. "Rien ne ne peut être retenu contre nos clients et on le savait avant leur placement en garde à vue", constate-t-il.

18 mai. Dans le même temps, le SRPJ de Marseille interpelle quatre personnes dans la région de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence), dont l'éditeur François Bouchardeau et son épouse. Le coup de filet n'est pas directement lié à l'affaire de Tarnac, même si les quatre personnes sont proches d'un Comité de sabotage de l'antiterrorisme qui soutient les inculpés. En cause, un tract considéré comme une menace pour le DCRI, Bernard Squarcini, car il comporte une photographie d'un interphone où figure son nom et d'un tract appelant au "sabotage de l'antiterrorisme". Les quatre personnes sont relâchées et une cinquième, Bruno Chiambretto, militant vert et auteur du cliché, est arrêté. Il sera lui aussi relâché.

LIBERATION 29/05/2009
Le « leader » de Tarnac au centre de l'enquête
Perquisitions, confidences de ses proches… La police s'est focalisée sur Julien Coupat. Sans obtenir de preuves.
Par KARL LASKE

«Julien, il croit à la révolution. Qu'est-ce que tu veux que je te dise ? Qu'est-ce qu'on peut faire ? On a chacun notre petite croix…» C'est ce que confiait la mère de Julien Coupat à une amie, en août. Ses paroles figurent au dossier d'instruction de l'affaire des sabotages des lignes TGV. Confidence enregistrée et retranscrite par un policier attentif, comme dans le film La vie des autres. L'enquête sur Julien Coupat regorge de ces intrusions. Tout a commencé en avril 2008. Par un soupçon encore formulé au conditionnel. «Il existerait sur le territoire national une structure clandestine anarcho-autonome entretenant des relations conspiratives à l'étranger et projetant de commettre des actions violentes dans le but de troubler gravement l'ordre public», dénonçait la direction centrale du renseignement intérieure (DCRI). Coupat en était «le leader». Les «bases logistiques» étaient à Tarnac, en Corrèze, là où Coupat et ses amis avaient acheté en 2005, avec l'aide de leurs parents, le domaine agricole du Goutailloux. «Il y avait de la remise en état de bâtiments et des terres agricoles qui étaient à l'abandon, explique à la police Benjamin Rosoux, chargé de l'épicerie. A l'été 2008, nous avons fait dessoucher mécaniquement 4 hectares de terres, une ancienne plantation de sapins. Il fallait des petites mains pour dépierrer ces terres avant d'y planter du seigle.»

Le témoin «42». A l'été 2008 justement, la sous-direction antiterroriste était déjà à pied d'œuvre autour de la «base logistique». Des photos sont prises au téléobjectif. Et deux caméras, installées dans les arbres, filment les allées et venues dans les chemins. Des visages s'impriment. Les policiers veulent donner consistance à la «structure clandestine» qu'on leur a dénoncée. Jusqu'au 11 novembre, ils ne trouvent rien, hormis la participation de Coupat à deux manifestations, l'une à Paris, contre le fichier Edvige, l'autre à Vichy, contre le sommet européen sur l'immigration. Mais ils suivent Coupat et son amie Yildune Lévy à proximité d'une voie de TGV, sabotée dans la nuit du 7 au 8 novembre.
Au plus haut niveau du ministère de l'Intérieur, la décision est prise d'opérer en grand. Michèle Alliot-Marie annonce elle-même le raid policier sur le Goutailloux. Mais là encore, aucun élément matériel probant. Pas l'ombre d'une arme, pas même un plan d'action. En garde à vue, Julien Coupat, 34 ans, diplômé d'école de commerce, l'Essec, devenu doctorant en histoire de la pensée, ne lâche que quelques mots : «Je récuse ce type de procédure d'exception tant policière que judiciaire dont l'antiterrorisme est le paravent. C'est dans sa nature même d'avoir déjà répondu aux questions.» Il refuse d'en dire plus.
A côté, Yildune Lévy, 25 ans, ne parle pas beaucoup plus. «Je ne comprends pas ce qui m'est reproché, ni même la qualification terroriste des faits.» Puis elle dit seulement : «Pas mentir, pas semblant.» Elle demande à dormir. Questionnée sur sa relation avec Julien Coupat, elle répond : «Couleur.» Unique élément retrouvé dans l'ordinateur d'Yildune, une recette de fabrication d'explosifs, comme on en trouve sur Internet. Le couple est mis en examen et écroué, avec sept autres jeunes de Tarnac, pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste».
Pour muscler le dossier, déjà fragile, les policiers antiterroristes introduisent un témoin sous X, «42». L'anonyme assure que Julien Coupat, qui a animé la revue Tiqqun,«souhaite le renversement de l'Etat». Il aurait constitué autour de lui un groupe dénommé Comité invisible sous section du parti imaginaire, auteur collectif du livre l'Insurrection qui vient.«Les plus proches de Coupat se réunissent à la ferme de Goutailloux afin d'expérimenter une logique de territoire, c'est-à-dire la pseudo-acquisition de savoir-faire agricoles et artisanaux», assure «42». Le témoin mentionne un autre texte collectif, L'appel, issu de plusieurs réseaux, qui préfigure, selon lui, l'Insurrection. «Au cours de l'été 2007, une réunion de l'ensemble du réseau, 45 personnes environ, a lieu à la ferme. L'Insurrection qui vient est finalisée. A partir de là, le groupe constitué autour de Julien Coupat s'est complètement refermé sur lui-même.» C'est donc le témoin «42» qui oriente l'enquête judiciaire sur le livre. Le groupe des jeunes intellectuels néosituationnistes (lire page 4) de Tiqqun est un peu

connu. Dans un entretien à la revue Vacarme, le philosophe Giorgio Agamben, définit Tiqqun comme «une revue extrêmement critique, très politique, qui prend un ton très messianique, mais toujours de manière complètement profane». S'ils nourrissent une pensée antipouvoirs, Coupat et ses amis ne sont pas clandestins. Ni vraiment marginaux. Julien Coupat reçoit chaque mois 1 000 euros d'une société immobilière de son père, qui lui prête appartement et voiture.

«**Support idéologique».**

Reste le livre. L'Insurrection qui vient est en librairie. «Il y est ouvertement fait l'apologie des modes de sabotages propres à finaliser la chute de l'Etat, relèvent les policiers. Sont citées les lignes TGV.» Benjamin Rosoux dit aux policiers que ce livre est «une espèce de portrait de la société actuelle» et que Tiqqun publie des ouvrages de «philosophie critique». Le juge, Thierry Fragnoli, télécharge l'Insurrection sur le site des éditions La Fabrique et le verse au dossier. Aux policiers d'identifier l'auteur. «D'après ce que j'en sais c'est un ouvrage collectif, leur répond Rosoux. Aucun auteur n'a voulu le revendiquer, parce que la pensée, c'est collectif.» Devant le juge, Coupat transforme en alibi l'omniprésence des policiers en filature derrière sa voiture, la nuit des sabotages. «Ce ne serait qu'une suite de malheureux hasards ?» ironise le juge. «C'est une hypothèse qui est battue en brèche par le fait que ces actions ont été revendiquées [en Allemagne, ndlr]», répond Coupat. «Qui est l'auteur principal de l'Insurrection qui vient ?» insiste le juge. «Je ne suis pas l'auteur de ce livre», répond le militant. Le magistrat imagine une concordance de dates entre les épisodes révolutionnaires mentionnés dans le livre avec celle de l'action sur les caténaires. «Construction intellectuelle !» rétorque Coupat.

Fragnoli voit dans l'Insurrection«le support idéologique justifiant des actes de sabotage ou de violences pouvant s'assimiler à de l'intimidation».«Il me paraît inenvisageable de parler d'idées dans le cadre d'une procédure antiterroriste», tranche Coupat. «Il n'y a pas d'"affaire de Tarnac" pas plus que d'"affaire Coupat", ou d'"affaire Hazan" [l'éditeur de l'Insurrection]», a-t-il dit au Monde, mardi.

****

LIBERATION 28/05/2009
Julien Coupat est libre

Détenu depuis six mois dans l'affaire des sabotages SNCF, Julien Coupat a été remis en liberté jeudi. Dans la foulée, le député PS Montebourg a demandé la démission de MAM pour avoir «infligé sept mois de prison à un innocent».

Julien Coupat, 34 ans, présenté comme le chef d'un groupe soupçonné d'avoir saboté des lignes TGV à l'automne 2008, est sorti jeudi après-midi en catimini de la prison de la Santé après plus de six mois de détention.
Peu après 17 heures, une Peugeot bleue break, conduite par une femme seule, est entrée avant de ressortir par une issue située à l'arrière de la maison d'arrêt de la Santé. Une vingtaine de minutes plus tard, un policier a confirmé aux journalistes que Coupat se trouvait dans le coffre.
Interdiction de sortir d'Ile-de-France
Coupat s'est vu imposé un contrôle judiciaire qui comporte notamment le versement d'une caution de 16.000 euros et impose qu'il demeure chez lui à Montreuil (Seine-Saint-Denis) ou chez ses parents à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).
Le contrôle judiciaire lui interdit en outre de sortir d'Ile-de-France et lui impose d'aller pointer une fois par semaine au commissariat de Montreuil où il devra laisser ses papiers d'identité.
Enfin Julien Coupat n'aura pas le droit d'entrer en relation avec les huit autres mis en examen et les témoins du dossier.

«Toujours et encore la colère»

«Mieux vaut tard que jamais», a réagi l'avocate de Coupat, Me Irène Terrel, qui dénonce une «affaire politique dont le dernier épisode est l'annonce par le parquet de la remise en liberté» de son client.
Le comité de soutien aux neuf mis en examen du dossier a assuré dans un communiqué qu'en dépit de cette libération, «le sentiment qui domine, c'est toujours et encore la colère, pour l'incarcération de Julien et les autres, les arrestations en pleine rue, les gardes à vue de 96 heures».
Le député PS Arnaud Montebourg demande la démission de la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie pour avoir «infligé sept mois de prison à un innocent»
«Maintenant que la justice a relâché ce prétendu dangereux terroriste, il va falloir que la ministre de l'Interieur s'explique sérieusement sur la manipulation à laquelle elle a honteusement prêté sa main, et qui a conduit à priver de liberté ces jeunes gens.»
Quant au porte-parole de l'UMP Frédéric Lefebvre, il a critiqué la façon dont des personnalités de gauche «instrumentalisent» la sortie de prison de Julien Coupat.

(Source AFP)

****

LIBERATION 29/05/2009
De l'élève brillant à «l'idéologue»
Portrait: Itinéraire de ce fils de bonne famille, entre grande école de commerce et communauté rurale.
Par GAËL COGNÉ

Les proches de Julien Coupat voulaient éviter la personnalisation autour de celui que l'accusation a désigné comme le «leader charismatique et idéologue» d'une cellule invisible. Raté. Le nom du jeune homme, qui fêtera ses 35 ans le 4 juin, est devenu synonyme d'affaire de Tarnac (Corrèze). Un symbole.
Julien Coupat est né en 1974, à Bordeaux. Interrogé par les policiers de la sous-direction antiterroriste, le lendemain de l'arrestation, son père, Gérard, un médecin retraité à la sensibilité de gauche raconte : «Enfant, Julien était un élève brillant, il voulait faire médecine après le bac. Il aimait particulièrement la philosophie et les maths.» Le jeune homme de bonne famille a son bac C (scientifique) avec mention très bien, rapporte le magazine GQ.
«Je pensais le faire entrer à Normal sup, Polytechnique, ou Centrale», dit le père. «Nous en avons parlé et nous avons négocié qu'il entre en prépa d'école de commerce.» Futé, il obtient de bons résultats à l'écrit d'HEC mais se plante volontairement à l'oral : trop subversif. Dès ses 12 ans, il fut marqué par la mort de Malik Oussekine.

«Allergique».

Il va à l'Essec. «En première année d'école de commerce, cela semblait lui convenir, mais j'ai senti dès la deuxième année que l'enseignement des matières commerciales ne lui plaisait pas et qu'il y était presque allergique.» L'intello ne se sent peut-être pas à son aise. Il s'inscrit à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS, lit Guy Debord et suit les deux formations de front). Il ira jusqu'au bout de l'Essec, pas de l'EHESS.
Julien Coupat est un immense lecteur qui impressionne ceux qui l'ont croisé. Il lit tout ce qui se présente, déniche ses livres chez des bouquinistes ou lors de ses voyages. Pour mieux apprécier ses lectures, il décortique les ouvrages dans la langue de l'auteur : chinois, anglais, allemand, italien, portugais, grec, latin, hébreu.
Selon son père, c'est entre 1994 et 1996 que Julien Coupat a découvert marxisme et situationnisme, notamment à l'EHESS. «La LCR ?» demande un lieutenant de police : «Il me disait que cela n'était que des trotskistes et des stalinistes et les critiquait ouvertement», répond Gérard Coupat.
De la théorie, il passe à l'action. Dès 1998, il se retrouve fiché par les RG pour sa participation à l'occupation d'un squat. Les flics le voient apparaître sur des luttes. Visiblement, il ne fait pas l'unanimité. «Je me souviens de lui lors d'assemblées générales. C'était quelqu'un de brillant mais très arrogant, assez imbuvable», dit une étudiante d'alors. En 1999, il participe à Tiqqun, revue radicale se réunissant au Vouvray à Paris (XIe), un local qu'a acheté Coupat grâce à l'argent familial.

Ecrits.

En 2003, il fréquente une communauté de l'Aveyron, apprécie la ruralité, et y voit, selon son père, l'occasion de mettre en pratique les théories politiques qu'il développe dans ses écrits. Deux ans plus tard, il fait, avec d'autres, l'acquisition d'une ferme, le Goutailloux. L'endroit devient un lieu d'accueil, d'échange et de réflexion, loin des portables, de la surconsommation. Le parquet y voit un «lieu d'endoctrinement». Coupat n'abandonne pas pour autant ses voyages, rédactions et participations à des manifestations comme Evian, en 2003, Thessalonique (Grèce) en septembre 2008. Les flics le suivent alors à la trace. De sa cellule, Coupat ne pouvait plus barouder, ni militer. Il a continué à lire.

****

LIBERATION 29/05/2009
Des policiers à court de preuves. Stoppés dans leur enquête par l'arrestation de Coupat, ils critiquent Alliot-Marie.
PATRICIA TOURANCHEAU

Si aucune preuve béton n'a été apportée contre les saboteurs présumés de lignes de TGV - pas d'ADN, pas d'empreinte digitale, ni de téléphonie -, les enquêteurs arguent qu'ils ont engrangé «plusieurs éléments à charge». Et certains policiers déplorent que, le 11 novembre, «MAM ait précipité les interpellations, avec l'accord du parquet», pour redorer son blason terni par le fichier Edvige et pour répondre à la fureur du patron de la SNCF, au risque de «se priver de semaines d'investigations pour attraper le groupe Coupat en flagrant délit, un truc carré».
Mis sur la piste de Julien Coupat et Yildune Lévy par le FBI, qui les a repérés en janvier 2008 lors d'une manifestation à New York, devant un centre de recrutement militaire, la direction centrale du renseignement intérieur française (DCRI) les surveille pour de possibles «menées subversives» et le parquet antiterroriste déclenche une enquête le 16 avril 2008. Selon le rapport de la sous-direction antiterroriste (Sdat) du 15 novembre 2008 au procureur de Paris, Julien Coupat a été «observé» le 3 novembre à Vichy (Allier) «organisant les débordements» en marge du sommet des ministres de l'Intérieur del'Union européenne.

«Gerbe».
Le 7 novembre, les policiers qui ont collé une «balise électronique» sous la Mercedes de Coupat et Lévy, les suivent à distance en Seine-et-Marne et trouvent le conducteur «encore plus méfiant que d'habitude» qui multiplie demi-tours et arrêts pour se laisser doubler.
Le couple dîne dans une pizzeria à Trilport, sort, «observe les alentours puis jette des objets de son coffre de voiture dans une poubelle publique : un emballage de lampe frontale ainsi que des fascicules de la SNCF relatifs aux lignes et horaires de TGV», selon le rapport de la Sdat. Tel «un pro de la clandestinité», selon un policier, Coupat «part en direction de Meaux, revient sur ses pas, puis s'arrête au niveau de cette poubelle de l'autre côté de la voie de circulation […] afin de détecter une surveillance policière». Les policiers planquent de 23 h 40 à 4 heures derrière la Mercedes garée à Trilport, puis la suivent «jusqu'à Duisy (Seine-et-Marne) où le véhicule se stoppait à l'aplomb de la voie ferrée de la ligne TGV-Est pendant une vingtaine de minutes à l'endroit même où il avait été observé en début de soirée». Une fois «les objectifs éloignés», les

policiers inspectent les rails, ne trouvent «aucun engin explosif» mais avisent «une gerbe d'étincelles au passage du premier TGV à 5 heures». Un fer à béton en forme de crochet sera découvert le lendemain sur la caténaire. Il s'agit de l'un des quatre sabotages de cette nuit-là.

«Soudé».
Pour expliquer leur présence sur les lieux, Coupat et Lévy prétendent qu'ils ont voulu «un peu d'intimité» et fait l'amour dans la voiture. La Sdat n'en croit pas un mot, d'autant que, selon eux, Coupat se trouvait déjà en Lorraine lorsqu'une dégradation similaire a visé la ligne Paris-Strasbourg, le 26 octobre à Vigny (Moselle). La mère de son ex-compagne, Gabrielle Hallez, a en effet témoigné de la visite de sa fille en compagnie de Coupat, lesquels lui ont laissé en garde leur enfant et ont disparu toute la nuit.
Les enquêteurs font «un rapprochement» entre ces actions et «l'idéologie de blocage des axes de circulation et des flux de communication prônés par le nommé Julien Coupat» dans le livre l'Insurrection qui vient. Aux yeux des policiers, les «recettes de bombes» trouvées dans l'ordinateur d'Yildune Lévy «ne sont, en général, dans ce genre de mouvance, pas là juste pour se documenter».
Le chef de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat), Christophe Chaboud, maintient que le «groupe Coupat» a «organisé et réalisé des sabotages contre le réseau ferré avec l'intention de paralyser le pays, d'attaquer l'Etat», mais admet que les arrestations de Tarnac relèvent plus «de la prévention, avant que l'irréparable ne soit commis». Un haut fonctionnaire du renseignement reste persuadé que «ce petit noyau soudé de néosituationnistes n'était pas bien méchant mais un jour, on les aurait retrouvés en pire, en groupe armé genre Action directe».

LIBERATION 29/05/2009
Julien Coupat libre, un revers pour MAM

Par GAËL COGNÉ, PATRICIA TOURANCHEAU

De son visage, on ne connaît que quelques photos volées, livrées par les policiers à la presse. On n'en verra pas plus. Julien Coupat, dernier des mis en examen incarcéré dans l'affaire de Tarnac, est sorti, hier, vers 17 heures, par la porte arrière de la prison de la Santé, planqué dans le coffre d'une 206 break. Après plus de six mois, il est libre, sous condition de verser 16 000 euros de caution, de vivre chez lui à Montreuil, ou chez ses parents, à Rueil-Malmaison (avec pour voisine Michèle Alliot-Marie). A dix jours des européennes, la gauche a saisi l'opportunité de dénoncer un «fiasco judiciaire». Le député Arnaud Montebourg est allé jusqu'à exiger le départ de Michèle Alliot-Marie, tandis que les Verts comptent demander l'ouverture d'une enquête parlementaire. La ministre de l'Intérieur a répondu à ses détracteurs que la libération de Coupat s'inscrivait dans une «procédure normale».

«Plus nécessaire».

Julien Coupat a été entendu pour la cinquième fois, mercredi, pendant six heures trente, par le juge d'instruction, Thierry Fragnoli. Sa sortie avait été prévue dès la veille en concertation entre le parquet et le juge. «Nous avons considéré que dans l'état des investigations, il n'était plus nécessaire de le maintenir en détention», indique-t-on de source judiciaire. «Il n'y a plus de risque de concertation frauduleuse, ni de risque de disparition ou déperdition de preuves, ni de pressions sur les témoins.»

«Délirante».

Pourtant son avocate, Irène Terrel, ne décolère pas : «La remise en liberté de Coupat a été aussi délirante que les interpellations, avec une précipitation grotesque du parquet à communiquer, alors que depuis six mois, le même parquet, qui représente le pouvoir politique, s'acharne contre lui, déposant un référé-liberté pour l'empêcher de sortir et le qualifiant même, le 14 novembre, de "chef d'une structure violente à caractère terroriste". Tout ceci signe d'un sceau absolument certain l'instrumentalisation de cette affaire à des fins politiques.» Au nom des autres avocats de la défense, elle «réclame l'abandon de toutes les poursuites» et risque de faire appel du placement sous contrôle judiciaire à cause d'une «caution supérieure à 10 000 euros»,«ce qui est choquant et inacceptable».
Sans triomphalisme, les comités de soutien ont indiqué par un communiqué que «la libération de Julien n'est pas une "victoire". C'est au mieux un camouflet pour tous ceux qui nous ont attaqué.» Et d'annoncer une grande manif, aux Halles, le jour de la fête de la musique.
****

LIBERATION 29/05/2009
Post-situationniste plus qu'ultra-gauche
Très charpentée, la pensée de Julien Coupat emprunte à Debord, Foucault et Agamben.

Par ERIC AESCHIMANN

Autant qu'un fiasco policier, «l'affaire Coupat» constitue l'un des signes les plus tangibles d'une effervescence intellectuelle perceptible en France et en Europe depuis une poignée d'années. Dans la nébuleuse multiple et parfois contradictoire de la «pensée radicale», Julien Coupat incarne, en schématisant à l'extrême, la variante «post-situationniste». Deux séries de textes issus de cette mouvance témoignent d'analyses extrêmement charpentées : l'Insurrection qui vient,

dont Coupat nie être l'auteur sans en rejeter la proximité intellectuelle, et les textes publiés par le groupe Tiqqun, qu'il coanima de 1999 à 2001 (1).

«Dépendances».

Trois influences s'y croisent. Tout d'abord, celle de Guy Debord, l'auteur de la Société du spectacle. Coupat en fit le sujet de son DEA à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), un travail suffisamment novateur pour que les sociologues Luc Boltanski et Eve Chiapello s'y réfèrent dans le Nouvel esprit du capitalisme. Pour Boltanski, dont Coupat a suivi avec assiduité le séminaire, «Julien est un philosophe extrêmement cultivé et extrêmement talentueux.» On trouve des échos de Debord et son style chantourné dans l'Insurrection : «La quête de soi, mon blog, mon appart, les dernières conneries à la mode, les histoires de couple, de cul… ce qu'il en faut de prothèses pour faire tenir un Moi ! Si "la société" n'était pas devenue cette abstraction définitive, elle désignerait […] l'ensemble des dépendances que j'ai contractées pour prix de mon identité.» Signe des temps : ces dernières années, Debord est redevenu, en tout cas à l'EHESS, un auteur auquel on se réfère. Michel Foucault est l'autre grand inspirateur de cette mouvance. Quand Tiqqun décrit les sociétés modernes comme «enchevêtrement de normes et de dispositifs par lesquels on tient ensemble les lambeaux épars du tissu biopolitique mondial», c'est toute la réflexion du philosophe français sur l'Etat et son immixtion dans la vie quotidienne des individus qui est condensée en quelques mots. Mais c'est un troisième homme qui occupe la place centrale dans la généalogie intellectuelle de Julien Coupat : le philosophe italien Giorgio Agamben, figure majeure de la pensée contemporaine.

«A découvert».

Spécialiste de Heidegger, Benjamin et Foucault, Agamben réfléchit au pouvoir (la «souveraineté») et l'individu qu'il va gouverner («la vie nue»). Ses formulations sans pincettes («le camp de concentration comme paradigme de l'Occident») ou sa décision de ne plus enseigner aux Etats-Unis par refus du passeport biométrique ont pu semer le trouble. Un théoricien anti-démocrate ? Un partisan de la violence ? «Agamben n'a jamais appelé à des formes de résistance violentes, au contraire, répond son traducteur Martin Rueff. Ce qu'il cherche, c'est comment sortir des dispositifs qui assujettissent l'individu.» Il y a dix ans, dans Libération, Agamben expliquait, en citant Arendt : «Quand tout le monde se laisse entraîner sans réfléchir, ceux qui pensent se retrouvent comme à découvert, et leur refus de se joindre aux autres devient alors une forme d'action.»

(1) Certains sont repris dans Contribution à la guerre en cours, éditions La Fabrique.
****

LIBERATION 29/05/2009
Exagération

Par LAURENT JOFFRIN

Le situationnisme est-il un terrorisme ? Pour qui connaît un peu l'histoire des idées en France, la question fait sourire. Les émules de Guy Debord, théoricien de la «société du spectacle», sont certes virulents à leurs heures. Mais leur action est restée essentiellement intellectuelle et symbolique. On a le droit, en démocratie, de se livrer à une critique radicale de la société démocratique, de dénoncer l'Etat, de fustiger un système de pouvoir qu'on juge oppressif. C'est même une des conditions d'existence de ladite démocratie. Le «néosituationnisme» dans lequel on peut sommairement ranger le courant critique réuni autour de Julien Coupat - ou avec lui (son rôle de démiurge n'est en rien établi) - répond au même critère. On ne saurait l'incriminer pour des intentions supposées mais pour des actes. Il ne s'ensuit pas que son innocence soit ipso facto évidente. Mais quelle que soit la conviction intime des policiers chargés de le surveiller, on sent bien que les charges retenues contre lui auront du mal à emporter la conviction d'un tribunal. Comme toujours, le doute doit profiter au prévenu. Dès lors, avec sa tardive libération, l'incrimination de terrorisme qu'on lui a fait endosser apparaît pour ce qu'elle est : une exagération quasi-paranoïaque liée à un climat d'état d'urgence entretenu par un gouvernement friand de boucs émissaires. Au pire, il s'est agi de retarder un TGV avec un bout de ferraille. Quelle violence ? Quelle terreur ? A voir des terroristes partout, on finit par écorner les libertés publiques. Pour le reste, la justice doit faire son travail, dans une sérénité retrouvée.
****

LIBERATION 29/05/2009
La piste allemande

Dès le 10 novembre, veille des arrestations du groupe de Tarnac, des militants antinucléaires allemands ont revendiqué les actions de sabotage, deux jours plus tôt. Ils protestent contre le convoi de déchets radioactifs Castor de La Hague à Gorleben (nord de l'Allemagne). La pose de crochets sur les caténaires est utilisée par ces militants depuis 1994. La piste n'est pas prise en considération par le juge français.

****

LA DEPECHE DU MIDI 25/02/2012
Tarnac : nouvelle garde à vue dans l'affaire de sabotage


En 2008, 20 personnes avaient été arrêtées à Tarnac./Photo AFP

Depuis 2008, l'enquête sur le sabotage des lignes TGV semblait s'enliser. Hier, un homme présenté comme proche du « groupe de Tarnac » assimilé à l'ultra-gauche, a été arrêté. Mis en examen, il a été placé en garde à vue à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) dans les locaux de la Sous-direction de la lutte antiterroriste (SDAT). L'homme est soupçonné d'avoir participé au sabotage des lignes TGV dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008.
De formation ferronnier/forgeron, le trentenaire demeure à Rouen. Les policiers le suspectent d'avoir fabriqué les crochets constitués de morceaux de fer à béton qui avaient été placés sur les caténaires. Les enquêteurs ont également procédé à une perquisition dans l'atelier du père, lui aussi forgeron, auquel le suspect avait accès. « Il y avait tout pour fabriquer les crochets » explique un policier. L'homme est loin d'être le premier suspect arrêté dans cette affaire obscure.
Déjà le 11 novembre 2008, la police antiterroriste avait interpellé une vingtaine de personnes à Paris, à Rouen, dans la Meuse et à Tarnac (Corrèze). Puis dix personnes, dont le chef présumé de ce groupe, Julien Coupat et sa compagne Yildune Levy, avaient été mises en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.
La ministre de l'Intérieur de l'époque, Michèle Alliot-Marie, les avait désignés comme « un groupe d'anarcho-autonomes », qualification récusée par le groupe de Tarnac.
Dans cette affaire qui piétine depuis l'origine et qu'une partie de la gauche dénonce comme une manipulation politique, tous les suspects poursuivis à ce jour ont été remis en liberté.
C'est à partir de la piste ouverte par la justice antiterroriste sur un groupe de militants de gauche qui résidaient en partie à Tarnac que la police est remontée à l'homme arrêté hier.
À l'issue de la garde à vue, qui peut atteindre 96 heures dans les affaires de terrorisme, l'homme peut être remis en liberté ou présenté au juge d'instruction. L'enquête de Tarnac pourrait alors être relancée.

---

3 ans d'enquête
7 novembre 2008: sabotage des lignes de chemin de fer
11 novembre 2008: vingt personnes sont arrêtées
15 novembre 008: neuf personnes mises en examen
27 novembre 2009: une dixième personne est mise en examen
14 janvier 2011: reconstitution des dégradations, qualifiée de «simulacre» par la défense.
Janvier 2012 : une information judiciaire est ouverte après une plainte liée à la surveillance d'une épicerie de Tarnac, mise sur écoute.

****

AFP 24.02.12
Sabotages SNCF: un homme "proche" du groupe Tarnac en garde à vue 24 heures



La garde à vue d'un homme présenté comme un "proche" du groupe de Tarnac et soupçonné d'avoir fabriqué des crochets utilisés pour le sabotage de lignes TGV en 2008, a été levée vendredi soir, a-t-on appris de source proche du dossier. (© AFP Miguel Medina)

PARIS (AFP) - Un homme "proche du groupe de Tarnac" soupçonné d'avoir fabriqué des crochets utilisés pour le sabotage de lignes TGV en 2008 a nié ces accusations tout au long de sa garde à vue, qui s'est achevée vendredi soir sans qu'il soit mis en examen, a-t-on appris de source proche du dossier.
Présenté comme proche de la dizaine de personnes mises en examen pour ces sabotages, cet homme originaire de la région rouennaise pourrait être reconvoqué ultérieurement, a-t-on précisé.
Les policiers soupçonnent cet homme d'une trentaine d'année, qui a une formation de forgeron/ferronnier, d'avoir fabriqué les crochets constitués de morceaux de fer à béton qui avaient été placés dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008 sur des caténaires, dans l'Oise, l'Yonne et la Seine-et-Marne.
Il a nié ces accusations tout au long de sa garde à vue, qui avait débuté jeudi dans les locaux de la Sous-direction de la lutte antiterroriste (SDAT) à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), a-t-on précisé de même source.
Les enquêteurs ont par ailleurs perquisitionné l'atelier de son père, qui exerce le même métier que lui, un atelier auquel le suspect avait accès.
Les actes de sabotage commis en novembre 2008 avaient affecté les lignes à grande vitesse (LGV) Nord, Est et Sud-Est après que les crochets eurent été percutés par les trains-balais, chargés de vérifier quotidiennement la sécurité des voies avant l'ouverture au trafic commercial.
Le 11 novembre 2008, la police antiterroriste avait interpellé une vingtaine de personnes à Paris, Rouen, dans la Meuse et dans une communauté libertaire à Tarnac (Corrèze).
Reconstitution
Dix personnes, dont le chef présumé de ce groupe, Julien Coupat, et sa compagne, Yildune Levy, ont été mis en examen dans ce dossier instruit à Paris par le juge Thierry Fragnoli, notamment pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".
Le parquet antiterroriste avait ouvert dès avril 2008 une enquête préliminaire sur les agissements présumés de Coupat et de certains de ses proches.
La ministre de l'Intérieur de l'époque, Michèle Alliot-Marie, les avait désignés comme "un groupe d'anarcho-autonomes", qualification récusée par le groupe de Tarnac.
Tous les suspects ont été libérés, y compris Julien Coupat sorti le dernier de prison, en mai 2009. Et à la fin 2009, les conditions de leur contrôle judiciaire ont été allégées.
Les avocats du groupe de Tarnac ont entrepris de démonter l'enquête. Mais la cour d'appel de Paris a rejeté en octobre 2010 l'ensemble de leurs demandes d'annulation des investigations, estimant qu'elles n'étaient pas entachées d'irrégularité.

L'enquête marquera une étape supplémentaire en janvier 2011 avec une première reconstitution des dégradations commises sur une ligne TGV à Dhuisy (Seine-et-Marne), qualifiée de "simulacre" par les avocats des mis en examen.
En novembre 2011, une information judiciaire a été ouverte à Nanterre pour "faux et usage de faux en écriture publique" après une plainte du groupe de Tarnac qui accuse la Sdat d'avoir rédigé un PV mensonger pour les mettre en cause.
Une autre instruction, cette fois à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), a été ouverte en janvier après une plainte pour atteinte à la vie privée au sujet d'écoutes liées à la surveillance de l'épicerie gérée par des membres du groupe de Tarnac.

AFP

****

LES INROCKUPTIBLES 13 mars 2012

Mark Kennedy: la taupe de Tarnac


Crédits photo: Mark Kennedy (capture d'écran)

Pendant sept ans et dans toute l'Europe, le policier anglais Mark Kennedy s'est fait passer pour un gauchiste radical. En France, il a fourni à la DCRI des informations sur les mis en examen de Tarnac.

Récit d'une infiltration.

Au bon endroit, au bon moment. Pendant l'été 2008, trois mois avant leur arrestation, les habitants de Tarnac voient débarquer dans leur ferme deux visiteurs. Mark Stone et son copain américain, celui qui l'accompagnait à New York. Une visite amicale, tourisme militant. "L'été, à Tarnac, il y a toujours plein de gens qui passent", raconte un résident de la ferme du Goutailloux, transformée en lieu de rendez-vous et d'habitation collective.
"Les visiteurs vont et viennent, deux jours ou deux semaines. Ils dorment sous la tente ou chez des gens. S'il y a des travaux à faire, les volontaires participent, les autres se baignent, lisent, cuisinent, se promènent, regardent des films. Stone est passé par là comme des centaines de personnes depuis des années. Je n'ai aucun souvenir de lui sinon qu'il était là. Ce n'était pas un pote et il ne nous collait pas aux basques."

"Une fois de plus, Stone est parmi nous et un renseignement parvient à la police"

Fin juillet**.** Mark Stone campe à Tarnac. A Paris, un policier antiterroriste rédige ce procès-verbal :
"Ce jour, sommes avisés par une source désirant garder l'anonymat qu'un membre important de la mouvance anarcho-autonome d'origine italienne et agissant au niveau européen est susceptible de se rendre, le 30 juillet 2008 en milieu d'après-midi, à la gare de Limoges (Haute-Vienne), en provenance de Paris, afin d'y être pris en charge dans le but de rencontrer le nommé Julien Coupat."
Cet Italien, que la police considère comme un "membre important de la mouvance", se nomme Marcello Tari, c'est un chercheur indépendant, auteur d'un livre sur le mouvement autonome italien des années 70 édité en France.
Notre témoin de Tarnac ne croit pas à une coïncidence : "Une fois de plus, alors que Stone est parmi nous, un renseignement parvient à la police. Les autres militants qui passaient à la ferme n'ont pas attiré l'attention du dénonciateur mais Marcello Tari, si. Tari était présent au même G8 que Stone, qui l'a peut-être repéré à ce moment-là : comme Stone, Tari est un peu plus vieux que la moyenne."
Quels furent les liens entre Mark Stone et la DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur, issue de la fusion entre les RG et la DST) ? En février 2011, L'Express apporte une nouvelle information sur les activités de Stone en France. Dans un court article, le magazine avance qu'il a informé des policiers français sur Tarnac : "C'est en partie grâce à lui que la DCRI a pu reconstituer les déplacements à l'étranger de Coupat." Sans rien dire de plus.
Un mois plus tôt, dans le quotidien anglais The Daily Mail, Stone avait délivré un indice : "Je ne serais jamais allé à l'étranger sans l'accord de mes supérieurs et de la police locale."
Ses explications concordent avec celles du rapport d'inspection de la police anglaise, rendu public en février 2012.

Selon ce rapport, "Mark Kennedy a visité ou servi dans onze pays, à plus de quarante occasions, dont quatorze visites en Ecosse. La National Public Order Intelligence Unit (responsable de Stone - ndlr) concluait des accords avec les pays hôtes pour les déplacements de Mark Kennedy à l'étranger."
Quelques jours après la remise du rapport, le Home Office (équivalent du ministère de l'Intérieur) développe : "Tous les déplacements de Mark Kennedy étaient autorisés par le Royaume-Uni, avec l'accord des Etats concernés et un soutien du pays hôte. (...) L'autorisation de déplacement était négociée et facilitée par le réseau approprié d'officiers de liaison." Accord du pays hôte, c'est-à-dire de la France et de ses autorités. Mais il sera difficile d'en savoir plus.
A Scotland Yard, à Londres, on ne veut rien nous dire : "Nous ne communiquons pas sur les policiers infiltrés, qu'ils soient toujours en mission ou pas." A Paris, la DCRI a refusé de répondre à nos questions. Quand nous contactons Stone, en septembre 2011, il se dit prêt à témoigner : "Vous rencontrer et discuter de votre article pourrait m'intéresser", nous répond-il par mail. Mais au final, il ne donne jamais suite.

"Un policier infiltré étranger, c'est plus sûr qu'un indic"

Un lieutenant de police, qui veut rester anonyme, revient sur la collaboration entre Mark Stone et la DCRI. Il nous explique qu'un officier français, chargé des mouvements altermondialistes et des contre-sommets à la Section contestation et violences des RG, gérait les infos fournies par Stone.
Début 2007, précise notre source, l'officier montre à ses collègues la photo d'un homme posant devant une tente et le décrit comme un policier anglais infiltré avec qui il travaille. Ses collègues sont heureux de l'apprendre : "Un policier infiltré étranger représente une source de grande qualité, explique le lieutenant. C'est plus sûr qu'un indic : il ne craint pas de trahir ses copains, il s'oriente où on le lui demande." Selon le policier, Mark Stone pouvait informer les Français de deux façons.
"Soit il avait un officier traitant à la Section traitement du renseignement qui le rencontrait et faisait passer ses infos à la Section contestation et violences ; soit il envoyait ses rapports à sa hiérarchie en Angleterre, qui transmettait tout renseignement utile à la France par le biais de la Division des relations internationales des RG."
Stone aurait aussi renseigné la DST (Direction de la surveillance du territoire). Cette fois, l'homme qui nous l'affirme est un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur de l'époque. Il suivait de près le dossier de Tarnac.
"Un policier de la DST m'a révélé que Mark Stone les informait. Selon lui, les services secrets anglais ont prévenu la DST que leur agent travaillait sur le territoire français. Par politesse, ils ont proposé à la DST de bénéficier de ses informations. Un officier traitant français, de la Sous-direction du contre-terrorisme, lui a été affecté et le débriefait régulièrement."
De quoi parlait Stone à son officier français ? "Selon mon contact à la DST, Stone était considéré comme un très bon spécialiste de l'ultragauche européenne. Les services français voient cette mouvance comme une nouvelle menace terroriste depuis 2005 environ. En matière de terrorisme, aucun renseignement n'est anodin."
A l'époque, la moindre info sur les voyages à l'étranger des militants de Tarnac peut renforcer le soupçon d'une conspiration extrémiste et violente. "En 2008, la DCRI avait besoin d'un acte fondateur pour prouver son efficacité dans la lutte antiterroriste. Alain Bauer et Michèle Alliot-Marie avaient souscrit à la possibilité d'un attentat d'extrême gauche sur le sol français. Tarnac leur a fourni l'occasion qu'ils cherchaient pour frapper un grand coup."

"Une violation grave de la notion de procès équitable"

Pour l'un des avocats du groupe de Tarnac, William Bourdon, la contribution de Mark Stone à l'enquête française pose problème.
"Si c'est avéré, c'est aussi grave que les écoutes téléphoniques effectuées à Tarnac avant toute procédure judiciaire. La façon dont la police obtient ses preuves doit être encadrée. On dévoie la notion de terrorisme pour obtenir des preuves que l'on ne pourrait jamais utiliser dans d'autres affaires.

Les services de renseignement possèdent probablement un dossier bien plus épais que le dossier judiciaire. Mais il n'a pas été dévoilé aux avocats de la défense. C'est une violation grave de la notion de procès équitable."
En 2010, après les mises en examen dans l'affaire de la SNCF, Stone continue de fréquenter les proches de la bande de Tarnac. Il passe plusieurs jours en Allemagne chez une militante antinucléaire soupçonnée d'avoir commis des sabotages sur des voies de chemin de fer dans son pays plusieurs années auparavant. Elle connaît Julien Coupat. Le juge d'instruction, Thierry Fragnoli, s'est déjà intéressé aux liens du groupe de Tarnac avec des militants allemands.
Fin 2010, Stone envoie un mail à l'anarchiste américain qui l'avait mis en contact avec les Français. D'après un mis en examen de Tarnac, Stone questionnait son ami sur les projets des Français pour le G8 de Deauville prévu en mai 2011. L'Américain, qui aujourd'hui ne veut plus entendre parler de cette histoire, n'a jamais eu le temps de lui répondre : Mark Stone a été démasqué quelques jours plus tard.
Dans les autres pays européens où Stone a travaillé, l'affaire a fait scandale. En Angleterre, son rôle d'agent provocateur, établi par la justice, a fait annuler deux procès d'activistes. La police anglaise a subi huit enquêtes différentes au sujet de Stone/Kennedy, entraînant des réformes dans l'organisation des services.
Le sujet est d'autant plus sensible qu'il a été reproché au policier d'avoir entretenu des relations sexuelles et amoureuses avec certaines militantes à l'insu de ses supérieurs. "Quelque chose a très mal tourné", a déclaré le ministre de l'Intérieur britannique. Sans oublier que l'affaire Kennedy, en éveillant la méfiance des activistes et des journalistes, a permis à ceux-ci de démasquer huit autres policiers infiltrés dans les milieux d'extrême gauche.

Allemagne, Irlande, Islande

En Allemagne, où Stone a habité de longues périodes chez des militants anarchistes et antifascistes, la gauche parlementaire a mitraillé le gouvernement de questions. Savait-il ? Stone a-t-il enfreint la loi ? La police cautionnait-elle ? Le gouvernement refuse de répondre aux parlementaires.
Le 26 janvier 2011, le quotidien britannique The Guardian révèle, sans être démenti, le contenu d'une réunion à huis clos au Bundestag. Le chef de la police fédérale, Jörg Zierke, affirme que Stone a été invité en Allemagne pour infiltrer le mouvement antifasciste. Il a ainsi travaillé sous contrat pour trois länder, lors de cinq visites entre 2004 et 2009. L'agent anglais a commis au moins deux délits, dont un incendie volontaire, mais les poursuites ont été abandonnées. "La police ne peut s'attaquer aux réseaux internationaux organisés et conspiratifs qu'en agissant de manière internationale et conspirative", justifie le chef de la police allemande.
En Irlande, un responsable travailliste a demandé cinq fois au ministre de la Justice de clarifier les activités de l'agent sur le territoire. Stone est soupçonné de s'être attaqué, avec d'autres militants, à des policiers irlandais pendant un sommet de l'UE à Dublin.
En Islande enfin, le ministre de l'Intérieur a ouvert une enquête. Stone aurait mis en relation des militants et leur aurait enseigné des techniques de résistance non violente et de blocage des routes. Partout, l'affaire déclenche des débats parlementaires, remet en cause des enquêtes policières ou provoque de nouveaux procès. Sauf en France. Pourtant, en 2009, Stone s'est rendu à Strasbourg dans trois réunions préparatoires du contre-sommet de l'Otan. Nul ne se demande si là-bas, comme dans d'autres villes d'Europe, l'infiltré anglais a encouragé des violences.

Camille Polloni
*le prénom a été modifié
****

LE MONDE du 04.04.2012
Affaire de Tarnac : les étranges écoutes posées par France Télécom

Par Laurent Borredon

Il a soufflé comme un vent de panique, le 4 avril 2008, chez France Télécom. En cause, les "bretelles" d'écoutes posées le 25 mars sur la ligne de l'épicerie de Tarnac (Corrèze) et découvertes par un technicien dans le central téléphonique du village. Selon les informations du Monde, l'enquête menée par la police judiciaire de Limoges a permis d'établir que l'ordre de placer l'épicerie sur écoutes est venu directement d'un service de la direction générale du groupe France Télécom.
Il s'agit d'un des services chargés de gérer les demandes d'interceptions administratives des services de renseignement. Et c'est un technicien de l'opérateur qui avait posé le dispositif, très artisanal : l'équivalent de pinces crocodile, et deux fils qui dérivent de la ligne. Les policiers ont fait ces découvertes dans le cadre de l'information judiciaire ouverte par la juge d'instruction de Brive-la-Gaillarde, Cécile Lasfargues, le 3 janvier 2012, pour "atteinte au secret des correspondances" et "atteinte à l'intimité de la vie privée" à la suite d'une plainte des gérants du magasin.
Le donneur d'ordre ? Les services de renseignement qui suivaient alors avec attention ces jeunes gens qu'ils rangeaient dans la mouvance "anarcho-autonome", huit mois avant leur interpellation. Un spécialiste des écoutes chez France Télécom

s'étonne toutefois de l'aspect rudimentaire du dispositif, posé, de surcroît, de travers : il a été découvert à la suite d'interférences sur la ligne.
La juge va maintenant devoir remonter le fil qui va de l'avis de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), à la signature, obligatoire, du cabinet du premier ministre, François Fillon, puis au groupement interministériel de contrôle (GIC) qui a le monopole du contrôle des interceptions administratives. "La CNCIS a une interprétation restrictive de la notion de terrorisme, assure Me William Bourdon, avocat des gérants du magasin. On a du mal à se convaincre qu'elle ait autorisé sur ce motif." A l'époque, Julien Coupat, considéré par les policiers comme le leader du groupe, et sa compagne, Yldune Lévy, ont bien été signalés par le FBI américain aux services français, après un passage de frontière illégal et une participation à une réunion anarchiste à New York, en janvier 2008, mais ils n'ont, juridiquement, aucun rôle dans l'épicerie.

PARANOÏA

Lorsque ces écoutes sont posées, on est assez loin du déferlement médiatique de l'"affaire de Tarnac" : neuf personnes interpellées devant les caméras, le 11 novembre 2008, puis mises en examen pour "association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte terroriste". Elles sont notamment soupçonnées d'avoir posé, en octobre et novembre 2008, des crochets métalliques sur des caténaires pour désorganiser les lignes de la SNCF.
En mars 2008, les jeunes gens, installés à Tarnac depuis le début des années 2000, s'occupent d'une épicerie-bar-restaurant et d'une ferme. Et la fiche de mission de Gilles C., technicien de France Télécom à Ussel, indique un simple dérangement, le 4 avril : depuis le 25 mars, le terminal de carte bancaire de l'épicerie de Tarnac, qui passe par la ligne téléphonique, ne parvient plus à transmettre. D'ailleurs, Gilles C. n'hésite pas à demander à l'un des gérants de l'accompagner dans le central téléphonique avec la machine à carte bancaire pour faire des essais. C'est interdit par le règlement, mais, après tout, si cela permet d'aller plus vite, quel est le mal ?
Pas de chance, le technicien découvre les deux fils qui dérivent de la ligne. "J'ai tout de suite compris qu'il ne s'agissait pas d'un simple piratage privé de téléphone mais de quelque chose de louche", a-t-il précisé aux enquêteurs. C'est toute sa mission qui déraille alors. Son chef lui demande d'enlever le dispositif et il quitte précipitamment Tarnac pour Ussel. Il laisse derrière lui d'autres branchements suspects.
Mais il n'a "pas fait dix kilomètres" que son responsable le rappelle : Paris est alerté et va l'appeler. Quelques minutes plus tard, un responsable des écoutes lui demande de raconter son histoire. Le lendemain, il est convoqué à la direction régionale, à Bordeaux. Interrogé, il fait un rapport. Jusqu'ici, tout va bien.

Mais ça ne dure pas : la journée se termine par une mise à pied, à peine vingt-quatre heures après l'incident. Voilà pour le technicien Gilles C., qui finira par hériter d'un blâme et refuse depuis de parler de l'affaire.
Son responsable, Pascal C., a également eu les oreilles qui chauffent. Dès le premier coup de fil, il a "immédiatement pensé" à une interception téléphonique, a-t-il confié aux policiers lors de son audition, à l'automne 2011. Il appelle l'un des techniciens habilité à en poser. Celui-ci lui confie qu'"il en avait bien réalisé trois". Il retrouve d'ailleurs la trace de l'intervention dans l'application informatique, à la date du 25 mars. Il remonte la piste jusqu'à la direction générale, à Paris. Son interlocuteur parisien n'apprécie pas. Il parle "affaire sensible", "sécurité nationale". Les techniciens limousins ont mis les pieds dans le plat.
Quelques mois plus tard, l'"affaire" de Tarnac a éclaté. Nous sommes en 2009. Tous les mis en examen sont libres, à l'exception de Julien Coupat. Deux des jeunes filles, de retour de trois semaines de détention provisoire, décident de se pencher sur l'incident, qui prend maintenant une autre couleur. Leur but : récupérer le bordereau d'intervention du 4 avril 2008.
Mais il règne dans l'équipe de techniciens de France Télécom une certaine paranoïa. Ils ont peur, craignent d'être suivis. Il y a Benoît D., qui accepte de parler, mais loin de ses bureaux. A la jeune femme, il assure que tout a été effacé des bases de données... jusqu'à la date du 9 août 2008, ouverture officielle d'une écoute dans le cadre de la procédure judiciaire. Puis, il se ferme. Un dernier technicien lâche le morceau : leur direction, à Limoges, leur a interdit de parler. La petite enquête tourne court. Il faudra attendre deux ans pour que les policiers prennent le relais.

Laurent Borredon

****

LE MONDE 24.10.2012
Tarnac : un relevé de compte pourrait innocenter Yldune Lévy



Un relevé de compte, révélé mercredi 24 octobre par Le Canard enchaîné, pourrait relancer les doutes sur l'implication d'Yldune Lévy et de son ami Julien Coupat dans l'"affaire Tarnac". Ils sont tous deux poursuivis pour avoir saboté la caténaire d'une ligne TGV à Dhuisy, en Seine-et-Marne, dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008. Mais Yldune Lévy aurait effectué un retrait d'argent de 40 euros au même moment, à 2 h 44, en plein Paris, à Pigalle, selon un relevé de compte dont Le Canard enchaîné s'est procuré une copie.
"Les policiers soutiennent qu'ils n'ont jamais quitté des yeux la voiture [transportant Yldune Lévy et Julien Coupat] dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008 et qu'elle se trouvait à Trilport dans un premier temps puis à Dhuisy, c'est-à-dire à peu près à 45 kilomètres de Paris", a expliqué l'avocat de la jeune femme, Me Jérémie Assous à France info. Après la révélation de ce relevé, "la version policière est totalement anéantie", a-t-il estimé.

JAMAIS INTERROGÉE SUR CE POINT

"On peut penser qu'elle a prêté cette carte bancaire pour se faire un alibi (...), mais si ça avait été le cas, elle l'aurait immédiatement invoqué", a-t-il remarqué, estimant qu'il était désormais certain de manière "irrévocable" et "définitive" que "la version policière est fausse".
Selon Le Canard enchaîné, la jeune femme n'aurait jamais été interrogée sur ce point par les policiers. Cette pièce n'aurait été jointe au dossier de la présumée terroriste que ces derniers mois, précise l'hebdomadaire.

Circulez, il n'y a rien à voir!

Selon les informations du Monde, la juge d'instruction qui enquête pour "faux et usage de faux en écriture publique" sur un procès-verbal de filature dans l'affaire de Tarnac s'est heurtée à un mur du côté des policiers de la sous-direction antiterroriste (SDAT) de la police judiciaire et de leurs collègues de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI).
Le "PV104", de son numéro de cote au dossier judiciaire, a été rédigé le 8 novembre 2008 au petit matin. Il rend compte de la filature de Julien Coupat et de sa compagne, Yildune Lévy, qui a mené les policiers de Rueil-Malmaison, domicile des parents de Julien Coupat, jusqu'à Dhuisy (Seine-et-Marne), durant la nuit des sabotages de lignes SNCF, du 7 au 8 novembre 2008. Deux jours plus tard, le couple est interpellé puis mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste", avec sept de leurs amis rangés par la police dans la "mouvance anarcho-autonome".
Le groupe de Tarnac conteste la véracité du document et la présence de certains policiers, qu'elle soupçonne d'avoir utilisé une balise illégale sur la voiture du couple. De fait, aucun des fonctionnaires présents n'a vu le sabotage lui-même, alors qu'ils étaient une vingtaine, selon eux. Une plainte déposée en février 2011 avait provoqué l'ouverture d'une information judiciaire en novembre 2011. La juge d'instruction Nathalie Turquey avait alors auditionné le rédacteur du PV – un lieutenant de la SDAT – et son chef de groupe. Mais elle avait refusé d'entendre tous les fonctionnaires présents.

A la demande des avocats de Julien Coupat et Yildune Lévy, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles l'y a obligée, autorisant également l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), chargée de la commission rogatoire, à croiser leurs numéros de téléphone de l'époque avec la liste du trafic téléphonique autour du lieu du sabotage. L'objectif étant de vérifier leur présence. Quinze policiers, douze de la DCRI et trois qui étaient à l'époque à la SDAT, ont été entendus. L'IGPN a rendu sa copie à la juge au début du mois de juillet.

LES NUMÉROS DES POLICIERS BIFFÉS

Première déconvenue : la SDAT a assuré à l'IGPN qu'elle n'avait pas conservé le relevé complet des communications émises à Dhuisy, obtenue en 2008 dans le cadre de l'enquête sur le sabotage. Ne subsiste donc que la liste cotée au dossier d'instruction de Tarnac, mais elle n'est que partielle. "Les numéros n'intéressant pas la demande du magistrat ont été biffés pour des raisons de sécurité et de confidentialité", a expliqué le patron de la SDAT. Parmi ces numéros noircis, ceux des policiers. Seul celui du chef de groupe de la SDAT, "attestant de la chronologie de la transmission de l'information à la chaîne hiérarchique", est resté visible. La SDAT aurait donc, étrangement, détruit la liste originale.
De toute façon, les policiers auditionnés ont refusé, de leur côté, de communiquer leurs numéros. Pour les fonctionnaires de la DCRI, entendus anonymement, puisque leur service est tout entier couvert par le secret défense, cela pourrait "compromettre le secret de leur identité". Pas question non plus de dire s'ils ont utilisé leur téléphone.

Les trois membres de la SDAT n'ont pas été plus bavards. "Etant affecté dans un service spécialisé, je pense que la divulgation de telles informations peut être dommageable. Surtout que la divulgation peut toucher un public très étendu. Je suis père de famille et je ne veux que protéger les miens", explique le premier, après avoir pourtant reconnu qu'il avait changé de ligne depuis. Le deuxième et le troisième, qui ne sont plus à la SDAT, ne se souviennent plus de leur numéro de l'époque... et ils n'ont pas pensé à les rechercher avant l'audition.
Tout le reste est à l'avenant. Côté DCRI, les policiers sont bien obligés de reconnaître qu'ils ont participé au dispositif de surveillance. Mais concernant les détails, ils s'abritent derrière "l'article 413-9 du code pénal et suivants protégeant l'organisation, le fonctionnement, les méthodes, les moyens et les personnels de la DCRI". Tout est couvert par le secret défense : la voiture dans laquelle ils ont tourné, les occupants (pourtant également anonymes) de ce véhicule, les moyens utilisés (notamment de vision nocturne).

LE SECRET DÉFENSE, "OBSTACLE À LA MANIFESTATION DE LA VÉRITÉ"

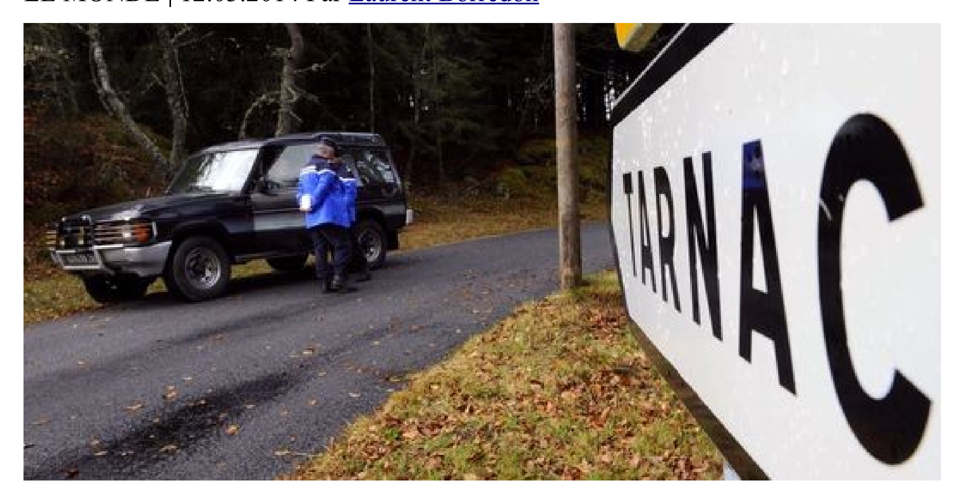
Même si certains disent avoir vu le véhicule de Julien Coupat, il est donc impossible de recouper leurs déclarations. Des propos pas toujours cohérents : aucun de ceux qui ont participé à l'approche "en piéton" du lieu du sabotage n'a vu la voiture du couple. Pourtant, le PV104 assure qu'"une approche piétonne des lieux (...) permet de constater la présence du véhicule, stationné tous feux éteints".
DCRI ou SDAT, les policiers n'ont pas caché, devant l'IGPN, leur mauvaise humeur d'être ainsi auditionnés. "Je suis en colère que notre travail soit ainsi remis en cause", lâche l'un d'eux, qui assure plus tard : "On a fait notre travail. La surveillance a été bien faite."
Interrogée par Le Monde sur ces éléments, Me Marie Dosé, avocate du groupe dans ce dossier, juge "lamentable" l'attitude des policiers. "Se cacher derrière le secret défense, c'est ce qu'il y a de plus facile, ils l'utilisent comme une arme pour éviter toute mise en cause", estime-t-elle.
Pour Me Dosé, il est "impossible" que la SDAT ait tout simplement détruit la liste des communications téléphoniques émises cette nuit-là. Ses clients ont l'intention de déposer une nouvelle demande de déclassification concernant ce document.
"Le secret défense devient, dans ce type de dossiers, le principal obstacle à la manifestation de la vérité", regrette-t-elle. Dans l'autre "enquête sur l'enquête" de Tarnac, qui concerne une écoute sauvage découverte dans le village en avril 2008, la justice s'est également heurtée à ce principe, décidément très élastique.

Laurent Borredon

********************-

Affaire Tarnac : un policier anglais avait pour mission de surveiller Julien Coupat

LE MONDE | 12.03.2014 Par Laurent Borredon



Son ombre planait sur l'affaire de Tarnac (Corrèze). Désormais, grâce à plusieurs documents judiciaires anglais obtenus par Le Monde, la volonté d'infiltration du sulfureux espion anglais Mark Kennedy auprès de Julien Coupat, considéré par les services de renseignements comme le leader du groupe issus de la « mouvance anarcho-autonome », est une certitude. Et son rôle de pourvoyeur d'informations pour les policiers français est attesté. Le 24 août 2008, le « rapport de suivi » de l'UCO 133 (undercover officer, « officier infiltré »), signé par son responsable hiérarchique, est ainsi mis à jour, « pour ajouter Julien Coupat aux personnes autorisées pour une infiltration spécifique par l'UCO ».

Lire aussi : L'espion anglais qui a piégé le groupe de Tarnac

Dix personnes sont mises en examen, depuis novembre 2008, pour *« association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte terroriste »* dans le dossier de Tarnac. Il leur est notamment reproché le sabotage de lignes TGV.

Le scandale qui a suivi la révélation des méthodes du policier anglais et de son service – provocations à la commission de délits, relations sexuelles avec les militantes, mensonges – n'en finit pas de provoquer des soubresauts judiciaires au Royaume-Uni. Les documents témoignant du rôle de M. Kennedy dans l'affaire de Tarnac sont issus de l'une des procédures en cours à Londres. Les services du procureur ont autorisé la déclassification des rapports d'activité de Mark Kennedy de juin à août 2008.

TRADITION ANCIENNE

Or, cet été 2008 est un moment-clé du dossier Tarnac. Une enquête préliminaire a été ouverte en avril à la suite d'informations fournies par les Renseignements généraux (RG), mais elle est au point mort. La sous-direction antiterroriste de la police judiciaire (SDAT), chargée des investigations, a manifestement d'autres chats à fouetter.

Quelles sont les sources des RG, qui ont servi à justifier l'ouverture d'une enquête judiciaire ? Les surveillances physiques et les écoutes téléphoniques mises en place depuis fin 2007, mais également les services anglais, qui fournissent de précieux renseignements sur les réunions et manifestations qui ont lieu dans toute l'Europe, souvent autour des sommets internationaux (OTAN, G8, G20).

Au coeur de ces informations, le NPOIU, National Public Order Intelligence Unit, un service créé en 1999 à Londres pour lutter contre l'*« extrémisme intérieur »*. Mouvements anarchistes, marxistes, écologistes, de défense des droits des animaux : le but du NPOIU est d'infiltrer des officiers de police dans les mouvances protestataires, pour plusieurs années.

Au Royaume-Uni, la tradition d'infiltration des policiers hors de tout cadre judiciaire est ancienne. Comme l'expliquent les journalistes du *Guardian* Paul Lewis et Rob Evans dans leur ouvrage *Undercover : The True Story of Britain's Secret Police* (non traduit, Faber and Faber, 2013), depuis la fin des années 1960, entre 100 et 150 policiers ont été infiltrés pour cinq ou six ans, parfois plus. Certains ont développé des relations intimes avec des militantes, ont même fait des enfants, avant de disparaître à la fin de leur mission.

MÉTHODE ASSUMÉE

Dans certains cas, ils ont joué un rôle non négligeable dans les actions de « subversion » qu'ils étaient censés combattre. En 2007, sur les trois représentants envoyés par les altermondialistes anglais à Varsovie pour préparer un « contre-sommet » du G8, deux sont des policiers, dont Mark Kennedy.

La méthode est assumée, comme en témoigne la feuille de route de l'UCO 133. Le policier est *« autorisé à participer à des délits mineurs, à des dégradations mineures, à des blocages et à des intrusions. C'est ce statut qui permet aux officiers de “grimper les échelons” chez les militants et d'atteindre la situation de confiance qui leur permet d'avoir accès à des renseignements préventifs particulièrement pertinents »*.

En France, de telles pratiques sont illégales pour un service de renseignement sur le territoire national. Cela n'a pas empêché les RG de tenter le coup, dans les années 1970. L'expérience a été abandonnée au début des années 1980. Trop risquée, trop chère. Mais un renseignement venu d'un service étranger reste un renseignement, et on n'est pas obligé de poser trop de questions. *« Le NPOIU nous a dit : “On a une source à l'intérieur de la mouvance.” On était destinataires de tout ce qui se disait »*, confirme un haut responsable des RG de l'époque.

LA DCRI COMME FRAPPÉE D'AMNÉSIE

Les documents témoignent qu'un pas est franchi à l'approche de la création de la DCRI, puis lorsque le service naît, le 1er juillet 2008. L'espion anglais n'est plus un observateur passif des « anarcho-autonomes ». Sa hiérarchie lui demande de s'impliquer activement dans leur surveillance, y compris en France. Dès le 4 juin, Mark Kennedy affirme, dans ses carnets manuscrits, qu'il a *« reçu de brèves instructions à propos d'un contact avec* (…) *Julien et Gabby »*. Dix jours plus tard, son agent traitant écrit que leur responsable hiérarchique a réclamé une surveillance sur la visite d'un militant américain chez *« Julien, à sa ferme »*, à Tarnac. Puis, à la fin de l'été, l'*« infiltration spécifique »* est demandée.

La toute jeune DCRI, sous pression pour bâtir son dossier, a-t-elle demandé un coup de main aux Anglais ? Interrogés, les responsables de l'époque semblent frappés d'amnésie. Il faut dire que, pour eux, il n'y a pas de bonne réponse : soit un agent étranger a opéré au nez et à la barbe de la DCRI, censée surveiller de près Julien Coupat et ses amis ; soit la DCRI a demandé aux services anglais de mener une opération parfaitement illégale sur le sol français.

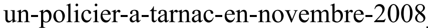
Lire aussi : Quand un agent de la DCRI refaisait l'enquête sur Internet

Ils n'ont probablement pas d'inquiétude à avoir. Là où, au Royaume-Uni et en Allemagne, l'affaire du NPOIU a déclenché procédures judiciaires et enquêtes parlementaires, elle ne provoque qu'une indifférence polie en France. La juge d'instruction a refusé, en octobre 2013, les demandes d'actes supplémentaires. Contacté, M. Kennedy, qui poursuit sa carrière de consultant aux Etats-Unis, renvoie aux autorités policières anglaises et françaises. Lors d'une audition devant le Parlement britannique, le 5 février 2013, il s'était félicité d'avoir approché *« des personnes qui envisageaient de saboter des centrales électriques (...), le réseau ferré, et qui ont eu un certain succès dans ce domaine en France »*.

****

Tarnac : le parquet requiert le renvoi de Julien Coupat en correctionnelle pour terrorisme

LE MONDE 07.05.2015


un-policier-a-tarnac-en-novembre-2008_



Après sept ans d'une enquête mouvementée et largement médiatisée, le parquet de Paris a rendu son réquisitoire définitif dans l'affaire dite de « Tarnac ». En novembre 2008, dix jeunes gens issus de l'ultragauche gravitant dans ce petit village corrézien autour d'un intellectuel fédérateur, Julien Coupat, avaient été mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Les services de police et de renseignement les soupçonnaient d'être impliqués dans une série de sabotages de lignes TGV commis dans les nuits du 25 au 26 octobre et du 7 au 8 novembre 2008.
Dans son réquisitoire, que Le Monde a pu consulter, le ministère public demande que seuls les trois principaux mis en examen – Julien Coupat, sa compagne Yildune Lévy et son ex-petite amie Gabrielle Hallez – soient renvoyés devant le tribunal correctionnel pour des sabotages « en relation avec une entreprise terroriste ». Il requiert un non-lieu pour deux de leurs compagnons, ainsi que pour trois des cinq sabotages, dont l'enquête n'a « pas permis d'identifier les auteurs ».
Lire aussi : Comprendre l'affaire Tarnac
Pour les cinq autres membres présumés de cette « association de malfaiteurs », le parquet, qui reconnaît manquer d'éléments les reliant aux dégradations, rejette la circonstance aggravante d'« entreprise terroriste ». Il requiert néanmoins leur renvoi pour des « tentatives de falsification de documents administratifs », des « recels » de documents volés ou des « refus de se soumettre à des prélèvements biologiques ». C'est la juge d'instruction, Jeanne Duyé, qui décidera au final de renvoyer ou non devant le tribunal tous ces mis en examen. Elle devrait signer l'ordonnance de renvoi avant l'automne.

Flot de critiques sur l'enquête

Politisé dès sa genèse par le gouvernement Fillon, qui avait fait de l'« ultragauche » une priorité policière, le dossier Tarnac est devenu au fil de l'instruction un objet médiatico-judiciaire incontrôlable. Procès-verbal après procès-verbal, les méthodes d'enquête de la toute nouvelle Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), créée le 1er juillet 2008, ont été éreintées par voie de presse, fragilisant chaque jour un peu plus l'instruction.

Les fers à béton posés sur les caténaires de cinq lignes TGV en octobre et novembre 2008 avaient occasionné de nombreux retards, mais aucun blessé

Si ce dossier a provoqué tant de passions et de remous, c'est en raison de sa charge politique et parce qu'il interroge les fondements mêmes de l'arsenal antiterroriste à la française. Dans ce contexte houleux, le ministère public savait son réquisitoire attendu. Aussi a-t-il pris le soin de revenir en détail sur le flot de critiques qui s'est abattu sur cette enquête et sur la plus épineuse des questions qu'elle soulève : Julien Coupat est-il un terroriste ?

Lire aussi : Comprendre l'affaire Tarnac

Les fers à béton usinés posés sur les caténaires de cinq lignes TGV en octobre et novembre 2008 avaient occasionné de nombreux retards, mais aucun blessé. De l'aveu même des experts, ce dispositif, emprunté aux méthodes employées dans les années 1990 par les militants antinucléaires allemands, ne peut engendrer aucun déraillement ni porter atteinte à la sécurité des voyageurs.

Sabotage similaire en août 2014

Le caractère relativement bénin de ces dégradations avait été soulevé lors de l'instruction par les avocats de la défense, qui en contestaient le caractère « terroriste ». Le ministère public leur répond que « la finalité terroriste du groupuscule ne saurait être nuancée par l'absence de victimes humaines », l'article 421-1 du code pénal disposant que « les atteintes aux biens » peuvent constituer en droit français des actes de terrorisme pour peu qu'elles aient « pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ».

En août 2014, un sabotage en tout point similaire – la pose d'un crochet sur une caténaire de la ligne du TGV Lyon-Paris – a pourtant été considéré comme un simple « acte de malveillance ». Selon les informations du Monde, c'est le parquet de Châlons-sur-Saône qui a ouvert une enquête préliminaire dans cette affaire, la section antiterroriste du parquet de Paris n'ayant pas jugé utile de se saisir du dossier.

Si Julien Coupat, Yildune Lévy et Gabrielle Hallez sont renvoyés pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste », c'est donc uniquement à la lumière de leur idéologie et de leurs relations mise au jour par la surveillance dont ils faisaient l'objet avant le début des sabotages. Un contexte qui permet à l'accusation de projeter une intention terroriste sur des dégradations qui relèveraient en d'autres circonstances du droit commun.

« Structure clandestine anarcho-autonome »

L'enquête préliminaire visant les membres du groupe de Tarnac a été ouverte le 16 avril 2008, soit six mois avant les sabotages. Elle se fondait sur une note de la sous-direction antiterroriste décrivant cette communauté comme une « structure clandestine anarcho-autonome entretenant des relations conspiratives avec des militants de la même idéologie implantés à l'étranger et projetant de commettre des actions violentes ».

Les services de renseignement étaient destinataires d'une information selon laquelle Julien Coupat avait rencontré des anarcho-autonomes « dans un appartement new-yorkais » en janvier 2008. C'est ce voyage qui, sur la fois d'un renseignement des autorités américaines, a déclenché l'ouverture de l'enquête. Selon le ministère public, ces liens avec la « mouvance anarchiste internationale » constituent un des arguments justifiant la qualification de « terrorisme ».

Mais le pivot de l'accusation repose sur la pensée du principal mis en cause, c'est-à-dire sur ses écrits. Le ministère public considère comme acquis que Julien Coupat est la « plume principale » – ce que l'intéressé a toujours démenti – d'un « pamphlet » intitulé L'Insurrection qui vient, publié en 2007 par le Comité invisible. Ce texte préconise un « blocage organisé des axes de communication », au premier rang desquels les chemins de fer, par des groupes ayant adopté un mode de vie communautaire, afin de faire tomber « l'architecture de flux » qu'est devenu le monde moderne.

« Sentiment de terreur et d'intimidation »

Pour le parquet, cet « opuscule présenté de façon faussement béate par plusieurs témoins comme un simple livre de philosophie » est en réalité un guide théorique visant à « renverser par la violence l'Etat ». S'il reconnaît que le passage à l'acte violent « apparaît dans un premier temps de relativement faible intensité », le ministère public estime qu'il ne s'agissait que d'une « phase initiale » que l'interpellation des suspects a permis d'interrompre, évitant que ne s'installe « un sentiment de

terreur et d'intimidation » dans le pays.
Le 25 mars 2009, les avocats de la défense avaient contesté la définition très large de l'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » au regard du droit international, estimant qu'elle s'appliquait abusivement à leurs clients. « Il ne suffit pas à la partie poursuivante de mettre en perspective des infractions de droit commun avec un discours politique critique pour caractériser l'existence d'une infraction terroriste, argumentaient-ils. Affirmer l'inverse permettrait de qualifier d'entreprise terroriste toute action portée par un discours politique ou syndical visant à dénoncer des choix politiques ou à exprimer une exaspération, voire une colère. »
« Si la promotion idéologique d'une nécessité de changer de société est une position politique protégée par la liberté d'opinion, sa mise en œuvre par l'intimidation ou la terreur relève de la délinquance, rétorque le ministère public. L'infraction terroriste est par nature politique puisque instiller l'intimidation ou la terreur a comme finalité l'exercice d'une forme de pouvoir sur la société. »
Lire aussi : Tarnac : quand François Hollande dénonçait une « affaire politique »
Au secours de la cote D104
Le parquet de Paris répond dans son réquisitoire à « la tentative de discréditer la cote D104 », pierre angulaire de l'accusation. Ce procès-verbal, qui retranscrit la filature du véhicule de Julien Coupat et de sa compagne Yildune Lévy durant la nuit du 7 au 8 novembre 2008, est censé attester de leur présence sur les lieux d'un sabotage. Or le PV de cette surveillance comporte plusieurs incohérences qui ont conduit les avocats à porter plainte pour « faux et usage de faux ». Ils contestaient la présence de certains policiers cette nuit-là, soupçonnés d'avoir rédigé leur PV à partir d'une balise posée illégalement sur la voiture du couple. L'information a conclu à un non-lieu. Le parquet s'appuie sur cette décision pour souligner que cette filature est « avérée par des éléments objectifs » et rappelle que les deux personnes mises en cause n'ont jamais contesté « leur présence sur les lieux de la surveillance ».

****

Julien Coupat : l'affaire de Tarnac, «l'un des plus grands fiascos de l'antiterrorisme»

Libération 12 mai 2015



LES GENS

Mis en cause dans le sabotage de lignes SNCF, l'un des auteurs supposés de «l'Insurrection qui vient» sort de son silence et fustige les services de renseignement. Il appelle à «un soulèvement généralisé».

Sept ans qu'il est mis en cause dans l'affaire dite de Tarnac. Sept ans qu'il garde le silence, à l'exception d'un entretien au journal *le Monde* lorsqu'il était en prison. Julien Coupat était mardi matin l'invité de Léa Salamé sur France Inter. Pourquoi s'exprimer publiquement maintenant ? Lui qui n'a*«jamais eu vocation à devenir un personnage public»* se sent, dit-il, acculé par les récents événements, et notamment l'inscription dans le code pénal du délit d'apologie de terrorisme.

«A l'heure qu'il est, tous les gens qui nous ont soutenus quand on s'est fait arrêter, sans lesquels on serait encore en prison, seraient passibles d'apologie du terrorisme», justifie-t-il. Au sujet de l'adoption par l'Assemblée nationale du texte sur le renseignement, il estime qu'il s'agit d'*«une loi qu'à peu près tous les gens sensés sont fondés à considérer scélérate»*. D'autant qu'*«au lendemain du vote, […] le parquet a l'impudence de maintenir l'incrimination de terrorisme dans l'un des plus grands fiascos de l'antiterrorisme des dix dernières années»*. Le parquet a demandé le renvoi en correctionnelle de la bande de Tarnac, dont Julien Coupat, pour des sabotages sur des caténaires de lignes SNCF en novembre 2008 dans l'Oise, l'Yonne et la Seine-et-Marne.

A LIRE AUSSI L'affaire de Tarnac en 16 dates

«J'ai été projeté par une construction policière assez hilarante dans l'espace public», dénonce-t-il, se considérant *«plutôt comme bibliothécaire»* que comme terroriste. *«Décider qu'un acte est terroriste relève toujours d'une décision d'Etat. C'est une décision politique pour décider d'un flicage général de la population. On ose se baser sur un livre en vente à la Fnac pour justifier une incrimination de terrorisme, ce qui est tout simplement risible.»* Afin de caractériser le *«basculement dans le terrorisme»* du groupe de Tarnac, le parquet s'est notamment appuyé sur le livre *l'Insurrection qui vient*, sorti en 2007 et attribué à Julien Coupat (ce qu'il n'infirme ni ne confirme), qui fait l'apologie de modes de sabotage propres à *«finaliser la chute de l'Etat»* et désigne le réseau TGV comme cible *«aisée»*.

Particulièrement méfiant à l'égard des services de renseignement, il affirme que l'*«on est prêt à accorder un pouvoir accru à des gens à qui je ne confierais pas ma fille. Nous avons connu ces gens-là, nous savons que ce sont des menteurs, des gens qui n'ont aucun scrupule à masquer des opérations politiques sous des menaces criminelles»*.

Revenant sur les attentats du début d'année, il poursuit : *«Ce que je vois dans le 11 janvier, c'est d'abord une manœuvre gouvernementale obscène pour s'approprier un choc, pour s'approprier un état d'extrême vulnérabilité générale, et la tentative, réussie à ce jour, de retourner en instrument de domination de la population un événement terrible.»*

Julien Coupat appelle-t-il à *«un soulèvement généralisé»* ? *«Oui»,* répond-il à Léa Salamé. Le combat du groupe de Tarnac continue ? *«Plus que jamais»,*assène Coupat.

****